



Entreprendre  
ensemble

Rapport annuel **2004**

**GROUPE BANQUE POPULAIRE**



*Banque et populaire à la fois.*

<b>Profil</b>	<b>1</b>	<b>■ Organisation du Groupe</b>	<b>22</b>
<b>Entretien avec Philippe Dupont</b>	<b>2</b>	– Préambule	24
<b>Chiffres clés 2004</b>	<b>4</b>	– Organigramme financier	25
		– Historique et faits marquants 2004	26
		– Le sociétariat	28
<b>■ Gouvernement d'entreprise</b>	<b>6</b>	– Les Banques Populaires	30
– Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires	6	– La Banque Fédérale des Banques Populaires	40
– Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration	10	– Natexis Banques Populaires	44
– Les règles de gouvernance dans les Banques Populaires	16	– Carte des implantations internationales	48
– Les responsables du contrôle des comptes	20		
– Les mécanismes financiers internes au Groupe	21		



<b>■ Activité du Groupe</b>	<b>50</b>	<b>■ Développement durable</b>	<b>70</b>
– Les particuliers	52	– L'engagement du Groupe Banque Populaire	72
– Les professionnels	56	– Les ressources humaines	75
– Les entreprises	60	– L'environnement et la solidarité	80
– Les institutionnels	66	– Le mécénat	82
– Les établissements bancaires et financiers	68	– Le sponsoring	83

<b>■ Eléments financiers 2004</b>	<b>84</b>	<b>■ Eléments complémentaires</b>	<b>184</b>
– Rapport de gestion	85	– Personne qui assume la responsabilité du document de référence	186
– Eléments financiers	107	– Attestation du responsable du document de référence	186
<b>■ Rapport du président sur les procédures de contrôle interne</b>	<b>174</b>	– Communication financière	186
– Organisation générale	175	– Dépendances éventuelles	186
– Les procédures de suivi et de contrôle des risques	177	– Faits exceptionnels ou litiges	186
– Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable	182	– Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence	187
		– Table de concordance	188

# Profil

Le Groupe Banque Populaire propose des produits et services bancaires, financiers et d'assurance à une large clientèle de particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises et établissements bancaires et financiers. Il se distingue dans le monde bancaire par une organisation spécifique, par des fondations reposant sur la coopération et par des choix de gouvernance en relation avec ses valeurs. Ces trois grandes caractéristiques sont mises au service d'un développement fort qui s'appuie sur une croissance interne soutenue, des acquisitions ciblées et des partenariats de long terme.

## Une organisation en trois dimensions

### ■ Les 20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif

De statut coopératif, elles sont les maisons mères du Groupe et actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Autonomes, elles exercent tous les métiers de la bancassurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles.

⇒ DIMENSION COOPÉRATIVE

### ■ La Banque Fédérale des Banques Populaires

Elle réunit les fonctions d'organe central du Groupe Banque Populaire et de holding de Natexis Banques Populaires. Elle assure à la fois le rôle de contrôle, de coordination et d'animation de l'ensemble du Groupe.

⇒ DIMENSION FÉDÉRALE

### ■ Natexis Banques Populaires

Coté sur l'Eurolist Paris, il est présent dans les métiers de financement, d'investissement et de services. Sa palette de prestations aux entreprises et d'implantations à l'étranger a été enrichie par l'acquisition de Coface en 2002.

⇒ DIMENSION CAPITALISTIQUE

## Des fondations coopératives et régionales

Groupe de banques de proximité appartenant au monde coopératif, le Groupe Banque Populaire rassemble plus de 100 millions de consommateurs-coopérateurs à travers l'Europe. Le statut de banque coopérative place chaque Banque Populaire dans une relation moderne et spécifique avec ses clients. Au nombre de 2 770 000, les sociétaires sont les garants de l'indépendance de leurs banques et leur donnent les moyens de leur développement. La présence sur tout le territoire national est assurée à la fois par les 20 Banques Populaires régionales et les représentations des autres entités du Groupe. Les administrateurs des Banques Populaires impliqués dans la vie économique et sociale de leurs régions représentent les sociétaires; ils apportent les moyens d'une meilleure compréhension du tissu économique régional et des hommes qui l'animent.

## Des choix de gouvernance en rapport avec les valeurs du Groupe

Les maisons mères du Groupe sont les Banques Populaires. Leurs administrateurs ont pour mission le contrôle, la surveillance et la détermination des orientations générales de leur établissement en cohérence avec la stratégie nationale. La gouvernance du Groupe Banque Populaire repose sur les principes de la coopération avec un conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, véritable gouvernement du Groupe dont les décisions s'imposent naturellement au Groupe et à ses composantes. Le Président, qui représente le Groupe sur le plan national et international, est le garant de sa cohésion et de son identité. Cette organisation de gouvernance, qui s'appuie sur un sociétariat de plus en plus vivant, est un facteur clé de succès pour le Groupe Banque Populaire et pour chacune des banques qui le compose. Elle permet de réaffirmer les valeurs fondatrices du Groupe que sont la proximité, la durée et la régionalité.

## Une stratégie de conquête et d'alliances

Fortement implanté sur le territoire national, le Groupe Banque Populaire a l'ambition de devenir un acteur important du marché européen de la bancassurance; cette ambition passe par la conquête de nouveaux clients sur chacun de ses marchés ainsi que par la mise en place de partenariats efficaces.

Le Groupe renforce régulièrement sa présence sur le marché des particuliers où son taux de pénétration dépasse les 8 %.

Avec une PME sur trois clients du Groupe et un taux de pénétration de plus de 80 % sur les grandes entreprises, le Groupe Banque Populaire occupe une place de premier plan sur les marchés des professionnels et des entreprises. L'acquisition de Coface en 2002, filiale à 100 % de Natexis Banques Populaires, conforte encore ces positions. De même, le Crédit Coopératif dans le secteur de l'économie sociale et le Crédit Maritime Mutuel dans le secteur de la pêche et de l'économie du littoral sont venus renforcer le Groupe, en 2003, sur des marchés où il souhaitait accélérer son développement.



GROUPE BANQUE POPULAIRE

# Entretien avec Philippe Dupont

Président du Groupe Banque Populaire

2

**Au cours de l'année 2004, le Groupe Banque Populaire a, une nouvelle fois, enregistré des résultats en forte hausse. A quoi attribuez-vous la qualité et la régularité de ces performances ?**

L'exercice dont nous présentons ici les comptes marque effectivement une nouvelle et forte hausse de nos performances financières. Notre produit net bancaire a atteint 7,6 milliards d'euros en hausse de 8 % et le résultat brut d'exploitation a progressé de 12 % pour atteindre 2,5 milliards d'euros. Notre capacité bénéficiaire, qui mesure la profitabilité après impôts dégagée dans l'année, atteint son plus haut niveau historique à

1,2 milliard d'euros, en hausse de 15 %. Ces bons chiffres ont été obtenus, je le précise, dans une conjoncture générale qui, quoiqu'en amélioration, ne peut pas être qualifiée de satisfaisante. Trois facteurs principaux expliquent, à mon sens, ce succès. Ce sont tout d'abord la motivation et l'implication de nos équipes, dans toutes les composantes du Groupe, et en particulier celles qui, chaque jour, s'assurent de la satisfaction constante de nos nombreux clients. L'équilibre de notre portefeuille d'activités a également joué un rôle important. Enfin, la continuité de notre stratégie et son adéquation avec les valeurs fondamentales

qui nous animent sont clairement aussi un facteur clé de succès. Je ne voudrais pas pour autant que l'amélioration continue de nos performances, année après année, aboutisse à une quelconque banalisation de cette réussite. Il y a, dans ces chiffres, le fruit du travail quotidien de plus de 44 000 collaborateurs, en France et à l'étranger, dans un environnement qui n'est pas facile ; il y a aussi dans ces chiffres la conséquence des nombreuses décisions prises, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, par nos responsables. Nous pouvons être collectivement fiers du travail accompli, et nous pouvons avoir confiance dans la qualité de nos fondamentaux.

Mais nous devons aussi, dans le même temps, rester attentifs, dans un monde qui bouge vite, nous remettre en cause le cas échéant, ici ou là, quand il le faut, et faire évoluer nos schémas de pensée. En bref, rester réactifs, flexibles, tout le contraire d'une situation acquise.

### Quels sont les points qui vous paraissent les plus marquants dans cet exercice 2004 ?

Je vous répondrais très globalement que ce qui me paraît le plus marquant a été la capacité du Groupe Banque Populaire, notre Groupe, à combiner harmonieusement, à nouveau en 2004, de très bonnes performances économiques et un souci constant de l'intérêt collectif sous toutes ses formes. Je voudrais illustrer ce point à travers trois exemples qui touchent chacun à un domaine important de la vie économique et sociale du pays, à savoir l'emploi, la création d'entreprises et l'exportation. En 2004, le Groupe Banque Populaire a embauché 3 000 personnes. Nous avons créé en net, c'est-à-dire au delà des remplacements naturels, près de 700 emplois et en cinq ans nous avons créé près de 6 000 emplois, ce qui est tout à fait considérable et fait de notre Groupe l'un des principaux créateurs d'emploi dans le secteur privé en France. Nous embauchons de nombreux jeunes et notre pyramide des âges est bien équilibrée. Un collaborateur sur trois a maintenant moins de 35 ans. Deuxième domaine, la création d'entreprises et le soutien aux PME. Notre Groupe a été à nouveau, en 2004, le premier distributeur de prêts à la création d'entreprises ; nous sommes le premier investisseur en capital développement dans les PME ; nous sommes le premier banquier dans le domaine des microcrédits. Ces performances et les positions très fortes que nous nous sommes construites auprès des entreprises petites et moyennes font de nous un acteur majeur en matière de renforcement et de renouvellement du tissu économique comme de développement régional. Et il y a bien, là aussi, les emplois de demain. Si l'on regarde la question des exportations maintenant,

dont on voit aujourd'hui quelle place cruciale elle est en train de prendre, on constate là aussi que nous sommes en première ligne. De l'accompagnement à l'export proposé par Natexis Pramex International aux opérations complexes d'assurance-crédit montées par Coface, nous disposons de la gamme la plus large de services aux entreprises exportatrices. Aucun autre groupe bancaire n'est en mesure d'offrir la variété et la puissance de services que nous proposons dans ce domaine. Et cela dans l'intérêt bien compris de nos clients bien sûr, mais aussi de la collectivité. Cette volonté et cette capacité de notre Groupe à combiner harmonieusement résultats économiques et performances sociétales est un motif de fierté collective. C'est le fruit d'une histoire, d'une culture commune, de convictions et de valeurs partagées. Et c'est d'ailleurs ce qui en fait aussi l'une de nos principales forces pour l'avenir.

### Comment voyez-vous l'évolution du Groupe en 2005 ?

Nous abordons l'année 2005 dans un état d'esprit caractérisé à la fois par une grande confiance dans l'avenir et un souci de vigilance constante. Une grande confiance étayée par la solidité de nos performances économiques, de notre modèle de développement, de nos ratios financiers mais aussi de nos fondamentaux culturels. Et, dans le même temps, une grande attention aussi. Notre environnement évolue rapidement, dans les attentes de nos clientèles, dans l'émergence de nouveaux besoins, dans l'évolution des technologies, dans le jeu des acteurs économiques ou les modifications du contexte réglementaire au sens large. Comme par le passé, nous saurons nous adapter à ces changements ; nous devrons savoir à nouveau innover et anticiper, tirer profit de ces mutations. Et sans trop attendre d'une conjoncture économique qui est encore mal assurée, au moins dans la zone euro. Le Groupe Banque Populaire poursuivra en 2005 sa politique de croissance rentable. Avec

comme premier vecteur de développement une croissance organique que nous voulons toujours forte. Nous disposons encore sur notre marché national de possibilités de développement. Notre réseau d'agences est l'un des plus performants ; nous le renforçons dans certaines zones où notre part de marché doit être améliorée. Notre réussite commerciale auprès de la clientèle des particuliers sera élargie. Les besoins des ménages en matière de services financiers sont importants avec, en particulier, en toile de fond la problématique des retraites et la gestion de l'épargne à très long terme. La partie de notre activité dévolue à Natexis Banques Populaires devrait également se développer. La réorganisation réalisée a porté ses fruits dès 2004. Là aussi, nous sommes bien placés, avec en particulier des positions de leader sur les marchés porteurs de l'ingénierie sociale et de l'aide à la gestion du Poste clients. Notre développement s'appuiera également sur des initiatives ciblées de développement à l'étranger, de manière mesurée et progressive, à l'instar de ce que nous avons engagé dans les pays de l'Est avec notre partenaire allemand DZ Bank et les banques populaires autrichiennes, ou en Algérie à travers notre filiale Natexis Alamana. Nous restons également prêts, bien entendu, à saisir toutes les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter à nous dès lors que ces opérations aboutissent à un projet industriel clair, créateur de richesse, et qu'elles sont réalisées dans le respect des valeurs fondamentales sur lesquelles s'est bâtie notre entreprise. Dans le respect constant de ses valeurs coopératives d'origine, notre Groupe a déjà beaucoup changé depuis cinq ans. D'autres étapes importantes sont devant nous. La confiance de nos sociétaires, la solidité de nos résultats et de notre bilan, la motivation de nos équipes sont les atouts qui nous permettront de les franchir avec succès. Et de continuer ainsi à bâtir, tous ensemble, l'un des plus beaux groupes bancaires du pays.

# Chiffres clés 2004

au 31 décembre 2004

## Profil

22	Banques Populaires <sup>(1)</sup>
94	Sociétés de Caution Mutuelle (SCM)
2 770 000	sociétaires
6 600 000	clients
44 509	collaborateurs <sup>(2)</sup>
2 692	agences en France
116	implantations internationales (Natexis Banques Populaires et Coface)

## Résultats

en millions d'euros

7 640	produit net bancaire
2 545	résultat brut d'exploitation
1 174	capacité bénéficiaire <sup>(3)</sup>

en milliards d'euros

17,2	fonds propres totaux
9,1 %	ratio Tier one
121,3	encours de crédits <sup>(4)</sup>
94,8	épargne bilantielle <sup>(4)</sup>
97,4	épargne financière <sup>(5)</sup>
398	conservation titres

(1) 20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif

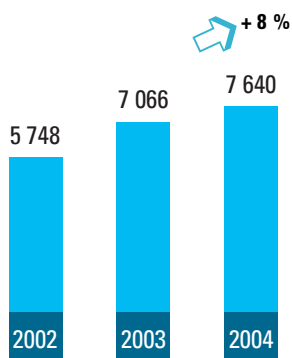
(2) Effectif actif

(3) Résultat net part du groupe + dotation au FRBG

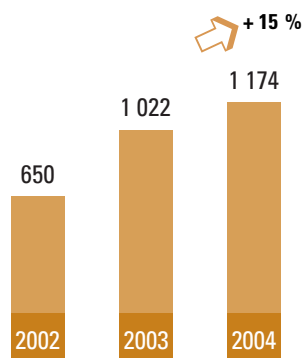
(4) Hors opérations de pension

(5) Actifs nets OPCVM, épargne salariale, assurance-vie et autre épargne financière

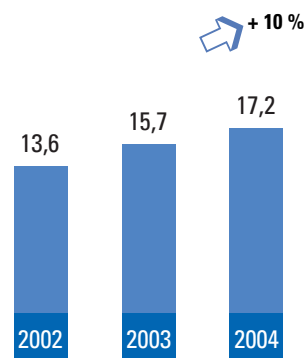
# Nouvelle progression en termes de développement, de rentabilité et de structure financière



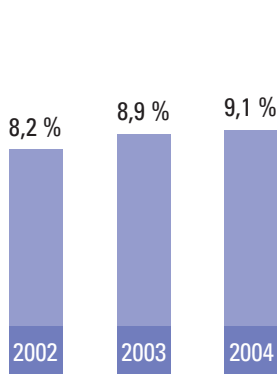
**PRODUIT NET BANCAIRE**  
EN MILLIONS D'EUROS



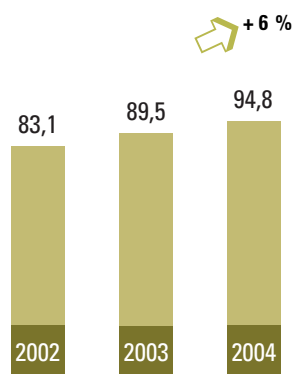
**CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE**  
EN MILLIONS D'EUROS



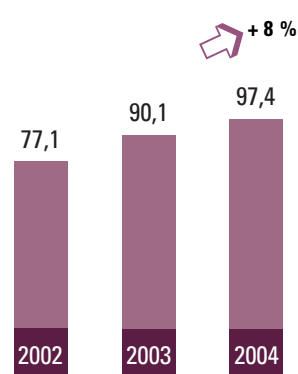
**FONDS PROPRES TOTAUX**  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre



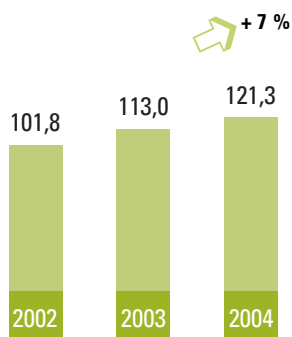
**RATIO TIER ONE**  
au 31 décembre



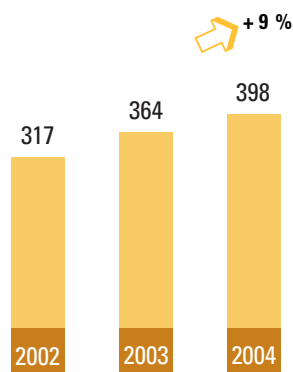
**ÉPARGNE BILANTIELLE**  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre



**ÉPARGNE FINANCIÈRE**  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre



**ENCOURS DE CRÉDITS**  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre



**CONSERVATION TITRES**  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre

## LES NOTATIONS

Dette long terme senior

### GRUPE BANQUE POPULAIRE

MOODY'S	STANDARD & POOR'S	FITCH RATINGS
Aa3	-	A+

### NATEXIS BANQUES POPULAIRES

MOODY'S	STANDARD & POOR'S	FITCH RATINGS
Aa3	A+	A+

# Gouvernement

## Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires



6

AU 31 DÉCEMBRE 2004

Philippe Dupont

René Clavaud

Claude Cordel

Richard Nalpas

Francis Thibaud

Christian Brevard

Michel Castagné

Jean Clochet

Jean-François Comas

Pierre Desvergnès

Daniel Duquesne

Stève Gentili

Yvan de La Porte du Theil

François Moutte<sup>(4)</sup>

Pierre Noblet

Jean-Louis Tourret

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ<sup>(1)</sup>

### PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Président du Groupe Banque Populaire

### VICE-PRÉSIDENTS

Président de la Banque Populaire Centre Atlantique

Président de la Banque Populaire du Midi

Directeur général de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées

### SECRÉTAIRE

Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest

### ADMINISTRATEURS

Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace

Vice-Président délégué de la Banque Populaire Occitane

Vice-Président délégué de la Banque Populaire des Alpes<sup>(5)</sup>

Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur

Président de la CASDEN Banque Populaire

Directeur général de la Banque Populaire Loire et Lyonnais

Président de la BRED Banque Populaire

Directeur général de la Banque Populaire Val de France

Directeur général de la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège<sup>(5)</sup>

Vice-Président de la Banque Populaire Rives de Paris

Président de la Banque Populaire Provençale et Corse

DATE DE 1<sup>RE</sup> NOMINATION / DATE D'ÉCHÉANCE<sup>(2)</sup>

08-07-1999 / 05-2005

05-07-2000 / 05-2006

23-09-1999 / 05-2005

05-07-2000 / 05-2006

05-07-2000 / 05-2006

20-12-2000 / 05-2006

27-05-2004 / 05-2007

27-05-2004 / 05-2007

31-05-2001 / 05-2007

27-05-2004 / 05-2007

31-05-2001 / 05-2007

20-10-1999 / 05-2005

22-05-2002 / 05-2005

21-11-2001 / 05-2005

27-05-2004 / 05-2007

08-07-1999 / 05-2006



# d'entreprise

François Thibaud

Daniel Duquesne

Jean-François Comas

Pierre Desvergnes

Stève Gentili

Yvan de La Porte du Theil

Michel Castagné

Pierre Noblet

Jean-Claude Detilleux

François Ladam



7

François Ladam  
Jean-Claude Detilleux

Michel Goudard  
Bruno Mettling

Olivier Haertig  
Patrick Delaval  
Pierre Ribuo

## CENSEURS

Directeur général de Natexis Banques Populaires  
Président-Directeur général du Crédit Coopératif

## A TITRE CONSULTATIF

Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires  
Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires

## ASSISTENT AUX RÉUNIONS

Secrétaire général de la Banque Fédérale des Banques Populaires  
Représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires  
Représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

(1) Société : Banque Fédérale des Banques Populaires

(2) Date de l'assemblée générale qui statue sur la clôture des comptes

(3) Depuis le 01/01/05, Jean Clochet est Président de la Banque Populaire des Alpes

(4) En remplacement de M. François Moutte, M. Bernard Jeannin a été coopté, lors du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 19/01/2005, en tant qu'administrateur. Sa cooptation sera proposée à la ratification lors de l'assemblée générale qui statuera sur la clôture des comptes 2004

(5) Depuis le 01/01/05, François Moutte est aussi Directeur général de la Banque Populaire du Midi

# Autres mandats exercés par les administrateurs

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES  
AUTRES MANDATS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ

## Philippe Dupont

**PRÉSIDENT  
DU GROUPE BANQUE POPULAIRE**

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Natexis Banques Populaires  
Natexis Assurances (jusqu'en juin 2004)

## Christian Brevard

**VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Banque Populaire d'Alsace

**ADMINISTRATEUR**  
Natexis Banques Populaires

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Natexis Bleichroeder SA

**MEMBRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
Natexis Bleichroeder Inc

**PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE**  
Bruker Biospin SA

## Michel Castagné

**VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Banque Populaire Occitane

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
Assurances BP IARD

**PRÉSIDENT**  
Castagné SA

**ADMINISTRATEUR**  
Maaf Assurances

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE MAAF SA  
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE**  
Maaf Vie

**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE**  
Covea

## René Clavud

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Banque Populaire Centre Atlantique

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Natexis Lease

**ADMINISTRATEUR**  
Coface  
Limousin Participation SA

**REPRÉSENTANT DE LA BANQUE  
FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Natexis Banques Populaires

## Jean Clochet

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Banque Populaire des Alpes

**ADMINISTRATEUR**  
Banque Privée St Dominique

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Routin SA  
Brasseries des Cimes

**PRÉSIDENT**  
Routin Nord Europe

**CHAIRMAN OF THE BOARD**  
Routin America Inc

**CO-GÉRANT**  
Montania  
SCI C3 et Houille Blanche

## Jean-François Comas

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Banque Populaire Côte d'Azur

**ADMINISTRATEUR**  
Natexis Assurances  
Natexis Coficiné

**REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA BANQUE POPULAIRE  
CÔTE D'AZUR PRÉSIDENT DE**  
Foncière Victor Hugo  
Société Méditerranéenne  
d'investissement

**REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA BANQUE POPULAIRE  
CÔTE D'AZUR, AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
i-BP

**REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA BANQUE POPULAIRE  
CÔTE D'AZUR, GÉRANT DE**  
SCI Domaine de l'Arenas

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE**  
NATEXIS PRIVATE BANKING  
LUXEMBOURG  
Fructilux

## Claude Cordel

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Banque Populaire du Midi

**PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
Natexis Factorem

**PRÉSIDENT**  
SAS Holding Clobia  
SAS CPSL

**ADMINISTRATEUR**  
Natexis Banques Populaires  
SAS Dupleix  
SNC Hydromons

## Pierre Desvergnès

**PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
CASDEN Banque Populaire

**PRÉSIDENT**  
Maine Gestion  
Line Bourse SA

**ADMINISTRATEUR**  
Natexis Asset Management  
Parnasse Finance S.A.  
Parnasse MAIF S.A.

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE CASDEN  
BANQUE POPULAIRE AUX CONSEILS**  
Natexis Altaïr  
Parnasse Services  
Sicav Valorg  
Sicav Fructidor  
SCPI Parnasse Immo

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE**  
PARNASSE FINANCE AU CONSEIL  
Parnassienne de Crédit

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE CASDEN  
BANQUE POPULAIRE À LA PRÉSIDENTE DE**  
SAS Finance  
SAS Parnasse Espace 1  
SAS LFI2

**GÉRANT**  
SARL Inter-promo  
SARL Cour des roches

**Daniel Duquesne****DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Banque Populaire Loire et Lyonnais

**ADMINISTRATEUR**Natexis Banques Populaires  
Natexis Asset Management  
SEPEL**REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
i-BP**PRÉSIDENT**

Garibaldi Capital Développement

**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
Volksbank CZ**Stève Gentili****PRÉSIDENT****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

BRED Banque Populaire

**PRÉSIDENT****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

BRED Gestion

Natexis Pramex International

**VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE**Banque Internationale de Commerce  
(BIC-BRED)**ADMINISTRATEUR**

Natexis Banques Populaires

Coface

BRED Cofilease

COFIBRED

LFI

Bercy Gestion Finances +

**REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA BRED BANQUE POPULAIRE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
BICEC**Yvan de La Porte du Theil****DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Banque Populaire Val de France

**PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
SBE**ADMINISTRATEUR**

Natexis Banques Populaires

Coface

**REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
VICE-PRÉSIDENT DE**  
i-BP**François Moutte****DIRECTEUR GÉNÉRAL**Banque Populaire des  
Pyrénées-Orientales,  
de l'Aude et de l'Ariège ;  
Banque Populaire du Midi  
(depuis le 01/01/2005)**REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
BANQUE POPULAIRE DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES, DE L'AUDE ET DE L'ARIÈGE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Natexis Pramex International  
Socama du Roussillon  
Socami des Pyrénées-Or.**Richard Nalpas****DIRECTEUR GÉNÉRAL**Banque Populaire  
Toulouse-Pyrénées**ADMINISTRATEUR**

Natexis Banques Populaires

Natexis Bleichroeder Inc

Natexis Assurances

**VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

Natexis Bleichroeder SA

**REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA BANQUE POPULAIRE  
TOULOUSE-PYRÉNÉES**

Natexis Asset Management

Immobilier

i-BP

Maison du Commerçant SA

Multi-croissance SAS

Socama 31

Irdi S.A.

**Pierre Noblet****VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ**

Banque Populaire Rives de Paris

**PRÉSIDENT**

Natexis Intertitres

Sonodas SAS

**VICE-PRÉSIDENT**

Natexis Lease

**ADMINISTRATEUR**

Natexis Paiements

Delattre Patoux

**Francis Thibaud****DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Banque Populaire du Sud-Ouest

**VICE-PRÉSIDENT****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Natexis Paiements

**ADMINISTRATEUR**

Natexis Banques Populaires

Socami Bordeaux Région

Socama Sud-Ouest

**REPRÉSENTANT PERMANENT****DE LA BANQUE POPULAIRE****DU SUD-OUEST AU CONSEIL****D'ADMINISTRATION**

i-BP

Soprolib Sud-Ouest

**Jean-Louis Tourret****PRÉSIDENT****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Banque Populaire Provençale et

Corse

**PRÉSIDENT DU CONSEIL****D'ADMINISTRATION**

Natexis Interépargne

Natexis Epargne Entreprise

Tourret SAS

Proclair SAS

**ADMINISTRATEUR**

Natexis Banques Populaires

Ciments Lafarge

**GÉRANT**

Tourret Entreprises

Tourret Electronique

Proclair Provence

Proclair Rhône Alpes

# Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> Août 2003.

## Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

**L**e conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, société anonyme de droit commun depuis le 31 mai 2001, exerce un certain nombre de prérogatives légales qui incluent les responsabilités de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de sa fonction d'organe central du réseau des Banques Populaires et plus généralement au titre de sa mission de contrôle et de définition de la stratégie du Groupe Banque Populaire, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique... L'administrateur doit être considéré comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

### Composition du conseil d'administration

La Banque Fédérale des Banques Populaires est administrée par un conseil composé de seize membres, élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont des personnes physiques dont au moins

la majorité doit avoir la qualité de Président, d'administrateur ou de Directeur général de Banque Populaire.

Les administrateurs ayant l'une de ces qualités doivent être choisis parmi les candidats proposés respectivement par les collèges des Présidents et des Directeurs généraux de Banques Populaires selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

### Election du Président du conseil d'administration

Le règlement intérieur rappelle que d'après l'article 11 des statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires « le conseil d'administration élit, à la majorité

simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat » et que « le Président est rééligible ». Le quorum nécessaire pour la validité de l'élection est mentionné également dans les statuts (article 12, à savoir la moitié au moins des membres du conseil) ainsi que la majorité requise pour l'élection (même article, à savoir la majorité des voix des membres présents).

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires porte le titre de Président du Groupe Banque Populaire.

### Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires assume sous sa responsabilité la Direction générale de cette dernière. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui,

à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans ses fonctions de Directeur général, il représente la Banque Fédérale des Banques Populaires à l'égard des tiers.

Le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sans que leur nombre puisse dépasser cinq.

## Organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an, selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut, par ailleurs, convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent.

Le conseil d'administration s'est éuni 11 fois au cours de l'exercice 2004; le taux de présence de ses membres est élevé puisqu'il ressort à 98 % en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances. Le règlement intérieur prévoit explicitement que les administrateurs doivent être assidus et participer à toutes les réunions du conseil et le cas échéant des comités auxquels ils appartiennent. Les séances, qui durent en moyenne quatre heures, permettent un examen approfondi des sujets proposés à l'ordre du jour. Hormis les conseils d'arrêté des comptes annuels et semestriels, et le conseil suivant l'assemblée générale de mai dont l'ordre du jour est exclusivement consacré au renouvellement du bureau, les conseils comprennent systématiquement un point sur l'activité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, ainsi qu'un point sur les grands sujets d'actualité concernant le Groupe Banque Populaire. Outre l'arrêté des comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, le conseil prend toutes les décisions relatives à la stratégie du Groupe Banque Populaire.

Les investissements d'importance stratégique réalisés par d'autres entités du Groupe Banque Populaire, telles que Natexis Banques Populaires, lui sont préalablement soumis.

Un compte rendu détaillé des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) est effectué devant le conseil quatre fois par an. Le conseil prend, à cette occasion, toute décision qu'il juge utile à la suite des recommandations du CARG.

Un dossier complet est adressé aux membres du conseil, huit jours environ avant la tenue de ses réunions et le conseil s'attache à expliciter clairement les décisions qu'il prend. Un relevé des décisions prises est adressé dans les jours suivant le conseil à l'ensemble de ses membres et à l'ensemble des dirigeants du Groupe Banque Populaire (Présidents et Directeurs généraux des Banques Populaires).

Un compte rendu précis des séances du conseil est réalisé systématiquement, conservant également la trace des débats qui s'y sont instaurés sur les différents points de l'ordre du jour. Après approbation du conseil, ce compte rendu est également adressé à l'ensemble de ses membres et à l'ensemble des dirigeants du Groupe Banque Populaire.

Il est à noter également que le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et celui de Natexis Banques Populaires comportent onze administrateurs communs.

## Délibérations du conseil d'administration

Le règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires précise par ailleurs le mode de délibérations du conseil; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'assemblée générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique pour lesquels le Président saisit le conseil.

## Bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil comprend, outre le Président du conseil, trois Vice-Présidents, dont deux sont issus du collège des Présidents, et un de celui des Directeurs généraux, ainsi qu'un secrétaire issu du collège des Directeurs généraux. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

## Administrateurs indépendants

La notion d'administrateur indépendant, telle que définie par le rapport Bouton, n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En effet, s'agissant de l'organe central d'un groupe coopératif, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être composé de représentants des Banques Populaires, actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (à hauteur de plus de 99 % au 31 décembre 2004), en leur qualité d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires de par la loi.

Pour autant, statutairement, on observe que les administrateurs ne sont pas des Banques Populaires en tant que telles, mais bien des personnes physiques. Bien que personnalités issues des Banques Populaires (Présidents et Directeurs généraux), elles ne siègent pas en qualité de représentants de leur banque mais au titre du gouvernement du Groupe Banque Populaire et des compétences dévolues à ce titre à la Banque Fédérale des Banques Populaires par la loi.

## >>> Règles de déontologie

Le règlement intérieur (article 11) appelle l'attention des administrateurs sur la législation relative aux opérations d'initiés compte tenu des informations confidentielles qu'ils seraient amenés à connaître en raison de leurs fonctions d'administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur des filiales cotées du Groupe Banque Populaire.

## Indépendance de l'Inspection

Le conseil d'administration veille à l'indépendance de l'Inspection générale. Celle-ci est habilitée à se faire communiquer par les établissements audités tous éléments et toutes informations nécessaires au bon accomplissement de sa mission. Elle bénéficie d'un droit d'accès à l'ensemble des applications informatiques des établissements du Groupe Banque Populaire.

## Evaluation du conseil

Les performances du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires se mesurent principalement par la fréquence de ses réunions, le bon niveau d'information dont disposent les administrateurs, mandataires sociaux de Banques Populaires, et l'interactivité des échanges sur les différents points de l'ordre du jour. Ainsi, la manière dont fonctionne le conseil et sa composition représentative lui permettent de jouer pleinement son rôle d'organe central et de gouvernement du Groupe Banque Populaire et d'assumer la totalité du pouvoir politique et stratégique.

## Jetons de présence

Le montant des jetons de présence<sup>(1)</sup> fixé par l'assemblée générale est réparti par le conseil entre les administrateurs selon un

principe égalitaire. La participation au bureau et aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour le bureau et chaque comité.

Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

## Principaux sujets traités par le conseil d'administration au cours de l'année 2004

Au cours de l'année 2004, le conseil a autorisé un certain nombre d'opérations importantes pour le Groupe Banque Populaire, et entendu des points complets sur l'activité des entreprises du Groupe Banque Populaire, donnant lieu chaque fois à débat.

Il a ainsi approuvé une prise de participation de 25 % dans Volksbank International, holding regroupant les participations de l'Övag (organisme central des Banques Populaires autrichiennes) dans ses filiales bancaires d'Europe centrale et danubienne.

Il a autorisé le développement d'une activité de banque de détail en Algérie.

Il a statué sur des éléments importants de l'organisation du Groupe Banque Populaire, ou touchant à l'approfondissement de sa vie fédérale et coopérative.

Il a ainsi approuvé l'adossement régional des Caisses de Crédit Maritime Mutuel à des Banques Populaires de proximité.

Il a approuvé la création de la Banque Populaire Rives de Paris par fusion de la Banque Populaire BICS et de la Banque Populaire Nord de Paris.

Il a lancé un plan d'action visant à développer le sociétariat dans l'ensemble des Banques Populaires et a favorisé les initiatives sociétales de ses clients sociétaires, de même qu'une démarche de développement durable visant à généraliser dans l'ensemble du Groupe Banque Populaire les initiatives et les succès des Banques Populaires les plus actives.

Dans les domaines techniques, il a examiné de façon approfondie les acquis et les projets d'i-BP (informatique-Banque Populaire), après le regroupement effectif en 2004 de l'ensemble des centres de traitements régionaux sur cette plate-forme unique.

Il a approuvé la convention de services monétiques proposée par Natexis Banques Populaires aux Banques Populaires et décidé l'application à l'ensemble des banques du Groupe Banque Populaire d'un dispositif sécuritaire complémentaire sur internet.

Il a entendu des points détaillés sur l'activité commerciale et le développement du Groupe Banque Populaire, donnant lieu à des débats.

Il a également entendu à deux reprises (lors des séances des 26 mai et 17 novembre) les compte rendus relatifs aux séances du Comité d'Audit et des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le rapport de gestion du Groupe Banque Populaire sur les procédures de contrôle interne lui a été présenté dans sa séance du 21 avril 2004.

(1) Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion pour les montants individuels des versements versés à ce titre aux administrateurs.

# Comités Consultatifs

**D**ans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et dans l'esprit du rapport Viénot de 1999, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a réexaminé son dispositif de gouvernement d'entreprise et a décidé d'instituer, à côté du Comité d'Audit et des Risques Groupe Banque Populaire, deux autres comités spécialisés : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Ces comités sont composés chacun de quatre administrateurs (deux Présidents et deux Directeurs généraux de Banques Populaires) choisis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président. Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité.

Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques Groupe, émettent des avis destinés au conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Le Comité d'Audit et des Risques Groupe

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) s'est substitué à l'ancien Conseil Central de Crédit (CCC) qui avait été créé par une loi de 1929. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a précisé à ce sujet, dans sa séance du 20 juin 2001, que les dispositions relatives à la compétence et à la composition de cet ancien CCC ont été maintenues en vigueur au niveau du CARG en application des pouvoirs d'organe central dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est investie par l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé, en novembre 2002, de modifier les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit et des Risques Groupe en instituant également un Comité d'Audit et des Risques uniquement dédié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le CARG tient quatre séances annuelles en composition plénière pour examiner – conformément à la réglementation bancaire – les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Il assure la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective et indépendante sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contrepartie (sectoriels et géographiques selon ses trois composantes, interbancaire, souveraine et clientèle), ainsi que des risques de taux et de liquidité. Il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Au vu de ces constats, il propose au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire.

Le CARG tient deux séances annuelles en composition plénière pour examiner les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le CARG plénier est présidé par le Président du Groupe Banque Populaire. Il comprend en outre six administrateurs, dont les quatre membres du bureau. Y assistent également les Directeurs généraux délégués et le Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Directeur général de Natexis Banques Populaires et le Directeur de l'Inspection générale. Lorsque le CARG plénier examine les rapports relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il siège hors la

présence des mandataires sociaux. Peut être invité aux séances tout expert ou responsable opérationnel d'un établissement du Groupe Banque Populaire si la situation le requiert.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers. Les comptes rendus du CARG plénier sont présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui délibère.

Le CARG tient une séance mensuelle en composition restreinte pour noter les principaux risques de contreparties portés par chaque établissement du Groupe sur base consolidée ou par le Groupe Banque Populaire ainsi que les engagements portés sur les mandataires sociaux, jouant ainsi un rôle dans la prévention des conflits d'intérêts.

Le CARG mensuel est composé de trois membres et trois suppléants nommés pour un an par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président, à l'issue de l'assemblée générale.

Le Président du CARG mensuel est choisi au sein du bureau parmi les Présidents. Son suppléant peut être choisi hors le bureau. Les deux Directeurs généraux sont choisis hors le bureau, les suppléants pouvant être membres du bureau. Les décisions supposent deux voix minimum.

## Le Comité des Comptes

Il a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui doivent être soumis au conseil ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture.

>>> Il formule également un avis sur les choix des commissaires aux comptes, leur programme d'intervention et les budgets alloués. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Enfin, il a la faculté de rencontrer les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle : la Direction financière, et la Direction de l'Inspection générale.

## Le Comité des Rémunérations

Ce comité est chargé, hors la présence des intéressés, de proposer au conseil tous sujets relatifs au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leur condition de rémunération et de retraite.

Le Président du conseil d'administration peut également, avant de saisir le conseil d'administration, demander au comité de l'assister dans l'étude de toute question

relative au statut personnel des mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire, touchant à la politique générale de rémunérations ou des retraites.

Au cours de l'année 2004, le Comité des Rémunérations du Groupe Banque Populaire, présidé par le Président Philippe Dupont, s'est réuni pour faire le point sur les rémunérations des dirigeants du Groupe Banque Populaire, ainsi que le définit sa mission. Tous les membres étaient présents.

Après un examen des rémunérations effectives des mandataires sociaux des Banques Populaires régionales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au titre de l'année 2003, les propositions pour l'année en cours ont été élaborées ; elles ont été diffusées ensuite aux dirigeants des Banques Populaires régionales pour être validées par les Comités de Rémunérations régionaux.

Précédant ces réunions, au cours de deux séances de travail, le comité avait examiné les critères

qui permettent de déterminer la partie fixe et la partie variable de la rémunération.

En ce qui concerne les critères qui déterminent le niveau de la partie fixe, ils sont au nombre de trois :

- le niveau du PNB,
- la mobilité,
- et l'ancienneté dans la fonction.

Pour 2004, comme pour 2003, la part variable est déterminée à partir des performances portant sur :

- le produit net bancaire,
- le coefficient d'exploitation,
- la rentabilité des fonds propres (ROE, Return On Equity).





COMITÉS	PRÉSIDENTS	MEMBRES	TAUX DE PRÉSENCE	NOMBRE DE SÉANCES EN 2004
---------	------------	---------	------------------	---------------------------

### Comité d'Audit et des Risques Groupe

#### CARG plénier

1 <sup>er</sup> semestre 2004 <sup>(1)</sup>	Philippe Dupont	<sup>(2)</sup> R. Clavaud, C. Hébrard, F. Thibaud, Y. de la Porte du Theil, F. Moutte, R. Nalpas	98 %	4 consacrées au Groupe 2 consacrées à la Banque Fédérale des Banques Populaires
2 <sup>e</sup> semestre 2004 <sup>(1)</sup>	Philippe Dupont <sup>(1bis)</sup>	<sup>(3)</sup> R. Clavaud, C. Cordel, F. Moutte, Y. de la Porte du Theil, R. Nalpas, F. Thibaud		

#### CARG mensuel

1 <sup>er</sup> semestre 2004	René Clavaud <sup>(2)</sup>	<b>Titulaires</b> <sup>(2)</sup> Y. de La Porte du Theil, F. Moutte <b>Suppléants</b> <sup>(2)</sup> J-F. Comas, R. Nalpas, J-L. Tourret	89 %	9
2 <sup>e</sup> semestre 2004	René Clavaud <sup>(3)</sup>	<b>Titulaires</b> <sup>(3)</sup> Y. de La Porte du Theil, F. Moutte <b>Suppléants</b> <sup>(3)</sup> J-F. Comas, R. Nalpas, J-L. Tourret		

### Comité des Comptes

1 <sup>er</sup> semestre 2004	Richard Nalpas <sup>(4)</sup>	<sup>(4)</sup> C. Cordel, M. Devianne, F. Thibaud	100 %	2
2 <sup>e</sup> semestre 2004	Richard Nalpas <sup>(4)</sup>	<sup>(4)</sup> P. Desvergnès, F. Thibaud, J-L. Tourret,		

### Comité des Rémunérations

1 <sup>er</sup> semestre 2004	Philippe Dupont <sup>(5 bis)</sup>	<sup>(5)</sup> R. Clavaud, C. Hébrard, R. Nalpas, F. Thibaud,	100 %	2
2 <sup>e</sup> semestre 2004	Philippe Dupont <sup>(5 bis)</sup>	<sup>(5)</sup> R. Clavaud, C. Cordel, R. Nalpas, F. Thibaud,		

(1) 1<sup>er</sup> semestre 2004 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 18 juin 2003  
2<sup>e</sup> semestre 2004 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 27 mai 2004

(1bis) lorsque le CARG plénier examine les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il est présidé par René Clavaud

(2) nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003

(3) nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2004

(4) nomination pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires

(5) nomination pour la durée de leur mandat de membre du bureau du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

(5bis) lorsque le Comité des Rémunérations examine les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il est présidé par René Clavaud

# Les règles de gouvernance dans les Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leur conseil d'administration.

**C**ette charte s'impose aux Banques Populaires comme corps de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement (déontologie des administrateurs). Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des Comités Consultatifs dans les Banques Populaires.

Les Banques Populaires, banques coopératives, mettent naturellement leurs sociétaires clients au cœur de leur organisation. Leurs conseils d'administration sont composés d'administrateurs qui sont des sociétaires clients parmi d'autres. La prévention des conflits d'intérêts concernant leurs administrateurs, dans le domaine des crédits, est assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

## Les responsabilités du conseil d'administration

Les conseils d'administration, émanations du tissu économique régional, tiennent leur légitimité

des sociétaires, personnes physiques et morales, parmi lesquels sont élus les administrateurs.

Les sociétaires sont réunis en assemblée générale, temps fort de la vie sociétariale, avec ce qu'il implique en termes de large participation, d'informations dispensées, de transparence, de pédagogie et de dialogue.

Le conseil d'administration est l'instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des sociétaires et auquel s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise coopérative Banque Populaire.

Les administrateurs n'ont de pouvoirs que collégalement au sein du conseil d'administration. Ils ne détiennent individuellement aucun pouvoir de gestion.

## Déontologie de l'administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des sociétaires et se comporter comme tel dans l'exercice de sa mission.

Il doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, être assidu aux réunions du conseil, et de l'assemblée générale. Des actions de formation sont organisées à son attention en tant que de besoin.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, il est non seulement tenu à

une obligation de confidentialité mais aussi astreint au secret professionnel.

Les administrateurs membres des Comités Consultatifs sont tenus au respect des mêmes devoirs que ceux imposés aux administrateurs : devoir de loyauté, de diligence, de compétence, d'assiduité, d'obligation de confidentialité et de respect du secret professionnel.

L'administrateur contribue plus généralement à la promotion de l'image de la Banque Populaire dans l'environnement socio-économique régional. Il a un rôle actif de prescription.

## Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit en son sein son Président pour un mandat de trois ans renouvelable, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son soixante cinquième anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante huitième anniversaire.

Le conseil nomme, sur proposition de son Président, un Directeur général, choisi en dehors de ses membres, pour un mandat

de cinq ans renouvelable, dans la limite de son soixantième anniversaire; à compter de son soixantième anniversaire, la durée de son mandat est d'un an sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à la date de son soixante cinquième anniversaire.

Le conseil institue un règlement intérieur qui régit notamment l'organisation des séances et des travaux du conseil et des Comités Consultatifs.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration institue des Comités Consultatifs dont il fixe la composition. Il s'agit :

- d'un Comité d'Audit et des Risques,
- d'un Comité des Comptes.

Ces deux comités peuvent être regroupés en un seul, suivant le choix du conseil, sous l'appellation générique de Comité d'Audit.

Ces comités ont pour mission :

1/ d'examiner, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection,

2/ d'analyser les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la banque à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut instituer deux autres comités :

- un Comité des Rémunérations chargé (hors la présence des intéressés) de proposer au conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux. Les propositions du comité doivent s'inscrire dans le cadre de la politique du Groupe en matière de rémunérations des dirigeants.
- un Comité « Politique de sociétariat ». S'il est institué,

il est chargé de faire des propositions relativement au développement et à l'animation du sociétariat (accroissement régulier du nombre des sociétaires, division et répartition équilibrée du capital, politique de communication, politique d'engagement coopératif local...).

## Compétences du conseil d'administration

### Les stratégies et la structure organisationnelle

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale de la banque, en cohérence avec la stratégie et la politique du Groupe Banque Populaire.

Concrètement, il définit les politiques stratégiques essentielles, sur propositions concertées du Président et du Directeur général et en contrôle périodiquement la mise en œuvre dans leurs aspects fondamentaux de développement, de rentabilité, de sécurité, en adéquation avec les moyens déployés.

### La maîtrise des risques

Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque, et s'assure de la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle (règlement 97.02).

- S'agissant de la politique des crédits, il en définit les orientations générales, en fixe les limites prudentielles (division des risques, répartition, rapport avec les fonds propres...), indique les seuils des engagements relevant de sa compétence, veille au respect des procédures relatives à la compétence du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) institué à la Banque Fédérale des Banques Populaires, suit l'évolution des engagements par l'information régulière qui lui est donnée globalement sur les dossiers relevant

dudit comité comme sur l'ensemble du portefeuille.

- Il fixe les limites globales des autres gros risques financiers au regard de la capacité de la banque à absorber les pertes potentielles, surveille le respect de ces limites et le niveau des risques, par l'information régulière qui lui est donnée en la matière.

- Le conseil est également informé des dispositions prises en matière de gestion des risques opérationnels (informatiques, comptables, fraudes internes ou externes, procédures, risques d'environnement juridique).

- Il formule des objectifs en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques, après analyse de ces différents reportings, en particulier dans le cadre de l'examen des rapports prescrits par la réglementation.

Les résultats des contrôles sur place diligentés, tant par la Banque Fédérale des Banques Populaires que par la commission bancaire et les autres régulateurs, lui sont présentés pour débat. Le conseil s'assure du suivi des recommandations issues de ces contrôles; il lui appartient de prendre sans tarder les mesures et dispositions correctrices que peut appeler, le cas échéant, la préservation des équilibres financiers et économiques de la banque et, par conséquent, la préservation de sa compétitivité.

Plus généralement, le conseil s'assure que les contrôles sont suffisants et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### La politique de rémunération du capital

Le conseil fixe le taux de rémunération du capital. Ce taux doit être compatible avec les dotations aux provisions et aux réserves indispensables à la couverture des risques et aux moyens de développement de la

>>> banque. Ce taux est fixé dans la limite du plafond légal de l'intérêt aux parts sociales.

Le conseil décide des incorporations de réserves au capital social en veillant au respect de leur caractère exceptionnel.

## Les responsabilités du Président

Le Président est l'un des deux dirigeants responsables au sens du code monétaire et financier. A ce titre, il est l'un des deux interlocuteurs privilégiés des autorités bancaires et doit disposer, pour accomplir sa mission, d'une vision d'ensemble de l'activité de la banque.

Du fait de la dissociation des fonctions, il n'assume pas la responsabilité de la Direction générale. Il n'est pas le représentant légal de la banque, qu'il ne peut engager vis-à-vis des tiers.

## Animation du conseil d'administration

Le Président est à la fois l'animateur du conseil d'administration et l'interlocuteur naturel de la Direction générale, de ses sociétaires et des tiers dans leurs rapports avec le conseil.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la banque (conseil d'administration, Direction générale, assemblées générales) et au respect des dispositions légales concernant la compétence du conseil : fixation de la rémunération des dirigeants, fixation et répartition des indemnités de présence dont le montant maximum est voté par l'assemblée générale, information du conseil sur les conventions libres et les conventions réglementées.

Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. A cet égard, le rapport de gestion du conseil

à l'assemblée fait part de l'activité du conseil : nombre de réunions dans l'année, principaux sujets abordés, travaux des Comités Consultatifs...

Il dispose d'un pouvoir d'évocation des sujets par la fixation de l'ordre du jour des réunions du conseil.

Il veille à ce que les comptes rendus des travaux du conseil d'administration résumés de manière exhaustive les travaux du conseil. La Banque Fédérale des Banques Populaires est destinataire de ces comptes rendus sitôt leur adoption par le conseil.

Les décisions du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont là pour lui permettre d'éclairer le conseil d'administration sur les orientations à suivre et les impératifs à respecter.

## Relations avec le Directeur général et le Groupe

Le Président prépare, avec le Directeur général, les choix stratégiques soumis au conseil que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre.

Etant avec le Directeur général l'un des deux interlocuteurs privilégiés du Groupe, il veille à la cohérence de la politique définie par le conseil d'administration avec celle décidée au niveau du Groupe. Il participe activement à la vie fédérale du Groupe : conférences et commissions fédérales, réunions des Présidents de Banque Populaire...

Il représente sa Banque Populaire aux assemblées générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En cas d'impossibilité, cette représentation est assurée soit par un administrateur désigné par lui, soit par le Directeur général.

Dans ses contacts permanents avec la Direction générale, il doit veiller à la mise en œuvre

des stratégies et des politiques approuvées par le conseil d'administration et, plus généralement, se tenir informé de la vie de la banque.

Le Président appose sa signature sur les dossiers relevant du CARG au même titre que le Directeur général et veille au respect des décisions de cette instance. Il est, comme le Directeur général, systématiquement informé par la Banque Fédérale des Banques Populaires des notations du CARG.

Le Président est destinataire des rapports d'inspection de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la commission bancaire et veille à ce que les résultats des contrôles sur place diligentés par la commission bancaire et les autres régulateurs soient communiqués au conseil. Il veille également à ce que le procès-verbal de la séance du conseil au cours de laquelle la lettre de suite de la commission bancaire a été présentée soit transmis à cette dernière.

## Les responsabilités du Directeur général

### Un dirigeant responsable

Le Directeur général, en sa qualité de dirigeant responsable au sens du code monétaire et financier, prépare, avec le Président, les choix stratégiques de la Banque proposés au conseil d'administration, en veillant à leur cohérence par rapport à la stratégie et la politique définies au niveau du Groupe.

Il est, à ce titre, avec le Président, le représentant et l'interlocuteur pour la banque vis-à-vis des instances du Groupe et des autorités de tutelle et de contrôle. Il participe également à la vie fédérale du Groupe.

Le Directeur général a la responsabilité de la mise en œuvre des stratégies et

politiques approuvées par le conseil d'administration.

Mandataire du conseil d'administration et responsable devant celui-ci de la bonne exécution de son mandat, il rend compte périodiquement, à la demande du Président, de la mise en œuvre de la politique définie par le conseil.

### Un dirigeant chef de l'entreprise banque et manager des collaborateurs

Le Directeur général est le représentant légal de la banque à l'égard des tiers et en justice. Il est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus dans l'ordre externe. Il est le chef de l'entreprise Banque Populaire, responsable de la bonne gestion opérationnelle et quotidienne.

Il a par ailleurs la responsabilité du management des collaborateurs de la banque. En accord avec le Président, et conformément à la réglementation bancaire, il informe le conseil du choix du responsable du système de contrôle interne. Le conseil doit veiller à son indépendance.

### La maîtrise des risques

Le Directeur général a, avec le Président, la responsabilité de la mise en œuvre du système de contrôle interne visant à garantir la sécurité au regard des risques auxquels est exposée la banque (risques de crédit et de marge, risques de taux global, de marché, de change, de liquidité et opérationnels, risques de filiales...). Il en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle interne au

regard des risques et veille à la mise en force du processus de reporting au conseil d'administration.

Le Directeur général a, en outre, la responsabilité du système des délégations en matière d'engagements. Il veille à l'adéquation des délégataires aux délégations qui leur sont consenties, en termes de compétence et de formation.

Il doit avoir le souci constant de la maîtrise des risques et cultiver, au sein du personnel de la banque, une forte culture d'appréciation du risque.

Concernant les risques opérationnels et plus particulièrement le risque juridique porteur le risque d'image, le Directeur général s'assure de l'existence d'une politique de maîtrise du risque pénal.



# Les responsables du contrôle des comptes

## Noms, adresses et dates de nomination

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été nommés par le Conseil Syndical de l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires du 20/09/2000 pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004 a pris acte de la démission du Cabinet PriceWaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes titulaire

des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire et a nommé à sa place le cabinet SALUSTRO REYDEL, pour la durée restant à courir.

## Commissaires aux comptes titulaires

### BARBIER FRINAULT ET AUTRES

Réseau Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4  
Représenté par M. Richard OLIVIER  
et M. Olivier DURAND

### SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé  
75378 Paris Cedex 08  
Représenté par M. Michel SAVIOZ

## Commissaires aux comptes suppléants

### M. Pascal MACIOCE

Barbier Frinault & Autres  
Réseau Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4

### M. Louis-Pierre SCHNEIDER

Coopers & Lybrand Audit  
Membre de  
PricewaterhouseCoopers  
32, rue Guersant  
75017 Paris

## Honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire

Les honoraires comptabilisés en 2003 et 2004 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leurs réseaux respectifs se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 DÉCEMBRE 2004			31 DÉCEMBRE 2003		
	Réseau Ernst & Young	Réseau Salustro Reydel <sup>(1)</sup>	%	Réseau Ernst & Young	Réseau Pricewaterhouse Coopers <sup>(3)</sup>	%
<b>Audit</b>						
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup>	1 121	2 006	41,3 %	922	1 546	39,3 %
- Missions accessoires et autres missions d'audit <sup>(2)</sup>	4 170	32	55,5 %	3 007	389	54,0 %
<b>Sous-total</b>	<b>5 291</b>	<b>2 038</b>	<b>96,8 %</b>	<b>3 929</b>	<b>1 935</b>	<b>93,3 %</b>
<b>Autres prestations</b>						
- Juridique, fiscal, social	0	0	0,0 %	6	277	4,5 %
- Technologies de l'information	0	0	-	-	-	-
- Audit interne	48	0	0,6 %	46	-	0,7 %
- Autres	191	0	2,5 %	-	94	1,5 %
<b>Sous-total</b>	<b>239</b>	<b>0</b>	<b>3,2 %</b>	<b>52</b>	<b>371</b>	<b>6,7 %</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>5 530</b>	<b>2 038</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 981</b>	<b>2 306</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Dont honoraires au titre de l'audit des filiales intégrées globalement :

- réseau Ernst & Young: 971 K€ en 2004 et 764 K€ en 2003

- réseau Salustro Reydel: 1 472 K€ en 2004

- réseau PriceWaterhouseCoopers: 1 237 K€ en 2003

(2) Pour le réseau Ernst & Young, ce poste inclut les honoraires relatifs au projet de réforme du ratio de solvabilité Bâle II, mis en place à la Banque Fédérale des Banques Populaires et Natexis Banques Populaires.

(3) Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004 a pris acte de la démission du Cabinet PriceWaterhouseCoopers et a nommé à sa place le cabinet Salustro Reydel.

# Les mécanismes financiers internes au Groupe

Bénéficiaire du système de garantie du réseau des Banques Populaires : d'une part, les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle exclusives, la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, le Crédit Maritime Mutuel en vertu de son affiliation légale à la Banque Fédérale des Banques Populaires, au sens du code monétaire et financier.

Le système de garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, prise en sa qualité d'organe central en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (article 1<sup>er</sup>).

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes

des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires.

Ces fonds régionaux sont alimentés, chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires, avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) qui accordent leur cautionnement en exclusivité aux opérations montées dans le réseau pour les clients du Groupe.

Le système de garantie du réseau des Banques Populaires assure également la garantie de liquidité et de solvabilité du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du code monétaire et financier. Cette garantie est subsidiaire du dispositif de solidarité financière interne au Crédit Maritime Mutuel.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont

adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.



# Organisation du Groupe

- les 22 Banques Populaires
- la Banque Fédérale des Banques Populaires
- Natexis Banques Populaires





La réussite d'un modèle qui allie performance économique et prise en compte de l'intérêt collectif dans la fidélité des valeurs coopératives du Groupe

# Préambule

Le Groupe Banque Populaire est, avec 6 600 000 clients et près de 2 700 agences, l'un des principaux réseaux bancaires en France. Sa croissance rapide, fondée sur un développement organique régulier et des acquisitions ciblées, lui permet d'afficher des positions de premier plan sur ses différentes clientèles : particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels.

**L**e Groupe Banque Populaire est un groupe coopératif qui a pour maisons mères les 20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif. Le capital de celles-ci est en totalité détenu par leurs sociétaires. Les Banques Populaires contrôlent la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire et holding de Natexis Banques Populaires, coté sur le compartiment A de l'Eurolist Paris.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du Groupe Banque Populaire. Les autres entités du Groupe Banque Populaire sont des filiales directes ou indirectes de la Banque Fédérale des Banques Populaires ; la principale est Natexis Banques Populaires.

## L'appellation « Banque Populaire »

Dans l'ensemble du présent document de référence, on désigne par « Banques Populaires » :

- les 20 Banques Populaires régionales (au 31 décembre 2004),
- la CASDEN Banque Populaire, banque à compétence nationale au service des personnels et des organisations de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture,
- le Crédit Coopératif Banque Populaire ou « Crédit Coopératif », acteur majeur du secteur de l'économie sociale, devenu une Banque Populaire depuis

le 30 janvier 2003 par adoption du statut légal de société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable.

## L'appellation « réseau »

Au sens de l'article L. 512-11 du code monétaire et financier, le « réseau » des Banques Populaires comprend :

- les Banques Populaires, sociétés anonymes coopératives de banque populaire.
- les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM), qui accordent statutairement l'exclusivité de leur cautionnement aux Banques Populaires.
- la Banque Fédérale des Banques Populaires, société anonyme de droit commun.

S'agissant du Crédit Maritime Mutuel, le système de garantie des Banques Populaires s'étend à lui depuis son affiliation à la Banque Fédérale des Banques Populaires intervenue suite à la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, (article 93).

La Banque Fédérale des Banques Populaires est alors devenue l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel.

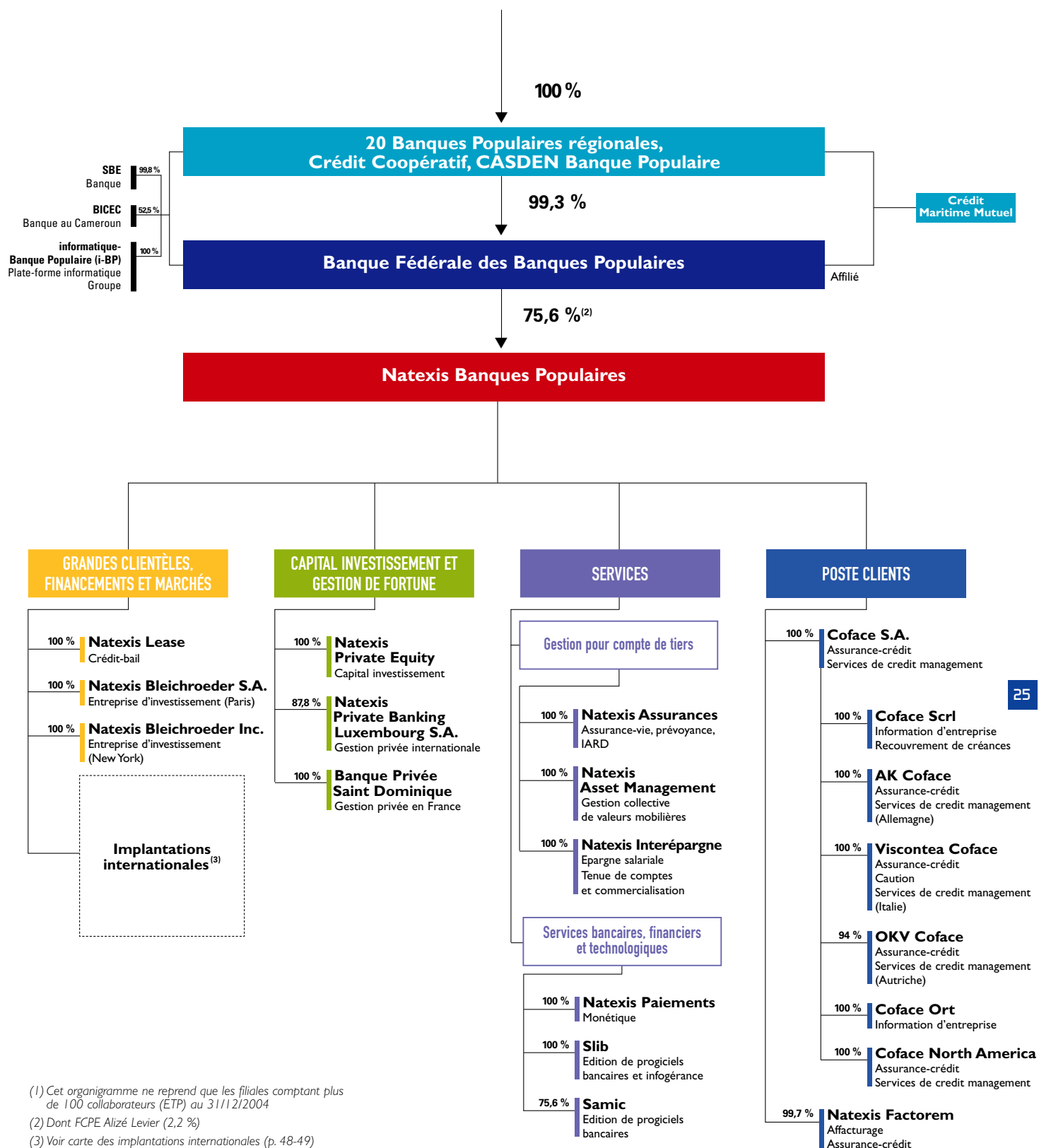
Symétriquement au système de garantie dont il bénéficie, le Crédit Maritime Mutuel, peut contribuer, sur décision du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, aux interventions décidées en faveur d'un établissement du réseau des Banques Populaires.

La loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 a également consacré la suppression de la qualité d'organe central de la Caisse centrale de Crédit Coopératif. Cette dernière a fait l'objet d'une fusion absorption par le Crédit Coopératif le 30 juin 2003 et sa disparition juridique est intervenue le 17 octobre 2003.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et Natexis Banques Populaires ont chacun déposé, auprès de l'Autorité des marchés financiers, un document de référence en mars 2005.

# Organigramme financier simplifié<sup>(1)</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2005

2 770 000 sociétaires



(1) Cet organigramme ne reprend que les filiales comptant plus de 100 collaborateurs (ETP) au 31/12/2004

(2) Dont FCPE Alizé Levier (2,2 %)

(3) Voir carte des implantations internationales (p. 48-49)

# Historique du Groupe

## De 1917 à 1929

### 13 mars 1917

#### **Création des Banques Populaires**

Créées pour favoriser le crédit au commerce et aux petites et moyennes entreprises, les Banques Populaires sont constituées sous forme de sociétés coopératives dont les détenteurs exclusifs sont leurs sociétaires.

### 20 juin 1921

#### **Création de la Caisse Centrale des Banques Populaires**

74 Banques Populaires, conscientes d'une identité commune, créent une structure centrale qui a pour mission de garantir la solidarité entre Banques Populaires dont elle centralise, gère et place les excédents de trésorerie.

### 23 mai 1929

#### **Création de la Chambre Syndicale des Banques Populaires**

Second organisme central, il renforce la sécurité collective par l'exercice d'une triple mission de contrôle, de représentation et de concertation.

## Et plus récemment

### 2 Juin 1998

#### **Offre Publique d'Achat amicale du Groupe Banque Populaire sur Natexis S.A.**

Natexis S.A. est alors le holding du groupe Natexis, lui-même issu du rapprochement en 1996 du Crédit National et de la Banque Française du Commerce Extérieur. A l'issue de cette opération, la Caisse Centrale des Banques Populaires détient 53,2 % de Natexis S.A. et le Groupe en détient 71,4 % au total. Ce pourcentage est porté à 74,36 % fin 1998.

### 27 juillet 1999

#### **Constitution de Natexis Banques Populaires**

Cette opération est réalisée par transfert des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires à Natexis S.A.

### 23 décembre 1999

#### **La Caisse Centrale des Banques Populaires devient la Banque Fédérale des Banques Populaires**

Transfert du siège social au Ponant de Paris. Fin 1999, le Groupe détient 88,06 % de Natexis Banques Populaires. Fin 2000, ce pourcentage est ramené à 79,23 % suite à la première augmentation de capital publique de Natexis Banques Populaires dans sa nouvelle configuration.

### 31 mai 2001

#### **Transformation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en société anonyme**

En application de l'article 27 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, dissolution de la Chambre Syndicale des Banques Populaires et transfert de la totalité de ses biens, droits et obligations à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Transfert également à cette dernière du fonds collectif de garantie.

### 2 août 2002 et avril 2004

#### **Acquisition de Coface par Natexis Banques Populaires**

Depuis la clôture de l'OPA simplifiée lancée en juillet 2002 puis de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire lancée en avril 2004, Natexis Banques Populaires détient la totalité du capital de Coface, société d'assurance-crédit et services de crédit management.

### 18 novembre 2002

#### **Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Coopératif**

Le Crédit Coopératif est leader de l'économie solidaire en France.

### 10 janvier 2003

#### **Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel**

Acteur reconnu de l'économie du littoral, ce dernier devient établissement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

### 30 janvier 2003

#### **Le Crédit Coopératif adopte le statut de société anonyme coopérative de banque populaire**

A l'issue de son assemblée générale extraordinaire, le Crédit Coopératif est devenu une Banque Populaire, à l'instar des autres Banques Populaires et entre ainsi dans le périmètre de solidarité du Groupe Banque Populaire.

### 1<sup>er</sup> Août 2003

#### **La Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel**

Suite au changement législatif intervenu au cours de l'été 2003 (article 93 de la loi de sécurité financière N° 2003-706) et conformément au protocole signé en janvier 2003 entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est substituée à la Caisse Centrale du Crédit Coopératif comme organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel.

# Faits marquants 2004

## Convention i-BP

Tenue le 23 septembre 2004, cette « rencontre i-BP 2004 » a marqué l'aboutissement de trois années exceptionnelles par l'ampleur des chantiers réalisés. Outre les dix migrations informatiques réalisées, sont venues s'ajouter trois fusions et quatre migrations fusions, compte tenu de l'évolution du nombre des Banques Populaires au cours de cette période.

La convention a également marqué le passage à la deuxième partie du projet relative à la réalisation du projet Equinoxe qui va rénover l'ensemble des outils d'aide à la vente multicanal. Chaque chargé de clientèle, dans chacune des agences du réseau Banque Populaire, aura sur son poste de travail toutes les informations concernant son client pour assurer le développement de toute l'activité de banque de proximité du Groupe. Ce chantier important mobilise non seulement tous les collaborateurs d'i-BP mais aussi ceux des Banques Populaires régionales et de Natexis Banques Populaires et représente l'un des plus importants projets industriels engagés par le Groupe.

## Adossement des Caisses régionales du Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires

Le 19 octobre 2004, le conseil d'administration de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel s'est prononcé à l'unanimité pour un adossement technique et opérationnel des Caisses régionales de Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires régionales du littoral.

Tout en maintenant le cadre législatif et réglementaire actuel régissant le Crédit Maritime Mutuel, cette décision préservera l'identité des Caisses régionales du Crédit Maritime Mutuel en s'appuyant sur

les moyens logistiques des Banques Populaires régionales concernées, contribuant ainsi au développement de synergies.

Afin de conforter l'assise financière des Caisses régionales du Crédit Maritime Mutuel, les Banques Populaires régionales participeront au capital de chaque Caisse régionale pour un montant à minima de 20 %.

## Naissance de la Banque Populaire Rives de Paris

Les sociétaires de la Banque Populaire Nord de Paris et de la Banque Populaire BICS, réunis en assemblées générales extraordinaires, respectivement les 9 et 10 novembre 2004, ont approuvé le projet de fusion absorption de la Banque Populaire Nord de Paris par la Banque Populaire BICS. Cet accord a donné naissance à la Banque Populaire Rives de Paris, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Au cours de l'année 2004, la Banque Populaire Rives de Paris a poursuivi la rénovation et l'extension de son réseau d'agences. Neuf nouveaux points de vente ont été ouverts : deux à Paris (dans les 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements) et sept en banlieue (Gennevilliers, Saint-Denis, Goussainville, Chevilly-la-Rue, Issy-les-Moulineaux, Orly et Mandres-les-Roses). Treize agences ont été modernisées ou transférées : trois à Paris et dix en banlieue.

## Réorganisation des métiers de Natexis Banques Populaires

A l'occasion de la présentation des résultats semestriels de septembre 2004 et dans la continuité de l'analyse engagée en 2003, François Ladam, Directeur général de Natexis Banques Populaires a présenté les axes de développement et la nouvelle organisation de la société qu'il dirige.

Cette nouvelle organisation, plus resserrée, vise à accroître les revenus sur les clientèles existantes et à valoriser la forte expertise métiers de Natexis Banques Populaires sur des marchés en développement. Elle intègre par ailleurs un renforcement accru des fonctions de pilotage et de contrôle des risques. Natexis Banques Populaires est désormais divisé en quatre grands pôles :

- Grandes clientèles, financements et marchés,
- Capital investissement et gestion de fortune,
- Services, avec les activités de Gestion pour compte de tiers et les activités de Services bancaires, financiers et technologiques,
- Poste clients.

## Création d'une plateforme bancaire commune pour intensifier les activités du Groupe Banque Populaire en Europe de l'Est

En décembre 2004, la Banque Fédérale des Banques Populaires et les deux banques centrales coopératives allemandes, DZ Bank et WGZ Bank se sont associées à l'ÖVAG au sein de Volksbank International AG (VBI) pour constituer une plateforme commune de banque de détail en Europe centrale et orientale.

Fort de 145 agences, le réseau de VBI sert actuellement plus de 400 000 clients dont 50 000 entreprises, principalement des PME locales. VBI, jusqu'à maintenant filiale à 100 % de l'ÖVAG, sera détenu à 51 % par l'ÖVAG, à 24,5 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires et à 24,5 % par les deux banques centrales allemandes. Il sera doté de ressources propres nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle et d'orientation des banques filiales.

# Le sociétariat : agir et avancer résolument

Face aux attentes des populations européennes aujourd'hui, la coopération est une richesse stratégique et un atout de conquête. Le Groupe Banque Populaire compte sur sa dynamique propre et capitalise avec audace sur le style de relation qu'il a su établir de longue date avec ses clients sociétaires.

**E**n 2001, le Groupe Banque Populaire décidait d'une politique volontariste de relance du Sociétariat. En 2002, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires réaffirmait l'objectif de voir un client particulier sur deux devenir sociétaire à fin 2005. Depuis deux ans, chacune des Banques Populaires est devenue partie prenante dans cet élan.

Cet engagement partagé se traduit par les premiers résultats. Le cap des 2 500 000 sociétaires, dont 1 500 000 pour les seules Banques Populaires régionales, a été franchi en mars 2004. A fin 2004, les 20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire,

le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel comptaient 2 770 000 sociétaires soit une progression de 14,5 % par rapport à fin 2003.

Au-delà des chiffres, se sont multipliées des initiatives diverses et originales qui donnent corps à la coopération et à l'envie d'entreprendre dans les régions. Les Clubs Déclit, les Prix Initiatives Région, les Universités d'été, les Réunions Pépinières, les Conseils de Sociétaires, les Oscars du Bénévolat... sont autant de formes d'actions mobilisatrices d'énergies créatrices au service de la collectivité. A fin 2004, quatre Banques Populaires ont lancé 160 Clubs Déclit, ce qui représente

près de 300 projets financés. Six Banques Populaires organisent des Prix Initiatives Région. Une Banque Populaire reconduit, depuis trois ans, les Oscars du Bénévolat. Des Réunions Bienvenues réunissent plusieurs centaines de nouveaux clients au cœur même des agences.

Cette capacité à agir, à s'investir, à partager, fondée sur une vision positive de l'homme, est particulièrement illustrative de l'esprit Banque Populaire. Elle crée du lien, au niveau local et régional, entre les clients sociétaires et les collaborateurs des Banques Populaires. A fin 2004, l'ensemble des Banques Populaires avaient présenté un plan d'actions ou proposé et fait adopter des décisions fortes par leur conseil d'administration en ce sens.

Par ailleurs, un groupe de travail composé de neuf dirigeants du Groupe a été chargé, par le Président Philippe Dupont, de rédiger un Livre Blanc sur le Sociétariat, fixant une nouvelle ambition coopérative pour la décennie. Ce groupe de travail s'est fortement appuyé sur les travaux réalisés par les 34 dirigeants du Groupe qui ont participé au séminaire organisé, au premier semestre 2004, sur le thème « Valeurs Banque Populaire et Sociétariat: un enjeu stratégique pour le développement du Groupe Banque Populaire » (cf. encadré).

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et proposé



des outils et des modes opératoires – bien perçus par les banques – pour soutenir ces échanges : un intranet nommé Societatis, un tableau de bord affiné, des réunions régulières du groupe de travail des responsables du Sociétariat, une réunion annuelle du Sociétariat décentralisée donnant lieu à un compte rendu sous forme de DVD largement diffusé à tous les acteurs – politiques et opérationnels – du Sociétariat. Une Bande Dessinée sur les temps forts du Groupe Banque Populaire sera diffusée, par ailleurs, en 2005.

Enfin, une émission spéciale de « On vous dit pourquoi », animée par Jérôme Bonaldi et Eglantine Emeye sur France 2, a été enregistrée sous le titre « Banque et Populaire à la fois : On vous dit pourquoi ». Pour la première fois, une banque – la Banque Populaire – prend l'initiative d'expliquer, sur un plateau de télévision et en termes accessibles à tous, en quoi le Groupe Banque Populaire est différent des autres. Sur le plateau, des sociétaires racontent leur rôle d'acteur de la vie locale et régionale. Des reportages inattendus illustrent leur capacité à agir. Enregistrée sur DVD, cette émission sera largement diffusée, tout au long de 2005 et 2006, à l'ensemble des clients, sociétaires et collaborateurs.

En 2005, les Banques Populaires développeront encore leurs actions avec des moyens renforcés. Elles réaffirmeront le rôle d'administrateur, ambassadeur et acteur du renouveau coopératif du Groupe Banque Populaire, lors de la Convention Nationale des Administrateurs baptisée « Au cœur de la coopération », qui se déroulera le 22 juin 2005 à Paris.

## L'Audace, la Coopération, l'Homme : les valeurs du Groupe

Actif depuis des décennies dans l'économie régionale et nationale de notre pays, le Groupe Banque Populaire exprime au quotidien un style qui lui est propre. Il s'est forgé une personnalité forte. Demain, comme hier, il reconnaîtra comme principes d'action trois valeurs fondamentales : l'Audace, la Coopération, l'Homme.

**L'Audace.** Fondé par des entrepreneurs au service d'entrepreneurs, le Groupe Banque Populaire cultive l'envie d'entreprendre. Il aime mettre en mouvement l'énergie créatrice de ses clients et collaborateurs. Il respecte le courage, la ténacité et l'enthousiasme des porteurs de projets professionnels ou de projets de vie. L'audace d'entreprendre implique l'optimisme. Elle fait progresser constamment.

**La Coopération.** Son histoire, son fonctionnement, son expérience quotidienne illustrent l'aptitude du Groupe Banque Populaire à faire vivre la coopération. La coopération, c'est agir ensemble pour gagner ensemble, en assumant toutes ses responsabilités à l'égard du partenaire et de la société. Elle implique la confiance réciproque. Elle n'a de sens que dans la durée. Elle résiste à la pression du court terme.

**L'Homme.** Le Groupe Banque Populaire s'est construit sur le respect des parcours de vie, des sensibilités, des attentes, des particularités de ses clients et partenaires. Chaque porteur de projet est unique : pour se mettre en mouvement avec les meilleures chances de succès vers son objectif, il a besoin d'être écouté, d'être informé de façon claire et transparente, d'être compris. Placé l'homme au cœur des préoccupations donne tout son sens et toute sa force à la relation bancaire.

## Initiatives

**Les Clubs Déclik** sont des groupes de sociétaires bénévoles – hommes et femmes d'une même ville ou d'une même région – qui mettent à profit leur goût de l'initiative, leurs compétences et leurs relations pour réaliser des projets de citoyenneté.

**Les Prix Initiatives Région** récompensent chaque année des initiatives bénévoles de valorisation du patrimoine régional. Prises par des particuliers ou des associations, ces initiatives couvrent le patrimoine naturel, architectural ou culturel, de métiers ou de filières économiques caractéristiques des régions françaises.

**Les Réunions Bienvenue** rassemblent les nouveaux clients et les nouveaux sociétaires autour des collaborateurs d'une même agence et de membres de l'état-major de la banque. Après présentation de la Banque Populaire au sein du Groupe Banque Populaire, les échanges favorisent la reconnaissance, la concertation et l'expression des attentes de la clientèle.



# Les Banques Populaires

Fidèles à leurs valeurs coopératives, les Banques Populaires cultivent une relation étroite et durable avec leurs clients sociétaires. Elles sont, dans leurs territoires, des acteurs clés de l'économie régionale.

**4 967** millions d'euros  
de produit net bancaire

**838** millions d'euros  
de capacité bénéficiaire

**65,8 %**  
coefficient d'exploitation



## Des banques d'essence coopérative

A travers leur statut coopératif et la pratique quotidienne des règles de fonctionnement qui leurs sont propres, les Banques Populaires puisent leurs forces dans ce qui a présidé à leur création : la volonté d'un certain nombre d'hommes de prendre en main leur destinée. Elles s'inscrivent ainsi dans un univers coopératif qui met l'homme – qu'il soit client, sociétaire ou collaborateur – au centre de leur finalité.

Constituées sous forme de sociétés anonymes coopératives de banque populaire à capital variable<sup>(1)</sup>, les Banques Populaires représentent la dimension coopérative du Groupe Banque Populaire. Fin 2004, elles sont au nombre de 22 (20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif).

En vertu de ce caractère coopératif, les clients de chacune de ces banques peuvent accéder au statut de client sociétaire dès lors qu'ils répondent aux critères définis par les Banques Populaires dans le cadre de leur politique de sociétariat. La rémunération du capital investi ne peut excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

A la fin de l'exercice 2004, les Banques Populaires appartenaient à plus de 2 770 000 sociétaires incarnant l'esprit coopératif au quotidien.

Ce statut coopératif inscrit le développement des Banques Populaires dans la durée. C'est l'essence même d'une société coopérative que d'être une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire durablement leurs besoins économiques communs.

Cet attachement à des valeurs coopératives largement partagées a permis au cours des exercices récents, l'élargissement du périmètre du Groupe. En 2003, le Crédit Coopératif a fait le choix de devenir une nouvelle Banque Populaire ;

le Crédit Maritime Mutuel est devenu, quant à lui, un établissement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Le sociétaire client au cœur de l'organisation

Le sociétaire client n'est pas un associé comme un autre. Sa souscription au capital ne peut avoir un caractère spéculatif et il n'est pas dans une logique d'appropriation du profit par la maximisation d'un dividende. Le client sociétaire parce qu'il n'est pas un investisseur classique n'est pas non plus un client classique. Il épouse cette valeur coopérative par excellence qu'est la fidélité. Il inscrit donc sa relation dans la durée et a vocation à être un prescripteur naturel participant ainsi à l'élargissement naturel du mutualisme.

Ici, le statut coopératif donne la priorité à l'investissement collectif sur l'investissement individuel. L'optimisation du surplus, critère d'appréciation de l'efficacité de toute entreprise, est un moyen nécessaire au service du projet communautaire d'une entreprise coopérative. Ce projet s'inscrit dans le temps en l'absence de conflit d'intérêt entre le sociétaire et le client. Les réserves ne concourent pas à la valeur des parts sociales et ne sont que le bien collectif des sociétaires actuels et futurs.

Le client sociétaire participe à la vie de la banque ; il en comprend

les contraintes ; il en soutient les ambitions et en stimule les progrès au quotidien.

## Un fort ancrage régional

Au cours de l'exercice 2004, les Banques Populaires ont réaffirmé haut et fort les éléments de leur spécificité. Banques coopératives régionales, elles pratiquent chaque jour toutes les formes de proximité avec leurs clientèles ; elles ont fait de cette dimension coopérative et humaine l'axe majeur de leur développement.

De leurs origines, les Banques Populaires ont conservé la pratique d'une véritable activité régionale tout en la développant. Pour chacune d'elles, être régionale, ce n'est pas seulement inscrire son organisation dans un découpage géographique, c'est aussi être une banque de proximité, pleinement engagée dans la réussite économique et humaine du territoire sur lequel elle est implantée.

Parmi leurs 331 administrateurs dont 18 censeurs, les Banques Populaires (hors Crédit Coopératif dont les administrateurs sont des personnes morales) comptent 176 chefs d'entreprise ou cadres d'état-major d'entreprise, 28 artisans et commerçants, 9 agriculteurs et 27 professions libérales. Tous entretiennent des relations étroites avec les organisations socioprofessionnelles locales et les organismes consulaires où siègent bon nombre d'entre eux.

## La proximité, critère de choix et de fidélisation majeur d'une banque

La banque de proximité, axe prioritaire et historique du développement du Groupe Banque Populaire, revêt plusieurs aspects :

- la proximité géographique par le maillage du territoire ou encore l'existence de centres d'influence (il faut suivre les « français qui bougent »),
- la proximité de situation afin d'être proche lorsque le client a un projet,
- la proximité de décision ou encore la proximité technique par l'utilisation de plus en plus croissante d'outils comme internet.

(1) A l'exception de la BRED Banque Populaire qui est à capital fixe



## Une puissance de distribution marquée par :

- un déploiement soutenu du réseau d'agences :
  - ouverture en 2004 de 106 agences (+ 86 en net)
- une intégration réussie du multicanal :
  - 61 millions de connexions internet
  - première banque à proposer la consultation de compte sur SMS
  - consolidation de LineBourse comme outil de Brokerage en ligne du Groupe

>>> Grâce à cette présence de leurs administrateurs dans toutes les institutions régionales, les Banques Populaires disposent d'une connaissance réelle de la vie économique locale. Elles entretiennent ainsi une relation particulière aux territoires et sont des acteurs clés du développement régional. Elles concilient les intérêts de leurs sociétaires, de leurs clients, de leurs collaborateurs et de leur environnement local socio-économique.

## Des acteurs régionaux de premier plan

Dans la perspective européenne qui redonne plus que jamais une place essentielle aux territoires et aux régions, plusieurs Banques Populaires ont pris l'initiative de se rapprocher. La création d'acteurs régionaux de premier plan permet de mieux accompagner les clients, de garantir des assises financières plus solides, de renforcer l'image régionale, de gagner des parts de marché et d'offrir aux collaborateurs un plus grand potentiel de mobilité. L'évolution des techniques et des moyens de communication a permis de redessiner les cartes afin d'optimiser les moyens mis en œuvre, sans perdre de vue l'aspect

essentiel qui demeure la proximité entre la banque, ses sociétaires, ses clients et les multiples acteurs de l'économie régionale.

La création, en 2004, de la Banque Populaire Rives de Paris, fruit de la fusion entre la Banque Populaire Nord de Paris et la Banque Populaire BICS, s'inscrit dans le vaste mouvement de regroupement et d'adaptation engagé depuis plusieurs années.

La nouvelle Banque Populaire Rives de Paris est située au cœur d'une des premières régions économiques en Europe et couvre sept départements d'Ile de France et l'Oise. Elle dispose de l'expertise de ses 2 700 collaborateurs pour nourrir et affirmer ses ambitions et comptait, à sa création, près de 400 000 clients avec un taux de pénétration de 6,3 %.

## La banque de toutes les proximités

Les Banques Populaires font de la proximité géographique et relationnelle avec leurs clients la clé de voûte de la relation commerciale. Cette proximité de tous les jours, rendue possible par des équipes compétentes et motivées, est étayée par une recherche systématique des meilleures solutions pour le client dans le cadre d'une approche globale de ses besoins.

Pour chacun des collaborateurs des Banques Populaires, l'objectif n'est pas d'aboutir au placement immédiat de tel ou tel produit d'épargne ou de crédit mais bien d'appréhender l'ensemble des souhaits et des besoins de chaque client. L'adaptation aux demandes du client et la prise en compte, à tout moment, des changements souhaités par celui-ci ont développé une dynamique à travers l'ensemble du réseau des Banques Populaires. C'est cette même dynamique qui permet d'inscrire la relation avec la clientèle dans une perspective de long terme.

Le réseau d'agences des Banques Populaires ne cesse de s'agrandir. Au cours de l'année 2004, le nombre d'implantations d'agences s'est accru de 86 créations nettes portant le nombre total d'agences du Groupe à 2 692 à fin décembre (Crédit Coopératif et Crédit Maritime Mutuel inclus). Cette dynamique de maillage du territoire, dans la durée, s'est traduite au cours des quatre dernières années par un gain de 640 points de vente supplémentaires.

Pour les Banques Populaires, la banque de proximité reste le principal vecteur de développement par le nombre, la qualité, la stabilité de ses clients et par les ressources longues qu'ils apportent. En pratique, cette présence sur le terrain est complétée par toutes les autres déclinaisons de proximité.

Par ailleurs, la technologie des canaux de relations à distance permet aux abonnés (61 millions de consultations) de bénéficier de tous les services de banque en ligne. Et il en va de même pour les 80 % d'entreprises clientes équipées par le Groupe Banque Populaire de moyens de télétransmission.

Afin de répondre à l'ensemble des demandes de leurs clients, les Banques Populaires ont renforcé leurs capacités dans tous les domaines notamment la gestion patrimoniale, le financement de projet et l'assurance.

Ayant pour objectif affiché de devenir un grand nom européen de la bancassurance, le Groupe Banque Populaire a également développé les stratégies d'alliances nécessaires, en mobilisant des réseaux telles les « *Socama* » (spécialisées dans le cautionnement), les Acef ou la CASDEN Banque Populaire (institution mutualiste et coopérative s'adressant aux personnels de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture) forte de son million de sociétaires.

## Les statuts

Les Banques Populaires sont des sociétés anonymes coopératives de banque populaire régies par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre I<sup>er</sup> du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application ainsi que par leurs statuts.

Ces derniers ont été refondus pour être harmonisés avec les dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

Pour permettre la consolidation des comptes du Groupe Banque Populaire selon les nouvelles normes comptables internationales IFRS, dont la norme IAS 32 relative aux instruments de dette et de

capital, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 15 décembre 2004 a demandé aux Banques Populaires à capital variable de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la reconnaissance comptable de la nature d'instruments de capital des parts sociales de banques populaires à capital variable. Ces modifications statutaires seront soumises à l'approbation de leurs sociétaires, lors de l'assemblée générale mixte réunie à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2004.

Les Banques Populaires sont des établissements de crédit et à ce titre réalisent :

- toute opération de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaire ou non. Elles apportent leur concours à leur clientèle de particuliers, participent à la réalisation de toute opération garantie par les SCM, attribuent aux titulaires de comptes ou plans d'épargne logement, tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers et reçoivent des dépôts de toute personne ou société,

- toute opération connexe visée à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier. Elles peuvent fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité ainsi que toute opération de courtage d'assurance,

- tout investissement immobilier ou mobilier. Elles peuvent souscrire ou acquérir pour elles-mêmes tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Par ailleurs, est admise comme sociétaire, participant ou non aux opérations de banque et aux services des Banques Populaires, toute personne physique ou

morale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

Les statuts des Banques Populaires prévoient qu'en cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

La responsabilité de chaque sociétaire est limitée à la valeur de ses parts.

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Banque Populaire dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la Banque Populaire.

Le capital des Banques Populaires est composé de parts sociales nominatives. Les parts ne peuvent être négociées qu'avec l'agrément du conseil d'administration. Ce capital est variable (excepté celui de la BRED Banque Populaire). Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés au nom de la Banque Populaire par le conseil d'administration ou par la souscription de nouvelles parts par les sociétaires avec l'agrément de ce même conseil.

Le conseil d'administration peut fixer un plafond pour le nombre de parts sociales pouvant être détenues par un sociétaire. Ce plafond peut être différent selon les catégories de sociétaires.

Enfin, le capital peut être réduit par suite de reprises d'apports

>>> sans toutefois qu'il puisse l'être conformément à la loi au-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Banque Populaire sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ni au-dessous du capital minimum auquel la Banque Populaire est astreinte en qualité d'établissement de crédit.

Les statuts précisent par, ailleurs, que les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale sans que son montant puisse excéder le taux moyen de rendement des obligations privées publié par le ministre chargé de l'Economie (article 14 de la loi de 1947 portant statut de la coopération et article L. 512-3 du code monétaire et financier).

En cas de souscription ou de remboursement de parts sociales au cours de l'année sociale, l'intérêt des parts du sociétaire est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers

de possession des parts. Le remboursement des parts ne peut excéder leur valeur nominale. Il intervient au plus tard le trentième jour qui suit l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice au cours duquel la sortie du sociétaire et le remboursement des parts ont été agréés par le conseil. Le paiement des intérêts intervient conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts, c'est-à-dire dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

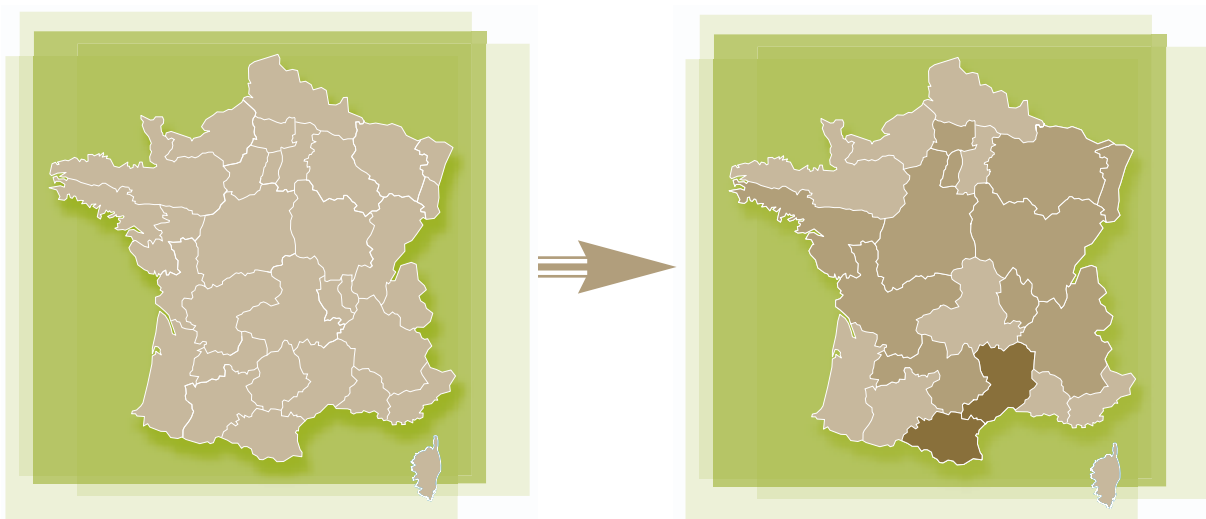
La Banque Fédérale des Banques Populaires peut autoriser les Banques Populaires à incorporer à leur capital social une fraction de leurs réserves. Cette incorporation ne peut intervenir qu'à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée par moitié au plus par ladite incorporation et pour le reste par une souscription en numéraire.

En outre, la fraction des réserves ainsi incorporée ne saurait dépasser la moitié desdites réserves.

En cas d'incorporations successives, la fraction des réserves incorporables ne peut excéder la moitié de l'accroissement de réserves constatées depuis la précédente incorporation (article 1<sup>er</sup> de la loi du 18 août 1942 modifiée relative aux Banques Populaires).

## Une dynamique de rassemblement des compétences

34

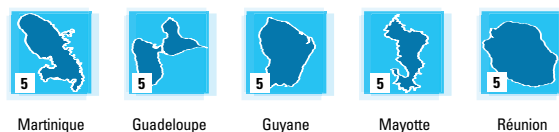


Fin 1999 : 30 Banques Populaires régionales

Fin 2004 : 20 Banques Populaires régionales

■ Fusions réalisées  
■ Fin 2004 : projet de faisabilité de fusion

# Liste et implantation des 22 Banques Populaires au 1<sup>er</sup> janvier 2005



Martinique

Guadeloupe

Guyane

Mayotte

Réunion

>>> 1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES - 2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE - 3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE - 4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - 5 BRED BANQUE POPULAIRE - 6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE - 7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR - 8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS - 9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE - 10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL - 11 BANQUE POPULAIRE DU MIDI - 12 BANQUE POPULAIRE DU NORD - 13 BANQUE POPULAIRE OCCITANE - 14 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST - 15 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE - 16 BANQUE POPULAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, DE L'AUDE ET DE L'ARIÈGE - 17 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 18 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST - 19 BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRÉNÉES - 20 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE - CASDEN BANQUE POPULAIRE\* - CRÉDIT COOPÉRATIF\*

\* Banques Populaires à compétence nationale

## Chiffres au 31 décembre 2004



### 1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES

[www.alpes.banquepopulaire.fr](http://www.alpes.banquepopulaire.fr)

Jean Clochet  
PRÉSIDENT

Alain Rogès  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nombre de sociétaires	<b>84 842</b>	Fonds propres	<b>467 M€</b>
Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 300</b>	Produit net bancaire	<b>220 M€</b>
Nombre d'agences	<b>144</b>	Résultat net	<b>36 M€</b>



### 2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE

[www.alsace.banquepopulaire.fr](http://www.alsace.banquepopulaire.fr)

Thierry Cahn  
PRÉSIDENT

Dominique Didon  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nombre de sociétaires	<b>59 603</b>	Fonds propres	<b>389 M€</b>
Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 414</b>	Produit net bancaire	<b>182 M€</b>
Nombre d'agences	<b>97</b>	Résultat net	<b>18 M€</b>

3



### BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

[www.atlantique.banquepopulaire.fr](http://www.atlantique.banquepopulaire.fr)

<b>François Ferdinand</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>63 557</b>	Fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>494 M€</b>
<b>Yves Gevin</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 475</b>	Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	<b>225 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>142</b>	Résultat net <sup>(2)</sup>	<b>31 M€</b>

4



### BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

[www.bpbfc.banquepopulaire.fr](http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr)

<b>Jean-Philippe Girard</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>127 025</b>	Fonds propres	<b>580 M€</b>
<b>Bernard Jeannin</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 668</b>	Produit net bancaire	<b>297 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>170</b>	Résultat net	<b>48 M€</b>

5



### BRED BANQUE POPULAIRE

[www.bred.banquepopulaire.fr](http://www.bred.banquepopulaire.fr)

<b>Stève Gentili</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>102 761</b>	Fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>1 002 M€</b>
<b>Jean-Michel Laty</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>3 121</b>	Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	<b>610 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>288</b>	Résultat net <sup>(2)</sup>	<b>117 M€</b>

36

6



### BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

[www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)

<b>René Clavaud</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>64 562</b>	Fonds propres	<b>257 M€</b>
<b>Gérard Guignat</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>944</b>	Produit net bancaire	<b>139 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>98</b>	Résultat net	<b>14 M€</b>

7



### BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR

[www.cotedazur.banquepopulaire.fr](http://www.cotedazur.banquepopulaire.fr)

<b>Bernard Fleury</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>34 096</b>	Fonds propres	<b>198 M€</b>
<b>Jean-François Comas</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>949</b>	Produit net bancaire	<b>145 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>86</b>	Résultat net	<b>16 M€</b>



8

**BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS**
[www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr](http://www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr)

<b>Hervé Genty</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>51 947</b>	Fonds propres	<b>360 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 157</b>	Produit net bancaire	<b>188 M€</b>
<b>Daniel Duquesne</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>88</b>	Résultat net	<b>33 M€</b>



9

**BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE**
[www.lorrainechampagne.banquepopulaire.fr](http://www.lorrainechampagne.banquepopulaire.fr)

<b>Michel Hellenbrand</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>135 049</b>	Fonds propres	<b>592 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 420</b>	Produit net bancaire	<b>272 M€</b>
<b>Jacques Hausler</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>135</b>	Résultat net	<b>31 M€</b>



10

**BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL**
[www.massifcentral.banquepopulaire.fr](http://www.massifcentral.banquepopulaire.fr)

<b>Philippe Hospital</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>50 036</b>	Fonds propres	<b>252 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>843</b>	Produit net bancaire	<b>119 M€</b>
<b>Christian du Payrat</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>84</b>	Résultat net	<b>15 M€</b>



11

**BANQUE POPULAIRE DU MIDI**
[www.midi.banquepopulaire.fr](http://www.midi.banquepopulaire.fr)

<b>Claude Cordel</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>41 198</b>	Fonds propres	<b>254 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>601</b>	Produit net bancaire	<b>123 M€</b>
<b>François Moutte</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>60</b>	Résultat net	<b>27 M€</b>



12

**BANQUE POPULAIRE DU NORD**
[www.nord.banquepopulaire.fr](http://www.nord.banquepopulaire.fr)

<b>Jacques Beauquerlange</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>54 353</b>	Fonds propres	<b>249 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 039</b>	Produit net bancaire	<b>141 M€</b>
<b>Yves Breu</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>81</b>	Résultat net	<b>15 M€</b>

13



### BANQUE POPULAIRE OCCITANE

[www.occitane.banquepopulaire.fr](http://www.occitane.banquepopulaire.fr)

Jean-Paul Malrieu PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires Effectif <sup>(1)</sup>	<b>58 176</b> <b>1 062</b>	Fonds propres Produit net bancaire	<b>305 M€</b> <b>163 M€</b>
Alain Condaminas DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>100</b>	Résultat net	<b>28 M€</b>

14



### BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

[www.ouest.banquepopulaire.fr](http://www.ouest.banquepopulaire.fr)

Pierre Delourmel PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires Effectif <sup>(1)</sup>	<b>56 477</b> <b>1 374</b>	Fonds propres Produit net bancaire	<b>401 M€</b> <b>201 M€</b>
Philippe Queuille DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>122</b>	Résultat net	<b>24 M€</b>

15



### BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE

[www.provencecorse.banquepopulaire.fr](http://www.provencecorse.banquepopulaire.fr)

Jean-Louis Tourret PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires Effectif <sup>(1)</sup>	<b>33 668</b> <b>700</b>	Fonds propres Produit net bancaire	<b>204 M€</b> <b>108 M€</b>
François-Xavier de Fornel DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>76</b>	Résultat net	<b>16 M€</b>

38

16



### BANQUE POPULAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES, DE L'AUDE ET DE L'ARIÈGE

[www.pyreneesaudeariego.banquepopulaire.fr](http://www.pyreneesaudeariego.banquepopulaire.fr)

Bernard Vergès PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires Effectif <sup>(1)</sup>	<b>96 390</b> <b>948</b>	Fonds propres Produit net bancaire	<b>259 M€</b> <b>148 M€</b>
François Moutte DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>65</b>	Résultat net	<b>27 M€</b>

17



### BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

[www.rivesparis.banquepopulaire.fr](http://www.rivesparis.banquepopulaire.fr)

Marc Jardin PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires Effectif <sup>(1)</sup>	<b>278 646</b> <b>2 612</b>	Fonds propres Produit net bancaire	<b>731 M€</b> <b>425 M€</b>
Jean Criton DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>186</b>	Résultat net	<b>53 M€</b>



18

**BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST**

www.sudouest.banquepopulaire.fr

<b>Jean-Louis d'Anglade</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>52 367</b>	Fonds propres	<b>216 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>831</b>	Produit net bancaire	<b>134 M€</b>
<b>Francis Thibaud</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>94</b>	Résultat net	<b>21 M€</b>

19

**BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRÉNÉES**

www.toulousepyrenees.banquepopulaire.fr

<b>Michel Doligé</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>68 546</b>	Fonds propres	<b>359 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 062</b>	Produit net bancaire	<b>179 M€</b>
<b>Richard Nalpas</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>103</b>	Résultat net	<b>29 M€</b>

20

**BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**

www.bpvf.banquepopulaire.fr

<b>Jean-Pierre Tremblay</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>103 654</b>	Fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>804 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>2 111</b>	Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	<b>334 M€</b>
<b>Yvan de La Porte du Theil</b> DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre d'agences	<b>193</b>	Résultat net <sup>(2)</sup>	<b>54 M€</b>

**CASDEN BANQUE POPULAIRE**

www.casden.banquepopulaire.fr

<b>Pierre Desvergnès</b> PRÉSIDENT	Nombre de sociétaires	<b>1 015 669</b>	Fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>906 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>423</b>	Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	<b>204 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>1</b>	Résultat net <sup>(2)</sup>	<b>46 M€</b>

**CRÉDIT COOPÉRATIF**

www.credit-cooperatif.coop

<b>Jean-Claude Detilleux</b> PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	Nombre de sociétaires	<b>35 389</b>	Fonds propres <sup>(2)</sup>	<b>558 M€</b>
	Effectif <sup>(1)</sup>	<b>1 509</b>	Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	<b>265 M€</b>
	Nombre d'agences	<b>98</b>	Résultat net <sup>(2)</sup>	<b>31 M€</b>

(1) Effectif actif

(2) Comptes consolidés



40

# La Banque Fédérale des Banques Populaires

Une banque aux responsabilités fortes pour assurer le développement et exercer les missions de stratégie, de contrôle, de coordination et d'animation du Groupe.

**Organe central et  
garant de la solvabilité**  
du Groupe

**Holding de**  
Natexis Banques Populaires

## La Banque Fédérale des Banques Populaires a conforté, en 2004, ses différents rôles de fédérateur des énergies du Groupe, d'organe central et de holding.

### L'organisme représentatif du Groupe

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du Groupe Banque Populaire. Elle réunit les fonctions dévolues à l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires, c'est-à-dire les fonctions de tutelle, de contrôle et d'organe central au sens de la loi bancaire et celles de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires recentrée, depuis 1999, sur sa fonction financière de gestion des excédents de trésorerie des Banques Populaires et sur son rôle de holding de Natexis Banques Populaires.

Banque à part entière, soumise à l'ensemble de la réglementation de la loi bancaire française, la Banque Fédérale des Banques Populaires est pourtant une des particularités qui distingue le Groupe Banque Populaire dans l'univers financier. La Banque Fédérale des Banques Populaires ne se définit pas comme le siège central du Groupe Banque Populaire mais comme un organe central issu de celui-ci. Elle est en charge de ses grands choix stratégiques, de l'animation du réseau, de la garantie des établissements qui le composent et du contrôle des filiales, notamment de Natexis Banques Populaires, à l'égard duquel la Banque Fédérale des Banques Populaires joue un rôle de holding.

L'instance décisionnelle – le conseil d'administration – est composée des représentants du Groupe: neuf Présidents et six Directeurs généraux de Banques Populaires.

Véritable gouvernement du Groupe, les décisions du conseil d'administration s'imposent naturellement au Groupe et à ses composantes.

Dans le droit fil des valeurs de la coopération et de l'organisation fédérale du Groupe, ses dirigeants sont élus par leurs pairs pour trois ans, le conseil étant renouvelable par tiers chaque année. Ils consacrent un tiers de leur temps à cette tâche fondamentale pour le développement du Groupe en participant directement au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au conseil d'administration des filiales et au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

### Une organisation coopérative

La participation de chacune des banques du Groupe se traduit également à travers des instances régulières de travail et de concertation avec la Banque Fédérale des Banques Populaires: le comité fédéral qui réunit les membres du conseil d'administration, des Présidents de commission et responsables hiérarchiques, la conférence fédérale composée de l'ensemble des Présidents, Directeurs généraux et de responsables techniques, et enfin les commissions fédérales qui étudient des sujets demandés par le conseil d'administration, sur proposition du Président du Groupe.

De compétences transversales, les commissions apportent leurs réflexions et leurs expertises en matière de développement et de communication, de technologie et d'informatique, de risques et finances, de ressources humaines et de développement en Europe et à l'international.

### Le fédérateur de projets stratégiques

Pivot des initiatives du Groupe, la Banque Fédérale des Banques Populaires a continué à développer au cours de l'année 2004 ses fonctions d'initiation et de support aux décisions stratégiques du Groupe. Force de proposition, elle intervient dans la recherche et la préparation de toutes les décisions qui engagent l'avenir de celui-ci.

Elle prend des participations majoritaires (la BICEC au Cameroun ou la SBE, banque directe du Groupe) et minoritaires; elle détient ainsi la participation de 2 % du Groupe Banque Populaire dans le capital de la DZ Bank (organe central d'un réseau de près de 1 400 banques coopératives allemandes) et dans les filiales d'Europe Centrale de l'ÖVAG.

Fin 2004, la Banque Fédérale des Banques Populaires et les deux banques centrales coopératives allemandes, DZ Bank et WGZ Bank, se sont ainsi associées à l'ÖVAG au sein de Volksbank International AG (VBI), pour constituer une plate-forme commune de banque de détail en Europe centrale et orientale.

Auparavant, la Banque Fédérale des Banques Populaires avait initié la décision de rachat de Coface, opérateur mondialement connu dans l'assurance-crédit et les services de credit management (via Natexis Banques Populaires qui en est devenu actionnaire à 100 %). Elle a aussi initié l'arrivée du Crédit Coopératif en tant que maison mère du Groupe et l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel.

Pierre Jacob

Patrick Maheut

Bernard Gouraud

Martine Lefebvre

Michel Goudard

Philippe Dupont

Bruno Mettling

Tanguy du Chéné

Françoise Bourgeois

Francis Crédot

Chantal Fournel

Olivier Haertig



## Comité de direction

Au 31 décembre 2004, le comité de direction de la Banque Fédérale des Banques Populaires se compose des membres suivants :

<b>Philippe Dupont</b>	Président-Directeur général
<b>Michel Goudard</b>	Directeur général délégué
<b>Bruno Mettling</b>	Directeur général adjoint
<b>Françoise Bourgeois</b>	Directeur Financier
<b>Francis Crédot</b>	Directeur Juridique
<b>Tanguy du Chéné</b>	Directeur Ressources Humaines
<b>Chantal Fournel</b>	Directeur Logistique et Organisation
<b>Bernard Gouraud</b>	Directeur des Technologies
<b>Olivier Haertig</b>	Secrétaire général
<b>Pierre Jacob</b>	Directeur Communication Financière Groupe
<b>Martine Lefebvre</b>	Directeur Inspection - Contrôle Risques
<b>Patrick Maheut</b>	Directeur Développement

## Le garant de la solvabilité du Groupe Banque Populaire

Son statut d'organe central au sens de la loi bancaire en fait l'entité responsable de la solvabilité et de la liquidité des banques du Groupe et lui donne les moyens d'assurer leur contrôle. La Banque Fédérale des Banques Populaires est ainsi en mesure de devenir le futur organe central d'autres établissements bancaires et financiers.

Le système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements concernés par un mécanisme de solidarité interne (*voir les Mécanismes financiers internes au Groupe, p. 21*). L'ensemble des Banques Populaires et Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant leur cautionnement est ici concerné.

Grâce à ce dispositif, la Banque Fédérale des Banques Populaires peut mettre en œuvre la solidarité de l'ensemble des Banques Populaires en appelant auprès d'elles les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent en dernier ressort de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires. Celle-ci est donc garantie par deux lignes de défense complémentaires.

Le fonds de solidarité fédéral est un élément du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que de besoin, celle-ci peut appeler les Banques Populaires à apporter les ressources nécessaires à sa reconstitution.

De leurs côtés, les fonds régionaux de solidarité remplissent les mêmes fonctions auprès des Banques Populaires. Ils font partie de leurs fonds de garantie pour risques bancaires généraux. En outre, tous les établissements du réseau adhèrent au Fonds de Garantie des Dépôts créé par la loi pour tous les établissements de crédit français.

## Le holding de Natexis Banques Populaires

Coté sur le compartiment A de Eurolist Paris, Natexis Banques Populaires est la banque de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire, placée directement sous le contrôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Au 31 décembre 2004, son capital est détenu à hauteur de 75,6 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires (dont FCPE Alizé Levier: 2,2 %).

Les décisions stratégiques concernant l'investissement du Groupe dans Natexis Banques Populaires sont prises au sein du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Un établissement de crédit à part entière

En tant qu'établissement de crédit agréé en qualité de banque, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement. La Banque Fédérale des Banques Populaires confie l'essentiel de cette mission à Natexis Banques Populaires dans le cadre d'une convention spécifique.

Plus généralement, sa fonction de trésorier central l'autorise à réaliser toutes les opérations permises aux banques ainsi qu'à fournir les services d'investissement susceptibles de faciliter l'exercice de cette fonction.

## Le maître d'œuvre des grands chantiers du Groupe

Les dirigeants de la Banque Fédérale des Banques Populaires ont aussi pour mission de faire éclore les projets, de s'assurer de leur faisabilité globale avant d'en

transférer la mise en œuvre opérationnelle aux autres structures du Groupe. Cette démarche est appliquée tant aux produits qu'aux projets structurant l'activité de ce Groupe. Sur ce terrain, l'année 2004 a continué à être marquée par les grands projets tels l'avancement de Mac Donough, de nouvelles normes comptables IFRS, ou la poursuite des migrations sur la plate-forme informatique commune, i-BP.

L'année 2004 a ainsi présenté une forte activité dans ce domaine: près de six Banques Populaires régionales ont effectivement migré sur la plate-forme commune. La réussite de ces migrations n'a pas pour autant interrompu les actions permettant de garantir un niveau de qualité de prestations satisfaisant.

Par ailleurs, toujours sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le projet « informationnel » initial s'est achevé en 2004.

Ce projet rassemble les différentes entités du Groupe concernées par la mise en œuvre des premiers composants d'un entrepôt fédéral (Natexis Assurances, Natexis Asset Management, Natexis Paiements, i-BP) permettant de définir une architecture communautaire dans une logique de mutualisation des ressources et des outils.

Cette mise à disposition est organisée pour supporter des requêtes « décisionnelles » sur de très grands volumes de données détaillées.

L'ensemble des données de production, gérées, « historisées » et agrégées de façon cohérente est ainsi désormais mis à disposition des Banques Populaires régionales, sous la forme d'un « entrepôt » et de « magasins » thématiques de données. Les Banques Populaires peuvent ainsi réaliser et diffuser par intranet les tableaux de bord de pilotage de leur activité.



44

# Natexis Banques Populaires

Natexis Banques Populaires construit avec ses clients – entreprises grandes et moyennes, clientèles institutionnelles, réseau des Banques Populaires – une relation de partenariat dans la durée, tant au plan national qu'international.

Plus de **12 000** collaborateurs

**150** implantations dont **116** à l'étranger

Acteur majeur des activités de financement, d'investissement et de services, Natexis Banques Populaires, le véhicule coté du Groupe Banque Populaire, est présent auprès de la quasi-totalité des plus grandes entreprises françaises. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et des services de credit management.

## Une identité renforcée

Natexis Banques Populaires a procédé à une réorganisation de ses activités afin de disposer d'une organisation encore plus orientée vers ses clientèles, permettant de développer de multiples synergies. Quatre pôles ont été créés : Grandes clientèles, financements et marchés, Capital investissement et gestion de fortune, Services et Poste clients.

## Une réorganisation autour de quatre pôles

Cette nouvelle organisation concerne la clientèle propre de Natexis Banques Populaires, grandes entreprises ou institutionnels, mais aussi les clients des Banques Populaires régionales pour lesquels la banque élabore des produits et met en place des actions de marketing et de communication.

## Des outils de pilotage transversaux

Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle organisation, Natexis Banques Populaires a défini un plan triennal 2005-2007 qui permettra de remettre l'accent sur des actions de développement et de franchir un nouveau pallier de croissance. Ce plan à moyen terme permet d'obtenir une vision pluriannuelle, décline des business plans à trois ans pour chacune des activités et a servi de socle à la définition du budget 2005.

En matière de pilotage, Natexis Banques Populaires a poursuivi l'étude du schéma directeur des systèmes de synthèse, qui vise à doter l'entreprise d'un ensemble de systèmes de pilotage transversaux,

cohérents, en adéquation avec la taille de la banque, en matière de comptabilité générale, de comptabilité analytique, de contrôle de gestion et de risques.

La mise en œuvre d'organisations et de procédures nouvelles ajoutée à la mise en place d'outils informatiques spécifiques ont rendu le contrôle comptable plus fluide dans son utilisation sur l'ensemble du périmètre de Natexis Banques Populaires et de ses filiales.

## Des fonctions transversales renforcées

La direction des Risques opérationnels de Natexis Banques Populaires a mis en œuvre un cadre commun à toute l'entreprise en matière de gestion des risques opérationnels. Il s'appuie sur la liste de saines pratiques de gestion des

risques opérationnels élaborée par le régulateur dans l'optique de l'entrée en vigueur du ratio McDonough. Cette année a également vu le lancement d'un programme d'optimisation des achats. La fonction achats sera optimisée en 2005 pour, à terme, devenir une direction transversale à l'entreprise, rattachée à la Direction générale, susceptible d'intervenir sur tous types d'achats.

## Une meilleure intégration de certaines filiales

Coface a été retirée de la cote. Une réforme réglementaire a ramené chaque fois que possible des règles de gouvernance à des règles de droit commun, tout en conservant à l'État la possibilité de contrôler la qualité de l'exercice des missions de service public assurées par

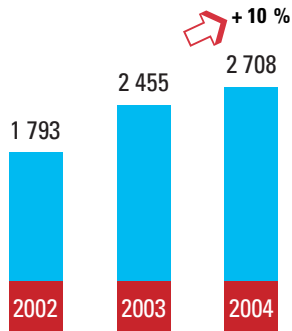
## Natexis Banques Populaires choisit The Bank of New York comme "Global Custodian"

Natexis Banques Populaires a choisi The Bank of New York, l'un des leaders mondiaux dans le métier Titres, pour devenir le dépositaire international du Groupe Banque Populaire. De son côté, la filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires deviendra le conservateur local d'une grande partie des actifs français de The Bank of New York. Parallèlement, The Bank of New York fournira une offre complète de services permettant d'assurer la conservation des 80 milliards d'euros de valeurs internationales déposées dans 48 pays.

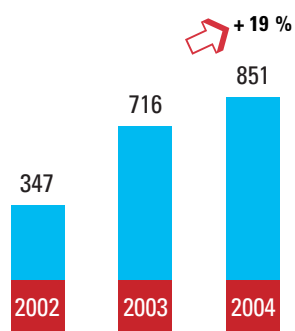
Cet accord doit permettre à Natexis Banques Populaires de continuer à développer une offre de services de qualité dans le domaine de la conservation, tout en répondant aux attentes croissantes des clients.

Natexis Banques Populaires et The Bank of New York envisagent également une étroite coopération plus spécifiquement dans le métier de l'administration des fonds off-shore, de la conservation et de la centralisation (ou « transfert agent »).

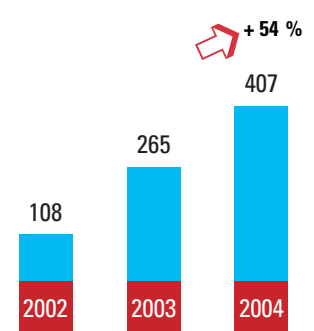
## Une nouvelle étape d'amélioration des résultats en 2004



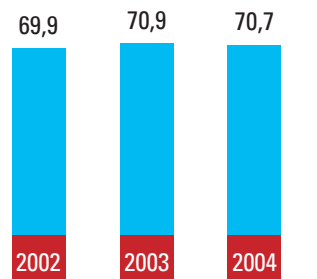
PRODUIT NET BANCAIRE  
EN MILLIONS D'EUROS



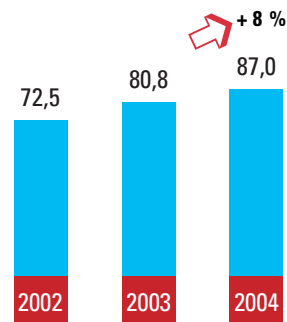
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION  
EN MILLIONS D'EUROS



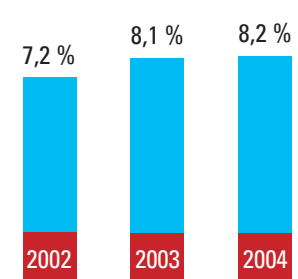
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE  
EN MILLIONS D'EUROS



ENCOURS MOYENS DE CRÉDITS  
EN MILLIARDS D'EUROS



ACTIFS GÉRÉS<sup>(1)</sup>  
EN MILLIARDS D'EUROS  
au 31 décembre



RATIO TIER ONE  
au 31 décembre

(1) Y compris ceux de la gestion de fortune.

>>> Coface. Ainsi, le Président et le Directeur général sont désormais désignés selon les règles de droit commun. Les commissaires du gouvernement ne siègent plus au conseil d'administration et ne conservent un droit de veto que sur les activités qui relèvent des procédures publiques. Ces évolutions, avec la création du pôle Poste clients, permettent une intégration renforcée de Coface au sein de la banque, tout en lui conservant son statut d'organisme de Place.

Natexis Banques Populaires a, par ailleurs, racheté fin 2004 la totalité des actions de LineBourse détenues par les Banques Populaires régionales. Natexis Banques Populaires continuera à maintenir un haut niveau de prestation et de satisfaction de la clientèle en fournissant une offre produit

internet de qualité, dans le domaine des opérations de Bourse.

### La poursuite du développement à l'international

Une Direction internationale a été créée au sein du pôle Grandes clientèles, financements et marchés, qui regroupe l'activité commerciale internationale et la supervision du réseau. Natexis Pramex International est naturellement rattaché à cette Direction. L'objectif est d'accompagner et d'encourager le plan de développement de la banque, et plus spécialement en Europe, où le développement d'une offre transversale devrait permettre de monter rapidement en puissance.

### L'amélioration du pilotage des systèmes d'information

En matière d'informatique, l'année 2004 a été mise à profit pour refonder les règles de gouvernance des systèmes d'information, afin de mieux piloter ces systèmes et les mettre au service de la stratégie de la banque. Ces nouvelles règles permettront de mettre en œuvre une relation plus équilibrée entre les trois grands partenaires que sont la Direction générale, les pôles et les systèmes d'information. La Direction générale pourra s'impliquer davantage avec une meilleure lisibilité des systèmes d'information. Une première étape a été franchie avec la publication, fin 2004, d'une charte de gouvernance des systèmes d'information, préalable à une mise



en œuvre de ces principes de fonctionnement en 2005.

## Quatre pôles pour une efficacité commerciale accrue

### Grandes clientèles, financements et marchés

Le pôle Grandes clientèles, financements et marchés est le nouvel ensemble dédié à la clientèle d'entreprises et d'institutionnels. Son organisation, qui privilégie une approche client, s'inscrit dans le cadre de l'évolution globale de la banque.

Les directions du Développement commercial Institutionnels et Corporate, créées à cette occasion, coordonnent et assistent les forces commerciales. Pour apporter des solutions adaptées aux clients, les chargés d'affaires, Global Relationship Managers et Senior Bankers, collaborent avec tous les métiers de Natexis Banques Populaires, notamment dans les directions du pôle: Corporate France, direction internationale, Matières premières, Financements structurés & marchés, Actions & arbitrages et Fusions & acquisitions.

### Capital investissement et gestion de fortune

Le pôle Capital investissement et gestion de fortune regroupe Natexis Private Equity, la Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg S.A.

Natexis Private Equity, spécialisé dans les métiers du capital investissement intervient à chaque stade du développement des entreprises, de leur création à leur pré-introduction en Bourse en passant par le financement mezzanine. Il a pour objet de prendre des participations, majoritaires ou minoritaires, dans des sociétés en général non cotées, et pour une durée moyenne d'intervention de cinq ans.

La Banque Privée Saint Dominique, dédiée à la gestion privée, développe une approche patrimoniale personnalisée associant la gestion de placements diversifiés au conseil juridique et fiscal.

Natexis Private Banking Luxembourg S.A. est spécialisé dans l'ingénierie patrimoniale internationale.

### Services : Gestion pour compte de tiers et Services bancaires, financiers et technologiques

#### Gestion pour compte de tiers

La direction Gestion pour compte de tiers s'organise autour de trois activités principales: l'assurance, la gestion financière et l'ingénierie sociale. Elle propose aux clients du Groupe Banque Populaire une gamme complète de produits et services d'épargne, de placement et d'assurance.

Au total, plus de 1 000 collaborateurs se répartissent en huit filiales: Natexis Assurances, Natexis Asset Management, Natexis Asset Square, Natexis Axeltis Ltd, Natexis Interépargne, Natexis Epargne Entreprise,

Natexis Intertitres et Natexis Asset Management Immobilier.

#### Services bancaires, financiers et technologiques

La direction Services bancaires, financiers et technologiques gère les activités de back office des opérations de Natexis Banques Populaires et des Banques Populaires régionales dans les domaines des titres et des moyens de paiement.

Elle offre également des prestations de services à une large palette de clientèles hors Groupe Banque Populaire: banques de réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers.

Les services liés à la conservation et au traitement des valeurs mobilières sont assurés par le département Services financiers. Les traitements relevant du domaine de la monétique et des opérations de paiement sont effectués par le département Services bancaires. Enfin, le département Services aux particuliers développe une offre de banque multicanal.

### Poste clients

Le pôle Poste clients regroupe quatre métiers: l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information d'entreprise et la gestion de créances. Il réunit les moyens et l'expertise de Coface et de Natexis Factorem pour répondre à un besoin global des entreprises et des institutionnels. Il propose des solutions pour gérer, financer et protéger l'ensemble des relations commerciales qu'ils entretiennent avec leurs clients et fournisseurs. Dans ces métiers, Natexis Banques Populaires dispose de positions de premier plan en France et dans le monde.

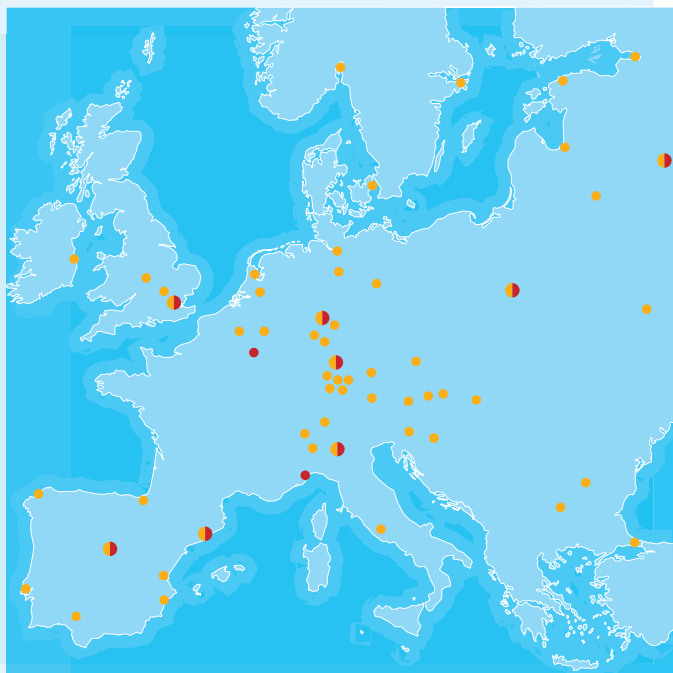
Coface met à la disposition des entreprises l'ensemble des solutions Poste clients dans ses réseaux propres (58 pays), et dans ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance, qui sont des banques et des compagnies d'assurance.

Natexis Factorem déploie en priorité des solutions Poste clients dans les réseaux du Groupe Banque Populaire.

## La montée en puissance de Natexis Altaïr

En 2004, Natexis Altaïr a continué à monter en puissance au niveau du Groupe avec des bascules informatiques importantes telles que la Banque Populaire du Midi. En 2005, la quasi-totalité des Banques Populaires régionales auront rejoint i-BP (informatique-Banque Populaire), la plateforme informatique commune du Groupe. L'intégralité des moyens informatiques lourds du Groupe Banque Populaire sera alors hébergée et exploitée par Natexis Altaïr.

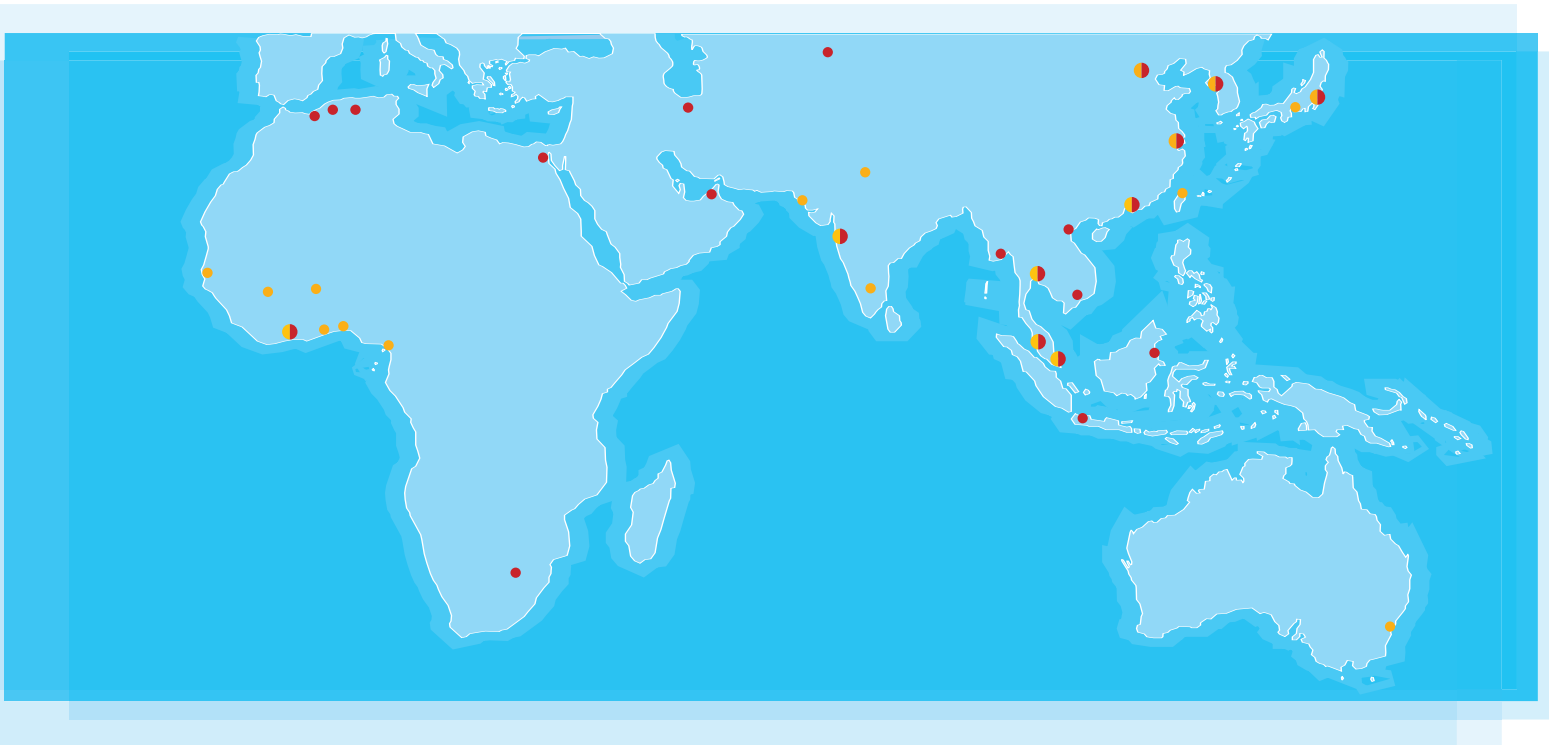
# Les implantations internationales du Groupe



- ALICANTE
- AMSTERDAM
- BARCELONE
- BERLIN
- BIELEFELD
- BIELLA
- BIRMINGHAM
- BONN
- BRATISLAVA
- BREDA
- BRUXELLES
- BUCAREST
- BUDAPEST
- COLOGNE
- DUBLIN
- DÜSSELDORF
- ESCHBORN
- FRANCFORT
- FREDERIKSBERG
- HAMBOURG
- HANOVRE
- ISTANBUL
- KARLSRUHE
- KIEV
- LA COROGNE
- LAMPERTHEIM
- LAUSANNE
- LINZ
- LISBONNE
- LJUBLJANA

- LONDRES
- LOUVAIN-LA-NEUVE
- LUXEMBOURG
- MADRID
- MAYENCE
- MILAN
- MONACO
- MOSCOU
- MUNICH
- NUREMBERG
- OSLO
- PRAGUE
- RIGA
- ROME
- SAINT-PÉTERSBOURG
- SAN SEBASTIAN
- SÉVILLE
- SOFIA
- STOCKHOLM
- STUTTGART
- TALLINN
- VALENCE
- VARSOVIE<sup>(1)</sup>
- VIENNE
- VILNIUS
- WATFORD
- ZAGREB
- ZURICH

- BALTIMORE
- BOGOTA
- BUENOS-AIRES
- CARACAS
- CHICAGO
- EAST WINDSOR
- FAIRFIELD
- GLENDALE
- GREENWICH
- GUAYAQUIL
- HOUSTON
- LIMA
- LOS ANGELES
- MEXICO
- MIAMI
- NEW HAVEN
- NEW YORK
- PANAMA
- PIERREFONDS
- QUITO
- SAN JOSÉ
- SANTIAGO
- SÃO PAULO



- ABIDJAN
- ALGER
- BAMAKO
- COTONOU
- DAKAR
- DOUALA<sup>(2)</sup>
- DUBAÏ
- JOHANNESBOURG
- LE CAIRE
- LOMÉ
- ORAN
- OUAGADOUGOU
- SETIF
- TÉHÉRAN

- ALMATI
- BANGALORE
- BANGKOK
- BEIJING
- HANOÏ
- HÔ CHI MINH-VILLE
- HONG KONG
- JAKARTA
- KUALA LUMPUR
- LABUAN
- MUMBAI
- NEW DELHI
- OSAKA
- SECUNDERABAD
- SÉOUL
- SHANGHAÏ
- SINGAPOUR
- SYDNEY
- TAÏPEH
- TOKYO
- YANGON

- Natexis Banques Populaires
- Coface
- Implantations communes

Pour en savoir plus :  
[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)

(1) BISE : filiale du Crédit Coopératif - (2) BICEC : filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires



# Activité du Groupe

**7 640** millions d'euros  
de produit net bancaire

**1 174** millions d'euros  
de capacité bénéficiaire\*

(\*) Résultat net + dotation de la période au FRBG

**9,1 %** ratio Tier one



Proche de ses clients, à la fois par la densité de son réseau et sa capacité d'écoute des différents marchés, le Groupe Banque Populaire détient, dans de nombreux domaines, une place de leader.



52

## Les Particuliers

**5,9** millions de clients particuliers

**39** milliards d'euros d'épargne bilantielle

➔ + 8 %

**9 %** de taux de pénétration

**46** milliards d'euros d'encours de crédits

➔ + 13 %

**24,5** milliards d'euros d'encours d'assurance-vie

➔ + 9 %

## Une dynamique de conquête soutenue

**A**u cours de l'exercice 2004, le Groupe Banque Populaire a continué de voir sa clientèle de particuliers fortement progresser pour atteindre 5,9 millions de clients. Cette croissance lui permet d'améliorer sa position sur le marché des particuliers avec un taux de pénétration de 9 % (source: *IPSOS 2004*). Ce résultat constitue une performance sur un marché stable marqué par la réduction de la multibancarisation et une progression notable des formes d'épargne longues qu'il s'agisse de produit en vue de la retraite, (Plan Epargne Retraite Populaire, assurance-vie dans ses formules classiques) ou de Plan Epargne en Actions (PEA).

Disposant d'une très forte capacité de fidélisation de sa clientèle, le Groupe Banque Populaire se situe au deuxième rang des banques françaises par le nombre d'ouvertures de comptes rapporté aux fermetures avec un ratio de 2,5 (source: *Etude barométrique ouverture et clôture de comptes de la SOFRES – mars 2004*).

## Une forte intensité de relation

L'intensité de la relation entre le Groupe Banque Populaire et sa clientèle a pu se développer grâce à une mise en œuvre constante de la valeur de proximité qui constitue l'une des bases de l'existence même du Groupe. Chaque année, le nombre net d'ouvertures d'agences progresse. Au cours de l'exercice 2004, le solde entre créations et fermetures a été positif de 86 agences (en net).

Un plan de développement intitulé « distribution 2010 » vise simultanément à renforcer le réseau d'agences, tout en coordonnant plus précisément la croissance des différents canaux de distribution et notamment la vente à distance.

Parallèlement au renforcement de la proximité géographique dû à l'accroissement du nombre de points de vente, le Groupe Banque Populaire a continué à investir

fortement dans les nouveaux canaux de distribution proposant à ses clients un véritable service multicanal.

Le nombre d'abonnés aux services de banque en ligne a progressé de plus de 20 %. Aujourd'hui, ce sont 862 000 clients particuliers qui utilisent régulièrement les services internet des Banques Populaires, soit un taux d'équipement de la clientèle de 27 %.

## Une position en croissance sur les marchés de l'épargne et de l'assurance

La part de marché du Groupe en épargne (épargne bilantielle et financière) est passée de 4,5 % fin 2003 à 4,8 % en novembre 2004, soit la plus forte progression obtenue ces dernières années.

Dans le domaine en plein développement de l'assurance-vie, le Groupe Banque Populaire se rapproche, depuis plusieurs années, de son taux de pénétration sur le marché des particuliers. Concernant l'épargne en vue de la retraite, le Groupe a vendu 53 226 PERP (Plan Epargne Retraite Populaire) avec le souci de s'inscrire activement dans « l'engagement de distribution » proposé par la Fédération Bancaire Française, en conformité avec les valeurs qu'il cultive auprès de ses clients.

En assurance-dommages, les efforts d'équipement ont permis d'augmenter la production de 11,38 % avec 108 629 contrats vendus en 2004.

La croissance – en volumes comme en part de marché – des livrets fiscalisés a été un succès, grâce au lancement début 2004 du livret « *Fidélis-Banque Populaire* ». De même, grâce notamment au Fonds à Formule « *Odéis* » (voir encadré, page 54), la part de marché du Groupe en produits garantis a augmenté pour passer de 4,15 %, fin 2003, à 4,29 %, fin 2004 (source: *Europformance*). Sur la même période, on observait une hausse de la part de marché en OPCVM

Long Terme détenue par le Groupe Banque Populaire.

## Une activité soutenue dans le crédit

Au cours de l'exercice 2004, l'activité de crédits aux particuliers a été soutenue: 38,3 milliards d'euros d'encours de crédits à l'habitat (+ 15 %) et 7,6 milliards d'euros de crédits à la consommation (+ 7 % en volume), avec des gains de parts de marché sur ces deux segments et des marchés eux-mêmes en forte croissance. Le développement du crédit revolving s'est poursuivi avec les ventes de Cartes Aurore (voir focus, page 55) proposées par Novacrédit, qui réalisent une croissance de 27 % en nombre.

## Une optimisation de la coordination commerciale

Le dispositif marketing d'ensemble du Groupe Banque Populaire est l'un des plus complets de la profession. Il repose à la fois sur l'ensemble des Banques Populaires, expertes dans la distribution des produits et dans le conseil aux clients, sur le savoir-faire de Natexis Banques Populaires dans ses métiers spécialisés dans la conception et la réalisation de produits et de services bancaires, et sur la Banque Fédérale des Banques Populaires.

En 2004, ce dispositif a été doté de nouveaux outils et, en particulier, d'une nouvelle base de données clients, destinée à mieux connaître encore les attentes de ces derniers. Un instrument statistique de mesure de la performance commerciale des Banques Populaires « *DIADEM* » a été mis en place.

De même, sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires et en collaboration étroite avec Natexis Banques Populaires, a été réorganisé et développé un puissant dispositif de réalisation d'opérations de marketing direct.

>>> Celui-ci a pour objet de proposer des prestations plus complètes et à moindre coût aux Banques Populaires.

## Une progression dans les segments de clientèles spécifiques

La pertinence de l'offre produits, la relation de proximité que le Groupe Banque Populaire entretient avec l'ensemble de sa clientèle particulière et une organisation commerciale plus efficace ont rendu possible son développement global mais aussi sa progression sur des segments de clientèles spécifiques.

## Une démarche structurée vis-à-vis de la clientèle patrimoniale

La clientèle patrimoniale<sup>(1)</sup>, particulièrement convoitée par les banques et les organismes spécialisés (banques privées, sociétés d'investissement, compagnies d'assurance, « indépendants » du patrimoine...), constitue un enjeu commercial

important pour le Groupe Banque Populaire.

A la fin de l'exercice 2004, les clients détenteurs de 50 000 euros ou plus d'avoirs financiers représentaient presque 9 % de la clientèle du Groupe. Les encours de ce segment de clientèle représentaient plus de 60 % de l'ensemble des dépôts.

Un tel positionnement a été obtenu par un travail de restructuration de l'offre d'épargne monétaire, financière et d'assurance. Travail complété par une prospection ciblée en priorité sur les professionnels et chefs d'entreprises déjà clients du Groupe dans le cadre de leurs activités. Un effort particulier a également été fait pour exploiter au mieux les transmissions d'entreprises et pour proposer à ces clients spécifiques une nouvelle « convention succession ».

Cette clientèle est, au sein du Groupe Banque Populaire, particulièrement réactive notamment lors des opérations de privatisations. Elle a ainsi permis au Groupe de réaliser d'excellentes performances en 2004 dans le placement des titres de la Snecma (9,4 %

des ordres d'acquisitions ont été donnés par ses clients), des Pages Jaunes (8,6 %) et de la Société des autoroutes Paris Rhin-Rhône (7,9 %).

De même, le Groupe détient une très bonne position sur le segment de la clientèle « mass affluent » (notamment les foyers ayant un revenu entre 3 et 6 000 € par mois, les cadres et les professions indépendantes – sources OPERBAC septembre 2004).

## Un service bancaire attractif pour les fonctionnaires

Les Banques Populaires régionales développent, vis-à-vis de cette clientèle, une approche originale fondée sur la prescription avec l'aide des Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF). Au cours de l'année 2004, plus de 28 000 clients des Banques Populaires ont été ainsi acquis, portant leur nombre à près de 350 000.

Avec plus d'un million de sociétaires, la CASDEN Banque Populaire accompagne aujourd'hui près de 50 % des fonctionnaires de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

En 2004, ce sont près de 40 000 nouveaux sociétaires qui ont rejoint la CASDEN Banque Populaire grâce aux nombreuses actions menées avec les Banques Populaires régionales, notamment celles conduites auprès des jeunes enseignants en formation en IUFM.

L'année 2004 a également vu une poursuite du développement de la banque en partenariat étroit avec les Banques Populaires régionales; il s'est notamment concrétisé par l'amélioration des possibilités de souscription de crédits CASDEN Banque Populaire dans les agences des Banques Populaires et par une forte augmentation des souscriptions par internet. De même, la collecte monétaire de la CASDEN Banque Populaire sur les livrets d'épargne a été particulièrement abondante en 2004.

## Odéis, le succès des fonds à formule

Dans un contexte où, malgré les signes de reprise, les incertitudes pèsent toujours sur l'environnement boursier, les investisseurs souhaitent bénéficier du potentiel de hausse des marchés financiers tout en préservant leur capital. Pour répondre à cette attente, le Groupe Banque Populaire a accentué ses efforts dans la production de fonds à formule, en particulier avec la gamme Odéis 2005.

Conçus par les équipes de Natexis Asset Management et de Natexis Asset Square, les fonds de la gamme Odéis 2005 offrent la meilleure stratégie de gestion au meilleur moment : les spécialistes de la Banque Populaire déterminent trois paniers de fonds correspondant à trois stratégies de gestion. A l'échéance, seule la meilleure d'entre elles est retenue pour le calcul de la performance finale.

Les fonds de la gamme Odéis 2005, construits sur une durée totale de placement de huit ans, peuvent être souscrits dans un Plan d'Épargne en Actions ou dans un contrat d'assurance-vie.

(1) Composée de l'ensemble des détenteurs de plus de 45 000 euros d'avoirs financiers qui représentent actuellement 26 % des ménages français (source : étude DAFSA de mai 2004) soit 6 millions de familles.





## De la carte Aurore à la carte Réserve Plus

L'année 2004 a été une année de dynamisme commercial dans la distribution de la carte Aurore, carte de crédit permanent du Groupe Banque Populaire. Le nombre de cartes distribuées a été de 29 000, portant le stock à 180 000 et l'encours total à 96 millions d'euros.

Fort de ce succès, le Groupe Banque Populaire a conçu en 2004, pour une commercialisation en 2005, une carte nommée Réserve Plus qui complètera l'offre en matière de crédit renouvelable.

## Un rajeunissement de la clientèle

Les investissements de marketing déployés pour attirer des clients jeunes, depuis 2001, continuent de produire leurs effets. Les moins de 25 ans représentent, fin 2004, 20 % de la clientèle de particuliers du Groupe Banque Populaire. Ce net rajeunissement est le fruit d'une démarche active de conquête : actuellement, un tiers des nouveaux clients a moins de 25 ans.

Des conventions de relations simples et attractives, « *PassPop* », pour les 12 à 16 ans, et « *Equipage Horizon* », pour les 18 à 25 ans, ont été développées au cours des dernières années et constituent des outils d'une bonne attractivité en direction de cette clientèle.

Construites autour de produits et services bancaires de base, ces conventions permettent aux jeunes clients de vivre leur banque au quotidien dans les mêmes conditions que les autres clients particuliers tout en bénéficiant d'une tarification adaptée.

Le service « *CinéPop* » – pour les clients de 16 à 18 ans – a pris son essor, en 2004. Inclus dans leur convention de relation, ce service leur permet de commander directement par téléphone ou par internet leurs places de cinéma au meilleur tarif disponible actuellement et de les régler à distance avec leur carte bancaire.

## Une diversification de la clientèle grâce au Crédit Coopératif et au Crédit Maritime Mutuel

Ces deux nouveaux acteurs ont permis un élargissement et une diversification de la clientèle d'ensemble du Groupe.

Comme les Banques Populaires régionales, le Crédit Coopératif, à travers ses 65 agences régionales, propose à ses clients particuliers des services bancaires, des placements et financements. Par son rôle de partenaire bancaire des acteurs de la solidarité, il occupe également une place de leader en matière de produits solidaires.

Quant au Crédit Maritime Mutuel, sa clientèle de particuliers, servie par plus de 140 agences, représente en 2004 environ 100 000 comptes.



56

# Les Professionnels

**N°1** en financement  
de la franchise

**1<sup>er</sup>** acteur bancaire  
de l'affacturage pour les  
professionnels

**N°1** pour les prêts  
à la création reprise  
d'entreprises

**N°1** de la monétique  
professionnelle

## Numéro 1 en satisfaction clientèle

**C**lientèle stratégique par le potentiel d'équipement qu'ils représentent, les professionnels constituent un marché sur lequel le Groupe Banque Populaire a pris en 2004 une part croissante.

Dans un contexte où la tendance à la monobancarisation s'affirme chaque année davantage, tant pour la relation à titre personnel (72 %) que professionnel (84 %), l'appréciation de la qualité des prestations rendues par la banque à ses clients devient un indicateur particulièrement pertinent. Sur ce terrain, l'enquête « CSA Pépites 2003-2004 » fait apparaître que la Banque Populaire bénéficie, tous réseaux bancaires confondus, de la meilleure note attribuée par les clients à leur banque. Et cela, que ce soit dans le cadre de la relation professionnelle ou personnelle. Un satisfecit qui atteste du professionnalisme des équipes commerciales des Banques Populaires régionales.

En pratique, la recherche de cette clientèle stratégique pour le Groupe s'appuie à la fois sur une approche par type de marché et un développement de l'offre produits.

## Commerce: numéro 1 en franchise

Les efforts de pénétration du marché du commerce, sous toutes ses formes, ont été poursuivis. Depuis de nombreuses années, soucieux d'accompagner les mutations du commerce de proximité, le Groupe a multiplié les initiatives pour améliorer ses performances sur le segment particulièrement dynamique qu'est la franchise.

En 2004, le Groupe et son partenaire la Fédération Française de la Franchise ont demandé à CSA de conduire la première enquête annuelle de la franchise. Ses conclusions confirment le leadership du Groupe dans ce secteur important du commerce

de détail. Les Banques Populaires sont ainsi la Banque n° 1 des franchisés et des franchiseurs. Chez les franchisés, le Groupe affiche un taux de pénétration de 26 %. Chez les franchiseurs, ce taux est de 35 %. Le Groupe Banque Populaire est ainsi la première banque recommandée par les franchiseurs aux candidats à l'installation sous leurs enseignes.

De même, les offres spéciales « *apprentis* » et « *créations d'entreprises* » connaissent dans le domaine du commerce un réel succès. L'ouverture progressive à ce secteur du champ d'intervention des « *Socama* » devrait continuer à constituer un levier privilégié pour l'animation des partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

## Agriculture et pêche: un ancrage fort

Avec l'arrivée du Crédit Maritime Mutuel, le Groupe Banque Populaire renforce encore sa position dans le monde rural et maritime. Les sociétaires des Banques Populaires partagent, avec ceux du Crédit Maritime Mutuel, les valeurs d'entraide et de coopération qui ont de tout temps rassemblé les pêcheurs et les agriculteurs.

Dans le secteur de l'agriculture, le Groupe compte désormais, dans sa clientèle, plus de 53 000 agriculteurs (soit une progression de la clientèle de 5,2 % en 2004) et affiche un taux de pénétration de 12 % auprès des exploitations agricoles professionnelles. L'objectif d'un taux de pénétration de 20 % avant 2010 est désormais à la portée du Groupe Banque Populaire.

Pour y parvenir, le Groupe poursuit ses efforts de professionnalisation des équipes commerciales et de prospection en développant et en étoffant la gamme de produits et services spécifiques dédiés à ce marché. Le Groupe a développé en particulier son offre d'assurance multirisque agricole et mis en place une convention de relation dédiée aux agriculteurs. L'agriculture est devenue depuis quelques années

un axe important de développement pour les agences rurales du Groupe, voire un motif de création d'agences nouvelles.

## Artisanat : une politique de partenariat efficace

Traditionnellement, le Groupe Banque Populaire entretient avec les organisations professionnelles des métiers de l'artisanat des relations de partenariat et crée avec elles des offres conjointes de produits. Les réseaux consulaires, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, forment le premier cercle historique des partenaires du Groupe Banque Populaire.

Au cours de l'année 2004, cette stratégie a été poursuivie afin d'accélérer l'équipement de cette clientèle en produits de gestion et de placements. Ainsi, ont été développées les offres spéciales « *apprentis* » et « *création d'entreprises* » dans le cadre d'un partenariat avec les Chambres de Métiers. De même, a été fortement utilisé l'atout des « *Prêts Express Socama* » accordés sans garanties personnelles grâce à l'intervention du Fonds Européen d'Investissement.

## Professions libérales: cap vers la santé

En 2004, le Groupe a décidé de réorganiser son approche de la clientèle des professionnels libéraux afin de trouver rapidement des taux de pénétration plus en ligne avec ses performances habituelles sur le marché des professionnels.

Dans cette perspective, le Groupe Banque Populaire s'est doté d'une offre dédiée aux professionnels libéraux « *Atout libéral* » et a entrepris une première campagne de communication dans la presse professionnelle de la santé. Campagne facilitée par le partenariat noué avec l'UNAPL (Union nationale des professions

>>> libérales). Ont été particulièrement mis en avant, au cours de l'année 2004, l'offre monétique santé du Groupe, l'offre de télétransmission dédiée aux experts comptables, et l'offre d'épargne salariale « ES-PL » permettant de conquérir de nouveaux clients.

## Produits et commercialisation : efforts payants

Les efforts importants de structuration et de promotion des offres dédiées aux professionnels ont porté leurs fruits sur la plupart des lignes de produits. En outre, plus encore que les autres marchés de la banque de détail, le marché des professionnels a tiré profit de l'augmentation de la taille moyenne des Banques Populaires régionales qui s'est traduite par un renforcement des équipes d'experts dédiés à l'animation des équipes commerciales.

## Numéro 1 de la création reprise d'entreprises

L'engagement du Groupe en faveur des créateurs repreneurs d'entreprises se renforce d'année en année. Le Groupe Banque

Populaire affirme ainsi sa vocation de banque citoyenne, toujours active aux côtés de ceux qui entreprennent. Avec 60 000 entreprises accompagnées en 2004, il maintient sa part de marché sur un secteur très dynamique de l'économie.

En passant de 28 % à 32 %, les Banques Populaires ont amélioré de 4 points leur part de marché dans la distribution des Prêts à la Création d'Entreprise (PCE) (source : BDPME).

Pour parvenir à ce niveau de performance, les Banques Populaires régionales ont tissé un réseau très dense de relations avec l'ensemble des structures d'accompagnement de proximité qui maillent les bassins d'emploi de la France métropolitaine et de l'outre-mer. Elles ont notamment développé une coopération active avec de nombreux réseaux reconnus : plates-formes d'initiative locale, antennes de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), France Active, réseau Entreprendre, Boutiques de Gestion et toutes les structures créées à l'initiative des collectivités territoriales.

Ce véritable mariage des compétences avec les meilleurs professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets permet

au Groupe Banque Populaire d'opérer une sélection des meilleurs dossiers. Ce travail en commun est un gage essentiel de la pérennité des entreprises et donc d'une bonne maîtrise des risques.

Les Banques Populaires ont développé une réelle expertise dans l'analyse des risques liés à ce type de dossiers. Cette compétence spécifique, qui est un facteur clé de succès durable sur ce créneau, explique le maintien d'un profil de risques satisfaisant sur ces engagements. L'utilisation de procédures publiques telles que les PCE ou les mécanismes de garantie pour les prêts d'accompagnement permettent, par ailleurs, une gestion active des expositions du Groupe.

## Premier partenaire bancaire de l'Adie

Dans le cadre de ses coopérations avec tous les acteurs de l'aide à la création d'entreprises, le Groupe Banque Populaire est devenu le premier partenaire bancaire de l'Adie.

Le professionnalisme dont l'Adie a fait preuve – tant dans le domaine de la relation avec les porteurs de projets que dans celui de la gestion de ses risques de crédit – a conduit le législateur puis l'autorité de contrôle de la profession bancaire à étendre ses prérogatives. Désormais, l'Adie est autorisée à délivrer des crédits en direct aux créateurs d'entreprise chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux.

Pour franchir cette étape décisive de son développement, l'association s'est tournée vers ses partenaires bancaires pour assurer son refinancement. C'est, dans ce cadre, que le Groupe Banque Populaire, conscient de la nécessité de s'entourer des meilleurs professionnels pour pouvoir accompagner les porteurs de projets économiquement les plus fragiles, est devenu le premier prêteur de l'Adie avec une ligne globale de plus de 5 millions d'euros.

## Prêts sans caution personnelle : l'engagement du Groupe Banque Populaire

Dix huit mois après la signature de l'accord avec le Fonds Européen d'Investissement portant création des « Prêts Express Socama » (prêts sans caution personnelle), le Groupe a distribué plus de 10 000 crédits de ce type pour près de 154 millions d'euros entraînant une augmentation de l'activité globale des Socama en 2004. Le Groupe Banque Populaire est aujourd'hui la seule banque en France à commercialiser de façon volontariste ces prêts sans caution personnelle.

Le Groupe Banque Populaire témoigne ainsi de sa capacité à répondre aux attentes fondamentales des entrepreneurs dans leur légitime souci de protection de leur patrimoine personnel. Il apporte ainsi une preuve supplémentaire de son engagement en faveur du développement durable.



## Une offre globale pour les franchisés

Au cours de l'année 2004, le Groupe Banque Populaire et la Fédération Française de la Franchise (FFF) ont mis conjointement en place une offre globale destinée aux franchisés. Celle-ci ne se limite pas à l'installation du franchisé, elle lui propose un bouquet de services adaptés à ses besoins : création d'entreprise, financement des investissements, titres de service, gestion du compte au quotidien, épargne salariale, offre dédiée aux apprentis, assurance pour la protection de l'homme clé et de l'outil de travail, prévoyance et retraite, transmission d'entreprise.

Proposé à quelque 35 000 commerçants sous enseigne, ce package a reçu un accueil favorable dans le monde de la franchise.

Egalement premier pourvoyeur de dossiers pour France Active, le Groupe affirme son engagement dans l'économie sociale et solidaire dans la proximité des territoires. Le Crédit Coopératif, dans ce cadre, conserve et développe son expertise historique.

## Leader de la monétique professionnelle

En deux ans, le Groupe est devenu le numéro un des réseaux émetteurs de cartes de paiement à l'usage des professionnels, *Visa Business* et *Gold Business* pour l'essentiel, mais aussi *Eurocard Business Card*.

Le Groupe compte 218 000 cartes en circulation en progression de 27 % par rapport à 2003. Dans le même temps, le Groupe a amélioré sa part de marché sur les flux monétiques avec 182 000

contrats commerçants, soit une progression de 6 % par rapport à 2003.

## Premier acteur bancaire de l'affacturage pour les professionnels

Toujours leader de l'affacturage pour les professionnels, le Groupe a consolidé sa croissance avec une progression de 15 % de nouveaux contrats. L'année 2004 aura été marquée par la création d'une offre globale de gestion du poste clients à destination des professionnels « *Paxelance Pro* » incluant des offres d'information clients, d'assurance-crédit et d'affacturage. Une offre d'affacturage dédiée aux entreprises en création a également été commercialisée : « *Créance Primo* ».

## Positions fortes dans l'assurance et l'épargne

Avec 12 945 contrats « *Fructi Epargne* » (contrat « Plan Epargne Entreprise ») et 1 100 contrats « *Fructi Epargne +* » (contrat « Plan Epargne Retraite Collectif PERCO ») en portefeuille, le Groupe est aujourd'hui le premier distributeur de plans d'épargne entreprise à destination des professionnels. Il se trouve ainsi dans la meilleure position pour bénéficier de l'intérêt croissant des français pour les produits d'épargne retraite par capitalisation.

De même, après 5 ans d'activité, avec un portefeuille de 17 600 contrats, la filiale commune Banque Populaire/ MAAF Assurances, Assurances Banque Populaire (IARD) dépasse les objectifs initialement fixés. Forts de ce succès, les partenaires souhaitent désormais accélérer le rythme d'équipement de la clientèle professionnelle du Groupe Banque Populaire.



# Les Entreprises

**4<sup>e</sup>** prêteur aux entreprises

■ **80 %** de taux de pénétration sur les grandes entreprises<sup>(1)</sup>

■ **34 %** de taux de pénétration sur les petites entreprises<sup>(2)</sup>

(1) Chiffre d'affaires > 3 milliards d'euros

(2) Effectif de 10 à 1 000 salariés

**3<sup>e</sup>** mondial en assurance-crédit

**2<sup>e</sup>** crédit-bailleur immobilier en France

## Un acteur de premier plan

**F**ort d'un taux de pénétration de 34 % auprès des entreprises de 10 à 1000 salariés, le Groupe Banque Populaire tient un rôle d'acteur incontournable sur ce marché avec près de 60 000 clients. Il est le 2<sup>e</sup> prêteur aux entreprises réalisant moins de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une part de marché de près de 11 %. Il accompagne une PME sur trois en France (source: *Etude SOFRES – juillet 2003*) et la quasi-totalité des plus grands groupes français.

Sur chacun de ses métiers, le Groupe Banque Populaire détient des positions de premier plan. Il est leader en épargne salariale, et l'un des principaux opérateurs en matière de capital développement et capital investissement. Avec sa filiale Coface, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance-crédit et détient le titre de numéro un français en matière de renseignement d'entreprise.

Valorisant son ancrage d'origine sur le marché des entreprises, le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2004 son développement, aussi bien en France qu'à l'international, en s'appuyant sur les expertises développées par Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires régionales ainsi que sur le savoir-faire complémentaire de Coface.

La nouvelle organisation des métiers au sein de Natexis Banques Populaires, ainsi que les rapprochements entre Banques Populaires accroissent l'efficacité d'ensemble du dispositif et permettent d'offrir une gamme de produits plus complète et mieux structurée, adaptée aux besoins des entreprises quels que soient leurs profils, tailles et secteurs d'activité.

Avec une part de marché globale de 10,9 % sur les encours de crédits (crédit-bail et affacturage inclus) au 30 juin 2004 (source: *Centrale des risques – Banque de France*), le Groupe Banque Populaire, 4<sup>e</sup> prêteur aux entreprises françaises dans leur ensemble se présente comme un acteur majeur en matière de financement.

## Une expertise globale

Pour répondre à toutes les demandes de ses clients, le Groupe s'appuie sur les équipes et agences des Banques Populaires régionales au nombre de 133 (contre 75 en 2000, soit une progression de près de 100 % en 4 ans) ainsi que sur les centres d'affaires de Natexis Banques Populaires répartis sur l'ensemble du territoire; les deux dispositifs agissant en parfaite synergie.

Dans ces centres, comme dans les Banques Populaires, le chargé d'affaires, véritable pivot de la relation commerciale, mobilise pour ses clients un réseau d'expertise dans des domaines aussi variés que les financements structurés et spécialisés, la gestion des flux et des capitaux, les ingénieries sociale, internationale ou financière lorsqu'il s'agit de soutenir la cession transmission d'entreprises.

Le Groupe s'attache à établir avec ses clients une relation de proximité, fondée sur le concept fédérateur de l'approche globale, avec sa déclinaison par le multimétier.

Sur le marché des entreprises, le Crédit Coopératif développe une présence spécifique auprès des entreprises coopératives et groupements d'entreprises. Les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) sont au cœur du dispositif en partenariat avec les mouvements qui fédèrent ces entreprises et qui sont sociétaires de la banque. Il est ainsi présent auprès des PME PMI regroupées au sein de coopératives financières, des SCOP (Sociétés coopératives de production) avec deux Sociétés de Caution Mutuelle, des coopératives de transporteurs, d'artisans, de commerçants...

Au sein du Crédit Coopératif, la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics développe en partenariat avec les fédérations une spécificité reconnue dans la profession.

## Crédit-bail: un rôle d'opérateur global

Avec Natexis Lease, le Groupe occupe une place privilégiée en tant que 2<sup>e</sup> acteur du crédit-bail immobilier (source: *ASF – Association Française des Sociétés Financières*) grâce à son positionnement sur l'ensemble de la clientèle entreprise: de la PME aux grandes entreprises. Au cours de l'exercice 2004, la production de crédits-bails immobiliers a atteint 534 millions d'euros en progression de 15 %.

Sur un marché du financement locatif mobilier en progression, Natexis Lease enregistre une croissance significative de son activité et réalise 972 millions d'euros de production nouvelle (+ 7 % par rapport à 2003). Ce résultat provient du maintien d'un bon niveau d'activité avec les Banques Populaires régionales, du démarrage prometteur de la collaboration avec le Crédit Maritime Mutuel, d'une plus large diffusion auprès du réseau de Natexis Banques Populaires, et du développement de partenariats commerciaux avec des fournisseurs.

En crédit-bail Sofergie, Energéco confirme son expertise dans le financement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien, et enregistre une production nouvelle de 54 millions d'euros.

Enfin, la succursale de Madrid, pour son premier exercice de crédit-bail, a réalisé une production de 50 millions d'euros. Natexis Lease compte s'implanter en 2005 en Italie et en Algérie et renforcera ses accords commerciaux avec VR Leasing et l'ÖVAG (la banque centrale des Banques Populaires autrichiennes) sur les marchés allemands et d'Europe centrale.

## Le savoir-faire dans la gestion des flux

En matière de gestion des flux financiers, le Groupe Banque Populaire est le quatrième établissement bancaire français par son stock de cartes affaires avec son offre « *Mission Plus* ».

>>> Dans un souci constant de satisfaction des besoins de la clientèle, les équipes back office du Groupe Banque Populaire optimisent leur efficacité en permanence et veillent à adapter les outils de traitement aux évolutions des exigences réglementaires tout en exploitant les avantages des nouvelles technologies.

L'évolution des systèmes d'informations des entreprises a pour corollaire d'accélérer l'utilisation de nouvelles technologies de communication, de services dématérialisés et hautement sécurisés.

Par ailleurs, le Vircom (virements à échéance) est proposé avec l'expertise de Natexis Banques Populaires.

La synergie des équipes des Banques Populaires, de Natexis Banques Populaires, et de ses filiales, permet de proposer une gamme de services performants et innovants. De nombreux experts d'ingénieries spécifiques interviennent en partenaires dans le cœur des projets des clients afin d'offrir à ces derniers la rapidité, l'accompagnement, la fiabilité et la sécurité qu'ils attendent. Le champ d'intervention couvre les moyens de paiement (encaissements et décaissements), les outils de gestion des flux (télétransmission, signature électronique) et la centralisation de trésorerie.

Par ailleurs, pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle d'entreprises, Natexis Banques Populaires a institué le traitement des flux et des solutions de paiement comme métier à part entière. Celui-ci s'appuie sur une force commerciale renforcée et favorise de meilleures synergies entre les équipes et les infrastructures de production.

## Renforcement du développement international

Fort d'une offre commerciale structurée et constamment enrichie, le Groupe renforce sa contribution

aux échanges internationaux de ses clientèles et à leur développement sur les marchés extérieurs.

Le Groupe Banque Populaire confirme sa place d'acteur majeur dans le financement du *trade finance* avec une position de 7<sup>e</sup> mondial en tant qu'arrangeur de crédits syndiqués hors Europe et Amérique du Nord (*source: Dealogic Loanware*). Dans un contexte de meilleure liquidité internationale et de baisse des marges, Natexis Banques Populaires a maintenu en 2004 ses positions auprès de ses clients bancaires des pays émergents, notamment en Amérique latine (Brésil). L'équipe commerciale de Miami a été renforcée et celle de São Paulo a élargi ses interventions en direction des entreprises locales.

En Asie, le Groupe Banque Populaire a profité pleinement du renforcement du commerce international sud/sud lié à la forte croissance des économies chinoise et indienne. La banque a notamment développé les flux Chine/Iran et Corée/Emirats Arabes Unis.

Les relations avec les banques chinoises sont essentiellement fondées sur le commerce courant. Natexis Banques Populaires a arrangé 13 syndications pour des banques turques et 15 syndications pour des banques indiennes.

En Afrique et au Proche-Orient, le Groupe Banque Populaire a augmenté ses parts de marché grâce à une politique de partenariat entre Natexis Banques Populaires et des réseaux locaux.

Il a obtenu un mandat de la Reserve Bank d'Afrique du Sud pour un prêt d'un milliard de dollars. En Algérie, les activités, à ce jour orientées vers les entreprises, seront étendues en 2005 à la banque de détail, selon un plan de développement volontariste appuyé par les forces du Groupe Banque Populaire.

Les efforts d'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs ont été particulièrement soutenus: en 2004, plus de 400 entreprises, principalement clientes du Groupe, ont fait confiance au savoir-faire de Natexis Pramex International, filiale du Groupe spécialisée dans le conseil en développement international et l'accompagnement des entreprises dans tous leurs projets sur les marchés étrangers (exportation, importation, implantation ou recherche de partenaires).

## Une Charte d'accompagnement à l'export

Dans le cadre de sa politique de promotion des PME françaises à l'étranger, le gouvernement a décidé de s'appuyer sur le savoir-faire et les réseaux du Groupe Banque Populaire.

Le 24 mars 2004, François Loos, Ministre délégué au commerce extérieur, et Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire ont signé la Charte d'accompagnement à l'export, premier accord de partenariat conclu entre le ministère du commerce extérieur et un groupe bancaire, visant à encourager les PME à se développer sur les marchés d'exportation.

La première application de cette charte s'est traduite par la signature le même jour d'une convention de partenariat commercial entre Ubifrance, le Groupe Banque Populaire et sa filiale d'accompagnement des entreprises à l'export, Natexis Pramex International. Cette convention porte sur la distribution, par les Banques Populaires régionales, de deux prestations originales du dispositif public français: le Volontariat International en Entreprise (V.I.E), d'une part, et la mission de prospection à l'international élaborée par les missions économiques, d'autre part.



## Poursuite du développement sur les matières premières

Le Groupe confirme depuis plusieurs années une position d'arrangeur dans les transactions structurées. Cette stratégie s'est confirmée en 2004, dans un contexte de concurrence accrue sur le marché, du fait notamment des prix élevés du pétrole et de l'ensemble des matières premières.

Natexis Banques Populaires figure désormais parmi les dix premiers arrangeurs mondiaux de financements structurés en pays émergents (*source: Dealogic Loanware*). Les équipes ont ainsi structuré et distribué plus de trente opérations syndiquées en 2004. Trois transactions en particulier ont marqué l'année par leur taille: les préfinancements syndiqués en faveur de Sonangol en Angola, de Rusal en Russie et de Cocobod au Ghana.

A travers la direction Matières premières de Natexis Banques Populaires, le Groupe a décidé d'élargir sa base de clientèle sur les traders spécialisés de taille moyenne et le marché nord-américain. Sa gamme de produits s'enrichit avec les produits dérivés aidant à structurer les opérations de financement, les crédits exports et les financements miniers (mining).

## Position forte en financements structurés

Les activités de financements structurés, regroupées au sein du Groupe, dans une direction spécifique de Natexis Banques Populaires ont dépassé leurs objectifs de l'année 2004. Certains secteurs ont été particulièrement performants, comme les Financements aéronautiques (14 mandats signés comme arrangeur) et les Financements d'acquisition

(joint-lead arrangeur et bookrunner de l'opération Vivarte, la plus importante sortie de Bourse par LBO). Les autres activités, Financements maritimes et transports terrestres, Financements immobiliers, Natexis Immo Développement, Financements de projets, affichent des performances en croissance sensible et renforcent leurs positions sur leurs marchés respectifs.

Quant aux activités de syndication de crédits, elles poursuivent leur croissance dans un marché toujours concurrentiel. Le nombre de mandats signés est en hausse sensible et l'extension à une clientèle étrangère s'intensifie. Natexis Banques Populaires est ainsi classé 4<sup>e</sup> pour le nombre de mandats signés en France, 15<sup>e</sup> en nombre de mandats dans la zone EMEA – Europe, Middle East and Africa – (*source: Dealogic Loanware*). L'origination obligataire confirme son rôle d'intervenant majeur auprès des clientèles corporates françaises et des sociétés de crédit à la consommation. Plusieurs sociétés ont retenu la banque pour leur première émission obligataire: Cofidis, Socram, Banque Accord, TFI, Imérys pour son offre publique d'échange.

Enfin, en matière de titrisations françaises, Natexis Banques Populaires est 4<sup>e</sup> arrangeur avec un volume arrangé de 2,36 milliards d'euros en 2004 (*source: magazine Opérations Financières*).

Natexis Banques Populaires poursuit par ailleurs son développement européen, en particulier en Italie (où il figure parmi les premières banques non résidentes avec des mandats comme Findomestic, Cassa di Risparmio di Ferrara, Veneto banca). Il a également obtenu des mandats en Grèce (EFG Hellas), en Islande (Landsbanki, Islandsbanki, Kaupthing Bunardarbanki) et en Allemagne (HSH Nordbank, IKB).

Sur les marchés de capitaux, le Groupe Banque Populaire dispose d'une couverture



internationale pour les activités de trading et de vente avec les succursales de Natexis Banques Populaires de Londres, Milan, Madrid, New York et Singapour. L'année 2004 a été marquée par une augmentation significative des volumes traités sur l'activité crédit, avec notamment le lancement d'une nouvelle activité de négociation de dérivés de crédit. Le change a compensé la concurrence toujours plus vive sur les produits simples en étendant sa gamme d'options. La trésorerie a continué à accroître la diversité des sources de financement, tant du point de vue des marchés (américains et britanniques) que du type d'investisseurs.

Les portefeuilles de placement et d'investissement ont été regroupés au sein d'un même métier. La mission de ce dernier consiste à optimiser les rendements des dits portefeuilles et à développer des solutions d'optimisation pour le pôle Grandes clientèles, financements et marchés de Natexis Banques Populaires et les autres entités de la banque. En 2004, la classe d'actifs de produits titrisés s'est révélée particulièrement performante, grâce à un marché favorable et une allocation judicieuse.

## >>> Ingénierie sociale : une position de leader en épargne salariale

En 2004, Natexis Banques Populaires a entamé une refonte de son organisation commerciale et marketing pour la promotion des offres « ingénierie sociale » destinées aux professionnels et aux entreprises (épargne salariale, assurance-vie collective, prévoyance et titres de services). Cette nouvelle organisation privilégie une démarche globale en mettant en avant la complémentarité des solutions proposées par le Groupe Banque Populaire. Le développement des synergies commerciales entre Natexis Interépargne, Natexis Assurances et Natexis Intertitres devrait permettre de faire passer le Groupe Banque Populaire du statut de leader de l'épargne salariale à celui de leader en ingénierie sociale.

Natexis Interépargne, premier gestionnaire administratif d'épargne salariale en France, gère au 31 décembre 2004 plus de 2 millions de comptes de salariés, pour le compte d'environ 23 500 entreprises de toutes tailles.

Natexis Epargne Entreprise dont l'encours géré au 31 décembre 2004 s'élève à 11,5 milliards d'euros, reste

le 1<sup>er</sup> gestionnaire financier d'épargne salariale en France, avec une part de marché de 20,19 % (source: *Association française de gestion au 31/12/2004*).

Après le succès de « *Fructi Epargne* », PEE (Plan Epargne Entreprise) destiné notamment aux très petites entreprises, Natexis Interépargne a créé, en septembre 2004, « *Fructi Epargne +* », une offre couplée PEE/PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif) et « *Fructi Optimum* » destiné aux entreprises de taille plus importante. Ces offres intègrent des formules de placement adaptées à l'épargne retraite et viennent compléter la gamme de produit commercialisés par Natexis Assurances: loi Madelin et épargne retraite à cotisations définies (article 83).

Les bons résultats de la collecte conjugués au retournement de tendance engagé sur les actifs longs permettent à Natexis Asset Management d'obtenir une part de marché de 6,35 % le plaçant au 4<sup>e</sup> rang des gestionnaires français (source: *Europperformance du 31/12/2004 pour les OPCVM commercialisés*). Natexis Asset Management confirme dans le même temps sa place de leader pour la gestion des produits de trésorerie avec une part de marché supérieure à 9 %.

Quant à Natexis Asset Management Immobilier, elle occupe le 4<sup>e</sup> rang des sociétés de gestion de SCPI en France (source: *Institut de l'Epargne Immobilière et Foncière*). Sa part de marché s'établit à 6 % (source ASPIM au 31/12/2004).

Enfin, Natexis Intertitres, après le lancement du chèque cadeau en 2004, permet aujourd'hui au Groupe Banque Populaire d'être le seul réseau bancaire à diffuser des titres de services exonérés de charges sociales et fiscales. Natexis Intertitres a émis 38 millions de titres en 2004 (+ 24 % par rapport à 2003) et détient 7,02 % de ce marché (source: *Centre de Règlement des Titres*).

## Une offre complète d'assurances dommages aux biens

Le Groupe Banque Populaire dispose, à travers Natexis Assurances, d'une offre complète répondant aux attentes de ses clients en matière de garanties et de services. En effet, Natexis Assurances a renouvelé sa gamme assurances dommages aux biens en lançant deux nouveaux produits (Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat). Il a intégré une offre habitation pour les jeunes (Assur-BP Horizon) et une assurance scolaire (Assur-BP Enfant).

## Une solution globale à la gestion du poste clients

Lancée au cours de l'exercice 2004, « Paxelance » renforce l'offre d'approche globale du poste clients élaborée au sein du Groupe Banque Populaire. Elle structure fortement la démarche du Conseiller de Clientèle Entreprise dans la détection des besoins liés à la gestion du poste clients. De plus elle innove en proposant aux entreprises un diagnostic de leur poste clients.

Grâce à la démarche commerciale « Paxelance », les Banques Populaires régionales mettent à la disposition de leurs clients une solution adaptée, quel que soit le besoin exprimé ou détecté :

- mobilisation de créances commerciales (financement),
- optimisation du traitement et de la gestion des créances (flux),
- recherche de renseignements sur les entreprises (information commerciale),
- gestion des créances impayées (recouvrement),
- prévention du risque d'impayés (assurance-crédit),
- offre complète de gestion du poste clients (affacturage).

## Priorité à l'approche globale du poste clients

Le Groupe Banque Populaire, à travers Coface, propose l'ensemble des solutions de gestion du poste clients dans ses propres réseaux et ceux de ses partenaires du réseau international CreditAlliance (compagnies d'assurance et banques).

Au cours de l'exercice 2004, le Groupe Banque Populaire a ainsi lancé une nouvelle gamme d'assurance-crédit « *Accrédia* », fruit de la collaboration entre ses filiales Natexis Factorem et Coface, et répondant de manière simple et innovante aux besoins spécifiques des TPE et des PME, puis « *Paxelance* » approche globale

de la gestion du poste clients. Ces deux nouvelles offres sont venues compléter « *Créodis* » offre d'information et de recouvrement lancée en 2003 auprès du réseau des Banques Populaires régionales.

### Numéro 3 de l'affacturage<sup>(1)</sup>

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, tout en se différenciant plus nettement de la concurrence, le Groupe Banque Populaire à travers Natexis Factorem renouvelle son offre de solutions affacturage, notamment à l'export avec « *Créancexport* ».

Pour renforcer la proximité avec le réseau des Banques Populaires régionales, qui constitue son principal réseau de distribution, Natexis Factorem a optimisé son organisation interne. Chaque Banque Populaire dispose désormais d'une équipe d'exploitation qui lui est entièrement dédiée, pour la gestion et le suivi des contrats, comme c'était déjà le cas au niveau commercial.

De même, Natexis Factorem a accentué sa présence commerciale auprès de Natexis Banques Populaires. L'intégration de l'affacturage dans l'offre du Groupe pour sa clientèle grandes entreprises représente un axe de développement stratégique. Enfin, Natexis Factorem a noué des accords de distribution avec les principaux courtiers spécialisés dans la gestion du poste clients. Ce nouveau réseau devrait représenter pour l'entreprise un de ses relais de croissance les plus actifs au cours des prochaines années.

En Allemagne, le démarrage réussi de VR Factorem, en joint venture avec VR Leasing, filiale de DZ Bank, offre également des perspectives de croissance sur un marché en fort développement. VR Factorem a démarré son activité en début d'année. L'objectif est de reproduire en Allemagne le business model qui a fait son succès en France. La cible de clientèle visée est donc principalement les TPE/PME issues du réseau des Volksbanks, deuxième réseau bancaire allemand. Les synergies Groupe ont été recherchées à cette occasion, avec une externalisation du risque crédit auprès de Coface en Allemagne.

### Numéro 1 de l'information d'entreprise

En 2004, Coface a racheté à Reuters la société d'information sur les entreprises, Ort, devenue Coface Ort, occupant désormais, avec son autre filiale d'information d'entreprise Coface Scrl, la première place du marché français de l'information d'entreprise (45 %) (source: KPMG).

Dans le domaine de la notation d'entreprise, Coface a également poursuivi cette année ses investissements dans les techniques de mesure et de notation du risque crédit, un de ces domaines d'excellence que traduit sa signature @rating. Coface entend être reconnue comme agence de notation agréée au sens de la nouvelle réglementation du Comité de Bâle (External Credit Assessment Institution). Un processus d'homologation de son score @rating en France a été engagé avec la commission bancaire française. Des discussions sont en cours dans plusieurs autres pays concernant les versions nationales locales du score @rating.

Egalement en 2004, Coface a continué à renforcer son réseau international. Elle a notamment conclu un accord avec Nexi, l'assureur-crédit public japonais à l'exportation qui adopte ainsi la notation mondiale @rating pour arbitrer ses risques court terme. En Russie, elle met en place avec l'Association des Banques Russes (ABR) un système de notation @rating pour faciliter l'accès des PME russes au crédit bancaire.

### Leader en capital investissement dans les PME (en nombre d'opérations)

Au cours de l'exercice 2004, les efforts du Groupe ont tendu à rapprocher plus efficacement le suivi du haut de bilan des entreprises clientes et la gestion de patrimoine de leurs dirigeants actionnaires. Cette stratégie, destinée notamment à répondre aux demandes en matière de financement et de transmission d'entreprises, s'appuie

sur le pôle Capital investissement et gestion de fortune de Natexis Banques Populaires. En matière de capital investissement, Natexis Private Equity, avec 2,1 milliards d'euros de capitaux gérés, 11 filiales et 123 professionnels, a connu en 2004 un rythme d'activité soutenu. A la fin de l'exercice, cette filiale affichait 228 millions d'euros investis dans de nouvelles entreprises sur un montant global d'investissement de 312 millions d'euros et 132 millions d'euros de plus-values de cession.

### Des produits nouveaux pour la transmission d'entreprise

La montée en puissance des petites et moyennes opérations de transmission avec effet de levier LBO (Leverage Buy Out) et la croissance des opérations OBO (Owners Buy Out) ont fourni au Groupe Banque Populaire l'occasion de réaffirmer son ancrage dans le monde de l'entreprise et sa vocation à accompagner toutes les mutations. Les OBO permettent aux dirigeants de capitaliser et de sécuriser leurs patrimoines industriels, tout en restant impliqués dans la gestion de leur société.

De même, en matière d'investissement dans les entreprises, le Groupe Banque Populaire a été en 1997 le premier à développer une offre de Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) puis, en 2003, une offre de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Au cours de l'exercice 2004, la commercialisation de ces produits destinés au financement des entreprises en faisant appel aux particuliers fortement fiscalisés a été poursuivie notamment par les lancements du 9<sup>e</sup> millésime Banque Populaire Innovation et de cinq nouveaux FIP.

Enfin, grâce au réseau national de « *BP Transmission* » la clientèle entreprises des Banques Populaires régionales peut bénéficier, dans ses recherches de contreparties (repreneurs, cédants), d'une intermédiation à la fois régionale et nationale.

(1) Source: Association française des sociétés financières.



# Les Institutionnels

Le marché des institutionnels sur lequel intervient le Groupe Banque Populaire comprend, d'une part, les institutionnels au sens strict, c'est-à-dire les sociétés d'assurance, les mutuelles, les associations et, d'autre part, le secteur public local regroupant les collectivités (villes, départements, régions, intercommunalité...), les satellites de droit public ou privé et les établissements publics indépendants (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de métiers...).

Sur ce marché, le Groupe détient des positions fortes mais contrastées suivant les entités : Banques Populaires régionales, Natexis Banques Populaires, Crédit Coopératif. L'évolution actuelle de l'environnement réglementaire représente une opportunité pour le Groupe : réforme de la décentralisation, ouverture à une bancarisation des services pour le secteur public local, réforme et accélération des opérations de regroupement concernant la mutualité et, plus particulièrement, les mutuelles de santé.

## Une position renforcée par l'arrivée du Crédit Coopératif

Sur ce vaste marché, le Groupe Banque Populaire dispose d'une position traditionnellement forte avec notamment Natexis Banques Populaires et la BRED Banque Populaire, positionnement renforcé par l'arrivée dans le Groupe du Crédit Coopératif. En 2004, le Groupe a donné la priorité au secteur public local, aux mutuelles complémentaires santé et aux grandes associations gestionnaires.

Sur le segment du secteur public local, plusieurs Banques Populaires ont, en 2004, développé leurs interventions et détiennent parfois des parts de marché significatives.

Le Crédit Coopératif constitue une banque de référence pour les acteurs de l'économie sociale : coopératives, groupements d'entreprises et leurs adhérents, mutuelles, associations gestionnaires et organismes

d'intérêt général. Il travaille en étroit partenariat avec les mouvements qui les fédèrent et composent son conseil d'administration.

Il intervient ainsi dans des secteurs très divers, allant de la distribution au secteur sanitaire et social, au logement social, au sport, à la culture, à l'insertion par l'économique.

En 2004, il a renforcé sa présence dans le logement social, aux côtés en particulier de la Fédération nationale des coopératives HLM. Il est très présent dans le secteur sanitaire et social aux côtés des associations gestionnaires d'hôpitaux, de foyers, de maisons de retraite, d'établissements pour personnes handicapées, de services d'aide à domicile. Il a également développé depuis plus de 15 ans une gamme complète de services télématiques et de télétransmission pour permettre aux gérants de tutelle professionnels de remplir leurs obligations de contrôle et de suivi des comptes des personnes protégées.

## Un élargissement de l'offre du Groupe Banque Populaire

En 2004, les Banques Populaires ont intensifié leur action de développement sur le marché des institutionnels en s'appuyant sur une offre commerciale très large. Cette offre englobe toute la gamme de produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance, ainsi que les produits d'épargne salariale.

Concernant le secteur public local, le Groupe progresse dans le développement de services bancaires adaptés aux besoins de ce secteur : offre de crédits moyen et long terme, crédits relais, financements spécialisés, monétique (Monéo et carte achat), ainsi que l'offre de Natexis Intertitres (chèques restaurants, chèques cadeaux, etc.).



# Les établissements bancaires et financiers

**398** milliards d'euros  
d'encours conservés

**13,5 %** du marché  
de la monétique en France

(source : GIE Cartes Bancaires)

**1<sup>er</sup>** émetteur dans  
le Système Interbancaire  
de Télécompensation

(source : G-SIT)

## Un développement maîtrisé

**E**n matière de gestion des flux financiers, le Groupe Banque Populaire s'impose comme banque de référence par son savoir-faire et l'importance de son activité. Il est le premier émetteur français dans l'échange d'opérations de masse (source G-SIT), avec un statut de représentant du « Système Interbancaire de Télécompensation » pour compte d'une cinquantaine d'établissements bancaires.

En 2004, les activités de Services bancaires, financiers et technologiques logées au sein de Natexis Banques Populaires ont poursuivi les actions lancées en 2003 : plan de réorganisation Cap 2005 pour le métier Titres, passage à la nouvelle norme EMV (Europay, MasterCard, Visa) dans le domaine de la monétique et développement de la plate-forme multicanal destinée aux particuliers. Les résultats, conformes aux objectifs, confirment la maîtrise de l'ensemble du périmètre d'activités.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions stratégiques lancé au cours du second semestre 2004, contribuera, dès 2005, à la réduction significative des risques opérationnels, à la modernisation des traitements et à un accompagnement plus efficace de la clientèle institutionnelle.

## Les Services bancaires

L'année 2004 a été essentiellement consacrée aux derniers préparatifs de migration sur la technologie EMV, nouveau standard international de cartes à puce, opérationnel dès janvier 2005. Les volumes, proches de 1,3 milliard d'opérations, correspondent au traitement de 13,5 % de la monétique française (source : Statistiques GIE CB au 31/12/2004).

Natexis Banques Populaires reste le seul établissement bancaire en France à traiter plusieurs chefs de file monétiques, preuve de la maturité de ses systèmes. La banque a par ailleurs achevé en 2004 la migration d'un important chef de file.

Le développement d'une nouvelle architecture des systèmes d'échange des paiements nationaux et internationaux a été poursuivi, afin d'intégrer les applicatifs de Natexis Banques Populaires dans l'environnement informatique du Groupe Banque Populaire, i-BP (informatique-Banque Populaire).

Natexis Banques Populaires, à travers sa filiale, Natexis Paiements, a accompagné la dynamique de développement des Banques Populaires régionales sur les cartes réservées aux particuliers. Le Groupe Banque Populaire affiche une part de marché de 7,4 % en 2004. Avec une progression de 24 % du parc des cartes destinées aux professionnels et entreprises, il accède à la première place du marché en nombre de cartes émises (source : SAS Carte Bleue).

Natexis Paiements a également lancé en 2004 le service e-carte bleue qui complète la gamme des moyens de paiement offerts par le Groupe Banque Populaire à la clientèle des particuliers. Ce service, qui permet de réaliser des

achats sur internet sans dévoiler son numéro de carte bancaire, a profité de la dynamique du commerce électronique français pour enregistrer de bonnes performances.

A fin octobre 2004, 12 000 clients des Banques Populaires ont d'ores et déjà choisi d'adhérer à e-carte bleue (source : Statistique tableau de bord monétique).

## Les Services financiers

Les activités de Services financiers chez Natexis Banques Populaires ont poursuivi leur recentrage sur leur cœur de métier : la conservation pour les banques de détail et les institutionnels. Des investissements significatifs visant à moderniser la chaîne Titres ont été initiés dès le début de l'exercice et se poursuivront jusqu'en 2007.

L'action de restructuration et de redéploiement lancée en 2003, Cap 2005, a été poursuivie. Le recentrage sur l'activité de conservation a conduit à abandonner des activités considérées comme non rentables ou portant des risques qui ne relèvent pas du domaine des back offices.

En outre, les activités redondantes ont été repositionnées dans les directions de Natexis Banques Populaires les plus appropriées, afin d'en tirer un maximum de synergies et de productivité. Par ailleurs, s'appuyant sur la forte présence de Natexis Banques Populaires auprès des entreprises françaises en matière de services, de financement et d'ingénierie sociale, le service émetteurs a lancé un plan de

développement de son activité dont les premiers résultats devraient se concrétiser fin 2005.

Un certain nombre d'actions majeures<sup>(1)</sup>, lancées en fin d'exercice, auront un impact significatif dès 2005. Elles constituent le socle du développement du métier Titres dans les années à venir et sont ainsi un préalable à la création de la filiale Natexis Investor Servicing au cours du premier semestre 2005. Sa vocation est de fournir aux sociétés de gestion du Groupe Banque Populaire comme aux sociétés de gestion clientes externes – au total environ 1 100 OPCVM – un ensemble de prestations autour de l'administration de fonds, du reporting des performances et des fonctions de middle office.

## Les Services aux particuliers

En 2004, l'équipe des Services aux particuliers a poursuivi le développement de « LineBanque », la banque multicanal destinée à la clientèle de particuliers de Natexis Banques Populaires. De nouveaux modules ont été mis en place et l'agence centrale s'est réorganisée pour optimiser l'utilisation de ce produit par la clientèle.

Cette plate-forme logicielle sera déployée début 2005 par la Société de Banque et d'Expansion (SBE), banque du Groupe Banque Populaire. Celle-ci distribuera des produits bancaires par ce canal aux clients des mutuelles d'assurances dont ceux de MMA et MAAF dans le courant de l'année, et ce, dans le cadre de sa stratégie de partenariat.

## Un nouvel outil de Bourse en ligne

L'année a été marquée par la convergence des différentes offres internet clients sur une seule et même plate-forme technologique. La clientèle bénéficie désormais d'une offre de Bourse en ligne à deux niveaux : le canal « LineDefi », destiné aux clients peu actifs, souvent détenteurs d'OPCVM et le canal « LineBourse », pour les investisseurs plus expérimentés, intéressés par l'utilisation d'outils plus sophistiqués. Au total, plus de 60 000 clients se retrouvent désormais sur la nouvelle plate-forme qui traite ainsi près de 80 % des ordres boursiers du Groupe Banque Populaire.

(1) Accord avec The Bank of New York comme dépositaire international « global custodian » dans le cadre de la rationalisation des processus liés à la conservation des valeurs étrangères et migration de la conservation des OPC off-shore sur la plate-forme Euroclear-Fundsettle.



# Développement durable

**N°1** en financement  
de microcrédits

**N°1** en épargne solidaire  
(source : baromètre Finansol)

**9<sup>e</sup>** sur 100 entreprises  
françaises où il fait bon vivre  
(source : Journal du Management)





L'implication du Groupe Banque Populaire dans le développement durable s'inscrit dans le respect de ses valeurs fondatrices. Elle se traduit tant dans sa gestion interne que dans ses interventions.

# L'engagement du Groupe Banque Populaire

Face aux enjeux du développement durable, les valeurs de la coopération, caractérisées notamment par l'esprit d'entreprise, la proximité, le respect des clients, des sociétaires et des collaborateurs, l'engagement sur le long terme, constituent le socle de l'engagement du Groupe Banque Populaire.

La responsabilité sociétale du Groupe Banque Populaire est fondée sur la proximité avec tous ses interlocuteurs : sociétaires, clients, collaborateurs, fournisseurs ou acteurs du territoire avec lesquels travaillent les Banques Populaires régionales. Cette pratique de la responsabilité se concrétise quotidiennement avec chacune de ces catégories d'interlocuteurs. Pour les clients sociétaires, elle repose sur une information transparente et accessible des conditions de fonctionnement bancaire. Elle prend aussi la forme d'un accompagnement des sociétaires pour donner corps à leurs initiatives citoyennes. En direction des collaborateurs, cette responsabilité sociétale passe par une politique sociale fondée sur le respect des personnes, leur formation et l'attention portée à l'emploi. Et, dans tous ses domaines d'intervention, le Groupe Banque Populaire a multiplié au cours des dernières années ses engagements en faveur du développement durable.

L'avancée de la dignité humaine par la lutte contre la pauvreté, la corruption et la protection de l'environnement sont les grandes urgences de notre monde actuel et constituent la préoccupation de tous les acteurs de la société, particuliers comme entreprises. Si le développement durable est l'affaire de tous, il est essentiel que chacun ait conscience des enjeux et se considère comme un acteur à part entière de cette démarche.

C'est ce qu'a voulu souligner le Groupe Banque Populaire en

signant le Pacte global des Nations Unies le 16 avril 2003. Cet engagement volontaire porte sur le respect de 10 grands principes (voir encadré page 74) contribuant au développement durable à travers la création d'un réseau de partenariats et la promotion de bonnes pratiques en la matière permettant une mondialisation profitable à tous, sur la base de l'économie de marché. Cette adhésion est partagée avec d'autres entités du Groupe comme Coface, la BRED Banque Populaire et la Banque Populaire Rives de Paris.

En 2004, les conclusions et recommandations de la commission fédérale développement durable du Groupe Banque Populaire ont posé un premier jalon sur la voie d'un engagement global et structuré de l'entreprise vers un développement durable. Cette commission a rassemblé durant presque un an un nombre important de Directeurs généraux et de Présidents des Banques Populaires régionales qui ont pris soin d'en évaluer les enjeux, de dresser les constats et de décrire les opportunités et le schéma d'organisation.

## Une organisation dédiée au développement durable

Le schéma d'organisation repose sur quatre principes de base permettant de structurer les actions :

- la prise en compte au plus haut niveau des dirigeants du Groupe des préoccupations et des enjeux

- de développement durable,
- la création et l'animation d'un réseau de correspondants développement durable dans les Banques Populaires régionales et principales entités du Groupe,
- l'information régulière des conseils d'administration des Banques Populaires régionales sur les actions réalisées,
- et, enfin, une approche proactive du développement durable par la mise sur le marché de nouveaux produits répondant aux aspirations sociales et écologiques des clients.

Dans la logique de cet engagement, il a été créé un comité de pilotage de développement durable dans le Groupe Banque Populaire, composé de dirigeants de Banques Populaires régionales, de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires. Ce comité examinera les propositions d'actions et l'opportunité de les généraliser. Il établira un bilan des actions entreprises sur l'année. Il proposera au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe de décisions du Groupe, de nouvelles orientations au vu des constats établis.

Cet engagement confirme l'action quotidienne du réseau Groupe Banque Populaire.

Il garantit une grande proximité avec les territoires et une implication directe dans le développement de l'économie régionale. Ainsi, le Crédit Maritime Mutuel, dernier affilié au Groupe,

participe de longue date à l'histoire de la pêche artisanale et de l'aménagement du littoral sous le mode coopératif. Ce modèle préserve une dimension familiale et socioprofessionnelle en maintenant un tissu d'entreprises et un équilibre portuaire.

Ce type d'organisation lutte contre la délocalisation en ancrant une économie dans son environnement. En 2004, le Crédit Maritime Mutuel a conçu les « Sofipêche », un outil financier dont le but est de soutenir le financement des coopératives qui aident les jeunes patrons à s'installer dans une activité de pêche artisanale.

Le soutien au développement prend également une dimension internationale à travers l'action de l'Agence des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement (ABPCD). Cette structure, à laquelle participe l'ensemble des Banques Populaires, a pour mission d'apporter une assistance technique aux pays en mutation économique dans tous les aspects de la vie bancaire coopérative. Ses réflexions s'intègrent tout naturellement dans les objectifs du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). L'ABPCD a signé en décembre 2004 un accord avec le Centre de Développement de l'Entreprise (CDE) pour l'essor de partenariats entre les entreprises européennes et celles de la zone Afrique, Caraïbe et Pacifique.

## Un engagement porté par les valeurs du Groupe

L'engagement du Groupe Banque Populaire en faveur du développement durable conforte également les actions menées depuis longtemps à travers le sociétariat, la politique active des carrières et le recrutement, la gestion de l'environnement ainsi que par la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire (voir page 82). Cette dernière agit dans trois domaines différents. Elle apporte un soutien décisif à de jeunes artistes aux prémices de leur carrière. Elle donne corps à des projets de vie ou de création d'entreprise portés par des handicapés. Enfin, elle soutient

des projets amenés par des associations de préservation ou d'enrichissement du patrimoine de la mer et de l'eau douce. En 2004, la fondation a financé 38 nouveaux projets dans ces trois domaines d'intervention et reconduit ses aides à 34 lauréats qu'elle accompagne dans la durée, sur trois années.

## Une forte implication de Natexis Banques Populaires

Cet engagement est aussi porté par Natexis Banques Populaires, filiale cotée du Groupe Banque Populaire. Natexis Banques Populaires a mis en place, en 2004, une structure lui permettant d'organiser et de rationaliser la multiplicité des actions déjà menées ou à venir en matière de développement durable. L'équipe projet, constituée au cours de l'exercice 2004, réunit des collaborateurs de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, spécialisés dans les domaines sociaux, environnementaux et dans la gestion d'actifs socialement responsables. L'objectif est de coordonner les démarches existantes, et de lancer de nouvelles initiatives. Natexis Banques Populaires a défini le développement durable comme un développement économique performant et maîtrisé, respectueux de l'environnement, favorisant le progrès social et l'ouverture sur la société civile.

La force fédérative et d'action des valeurs du Groupe Banque Populaire a inspiré une démarche collective importante chez Natexis Banques Populaires et ses filiales. Portée par des groupes de travail réunissant plus de 100 collaborateurs, elle a permis d'identifier trois valeurs de l'entreprise : le sens de l'engagement, l'esprit d'équipe et l'exigence. Ces valeurs sont déclinées concrètement en principes d'actions et de management. C'est ainsi qu'une fiche manager identifie avec précision et en termes opérationnels le rôle du responsable hiérarchique pour piloter son activité, pour animer ses équipes, communiquer et développer les compétences.

## Un engagement sur tous les fronts du développement durable

En s'impliquant dans le développement durable, le Groupe Banque Populaire est en harmonie avec ses racines et conforte ses pratiques.

En 2003, le Groupe Banque Populaire soulignait sa volonté de renforcer ses relations avec ses sociétaires en en développant le nombre et en les impliquant aux côtés des Banques Populaires régionales dans les valeurs de proximité et de solidarité. Leur nombre est passé de 2 450 000 au 31/12/2003 à 2 770 000 au 31/12/2004. Les sociétaires constituent à la fois la cible et le vecteur de l'engagement des Banques Populaires dans une démarche de développement durable.

## Des actions concrètes réalisées par les Banques Populaires

Les Banques Populaires ont mené de nombreuses opérations visant tout particulièrement à promouvoir la capacité de leurs clients et de leurs sociétaires à agir au service de leur collectivité d'appartenance ou de leur environnement. C'est, ainsi, qu'elles ont animé 160 « Clubs Déclis » qui ont porté plus de 300 projets sur leur territoire d'actions. Les « Club Déclis » sont composés de bénévoles – hommes et femmes d'une même ville ou d'une même région – qui mettent à profit leur goût de l'initiative, leurs compétences et leurs relations pour réaliser des projets de citoyenneté.

De nombreuses Banques Populaires ont également remis des « Prix initiatives Région ». Ces prix récompensent chaque année des initiatives bénévoles de valorisation du patrimoine naturel, architectural ou culturel, de métiers ou de filières économiques caractéristiques des régions françaises.

Au cours de la première édition des « Prix Initiatives Région », en 2004,

>>> la Banque Populaire Loire et Lyonnais s'est appuyée sur trois types d'actions éligibles. Les prix remis au titre de la solidarité récompensent toute action qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie de personnes défavorisées. La mention valorisation du patrimoine régional distingue toute action de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de la région (monuments, culture, arts et traditions...). Enfin, le domaine de soutien aux initiatives des jeunes prime toute action collective initiée par des jeunes, dans un esprit soit de solidarité, soit de valorisation du patrimoine régional.

Les projets sont, dans un premier temps, soumis au Comité du Sociétariat de la Banque qui effectue une première sélection, puis sont présentés aux sociétaires. Ces derniers, par un système de vote à distance, désignent les lauréats.

Au total, dix Banques Populaires : Loire et Lyonnais, Massif Central, Midi, Occitane, Provençale et

Corse, Pyrénées-Orientales, Aude et Ariège, Sud-Ouest, Val de France, Centre Atlantique, Nord s'impliquent dans cette démarche.

Le partenariat lancé en 2002 avec Médecins Sans Frontières (MSF) témoigne aussi des valeurs du Groupe. Ce partenariat solidaire propose aux clients des Banques Populaires de faire profiter MSF d'un don pour tout nouveau client entré en relation avec la banque grâce au parrainage. En 2004, ce parrainage a connu de nombreux développements vers plus de solidarité. En dehors de l'action de parrainage, de nombreux projets ont pu être soutenus dont la mise en place d'une mini exposition sur les activités de MSF dans certaines agences, la réalisation d'une campagne d'appels aux dons dans les extraits de compte...

Ces actions ont permis de relayer le message de solidarité et d'engagement de l'association auprès d'un grand nombre de clients.

## La participation à la lutte internationale contre la délinquance financière

En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et la délinquance financière, le Groupe Banque Populaire applique dans toutes ses entités les dispositifs légaux pour déceler et combattre ces agissements dénoncés par le dixième principe du « Pacte global » signé par le Groupe.

Lancé en 1999 lors du Forum économique de Davos, ce « Pacte global » repose sur un partenariat entre les Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires. Il a pour objectif d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux universels, et de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de la mondialisation. Il propose dans les domaines des droits de la personne, du travail et de l'environnement, l'adhésion aux grands principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans celle du Bureau international du travail (BIT), ainsi que dans les résolutions du Sommet de Rio sur l'environnement (1992) et de Copenhague (1995) sur les questions sociales.

Cet engagement du Groupe Banque Populaire en faveur du « Pacte global » s'est concrétisé chez Natexis Banques Populaires en 2004 par le renforcement notable du département prévention de la délinquance financière et de l'équipe centrale de déontologie.

L'équipe centrale de déontologie est désormais assistée par des déontologues répartis dans l'ensemble des directions de Natexis Banques Populaires. Plus de 70 % des collaborateurs de la société mère ont suivi une sensibilisation à la lutte contre le blanchiment. Un logiciel de gestion des listes de personnes recherchées a été implanté sur les plates-formes d'échanges au titre de la lutte anti-terroriste.

## Les dix principes du Pacte global des Nations Unies

### Droits de l'homme

- Les entreprises doivent contribuer à la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et respecter ces droits.
- Les entreprises doivent s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations de ces droits.

### Droits du travail

- Les entreprises doivent soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Les entreprises doivent soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- Les entreprises doivent soutenir l'abolition réelle du travail des enfants.
- Les entreprises doivent soutenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

### Protection de l'environnement

- Les entreprises doivent adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement.
- Les entreprises doivent prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- Les entreprises doivent encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Lutte contre la corruption (principe ajouté le 24 juin 2004)

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

# Les Ressources Humaines

La politique Ressources Humaines du Groupe s'appuie sur une politique active de recrutement et de valorisation des talents, sur l'accroissement des compétences, sur la formation et sur des modes de rémunération attractifs.

## L'attractivité du Groupe et sa politique de recrutement

**E**n dépit d'une conjoncture économique morose, le Groupe Banque Populaire poursuit une politique de recrutement soutenue en intégrant en France, en 2004, environ 3 000 nouveaux collaborateurs en contrat à durée indéterminée.

Le Groupe anticipe dès maintenant les départs à la retraite de la génération du « baby-boom ». Il en profite pour améliorer la qualification des recrutements qui débent désormais à bac + 2 ou bac + 3 (51 % des embauches) et comprennent une part prépondérante de jeunes (68 % des nouveaux recrutés ont moins de 30 ans). Les professionnels représentent, comme l'an passé, la plus grosse part des embauches (56 % contre 44 % pour les débutants). Si plus de 65 % de ces embauches sont destinées au réseau d'exploitation (filiale « développement des marchés et distribution »), les experts sont également très demandés.

Cette politique de recrutement plus offensive auprès des jeunes a permis simultanément de faire évoluer la structure des hommes et des femmes qui, au quotidien, sont en contact avec les clients. Plus d'un salarié sur deux (51,8 %) a un diplôme au moins égal à bac + 2 (28 % en 1993). S'agissant de la pyramide des âges, la tendance au « rajeunissement » observée depuis 1998 se poursuit du fait des moins de 25 ans et des moins de 5 ans d'ancienneté.

A ce jour, un collaborateur sur trois a moins de 35 ans.

Dans sa recherche de jeunes talents, le Groupe développe tout au long de l'année une politique de présence forte auprès des étudiants et jeunes diplômés, que ce soit dans les salons spécialisés ou sur les forums des grandes écoles et universités (environ 450 participations à des manifestations pour l'année scolaire 2003/2004). Son site de recrutement internet compte en moyenne 80 à 100 annonces en ligne. Le Groupe a continué de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les dispositifs d'alternance : près de 640 collaborateurs concernés dont 380 en apprentissage.

## La valorisation des talents

Le Groupe cultive la diversité des profils des hommes et des femmes qu'il emploie, tout en cherchant à valoriser au mieux leurs talents. Il inscrit son action dans une politique de développement de la mobilité au sein du Groupe et dans toutes ses composantes. Il s'attache également à générer en son sein les potentiels et les dirigeants de demain en assurant, sans rupture, les relèves.

## La mobilité au cœur de la gestion des carrières

En 2004, le Groupe poursuit sa politique en ce domaine par diverses actions destinées à sensibiliser tant les collaborateurs,

acteurs de leur carrière, que les professionnels de ressources humaines au cœur du processus d'adaptation et de développement du Groupe. Il développe la communication sur la mobilité avec l'élaboration du « Guide de la mobilité » diffusé aux collaborateurs. Pour faire face aux demandes de compétences des banques, il crée le « Vivier Groupe des compétences disponibles » à destination de ses professionnels de ressources humaines. Enfin, la première rencontre « Perspectives Métiers », lancée le 2 juillet 2004, permet à l'ensemble des 180 gestionnaires de ressources humaines une meilleure connaissance des métiers du Groupe et de leurs compétences associées. D'une manière générale, les mobilités mises en place continuent d'accompagner l'évolution du périmètre du Groupe.

## Priorité au perfectionnement des équipes dirigeantes

La Banque Fédérale des Banques Populaires est très attentive à la formation des futurs cadres dirigeants du Groupe. Le Centre de Perfectionnement au Management a poursuivi sa mission avec le lancement en octobre 2004 de la 15<sup>e</sup> promotion, portant à 380 le nombre de cadres ayant suivi ce cycle. Les perfectionnements à la carte pour les cadres dirigeants qui le souhaitent se sont développés en 2004 avec le cycle « Executive's ».

D'importantes actions sont également menées pour les dirigeants du Groupe. En 2003, dix sessions de perfectionnement

>>> ont été organisées sur des thèmes d'actualité. Au total, 133 Présidents, Directeurs généraux, administrateurs ont bénéficié d'une formation. Parmi eux, 25 ont aussi participé au séminaire itinérant qui s'est déroulé en Chine en octobre 2004. La Banque Fédérale des Banques Populaires a lancé sa deuxième Université d'été des dirigeants du Groupe qui s'est déroulée cette année à Nantes et a réuni 350 participants. En parallèle, elle relance la formation « Liste d'Aptitude » pour les futurs dirigeants.

## L'accroissement des compétences et la formation

De manière constante, le Groupe Banque Populaire s'efforce de mettre en œuvre une politique permettant à ses collaborateurs de développer leurs compétences en fonction de leurs propres attentes, et des besoins opérationnels du Groupe.

En 2004, après la finalisation de la nomenclature fédérale des emplois, la Banque Fédérale des Banques Populaires avec les établissements du Groupe s'attache à traduire, dans les faits, l'accord « Emploi - Formation : vers une Gestion Prospective des Compétences (GPC) » signé en décembre 2003. L'année est marquée par la mise à disposition des entreprises d'un « Socle commun des compétences », grille de lecture commune des compétences clés transverses, tous métiers confondus. En parallèle, la Banque Fédérale des Banques Populaires accompagne sur le terrain tous les établissements qui souhaitent avancer dans la mise en œuvre de leur GPC.

Le développement de la professionnalisation des collaborateurs se poursuit. Le Groupe consacre un budget important à la formation de ses collaborateurs, allant au-delà des obligations légales. En 2003, le Groupe a consacré 5,8 % de sa masse salariale à la formation et 79 % de ses salariés

ont bénéficié d'au moins une action de formation.

Le Groupe continue de renforcer les compétences commerciales de sa force de vente sur ses différents marchés, en liaison avec son Plan Annuel d'Action Commerciale et de Communication.

Au cours de l'année 2004, la formation a été principalement axée sur les trois domaines clés pour le développement des clientèles du Groupe.

■ Pour une meilleure approche des particuliers, 220 collaborateurs ont été formés à la gestion de patrimoine. De même, la diffusion auprès des banques du kit « Prise de référence au quotidien » a rencontré un vif succès ; celui-ci s'appuie sur l'actualisation et le développement des modules d'expertise pour la gestion de patrimoine (approche patrimoniale du dirigeant de PME, approche patrimoniale des professions libérales, Sociétés Civiles Immobilières).

■ Pour l'approche de l'entreprise, 1200 personnes environ ont été formées depuis le lancement de CIBL'entreprise ; et, là aussi, les nouveaux supports de sensibilisation des chargés de clientèle entreprise à la gestion de patrimoine ont retenu l'intérêt des commerciaux et de leurs clients.

■ Enfin, pour l'approche des Professionnels, 937 collaborateurs ont été formés depuis la création du programme « CIBL'Professionnels ».

En parallèle, de nouvelles actions accompagnent les plans d'actions commerciales du Groupe : formation à la connaissance des produits de la « multigestion alternative » (357 collaborateurs formés à fin décembre 2004 issus de quinze établissements du Groupe) et formation « Solutions transmission », thème important pour la « clientèle à enjeux » (kit en cours d'actualisation et de diffusion). Pour l'année 2005, une formation « Cœur de l'Épargne » est en cours de préparation.

Avec 141 nouveaux lauréats de l'ITB (Institut Technique de Banque)

en 2004, le Groupe a formé cette année 19,4 % des diplômés de la profession. Il continue d'encourager ses collaborateurs dans l'enseignement professionnel bancaire qu'il considère comme l'un des moyens de développement de leur potentiel.

## Une politique salariale dynamisante

Le Groupe s'attache à créer les conditions les plus favorables à la motivation de ses collaborateurs par une politique de rémunération attractive conduite conjointement par les dirigeants de Ressources Humaines et les managers de proximité.

### La rémunération

Au niveau du Groupe, le niveau moyen brut des rémunérations annuelles est dans l'ensemble comparable à celui de la profession bancaire. Il est composé à 92 % du salaire conventionnel, le reste constituant la partie variable de la rémunération.

De façon générale, l'évolution des salaires dépend en grande partie de la politique salariale décidée par chaque établissement, les entreprises du Groupe ayant l'entière responsabilité de la rémunération de la performance individuelle ou collective. Les mesures générales relèvent de la branche ou du Groupe et se négocient en fonction de critères relatifs à l'environnement économique social ou concurrentiel. En juin 2004, un accord salarial a été signé avec 4 organisations syndicales (CFDT, CFTC, FO et CGT) au niveau du Groupe qui attribue à tous les salariés des niveaux A à K de la convention collective de la banque une augmentation pérenne du salaire annuel conventionnel à hauteur de 1,6 % (plancher de 420 euros pour tous les salaires allant jusqu'à un peu plus de 26 000 euros).

Dans la continuité de l'exercice précédent, les éléments de

rémunération variable (participation, intéressement, indemnités et primes, abondement de l'entreprise) représentent une part significative de la rémunération des collaborateurs.

Cette évolution constante introduit progressivement une relation entre une partie des rémunérations et l'obtention des résultats individuels ou collectifs. En 2003, la part de la rémunération variable est estimée en moyenne à 27,5 % des salaires versés (Tableau 4).

## L'intéressement

La quasi-totalité des Banques Populaires, Natexis Banques Populaires et la plupart de ses filiales, ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires disposent d'accords d'intéressement, d'accords de participation et de plans épargne entreprise.

Tous les accords d'intéressement du Groupe prévoient des formules de calcul liées aux résultats.

La grande majorité des accords base l'intéressement sur des critères de développement des parts de marché, ainsi que sur la rentabilité par accroissement des fonds propres. La productivité, mesurée par l'amélioration du coefficient d'exploitation et la sécurité mesurée par la diminution des provisions et du nombre d'entrées en contentieux sont également des critères retenus par les accords d'intéressement des Banques Populaires. En outre, plus de la moitié des accords d'intéressement lie l'existence même de l'intéressement à la réalisation d'un objectif en général de rentabilité de la banque et qui constitue un seuil de déclenchement : progression du résultat brut d'exploitation, mise en réserve atteignant un certain montant, progression de la rentabilité des fonds propres, etc.

La répartition se fait majoritairement en proportion des salaires.

Quelques entreprises du Groupe pratiquent une répartition égalitaire, mais beaucoup de banques utilisent les deux critères avec des proportions variables (Tableau 5).

## La participation

Les entreprises du Groupe n'ont pas toutes retenu la formule de calcul légale. Parmi celles qui ont une formule de calcul dérogatoire, certaines abandonnent le coefficient de 1/2, d'autres diminuent le pourcentage de rémunération des capitaux. Quelques entreprises ont une formule de calcul différente et fixent directement le montant de la participation à un pourcentage du bénéfice fiscal ou comptable.

## Plan Epargne Entreprise

La moitié des collaborateurs du Groupe sont adhérents au plan épargne de leur entreprise (PEE). La plus grande partie des PEE sont mis en place dans les entreprises du Groupe par accord collectif. Abondement : toutes les Banques Populaires régionales à l'exception de la Banque Populaire Loire et Lyonnais et de la Banque Populaire Centre Atlantique prennent seulement en charge les frais de gestion. Les entreprises qui abondent les versements volontaires le font en général avec un pourcentage différent par tranche de versement : les sommes inférieures à 150 euros ou 300 euros pouvant être dans certains cas abondées jusqu'à 100 %.

## Un dialogue social fourni

Les relations sociales sont au cœur de la vie sociale du Groupe à trois niveaux : branche, Groupe, établissements.

■ Membre associé de l'AFB, le Groupe Banque Populaire participe aux réunions techniques d'échanges ou de négociation, qui se tiennent au niveau de la branche.

Il y fait valoir ses points de vue et contribue à la négociation du statut social du personnel. Il contribue également au niveau national à l'évolution de dossiers législatifs, par des démarches communes au niveau de la branche ou de l'interprofessionnel.

Au cours de l'année 2004, au niveau de la branche, plusieurs accords importants ont été signés : accord sur les salaires ayant permis la révision des minima salariaux conventionnels ; accord sur la formation professionnelle. Certaines négociations se poursuivent, notamment sur les retraites et la formation.

■ Au sein du Groupe, les relations sociales s'inscrivent dans le cadre d'une recherche partagée et d'un dialogue social nourri et serein.

L'évolution du périmètre du Groupe est un thème qui occupe une place significative et permanente dans les relations sociales. Au-delà, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les partenaires sociaux qui ont notamment permis d'aboutir en 2004 à la signature de plusieurs accords sur les salaires, sur l'accompagnement social des migrations et sur les crèches.

La loi Fillon de réforme des retraites a nécessité des actions de formation au bénéfice des directeurs de ressources humaines et de leurs collaborateurs directs. Dans le domaine social, la direction développe également le conseil sur le terrain, à la demande des établissements qui le souhaitent. Un dispositif d'appui permet d'aider les établissements à réaliser l'audit de leurs pratiques de droit social et de relations sociales et, à l'issue de cette opération, de disposer d'outils et de procédures de bon niveau.

■ Dans les entreprises qui constituent le Groupe Banque Populaire et qui pour certaines relèvent de secteurs économiques autres que la banque, les relations sociales ont conservé un bon niveau d'activité. Elles ont régulièrement débouché sur la conclusion d'accords locaux, favorisant le maintien d'un climat social serein.

Le mouvement de rapprochement entre les Banques Populaires régionales se poursuit sans incidence sur le niveau d'emploi. Ces opérations bénéficient de l'appui du Groupe pour gérer les relations sociales dans ce contexte particulier, propice aux inquiétudes.

➤➤➤ ■ Enfin, la loi du 4 mai 2004, relative à la modernisation du dialogue social, a introduit une nouvelle donne dans la négociation : la nécessité de signer des accords majoritaires. Cette évolution doit conduire les partenaires sociaux à s'impliquer dans la négociation, tout accord minoritaire étant exposé à l'exercice d'un droit d'opposition par les non signataires, qui rend alors caduc l'accord minoritaire. Au niveau de la branche, où les accords étaient traditionnellement signés par une ou deux organisations syndicales seulement, la mise en œuvre de cette disposition s'est avérée bloquante. Les accords minoritaires signés à l'AFB depuis la publication de la loi ont fait l'objet d'un droit d'opposition qui a réduit à néant l'accord négocié (Accord du 13 juillet 2004 sur la mise à la retraite - Convention collective du département de la Guyane et celle du département de la Martinique conclues en décembre 2004 après trois ans de négociation).

La même loi introduit une remise en cause du « principe dit de faveur » selon lequel, l'accord collectif ne pouvait déroger aux dispositions plus favorables mises en place par la loi, ou par un accord de niveau supérieur. Dans les domaines où ces dérogations ne sont pas interdites, l'accord collectif pourra déroger.

Cette évolution redonne à la négociation locale une importance accrue qui risque de peser

à terme sur les autres niveaux de négociation (Groupe - branche - interentreprise).

## L'emploi : progression quantitative et qualitative

De manière générale, le Groupe Banque Populaire a décidé de donner priorité à l'emploi. Il garantit et développe l'emploi en son sein : c'est un des axes fondamentaux de la politique de ressources humaines du Groupe. Les exemples récents de fusions de Banques Populaires régionales, des centrales informatiques (i-BP), ou encore le plan d'actions « Cap 2005 » mis en place chez Natexis Banques Populaires, il y a deux ans, témoignent de cette volonté de préserver l'emploi au sein du Groupe. En contrepartie, chaque collaborateur a l'ardente obligation de maintenir son employabilité au niveau le plus élevé (*Tableau 1*).

En 2004, le Groupe Banque Populaire poursuit la croissance de ses effectifs. L'effectif actif du Groupe, exprimé en équivalent temps plein, s'élève à 44 509 salariés réellement présents au travail au 31 décembre 2004 contre 43 224 l'an passé, soit une hausse de 3 %. En terme d'effectifs, les dernières opérations de croissance externe les plus significatives ont

été l'arrivée du Crédit Maritime Mutuel en janvier 2003 (918 salariés actifs au 31 décembre 2004) et l'acquisition par Coface d'Ort (428 salariés).

Au 31 décembre 2004, l'effectif actif de « Banques Populaires régionales, CASDEN Banque Populaire, Crédit Coopératif » représentent 28 563 salariés, en hausse de 2 % sur un an. Les progressions marquantes concernent notamment la BRED Banque Populaire qui incorpore les effectifs des filiales Outremer de l'Association Française pour le Développement (Réunion, Guadeloupe, Martinique), soit près de 185 collaborateurs actifs.

L'année 2004 est marquée également, au niveau de la banque de proximité, par une nouvelle fusion de Banques Populaires régionales (BICS Banque Populaire et Banque Populaire Nord de Paris en novembre), portant à dix le nombre de fusions sur ces cinq dernières années, pour une taille moyenne des nouvelles banques de 1 400 collaborateurs.

Au niveau de la banque de financement, d'investissement et de services, l'effectif de l'ensemble « Natexis Banques Populaires et filiales » s'établit en 2004 à 12 930, en hausse de 5,7 % par rapport à 2003 (*Tableau 2*). Cette hausse provient essentiellement des filiales de Natexis Banques Populaires et, dans ce périmètre, de l'acquisition par Coface d'Ort en 2004, soit 428 salariés actifs dont 70 à l'étranger (*Tableau 3*).

Enfin, l'ensemble des effectifs à l'étranger continue de progresser. Le Groupe Banque Populaire est présent dans une cinquantaine de pays, sur tous les continents. En 2004, il continue d'accroître son implantation à l'étranger, notamment à travers le développement de Coface. Sur les 4 081 salariés travaillant à l'étranger, 58,9 % appartiennent au réseau Coface, 27,9 % à Natexis Banques Populaires, les 13,2 % restants à la BICEC. La part de l'effectif salariés travaillant à l'étranger représente désormais 9,2 % de l'effectif (contre 1,7 % en 1998).

## Groupe Banque Populaire : la banque où il fait bon vivre

Lors de la publication de la première édition des « 100 entreprises où il fait bon vivre<sup>(1)</sup> » en 2004, près de 5 000 salariés ont noté en ligne, entre mai et juillet 2004, leur entreprise sur 33 critères différents : conditions de travail, rémunération, temps de travail, ressources humaines, etc. Au total, 485 entreprises ont été étudiées et notées.

Le Groupe Banque Populaire arrive en neuvième position des 100 entreprises les mieux notées. Il obtient une note générale de 3,02 sur 5, contre une moyenne générale de 2,58 sur 5. Il ressort de cette étude que « l'ambiance de travail » est son meilleur atout. Par ailleurs, le Groupe est en tête des banques françaises notées.

(1) Source : Journal du Management



**Tableau 1 : Evolution de l'effectif actif <sup>(1)</sup> du Groupe Banque Populaire**

	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Banques Populaires régionales et CASDEN Banque Populaire	22 760	23 167	24 079	25 218	25 725	26 528	27 504
Crédit Coopératif	-	-	-	-	1 425	1 486	1 509
<b>Total Banques Populaires</b>	<b>22 760</b>	<b>23 167</b>	<b>24 079</b>	<b>25 218</b>	<b>27 150</b>	<b>28 014</b>	<b>28 563</b>
<b>Crédit Maritime Mutuel</b>	-	-	-	-	-	<b>959</b>	<b>918</b>
<b>Banque Fédérale des Banques Populaires</b>	<b>400</b>	<b>390</b>	<b>404</b>	<b>430</b>	<b>443</b>	<b>453</b>	<b>463</b>
Natexis Banques Populaires et filiales (hors Coface)	5 780	6 140	6 935	7 589	7 681	8 151	8 311
Coface	-	-	-	-	3 765	4 076	4 619
<b>Total Natexis Banques Populaires et filiales</b>	<b>5 780</b>	<b>6 140</b>	<b>6 935</b>	<b>7 589</b>	<b>11 446</b>	<b>12 227</b>	<b>12 930</b>
Plate-forme informatique <sup>(2)</sup>	790	803	810	807	759	761	770
Autres structures <sup>(3)</sup>	612	691	781	767	780	810	865
<b>Total Groupe</b>	<b>30 342</b>	<b>31 191</b>	<b>33 009</b>	<b>34 811</b>	<b>40 578</b>	<b>43 224</b>	<b>44 509</b>

(1) L'effectif actif est l'effectif inscrit sur le registre du personnel à chaque fin de mois, sous contrat à durée indéterminée ou déterminée (y compris les CDI adaptation et retour à l'emploi), en équivalent temps plein. Les agents travaillant à temps partiel et les agents sous contrat à durée déterminée sont donc comptés au prorata de leur temps de travail dans le mois.

(2) 31/12/2002 : réintégration des effectifs du CTR Metz-Troyes dans ceux de la Banque Populaire Lorraine Champagne.

(3) SBE, BICEC, CAR-IPBP, Guidéo, Click & Trust, détachés à statut bancaire dans les filiales BRED, Cofilease, Sopromec, M+X filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

**Tableau 2 : Effectif actif de Natexis Banques Populaires**

	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Société mère	3 860	3 938	4 061	4 349	4 375	4 391	4 434
Filiales France	1 387	1 605	2 253	2 612	2 616	2 698	2 739
Effectif à l'étranger	532	597	621	628	690	1 062	1 138
Coface France	-	-	-	-	1 921	1 872	2 217
Coface à l'étranger	-	-	-	-	1 844	2 205	2 402
<b>Total Natexis Banques Populaires</b>	<b>5 780</b>	<b>6 140</b>	<b>6 935</b>	<b>7 589</b>	<b>11 446</b>	<b>12 227</b>	<b>12 930</b>

**Tableau 3 : Effectif du Groupe à l'étranger**

	31/12/2002		31/12/2003		31/12/2004	
Afrique	540	17,7 %	668	17,5 %	716	17,5 %
Europe	1 895	62,2 %	2 105	55,3 %	2 301	56,4 %
Asie	258	8,3 %	371	9,7 %	406	9,9 %
Amérique du Nord	199	6,5 %	552	14,5 %	480	11,8 %
Amérique du Sud	155	5,1 %	110	3,0 %	178	4,4 %
<b>Total Groupe</b>	<b>3 047</b>	<b>100 %</b>	<b>3 807</b>	<b>100 %</b>	<b>4 081</b>	<b>100 %</b>

**Tableau 4 : Compléments salariaux en 2003**

	Montant (milliers d'euros)	% des salaires versés
Intéressement	98 595	8,9 %
Participation	72 849	6,6 %
Indemnités, primes	116 097	10,5 %
Abondement	15 536	1,4 %
<b>Total</b>	<b>303 077</b>	<b>27,5 %</b>

**Tableau 5 : Montants de l'intéressement sur 5 ans**

En milliers d'euros	1999	2000	2001	2002	2003
	65 342	87 740	96 128	85 960	98 595

# L'environnement et la solidarité

Sur les terrains du financement et de l'aide aux projets de préservation de l'environnement comme sur celui de l'économie solidaire, le Groupe Banque Populaire met en pratique ses valeurs et son savoir-faire.

**P**ar la création de solutions bancaires nouvelles dédiées à la préservation de l'environnement, le Groupe Banque Populaire s'inscrit comme un acteur relais des politiques publiques en faveur du développement durable.

## De nouveaux outils bancaires pour les énergies renouvelables

Au cours de l'exercice 2004, la créativité des différentes entités du Groupe s'est développée en particulier pour la constitution de nouveaux outils bancaires destinés à encourager le recours aux énergies renouvelables. La Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, comme la Banque Populaire d'Alsace, ont signé un accord de partenariat public/privé avec l'Ademe, (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et des collectivités territoriales. Ce partenariat accompagne le « Plan Soleil » pour promouvoir l'équipement en chauffe-eau solaire.

L'objectif de ce plan est d'apporter aux clients particuliers toutes les informations sur les démarches à entreprendre pour s'équiper d'un chauffe-eau solaire et faire l'avance gratuite des subventions qui encouragent ce type d'équipement. En Alsace, l'aide de la Région de 450 euros permet de bonifier le taux du prêt proposé par la Banque Populaire jusqu'à 0 %, de couvrir les frais de dossier et éventuellement les premières mensualités de remboursement du crédit. Le particulier bénéficie ainsi d'une somme rapidement disponible

et peut concrétiser son projet en étalant sa dépense tout en bénéficiant du nouveau crédit d'impôt de 40 % dévolu à ce matériel. La création du PREVair CESI 0 % constitue une première nationale dans le financement des énergies renouvelables.

Un nouveau partenariat a également vu le jour en 2004 entre le Crédit Coopératif et la Fondation Energies pour le Monde. En effet, celui-ci se réalise à travers la carte Agir. Cette carte, proposée aux clients, offre toutes les prestations d'une Carte Bleue Visa classique mais permet aussi au Crédit Coopératif de verser 3 euros à la Fondation Energies pour le Monde puis 0,06 euro à chaque retrait effectué dans un distributeur automatique de billets, sans incidence sur le compte. Cette fondation travaille à la promotion des énergies renouvelables et à faciliter l'accès à l'électricité des populations les plus démunies dans le monde.

Quant à Natexis Banques Populaires, il continue de s'affirmer en 2004 comme un intervenant significatif. En effet, le montant des engagements contractés depuis l'origine dans le secteur des énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, éolien) s'élève désormais à près de 260 millions d'euros.

Au sein de ce domaine, le secteur de l'éolien est en plein essor. Energeco, filiale de Natexis Lease, a financé, en 2004, 18 opérations d'une capacité globale de 130 MW, représentant une part de marché d'environ 30 %, faisant d'Energeco l'un des leaders français dans l'arrangement et le financement de ce type d'opération en France. Elle a ainsi récemment financé le parc éolien de Haute Lys dans le Pas-de-Calais, mis en exploitation en octobre 2004, qui est, à ce jour, la plus importante installation éolienne de l'Hexagone. Au niveau international, le département Financement de Projets de Natexis

## Le label Finansol

- Le label Finansol permet d'identifier les produits d'épargne solidaire. Décerné pour la première fois en 1997, il garantit la transparence, l'éthique et la solidarité des produits d'épargne qu'il distingue.
- Le label Finansol est sous la responsabilité du « Comité du label Finansol », composé de personnalités indépendantes représentatives de la société civile. Il définit les critères d'attribution du label et contrôle annuellement les produits d'épargne labellisés.
- Ces critères concernent l'utilisation de l'épargne ou des revenus de cette épargne et la transparence dans sa gestion. Une partie de cette épargne doit ainsi travailler en faveur de projets solidaires et les épargnants doivent être tenus informés des activités menées grâce à leurs souscriptions.

Banques Populaires a participé au financement de 10 parcs éoliens représentant une capacité globale supérieure à 1 000 MW, localisés en Europe (principalement en Espagne), aux Etats-Unis et au Maroc, confirmant le caractère stratégique pour la banque de ce secteur.

La commercialisation et l'utilisation des écotecnologies exigent une large gamme d'instruments financiers, parmi lesquels les prêts classiques, les mécanismes de garantie comme le Fogime mais aussi les capitaux à risque, très peu nombreux en France. Dans le cadre du plan d'actions de « l'European Agenda for entrepreneurship » et du plan d'actions Innovation, la Commission européenne vise à développer davantage le marché européen du capital-risque. Deux initiatives du Groupe Banque Populaire s'intègrent dans cette dynamique. La première concerne la participation de Banques Populaires régionales au Fideme développé par l'Ademe pour le soutien aux énergies renouvelables et entreprises du secteur de l'environnement. Le Fideme, en 2004, est intervenu dans plusieurs dossiers d'investissement. La seconde concerne Natexis Private Equity, filiale de Natexis Banques Populaires, qui contribue à hauteur de 3 millions d'euros aux fonds FCPR 3E – Emertec Energie Environnement, aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations PME (5 M€), du CEA (2,52 M€), et de l'Institut Français du Pétrole (1 M€). Il s'agit d'un fonds d'amorçage destiné au financement d'entreprises innovantes et à fort contenu technologique dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement.

## Promouvoir l'habitat écologique

Chaque français émet, chaque jour, pour son logement 1 kg de carbone<sup>(1)</sup>, l'équivalent des déchets ménagers. Au total, les logements et les bâtiments tertiaires sont à l'origine d'environ 19 % des émissions de CO<sub>2</sub> en France.

Pour inciter les ménages à réfléchir sur l'environnement, les énergies renouvelables, les matériaux écologiques à travers leur projet de rénovation ou de construction, le Groupe Banque Populaire conduit, à travers la Banque Populaire d'Alsace, un partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie) pour le lancement des premiers prêts cobonifiés écologiques, dits PREVair Ademe. Le principe est de financer en prêt immobilier certains critères écologiques de l'habitat au taux exceptionnel de 2 % fixe sur 15 ans.

Cette expérience donne au Groupe Banque Populaire les capacités à répondre au projet d'appel d'offres inscrit dans le Plan Climat<sup>(2)</sup> en 2004 de prêts bonifiés. Cet appel d'offres doit être lancé par l'Ademe auprès des banques afin de distribuer des lignes de crédits bonifiés aux ménages et aux entreprises pour le financement de travaux de haute performance énergétique.

## Numéro un du marché de l'épargne solidaire en France

Le Groupe Banque Populaire s'est placé en 2004 en position de numéro un du marché de l'épargne solidaire en France avec 53 % de parts de marché (source: *baromètre Finansol – édition 2004*).

Aujourd'hui, 54 % des épargnants solidaires souscrivent un produit d'épargne solidaire par l'intermédiaire de leur entreprise, dans le cadre de l'épargne salariale, et 46 % par l'intermédiaire de leur banque ou directement auprès d'un organisme financier.

Trois types de produits bancaires permettent cette performance :

- les produits solidaires du Crédit Coopératif, leader dans ces actions avec 108 millions d'euros,
- l'offre de placements solidaires et socialement responsable « *Fructi ISR* » proposée par Natexis



Interépargne dans le cadre du lancement du Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO), ■ le livret Codevair de la Banque Populaire d'Alsace qui totalise 25 millions d'euros en 2004. Produit unique dans le monde bancaire français, ce livret permet le financement de prêts écologiques pour le développement durable.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire est devenu le premier prêteur de l'Adie avec une ligne globale de plus de 5 millions d'euros.

L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) est le réseau associatif d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets exclus de l'activité économique. Son but est de financer leur création d'entreprise. Le professionnalisme dont l'Adie a fait preuve, tant dans le domaine de la relation avec les porteurs de projet que dans celui de la gestion de ses risques de crédit, a poussé le législateur puis l'autorité de contrôle de la profession bancaire à l'autoriser à délivrer des crédits en direct aux créateurs d'entreprise chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux.

Pour franchir cette étape décisive de son développement, l'Adie s'est ainsi tournée vers ses partenaires bancaires pour assurer son refinancement dont le Groupe Banque Populaire.

(1) 1 kilo de carbone = 3,67 kilos de CO<sub>2</sub> (source rapport MIES)

(2) Véritable plan d'actions concernant tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français en vue d'économiser 54 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an à l'horizon 2010

# Le mécénat

La Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire a pour objectif d'aider de jeunes musiciens classiques à démarrer leur carrière ainsi que de jeunes handicapés physiques à réaliser leur vocation professionnelle. Elle soutient également les projets de mise en valeur du patrimoine maritime et aquatique.

La Fondation du Groupe Banque Populaire, créée en 1992, a aidé plus de 130 musiciens et près de 140 handicapés physiques. Elle a élargi en 2004 son champ d'intervention aux porteurs de projets (associations ou personnes physiques) mettant en valeur le patrimoine maritime et aquatique, régional ou local. Dotée d'un budget annuel de 1,3 million d'euros, la Fondation inscrit son action dans la durée puisque les lauréats peuvent être aidés pendant trois ans.

Parmi ses lauréats, nombre d'entre eux, comme les violonistes Laurent Korcia et Renaud Capuçon, ou les pianistes Nicholas Angelich et Cédric Tiberghien mènent déjà une carrière nationale et internationale. D'autres, comme la violoncelliste Emmanuelle Bertrand, le hautboïste Alexei Ogrintchouk, ou le guitariste Emmanuel Rossfelder se sont vu décerner le titre de « Révélation » des Victoires de la Musique classique ou enfin, comme le pianiste David Fray ou la violoniste Amanda Favier, celui de « Révélation » de l'Adami.

De même, la Fondation a permis à de nombreux handicapés physiques de réaliser un important projet de vie, favorisant leur réinsertion professionnelle et l'exercice d'une activité en milieu ordinaire :

- création d'entreprise (production de reportages télévisés, reprise d'une société d'ambulances, création d'un cyber-café...),
- aide à la poursuite d'études supérieures ou de formations pour se lancer ensuite dans la vie professionnelle.

Son action illustre l'engagement du Groupe Banque Populaire aux côtés de ceux qui entreprennent

et qui portent avec enthousiasme des projets de vie collectifs ou personnels.

Un réseau de correspondants associe désormais étroitement les Banques Populaires à la Fondation. De plus en plus de projets lui sont présentés par des Banques Populaires et des clubs de sociétaires, qui se mobilisent pour donner vie à des initiatives locales.

En 2004, ont été présentés, pour la première fois au nouveau Jury, des projets de mise en valeur du « patrimoine maritime et aquatique ».

Sur 14 projets présentés, dont 7 par des Banques Populaires, le Jury a sélectionné cinq projets :

- la restauration de quatre fontaines dans la commune de Silfiac (Morbihan), par l'association « Ar Vinojenn Sklaër », animée par Serge Moelo, maire de la commune,
- la restauration du phare de l'îlot des Poulains à Belle-Ile-en-Mer. Ce projet, animé par Denis Bredin, délégué régional du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, permettra d'y organiser une exposition permanente sur la préservation des sites naturels littoraux,
- la reconstruction à l'identique, à Chatou sur l'île des Impressionnistes, par l'association « Sequana », présidée par François Casalis, d'un bateau d'intérêt historique, le « Suzanne », canot de plaisance à vapeur construit en 1882 par les ateliers Schindler Frères,
- l'organisation, par l'association « Buhez », animée par Eric Morin, conservateur adjoint du Musée de Bretagne à Rennes, d'une exposition itinérante d'archéologie sous-marine dans sept musées du grand ouest de la France,

■ la réalisation, par l'association « Cistude nature », au Haillan (Gironde), représentée par Gabrielle Sauret, d'une étude en vue de la conservation de la cistude d'Europe (tortue d'eau douce) en Aquitaine et la préservation de son milieu aquatique.

De son côté, le Jury « Musique » a sélectionné 15 jeunes musiciens. Ces instrumentistes pourront poursuivre leur perfectionnement artistique, en suivant des cours et masterclasses avec de grands maîtres et en participant à de grands concours internationaux, et aussi enregistrer leur premier disque. En 2004, la promotion des jeunes talents a été élargie, grâce à un partenariat avec la Fondation Rostropovitch à Moscou, qui a permis à des musiciens français et russes de se perfectionner, respectivement, au Conservatoire de Moscou et auprès de grands professeurs à Paris. Un concert de lauréats des deux Fondations a eu lieu salle Gaveau à Paris, devant, notamment, un grand nombre de personnalités du monde de la musique, qui ont unanimement souligné le talent de ces jeunes artistes.

Seize lauréats handicapés physiques ont été distingués par la qualité de leur projet.

Grâce au soutien décisif de la Fondation, ils pourront poursuivre des études supérieures, se préparer à des compétitions internationales handisport, suivre des formations professionnelles ou réaliser leur projet de création d'entreprise (ex : un site internet dédié aux adolescents myopathes, une galerie d'art itinérante).

# Le sponsoring

Depuis plus de quinze ans, le Groupe Banque Populaire est présent dans l'univers de la voile. Il est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs de ce sport, porteur des valeurs qui l'animent : performance, proximité et humanisme. Il est fier d'être l'un des partenaires les plus actifs de cette discipline et s'inscrit dans les esprits comme la « Banque de la voile ».

L'histoire entre la Banque Populaire et la voile débute en 1989 avec un multicoque qui participe à tous les défis océaniques de sa catégorie. Devenu partenaire officiel de la Fédération Française de Voile, en l'an 2000, le Groupe Banque Populaire ne cesse depuis de renforcer sa politique de sponsoring dans l'univers nautique. Aujourd'hui, il développe sa relation avec le monde du nautisme autour de cinq axes principaux :

- le Groupe Banque Populaire arme le Trimaran Banque Populaire, skippé par Pascal Bidégorry, qui participe à l'ensemble des épreuves

du Championnat du Monde des Multicoques,

- en 2004, le Groupe a intégré le circuit Figaro avec le Figaro Bénéteau Banque Populaire, qui sera skippé pour cette saison par Jeanne Grégoire. Avec ces deux bateaux de course océanique, il témoigne ainsi de son engagement auprès de ceux qui vont jusqu'au bout de leurs projets,

- en tant que partenaire officiel de la Fédération Française de Voile, le Groupe Banque Populaire supporte, sur tout le territoire français, l'ensemble de la filière voile, dans toutes les

formes de pratiques, de l'initiation à la compétition, jusqu'aux Jeux Olympiques d'Athènes,

- partenaire officiel de l'Association Eric Tabarly depuis l'an dernier, le Groupe Banque Populaire écrit une nouvelle page de son livre de bord en s'associant à l'histoire de la voile. Il participe à l'entretien de la flotte mythique de l'un des plus célèbres marins du monde et aide à pérenniser l'histoire de la course au large en participant à la conservation d'un patrimoine nautique national,

- au cœur de leur territoire, les Banques Populaires régionales s'engagent elles aussi activement et sont présentes auprès des ligues, des comités départementaux et des clubs locaux pour les accompagner dans leur développement.

Le Groupe Banque Populaire apparaît aujourd'hui comme la Banque de la voile qui, au-delà des partenariats qu'elle développe et pérennise, met son savoir-faire de banquier et d'assureur au service des passionnés du nautisme.

L'implication du Groupe Banque Populaire dans la voile est à l'image du dynamisme et de l'esprit collectif de ses 44 509 collaborateurs. Les années à venir lui permettront, sans aucun doute, d'écrire de nouveaux chapitres de cette formidable aventure humaine.





# Eléments financiers 2004

84

<b>Rapport de gestion du Groupe</b>	<b>85</b>
La synthèse du Groupe en 2004	85
La gestion des risques	95
La rémunération des mandataires sociaux	103
Evolution récente et perspectives d'avenir	106
<b>Eléments financiers</b>	<b>107</b>
Etats financiers consolidés	110
Méthodes et périmètre de consolidation – Règles de présentation et d'évaluation	114
Annexes aux comptes consolidés	140
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	173

# Rapport de gestion du Groupe

## Synthèse du Groupe en 2004

Dans un contexte plus favorable qu'en 2003, le Groupe Banque Populaire a réalisé une excellente performance dans chacune de ses composantes et ses résultats ont atteint leur plus haut niveau historique avec un franchissement de la barre du milliard d'euros, à 1 059 millions d'euros.

## Comparabilité des résultats

### Evolution des périmètres

Par rapport à 2003, les principales évolutions de périmètre intervenues dans le Groupe sont les suivantes :

- consolidation du Crédit Maritime Mutuel sur l'année complète, alors qu'il n'avait été intégré que sur le second semestre en 2003, son affiliation à la Banque Fédérale des Banques Populaires étant intervenue le 1<sup>er</sup> août 2003, en application de l'article 93 de la loi de sécurité financière n° 2003-706 ;
- intégration des résultats des quatre établissements de crédit dans les départements d'outre-mer (DOM), acquis auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), en décembre 2003 : compte tenu de leur date d'acquisition,

les résultats de ces entités n'avaient pas été consolidés en 2003 ;

- intégration des résultats des entités associées au Crédit Coopératif à la suite de la signature d'une convention d'association entre le Crédit Coopératif et ces établissements ;
- entrée d'Ort dans le périmètre de Coface en avril 2004.

Enfin, l'année 2004 a vu la naissance de la Banque Populaire Rives de Paris par la fusion de la BICS et de la Banque Populaire Nord de Paris. Cette fusion, opérée en valeur comptable, est sans incidence sur la comparabilité des résultats de la période.

Compte tenu de l'effet marginal des entrées de périmètre, les variations données dans le présent rapport de gestion sont calculées, sauf indication contraire, par rapport aux données publiées en 2003, c'est-à-dire à périmètre courant.

Lorsque des variations à périmètre constant sont mentionnées, celles-ci sont calculées après retraitement de la base 2003, afin d'y intégrer les entités nouvellement consolidées.

## Normes comptables

Le référentiel comptable utilisé pour l'arrêté au 31 décembre 2004 est strictement identique à celui utilisé en 2003.

Les travaux relatifs à la conversion des comptes consolidés aux normes IFRS sont présentés en page 93.

## Synthèse de l'activité et des résultats

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation à périmètre courant	Variation à périmètre constant
<b>Produit net bancaire</b>	7 640	7 066	+ 8 %	+ 6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(5 095)	(4 796)		
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	2 545	2 270	+ 12 %	+ 9 %
Coût du risque	(480)	(565)		
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 065	1 705	+ 21 %	+ 18 %
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7	11		
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	19		
<b>Résultat courant avant impôt</b>	2 098	1 735	+ 21 %	+ 18 %
Eléments exceptionnels	(30)	(23)		
Impôt	(700)	(544)		
Amortissement des écarts d'acquisition	(33)	(17)		
Dotations au FRBG (b)	(115)	(169)		
Intérêts minoritaires	(161)	(129)		
<b>Résultat net part du groupe (a)</b>	1 059	853	+ 24 %	+ 21 %
<b>Capacité bénéficiaire (a) + (b)</b>	1 174	1 022	+ 15 %	+ 12 %

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe en 2004 s'élève à 7 640 millions d'euros en hausse de 8 % (+ 6 % à périmètre constant). Toutes les composantes du Groupe ont concouru à cette progression. Les activités des Banques Populaires assurent 65 % du PNB consolidé.

Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, les encours de crédit clientèle ont progressé de 7 % à 121,3 milliards d'euros. L'épargne gérée totale atteint 192,2 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Le Groupe a maintenu sa politique de maîtrise des charges. Les charges d'exploitation, à périmètre constant, progressent de 3,9 % à 5 095 millions d'euros. Ces chiffres traduisent un accroissement maîtrisé tant chez Natexis Banques Populaires que dans la banque de proximité. Le coefficient d'exploitation connaît une nouvelle amélioration à 66,7 % (- 1,2 point).

Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 2 545 millions d'euros, en progression significative de 12 %.

Le coût du risque s'élève à 480 millions d'euros, en baisse de 15 % par rapport à 2003, en dépit de l'élargissement du périmètre. Rapporté aux risques de crédit pondérés, il s'établit à 34 points de base (41 pb pour les Banques Populaires et 21 pb pour Natexis Banques Populaires) contre 43 pb en 2003. Le taux de couverture des encours douteux par les provisions individualisées et générales ressort à 69,1 % au 31 décembre 2004.

Le résultat d'exploitation progresse de 21 % avec 2 065 millions d'euros.

La dotation au FRBG se monte à 115 millions d'euros (contre 168 millions d'euros en 2003).

La forte augmentation de la charge fiscale, à 700 millions d'euros contre 544 millions d'euros lors de l'exercice précédent, provient essentiellement de la hausse des résultats.

Après 161 millions d'euros d'intérêts minoritaires, le résultat net (part du groupe) s'établit à 1 059 millions d'euros contre 853 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 24 %.

La capacité bénéficiaire du Groupe, après impôts, mesurée par la somme du résultat net (part du groupe) et des dotations de la période au FRBG, s'élève à 1 174 millions d'euros en progression de 15 % (+ 12 % à périmètre constant).

La rentabilité des fonds propres (ROE), calculée à partir de la capacité bénéficiaire, ressort à 14,1 %.

Les fonds propres du Groupe se renforcent. Les fonds propres réglementaires atteignent 17,2 milliards d'euros (+ 10 % par rapport au 31 décembre 2003), dont 13,4 milliards d'euros de noyau dur (+ 10 %).

Le ratio Tier one atteint désormais 9,1 %.

## Analyse du compte de résultat

### Contribution des métiers au produit net bancaire

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation à périmètre courant	Variation à périmètre constant
Banque de Proximité	4 967	4 625	+ 7 %	+ 4 %
Natexis Banques Populaires	2 668	2 408	+ 11 %	+ 9 %
Activités Fédérales	5	33		
<b>Total</b>	<b>7 640</b>	<b>7 066</b>	<b>+ 8 %</b>	<b>+ 6 %</b>

L'activité de banque de proximité est exercée principalement par les 20 Banques Populaires régionales, le Crédit Coopératif, la CASDEN Banque Populaire, le Crédit Maritime Mutuel, la SBE et la BICEC au Cameroun.

La contribution de Natexis Banques Populaires s'organise autour de la nouvelle répartition des métiers en quatre grands pôles :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés, constitué du Corporate France, de l'International, des Financements structurés et marchés, des Actions et arbitrages, des Matières premières ainsi que des Fusions et acquisitions;
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune, qui regroupe le Private Equity, la gestion privée et l'ingénierie patrimoniale internationale;

- le pôle Services, comprenant les Services bancaires, financiers et technologiques et les activités de Gestion pour compte de tiers;

- et le pôle Poste clients avec Coface et Natexis Factorem.

La répartition du PNB au sein du Groupe reste relativement stable en 2004 : près des 2/3 du PNB sont assurés par les activités de banque de proximité (65 %) et 1/3 est assuré par les activités de Natexis Banques Populaires.

Les activités fédérales, essentiellement assurées par la Banque Fédérale des Banques Populaires dans son rôle d'organe central du réseau et de holding de Natexis Banques Populaires, dégagent un PNB peu significatif.



## Produit net bancaire de la banque de proximité

Le produit net bancaire de la banque de proximité est composé à 96 % des activités de banque de détail à destination des clientèles. Les 4 % restants sont constitués des opérations interbancaires et opérations de marché, principalement assurées par la BRED Banque Populaire.

### La marge d'intérêt

La marge d'intérêt, portée par une augmentation forte des volumes, croît de près de 10 % malgré une baisse de la marge d'intermédiation qui s'établit à 3,31 pts.

Dans un contexte marqué par la baisse des taux et un environnement concurrentiel difficile, le taux moyen des emplois clientèle a chuté de 39 pts à 5,2 %, alors que celui des ressources clientèle a baissé de 21 pts pour s'établir à 1,9 %, après refinancement de la position nette emprunteuse au T4M.

Globalement, les emplois clientèle de la banque de proximité ont progressé de 11 % et les ressources de 9 %.

## Les crédits à la clientèle de la banque de proximité

Les crédits à la clientèle ont progressé de 11 % dans tous les segments pour atteindre un montant de 89 milliards d'euros. Les plus fortes hausses concernent les crédits d'équipement (+ 10 % à 31 milliards d'euros) et les crédits habitat (+ 14,5 % à 38 milliards d'euros).

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>45 906</b>	<b>40 544</b>	<b>+ 13,2 %</b>
Trésorerie	7 639	7 129	+ 7,2 %
Logement	38 267	33 415	+ 14,5 %
<b>Crédits aux entreprises et professionnels</b>	<b>40 399</b>	<b>37 304</b>	<b>+ 8,3 %</b>
Trésorerie	9 212	8 959	+ 2,8 %
Equipement (1)	31 187	28 344	+ 10,0 %
<b>Autres crédits</b>	<b>2 711</b>	<b>2 647</b>	<b>+ 2,4 %</b>
<b>Crédits à la clientèle (2)</b>	<b>89 016</b>	<b>80 495</b>	<b>10,6 %</b>

(1) Crédit-bail inclus

(2) Hors titres reçus en pension

Dans ce total, l'encours des crédits aux entreprises et aux professionnels a augmenté de 8,3 %. La banque de proximité reste, par ailleurs, particulièrement active sur le marché des particuliers, les crédits aux particuliers ayant progressé de 13,2 %, confirmant l'un des axes stratégiques du Groupe.

## Les ressources de la clientèle de la banque de proximité

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
<b>Dépôts des particuliers</b>	<b>49 260</b>	<b>45 585</b>	<b>+ 8,1 %</b>
Dépôts à vue	10 321	9 612	+ 7,4 %
Epargne à régime spécial	36 984	34 205	+ 8,1 %
Dépôts à terme	1 956	1 768	+ 10,6 %
<b>Dépôts des entreprises et professionnels</b>	<b>23 858</b>	<b>22 438</b>	<b>+ 6,3 %</b>
Dépôts à vue	19 758	19 068	+ 3,6 %
Dépôts à terme	4 100	3 370	+ 21,7 %
<b>Bons de caisse et TCN de la clientèle</b>	<b>7 260</b>	<b>5 449</b>	<b>+ 33,2 %</b>
<b>Dépôts clientèle au bilan (1)</b>	<b>80 379</b>	<b>73 472</b>	<b>+ 9,4 %</b>

(1) Hors titres donnés en pension

Les dépôts de la clientèle de la banque de proximité, au bilan, ont enregistré une progression de 9 %, à 80 milliards d'euros. Dans ce total, la part des dépôts à vue (30 milliards d'euros) est restée stable à plus de 37 % du total des dépôts au bilan.

## Les commissions

Les commissions clientèle augmentent globalement de 8,2 % sur la période. La part des commissions dans le PNB clientèle est en très légère baisse à 35,3 %.

Hors entrées de périmètre, cette part serait restée stable par rapport à 2003, à 35,8 %.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
<b>Comptes et services</b>	<b>742</b>	<b>680</b>	<b>+ 9 %</b>
% du total	44 %	44 %	
<b>Gestion des crédits</b>	<b>275</b>	<b>267</b>	<b>+ 3 %</b>
% du total	16 %	17 %	
<b>Monétique</b>	<b>242</b>	<b>242</b>	<b>+ 0 %</b>
% du total	14 %	16 %	
<b>Activités financières</b>	<b>429</b>	<b>371</b>	<b>+ 16 %</b>
% du total	26 %	23 %	
<b>Total</b>	<b>1 688</b>	<b>1 561</b>	<b>+ 8,2 %</b>

Les commissions sur comptes et services (fonctionnements de comptes, incidents de paiement...) progressent de 9 % et représentent 44 % du total des commissions perçues, soit une part équivalente à celle de 2003.

Les commissions sur gestion des crédits progressent de 3 % à 275 millions d'euros, soit 16 % du total des commissions perçues.

Les commissions sur monétique restent stables à 242 millions d'euros, malgré un ajustement lié à l'harmonisation de la comptabilisation des cartes bancaires au prorata de la prestation pour 10 millions d'euros. Hors cet ajustement, la progression aurait été de 5 %.

Les commissions sur activités financières (opérations sur titres et placement de produits d'assurance-vie et IARD) sont en forte progression de 16 % après deux années de baisse continue. Elles représentent plus d'un quart du total des commissions perçues.

### Autres éléments de PNB

Les autres éléments de PNB de la banque de proximité restent globalement stables sur 2004 à 191 millions d'euros et sont essentiellement composés des produits de la BRED Banque Populaire (activités de marchés et assurance).

## Produit net bancaire de Natexis Banques Populaires

### Contribution des pôles au produit net bancaire

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Grandes clientèles, financements et marchés	<b>1 157,4</b>	1 092,2	+ 6 %
Capital investissement et gestion de fortune	<b>188,6</b>	124,5	+ 51 %
Services	<b>608,7</b>	561,7	+ 8 %
Poste clients	<b>633,6</b>	616,8	+ 3 %
Autres (1)	<b>79,9</b>	12,5	
<b>Total</b>	<b>2 668,2</b>	<b>2 407,7</b>	<b>+ 11 %</b>

(1) PNB hors métiers de Natexis Banques Populaires et élimination des opérations intragroupes entre Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires

### Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM)

Le pôle GCFM représente 45 % du PNB global des métiers de Natexis Banques Populaires. Il génère un PNB en progression de 6 % par rapport à 2003, avec des performances contrastées selon les différentes activités : le rétablissement des activités Actions (+ 88 millions d'euros par rapport à

2003) et la stabilité d'ensemble des Financements structurés et marchés dans un environnement particulièrement défavorable aux activités de taux d'intérêt étant contrebalancés par une érosion des activités de Corporate France (- 9 millions d'euros) liée au rétrécissement des marges, et un recul du PNB des activités internationales (- 9 millions d'euros) imputable à la dépréciation du dollar face à l'euro :

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Corporate France	402,3	411,4	- 2 %
International	123,0	131,9	- 7 %
Financements structurés et marchés	413,0	417,0	- 1 %
Matières premières	88,9	89,0	0 %
Actions et arbitrages	124,5	36,6	ns
Fusions et acquisitions	5,8	6,4	- 9 %
<b>PNB du pôle GCFM</b>	<b>1 157,4</b>	<b>1 092,2</b>	<b>+ 6 %</b>

### Capital investissement et gestion de fortune (CIGF)

Avec 51 % de progression de PNB en 2004 par rapport à 2003, le pôle Capital investissement et gestion de fortune enregistre une bonne performance sur 2004, le principal contributeur étant le Private Equity (+ 61,4 millions d'euros

en 2004 par rapport à 2003). Le pôle CIGF contribue à hauteur de 7 % au total du PNB des pôles. En dépit des plus-values importantes réalisées en 2004, les plus-values latentes ressortent à 148 millions d'euros en fin d'année, en baisse seulement de 55 millions d'euros par rapport à fin 2003.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Private Equity	145,4	84,0	+ 73 %
Gestion de fortune	43,2	40,5	+ 7 %
<b>PNB du pôle CIGF</b>	<b>188,6</b>	<b>124,5</b>	<b>+ 51 %</b>

### Services

Le PNB du pôle Services s'élève à 608,7 millions d'euros pour l'exercice 2004, en progression de 8 % par rapport à 2003.

Les deux filières qu'il regroupe, les Services bancaires, financiers et technologiques (SBFT) et la Gestion pour compte de tiers, connaissent des évolutions différenciées.

Avec 86,9 millions d'euros pour l'exercice 2004, le PNB des Services bancaires est en amélioration de 16 % par rapport à 2003. La baisse du PNB des Services financiers (- 14 % par rapport à 2003) provient essentiellement de l'arrêt des activités « courant d'ordres » de Xeod Services. En ce qui concerne la Gestion pour compte de tiers, les encours gérés et le PNB des métiers de la Gestion pour compte de tiers progressent en 2004 respectivement de 7 % et 17 %.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
SBFT	237,7	245,6	- 3 %
Gestion pour compte de tiers	371,0	316,1	+ 17 %
<b>PNB du pôle Services</b>	<b>608,7</b>	<b>561,7</b>	<b>+ 8 %</b>

### Poste clients

Le PNB du Poste clients s'élève à 633,6 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à l'exercice 2003.

Ce poste contribue à hauteur de 24 % au PNB des métiers.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Coface	531,4	518,9	+ 2 %
Affacturage	102,2	98,0	+ 4 %
<b>PNB du pôle Poste clients</b>	<b>633,6</b>	<b>616,8</b>	<b>+ 3 %</b>

## Les charges d'exploitation et le coefficient d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 6,2 % à périmètre courant et de 3,9 % à périmètre constant à 5 095 millions d'euros.

Elles se répartissent à hauteur de 2 999 millions d'euros (59 %) en charges de personnel et 2 096 millions d'euros (41 %) en autres charges d'exploitation.

### Les effectifs

Les effectifs progressent de 3 % en équivalent temps plein sur la période pour atteindre 44 509 actifs en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2004 contre 43 224 ETP au 31 décembre 2003, soit une progression de 1 285 ETP, dont 212 ETP dans le périmètre de Natexis Banques Populaires.

### L'évolution des charges

L'évolution des charges d'exploitation traduit un accroissement maîtrisé dans la banque de proximité, en liaison avec la politique de développement soutenu que le Groupe a décidé de mener dans ce métier : les charges d'exploitation s'élèvent à 3 268 millions d'euros, en hausse de 6 % à périmètre courant, et 3,3 % à périmètre constant. Cette augmentation s'explique :

- d'une part, par la poursuite des investissements de développement commercial qui se traduit par le renforcement du réseau et l'augmentation du nombre d'agences ; 106 agences (86 en net) ont été ouvertes en 2004 dans les Banques Populaires, portant le nombre à 2 692 agences à la fin de l'année ;
- d'autre part, par la poursuite des efforts de rationalisation de l'outil informatique à travers la plate-forme informatique-Banque Populaire (i-BP), et à travers les regroupements de Banques Populaires.

Chez Natexis Banques Populaires, les charges de personnel progressent de 6 % en raison de la croissance des effectifs salariés du Groupe (les effectifs moyens CDI/CDD se sont accrus de 179 ETP entre 2003 et 2004) et de l'augmentation de la masse salariale consécutive aux mesures d'avancement prises courant 2004. Hors bonus et primes, ces mesures ont pesé sur les résultats pour environ 30 millions d'euros, soit une progression de 5,2 % sur la base des effectifs à fin décembre 2003.

Les frais de personnel consolidés intègrent également les mesures de revalorisation salariale décidées en juin 2004 au niveau du Groupe ainsi que l'accroissement significatif des charges, liées à l'intéressement et à la participation et de certaines rémunérations variables, corrélativement aux résultats en forte croissance des entités consolidées.

Enfin, la mise en œuvre de grands chantiers réglementaires de Place, comme la conversion des comptes aux normes IFRS ou la réforme Bale II, et la montée en puissance des projets de développements informatiques ont nécessité un recours accru à l'assistance extérieure.

### Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation du Groupe ressort à 66,7 %, ce qui représente une amélioration de 1,2 point par rapport à

l'exercice précédent. Hors Coface, le coefficient d'exploitation du Groupe s'établirait à 65,4 %.

Le coefficient de la banque de proximité s'établit à 65,8 %, en amélioration de 0,9 point, ce qui en fait l'un des meilleurs de la banque de détail en France.

## Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque s'élève à 480 millions d'euros, en baisse de 15 % à périmètre courant et 15,6 % à périmètre constant. Cette évolution transcrit des situations contrastées au niveau des différentes clientèles du Groupe avec une hausse de 6,4 % en banque de proximité (5,3 % à périmètre constant) et une baisse de 51 % dans le périmètre Natexis Banques Populaires.

Dans la banque de proximité, l'évolution du coût du risque traduit une politique constante de provisionnement très prudente, se manifestant par un taux élevé de couverture des encours douteux à 70,2 %, contre 69 % au 31 décembre 2003. Le coût du risque, pour la banque de proximité, s'élève à 376 millions d'euros, soit 0,41 % des encours de crédit pondérés. Ce ratio est en baisse de 2 points de base par rapport à 2003.

Dans le périmètre Natexis Banques Populaires, le coût du risque représente 104 millions d'euros contre 211 millions d'euros en 2003 (- 51 %). Il recouvre 115,6 millions d'euros de dotations nettes aux provisions sur des risques individualisés (soit un taux de couverture des encours douteux de 62,8 %) et une reprise nette de 11,4 millions d'euros des provisions générales, pour un stock de 371 millions d'euros contre 392 millions d'euros à fin 2003.

Rapporté aux encours pondérés de crédit, le coût du risque du Groupe est en forte diminution à 34 points de base, contre 43 au 31 décembre 2003. Enfin, le ratio de couverture globale des actifs (FRBG + stock de provisions/encours Cooke de crédit) s'élève à 4,4 % au 31 décembre 2004.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 065 millions d'euros, soit + 21 % à périmètre courant et + 18 % à périmètre constant.

## Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'établit à 2 098 millions d'euros contre 1 735 millions d'euros en 2003, en hausse de 21 % (+ 18 % à périmètre constant) après prise en compte :

- d'une quote-part des sociétés mise en équivalence de 7 millions d'euros ;
- des gains nets sur actifs immobilisés de 26 millions d'euros contre 19 millions d'euros en 2003.

## Contributions au résultat courant

Le résultat courant avant impôt de l'ensemble des métiers du Groupe progresse très significativement en 2004.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
<b>Banque de proximité</b>	<b>1 343</b>	<b>1 189</b>	<b>+ 13 %</b>
<b>Natexis Banques Populaires</b>	<b>768</b>	<b>522</b>	<b>+ 47 %</b>
Grandes clientèles, financements et marchés	398	277	+ 44 %
Capital investissement et gestion de fortune	85	24	+ 251 %
Services	185	155	+ 20 %
Poste clients	126	123	+ 2 %
Autres (1)	(25)	(57)	
<b>Activités fédérales</b>	<b>(12)</b>	<b>24</b>	
<b>Total consolidé</b>	<b>2 098</b>	<b>1 735</b>	<b>+ 21 %</b>

(1) Dont hors métiers Natexis Banques Populaires et élimination des opérations intragroupes entre Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires

## Formation du résultat net

La charge fiscale enregistre une hausse de 28 % à 700 millions d'euros contre 544 millions d'euros en 2003. Cette hausse, qui intègre une charge exceptionnelle de 25 millions d'euros au titre de l'« exit tax » due sur les réserves des plus-values à long terme, reflète l'augmentation des bases imposables consécutives à la progression des résultats.

Les éléments exceptionnels ressortent à 30 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2003, pour l'essentiel relatifs aux opérations de fusions des Banques Populaires régionales

La dotation au FRBG s'élève à 115 millions d'euros, dont 83 millions d'euros au titre des dotations au Fonds Régional de Solidarité et au Fonds Fédéral de Solidarité constitués dans le cadre des mécanismes de garantie internes au Groupe.

La charge nette d'amortissements des écarts d'acquisition s'établit à 33 millions d'euros après prise en compte d'un amortissement exceptionnel pour 37 millions d'euros lié à la ré-estimation des écarts d'acquisition actifs selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow), sur les filiales Natexis Bleichroeder Inc (34 millions d'euros) et Samic (3 millions d'euros).

Après 161 millions d'euros d'intérêts minoritaires (contre 129 millions d'euros en 2003), principalement en provenance de Natexis Banques Populaires dont le Groupe détient 75,59 %, le résultat net part du groupe ressort en hausse de 24 % à 1 059 millions d'euros (+ 21 % à périmètre constant).

La capacité bénéficiaire, calculée comme le résultat net avant dotations au FRBG, s'établit à 1 174 millions d'euros, en progression de 15 % à périmètre courant et 12 % à périmètre constant.

## Les fonds propres et la solvabilité

### Capital

Le capital de l'entité consolidante a été augmenté au cours de l'exercice 2004 de 147 millions d'euros par la souscription de parts sociales par les sociétaires des Banques Populaires et des Sociétés de Caution Mutuelle.

### Fonds propres et ratio international de solvabilité

Au 31 décembre 2004, les fonds propres nets consolidés du Groupe Banque Populaire, au sens du ratio international de solvabilité, s'établissent à 17,25 milliards d'euros contre 15,67 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Les fonds propres de base s'élèvent à 13,42 milliards d'euros au 31 décembre 2004 contre 12,22 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette augmentation provient essentiellement de la capacité bénéficiaire dégagée au cours de la période, après prise en compte des dividendes et intérêts aux parts à verser.

Les fonds propres complémentaires, surcomplémentaires et autres sont en progression à 3,83 milliards d'euros contre 3,45 milliards d'euros au 31 décembre 2003, grâce en particulier au solde net positif d'émission de titres subordonnés remboursables par rapport aux remboursements de la période.

Les actifs pondérés de crédit, 140 milliards d'euros, sont en augmentation de 7 %, en ligne avec l'augmentation des emplois clientèle. Les risques de marché augmentent de 18 % à 6,8 milliards d'euros, soit 4,6 % des risques totaux, qui s'élèvent à 146,9 milliards d'euros.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permet d'atteindre un ratio international de solvabilité de 11,7 % dont 9,1 % sur fonds propres de base au 31 décembre 2004 contre 11,5 % et 8,9 % respectivement au 31 décembre 2003, soit une poursuite du renforcement de la structure financière du Groupe Banque Populaire.

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres de base (Tier one)	13 421	12 217	+ 10 %
Fonds propres totaux	17 248	15 666	+ 10 %
<b>Risques pondérés</b>			
Risques de crédit	140 149	130 949	+ 7 %
Risques de marché	6 760	5 708	+ 18 %
Total risques consolidés	146 909	136 658	+ 7,5 %
<b>Ratio international de solvabilité</b>			
Ratio Tier one	9,1 %	8,9 %	+ 0,2
Ratio total	11,7 %	11,5 %	+ 0,2

### Ratio d'adéquation des fonds propres

Depuis 1996, les établissements de crédit français sont tenus de mesurer et de respecter en permanence une exigence globale en fonds propres réglementaires couvrant les risques de contrepartie, mais aussi les risques de marché : risque de taux et de change par exemple.

Ces risques sont mesurés par le rapport entre les fonds propres disponibles et l'exigence en fonds requise pour la couverture des risques de contrepartie et de marché.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Au 31 décembre 2004, ce rapport s'élevait à 152 %, contre 149 % au 31 décembre 2003.

### L'évolution du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève à 250,4 milliards d'euros au 31 décembre 2004 contre 237,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003, soit une augmentation de 6 %.

Globalement, la structure du bilan reste très stable d'une année sur l'autre, les principales variations provenant de l'accroissement des emplois et ressources clientèle de la banque de proximité (cf. page 87).

### Emplois

<b>Actif</b>		
en milliards d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Emplois de trésorerie et interbancaires (1)	27,8	24,5
Crédits à la clientèle et crédit-bail (1)	121,4	113,0
Titres reçus en pension	35,8	35,7
Opérations sur titres	26,3	22,4
Placements des entreprises d'assurance	26,0	23,5
Autres actifs et comptes de régularisation	11,9	15,7
Valeurs immobilisées et participations en équivalence	1,2	2,4
<b>Total actif</b>	<b>250,4</b>	<b>237,2</b>

(1) Hors titres reçus en pension, isolés sur une ligne spécifique

■ Les créances sur les établissements de crédit et l'activité interbancaire augmentent de 13 % à 27,8 milliards d'euros, notamment par la croissance (+ 3,3 milliards d'euros) du portefeuille de titres de transactions d'effets publics chez Natexis Banques Populaires (+ 1,7 milliard d'euros) et à la BRED Banque Populaire (+ 1,2 milliard d'euros).

■ L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 121,4 milliards d'euros, en progression de 7 %. Cette progression est essentiellement imputable à la banque de proximité, alors que les encours sont stables chez Natexis Banques Populaires où la croissance des encours a été compensée par l'effet de la baisse du dollar sur l'année.

■ Les titres reçus en pension – il s'agit essentiellement de titres d'Etat – sont restés stables au cours de cet exercice après la progression de cette activité au cours des trois exercices précédents chez Natexis Banques Populaires. Ces emplois sont financés au passif par les titres donnés en pension.

■ L'encours des opérations sur titres augmente sensiblement de 17 % pour s'établir à 26,3 milliards d'euros, essentiellement par le développement des activités de marché sur les titres de transaction de taux.

■ Les placements des entreprises d'assurance, assurance-vie essentiellement, croissent à l'actif à 26,0 milliards d'euros. La même évolution se retrouve dans les provisions

techniques d'assurance, engagements vis-à-vis des assurés, en augmentation au passif, à 25,7 milliards d'euros.

■ Les autres actifs diminuent à 11,9 milliards d'euros en liaison avec le non renouvellement de contrats de réassurance de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

■ La baisse des valeurs immobilisées, 1,1 milliard d'euros, traduit la conclusion de l'opération de portage de Editis (ex.Vivendi Universal Publishing) pour le compte du groupe Lagardère par Natexis Banques Populaires.

## Ressources

### Passif

en milliards d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Ressources de trésorerie et interbancaires (1)	17,0	17,8
Dépôts de la clientèle (1)	94,8	89,3
Titres donnés en pension	47,4	42,6
Dettes représentées par un titre et subordonnées (2)	32,7	31,0
Provisions techniques d'assurance	25,7	23,7
Autres passifs et provisions	18,9	20,3
Capitaux propres et FRBG	13,9	12,5
<b>Total passif</b>	<b>250,4</b>	<b>237,2</b>

(1) Y compris TCN clientèle, mais hors titres donnés en pension, isolés sur une ligne spécifique

(2) Hors TCN clientèle

■ L'augmentation des dépôts de la clientèle relève presque exclusivement de la collecte réalisée en banque de proximité.

■ Le refinancement des activités traduites à l'actif s'est également opéré par les dettes représentées par un titre qui

augmentent sensiblement à 32,7 milliards d'euros contre 31,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003, par l'émission de titres de créances négociables et par les titres donnés en pension à 47,4 milliards d'euros.

## L'épargne gérée

L'épargne financière (gestion d'actifs) du Groupe a progressé de 8 % pour atteindre 97,5 milliards d'euros.

### L'épargne financière

en milliards d'euros	31/12/2004	31/12/2003	Variation
Assurance-vie	24,5	22,5	+ 9 %
FCP épargne salariale	11,5	11,7	- 2 %
OPCVM	54,8	50,0	+ 10 %
Autre épargne financière	6,7	5,9	+ 14 %
<b>Epargne financière</b>	<b>97,5</b>	<b>90,1</b>	<b>+ 8 %</b>

Les capitaux gérés en assurance-vie se sont accrus de + 9 % pour atteindre 24,5 milliards d'euros et les OPCVM de 10 %, à 54,8 milliards d'euros. La décollecte de l'épargne salariale liée aux mesures Sarkozy est estimée à 1,2 milliard d'euros sur la période.

### Le total de l'épargne gérée

Avec 94,8 milliards d'euros d'épargne bilancielle et 97,5 milliards d'euros d'épargne financière, le total de l'épargne gérée dans le Groupe Banque Populaire atteint 192,3 milliards d'euros au 31 décembre 2004, en hausse de 7 %.

## Conversion aux normes IFRS

### Un projet Groupe

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé, le 22 octobre 2003, que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Alors que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'a aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, cette décision volontaire s'inscrit dans un souci de transparence et

de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place.

Ce changement représente une évolution majeure pour le Groupe et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

Conscient de cet enjeu, le Groupe a lancé, dès septembre 2002, un projet d'implémentation de ces nouvelles normes, qui se poursuit en 2005, par des travaux de spécifications et paramétrages des systèmes d'information, de rédaction des procédures et formation de l'ensemble des acteurs du Groupe impliqués dans la production de l'information financière.

A la suite de ces travaux, le Groupe sera en mesure de fournir les impacts découlant de la première application des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Par ailleurs, les travaux visant à établir les résultats de l'exercice 2004 ont été menés. Ces résultats seront établis hors les normes IAS 32 et IAS 39, pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée.

Afin de se conformer à son calendrier habituel de publication des résultats annuels de l'exercice, le Groupe a souhaité publier les comptes 2004 aux normes françaises, sans attendre l'achèvement des travaux relatifs aux effets du changement de référentiel sur le résultat de l'exercice. Les comptes audités de l'exercice 2004 en normes IFRS seront donc communiqués aux marchés le 21 avril 2005, après leur présentation au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 20 avril 2005.

Sur la base des travaux conduits à ce stade, les principaux impacts identifiés sur les fonds propres du Groupe à l'ouverture sont les suivants :

■ **Fonds pour Risques Bancaires Généraux :** ce type de provision générale n'étant pas admis en normes IFRS, le FRBG fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres d'ouverture, sans impact sur les fonds propres prudentiels.

■ **Provision pour égalisation :** il s'agit d'une provision relative à l'activité assurance-crédit menée par Coface. Cette provision n'est pas reconnue dans le référentiel IFRS, car couvrant un risque de nature générale (risque catastrophe). Elle fait donc l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres d'ouverture.

■ **Engagements sociaux :** le retraitement résulte du provisionnement intégral, au niveau du Groupe, des engagements de retraite suivant les préconisations des normes IFRS. Cela conduit notamment le Groupe à évaluer les engagements de retraite en juste valeur (flux futurs actualisés à taux de marché) et à compléter les provisions constituées à ce titre de l'évaluation des engagements relatifs à la prise en charge des cotisations mutuelles des futurs retraités. L'intégralité des écarts actuariels en résultant à l'ouverture est imputée en capitaux propres.

■ **Impact de la mise en œuvre de l'approche par composants :** cette approche est principalement applicable aux immeubles détenus par le Groupe et son incidence provient de l'identification de composants ayant des durées d'utilité plus courtes que les durées d'amortissement utilisées jusqu'alors en French Gaap.

L'utilisation de cette approche dans les comptes français à partir de l'exercice 2005 rendra cette divergence de traitement caduque.

■ **Immobilisation des frais de développement :** l'impact relatif à cette rubrique résulte de l'immobilisation des frais de développement de logiciels informatiques encourus par le Groupe qui, jusqu'alors en normes françaises, étaient enregistrés en charges. Un traitement similaire sera retenu dans les comptes français à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

■ **Écarts d'acquisition :** par application des normes IFRS, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis, ainsi que dans les comptes français, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel donnant lieu à constatation le cas échéant d'une charge. Les écarts d'acquisition négatifs sont reclassés en capitaux propres lors de l'établissement du bilan d'ouverture et immédiatement constatés en résultat lors des exercices ultérieurs. Par ailleurs, l'impact prudentiel tient compte du reclassement en écart d'acquisition d'actifs incorporels antérieurement reconnus en normes françaises lors d'opérations de regroupements d'entreprises et qui ne satisfont pas aux critères de reconnaissance posés par les normes IFRS.

Les impacts liés à l'application des normes IAS 32 et IAS 39 seront communiqués à l'occasion des comptes semestriels 2005, après présentation au conseil d'administration du 7 septembre 2005.

A ce stade, et après prise en compte des filtres prudentiels introduits par les autorités de contrôle, les principaux effets des normes IAS 32 et IAS 39 sur les fonds propres prudentiels concernent :

■ **la méthode du « coût amorti »** qui précise que la rémunération des prêts et emprunts est comptabilisée sur la base d'un taux d'intérêt effectif, incorporant les effets des produits et charges directement liées (commissions pour l'essentiel) perçus ou payés à l'initiation de l'opération. Cette norme devrait avoir pour effet de diminuer les capitaux propres à hauteur des commissions enregistrées dans le compte de résultat des exercices antérieurs à 2005 et qui devront être étalées sur la durée effective des opérations concernées ;

■ **la constatation de provisions pour les opérations d'épargne logement,** destinées à couvrir, d'une part, le risque d'octroi de prêt habitat à des conditions réglementées inférieures aux conditions de marché et, d'autre part, le risque de prorogation de la phase épargne à des conditions de rémunérations supérieures à celles d'un produit d'épargne équivalent ;

■ **la constatation de provisions collectives** pour risque de crédit sur encours sains. L'impact de la constitution de telles provisions sera particulièrement significatif dans la banque de proximité qui ne dispose pas, en normes françaises, de provisions générales pour risque de crédit.

Le traitement retenu pour la macro-couverture repose principalement sur des solutions de couverture en flux de trésorerie, qui devraient être sans effet sur le ratio Tier one du Groupe au vu des projets de filtres prudentiels présentés par les autorités de contrôle.



# La gestion des risques

## L'organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;
- et les risques opérationnels.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles. Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans les corpus des règles édictées au niveau du Groupe (référentiel des risques de crédit mis à jour en juin 2004 et référentiel des risques de taux et de liquidité mis à jour en avril 2004).

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), et par le Régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques, le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les décisions prises par le Comité d'Audit et des Risques Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation.

L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

## Analyse du portefeuille

La reprise économique s'est très clairement matérialisée au 1<sup>er</sup> semestre 2004 dans les comptes des entreprises cotées, y compris ceux des banques.

La croissance de la zone euro a ainsi atteint 2 % en rythme annuel, tirée par la reprise des exportations hors de la zone, ce qui explique en partie les différentiels de croissance d'un pays à l'autre. Ainsi l'Allemagne en a tiré profit, malgré une situation intérieure toujours très difficile, avec une poursuite de la hausse des faillites anticipée pour 2004.

Au premier semestre, la France a enregistré une croissance très supérieure (3 % en rythme annualisé) à la moyenne en raison de la consommation des ménages élevée.

Le second semestre a été marqué par une forte hausse des cours du pétrole qui devient aujourd'hui l'aléa principal qui pèse sur la croissance : la stabilité du dollar contribue à contenir le phénomène mais les industries fortement dépendantes du pétrole (chimie, industries de transformation, transports, secteur de la pêche, etc.) pourraient voir leur situation financière se dégrader de manière significative de même que les consommateurs pourraient freiner leurs achats.

Le Groupe Banque Populaire, en raison d'une forte culture de gestion des risques et de la diversification de ses engagements tant sectorielle que géographique, est dans une position favorable pour éviter des conséquences trop lourdes liées à ces incertitudes.

## Les risques globaux

en milliards d'euros	31/12/2004	31/12/2003
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>55,4</b>	<b>53,4</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>120,6</b>	<b>111,8</b>
dont comptes ordinaires débiteurs	7,5	9,4
dont créances commerciales	3,5	3,4
dont affacturage	3,0	1,9
dont autres concours à la clientèle	104,0	94,1
<i>Crédits à l'export</i>	1,1	1,2
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	20,1	18,2
<i>Crédits d'équipement</i>	30,2	28,4
<i>Crédits habitat</i>	38,4	33,5
<i>Autres crédits</i>	14,2	12,7
dont créances rattachées et valeurs non imputées	1,0	1,2
dont créances douteuses nettes	1,6	1,7

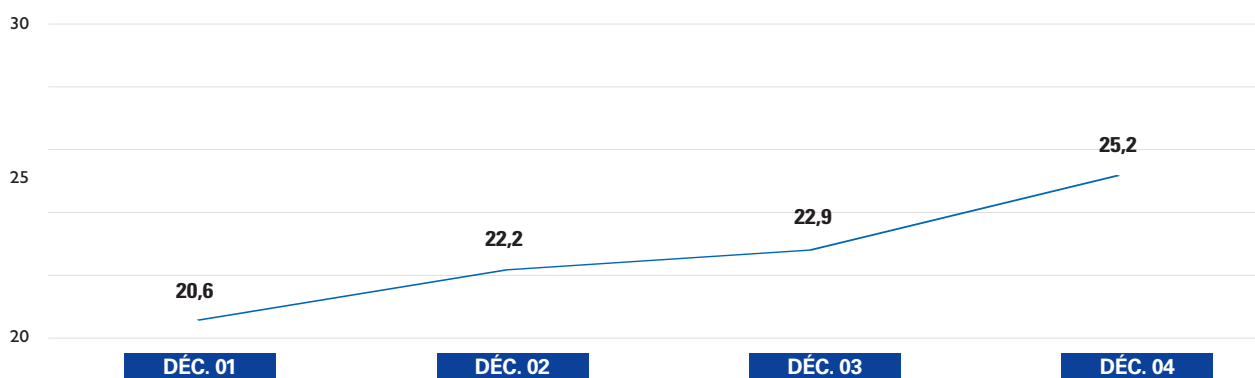
Les encours ont globalement augmenté, avec une croissance moins forte sur l'interbancaire que sur les autres concours, notamment sur les axes de développement stratégiques du Groupe comme la banque de détail.

en milliards d'euros	31/12/2004	31/12/2003
<b>Engagements de garantie</b>	<b>22,9</b>	<b>18,0</b>
Engagements donnés aux établissements de crédit	2,0	2,1
Engagements donnés à la clientèle	20,9	15,8
<b>Engagements de financement</b>	<b>34,7</b>	<b>31,7</b>
Engagements donnés aux établissements de crédit	2,6	2,7
Engagements donnés à la clientèle	32,1	29,0

Les engagements de financement donnés à la clientèle ont augmenté contrairement aux autres engagements, dans un contexte global de développement maîtrisé des risques.

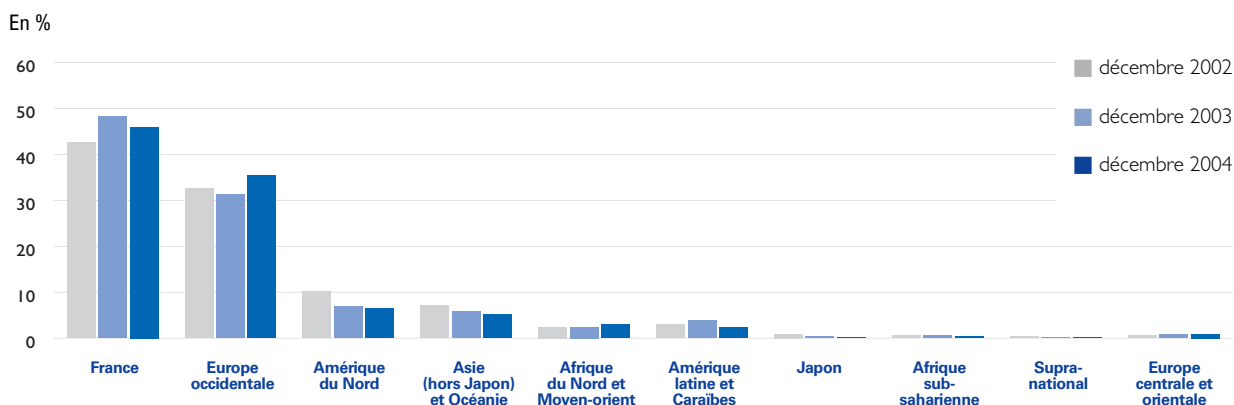
## Les risques interbancaires

Evolution de l'encours des créances et engagements utilisés sur établissements de crédit (en milliards d'euros)\*



La croissance des encours des créances et engagements utilisés sur établissement de crédit a augmenté en 2004 par rapport à 2003, 10 % contre 3,1 %.

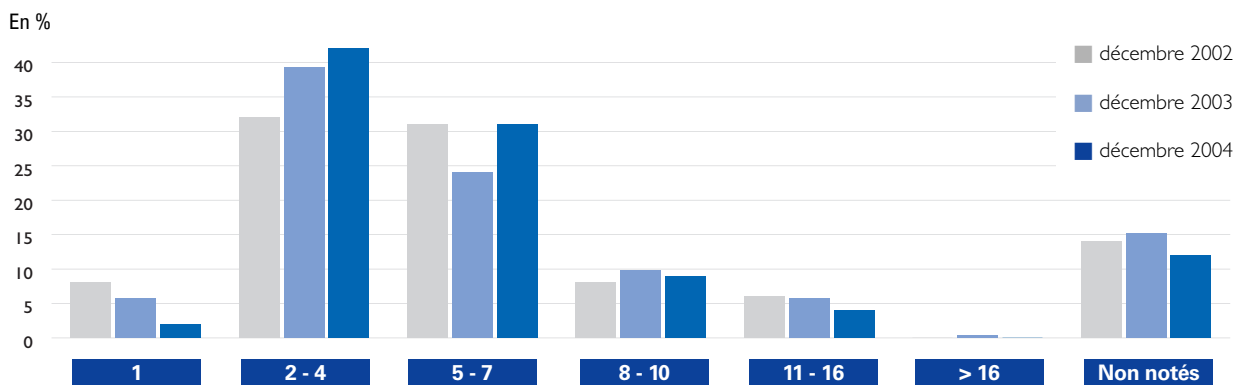
### Ventilation par nationalité des contreparties interbancaire (en pourcentage)\*



Les principales contreparties du Groupe Banque Populaire sont des établissements largement diversifiés de la zone OCDE avec un léger développement des risques sur l'Europe occidentale qui passe de 31 % à 35 % du total de

l'interbancaire. Les encours sur les banques étrangères portent sur les principales banques de ces pays et 84 % sont notées « investment grade ». La division des risques demeure stable.

### Evolution de la répartition par note des encours interbancaires (en pourcentage)\*



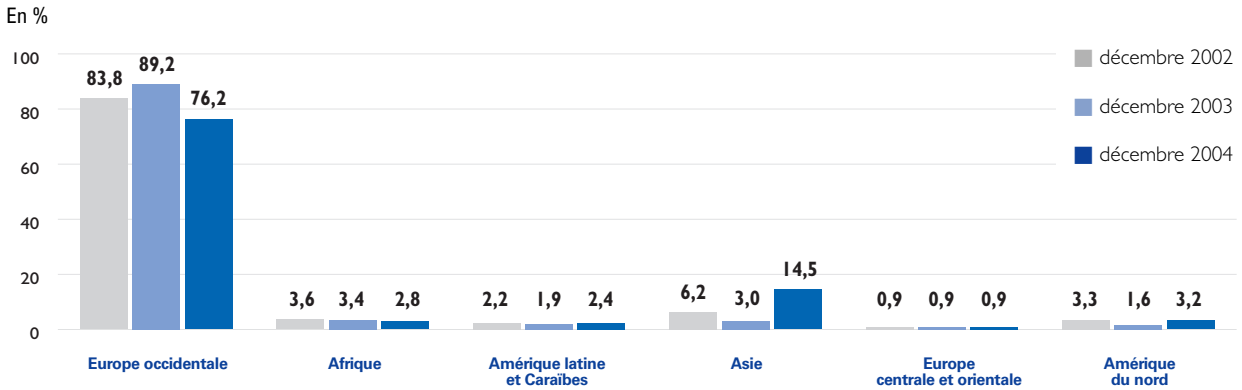
La situation du secteur bancaire mondial a continué de s'améliorer en 2004 et la part relative des banques notées équivalent AA demeure la plus significative.

\* Données de gestion

## Les risques souverains

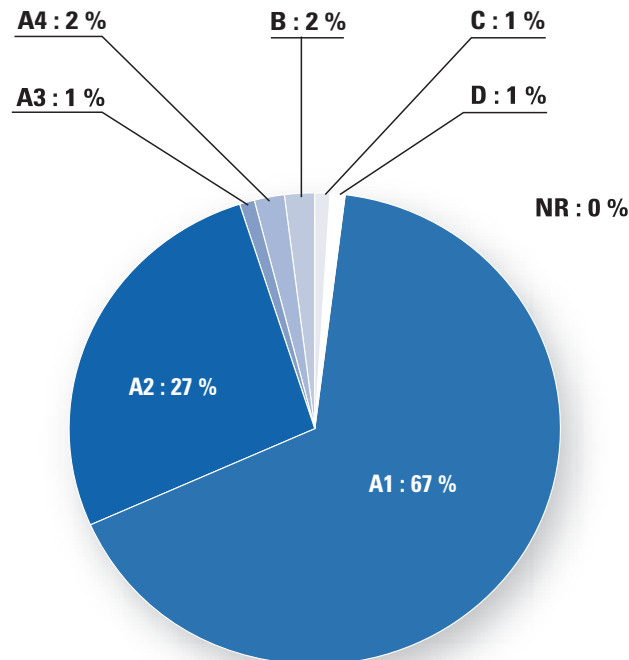
Le risque souverain est l'incapacité d'un Etat (et/ou de la Banque Centrale) à rembourser ses dettes. Ce risque ne se traduit pratiquement jamais sous forme de défaillance mais débouche sur des négociations avec les prêteurs qui peuvent conduire à des abandons d'intérêts et/ou d'une fraction du capital.

### Répartition du risque souverain par zone géographique (en pourcentage des encours)



Près de 77 % du risque souverain du Groupe porte sur l'Europe occidentale. L'amélioration de la conjoncture internationale a permis un développement sur le Japon et l'Amérique. L'Afrique ne représente que 2,8 % et l'Amérique latine, zone la plus risquée, que 2,4 %, en légère augmentation liée à des perspectives moins difficiles.

### Répartition du risque souverain par note Coface



La qualité des encours souverains du Groupe est mesurée par la note Coface @rating à « Court terme » qui permet de classer la quasi-totalité des risques (moins 1 % de non notés - NR) : 96 % des encours souverains sont classés en note d'investissement allant de A1 à A4 dont 67 % pour la meilleure note (A1) ; 4 % des encours sont sur des pays notés spéculativement allant de B à D indiquant l'exposition marginale du Groupe au titre des risques souverains étrangers, la plus mauvaise classe (D) représentant 1 % des encours.

## Les risques clientèles

## Tableau de répartition par secteur économique

Libellé des activités économiques	Engagement 31/12/04		Engagement 31/12/03		Variation en % 2004/2003
	en M€	en %	en M€	en %	
Immobilier	14 374	16,5	14 419	17,2	- 0,3
Finance assurance	7 486	8,6	6 510	7,8	15,0
Distribution-commerce	7 215	8,3	6 647	7,9	8,6
BTP	6 478	7,5	5 930	7,1	9,2
Services	6 140	7,1	5 641	6,7	8,9
Biens de consommation	5 670	6,5	4 503	5,4	25,9
Agro-alimentaire	4 885	5,6	4 879	5,8	0,1
Industries de base	4 324	5,0	5 188	6,2	- 16,7
Transports	4 279	4,9	3 595	4,3	19,0
Construction mécanique et électrique	4 244	4,9	4 797	5,7	- 11,5
Pharmacie-santé	3 520	4,1	2 867	3,4	22,8
Holdings et diversifiés	3 420	3,9	3 462	4,1	- 1,2
Tourisme-hôtellerie-restauration	3 307	3,8	2 774	3,3	19,2
Non déterminé codification en attente	2 740	3,2	3 066	3,7	- 10,6
Technologie	2 401	2,8	2 621	3,1	- 8,4
Communication	2 336	2,7	2 675	3,2	- 12,7
Administration	1 741	2,0	2 106	2,5	- 17,3
Services aux collectivités	1 320	1,5	1 394	1,7	- 5,3
Energie	969	1,1	788	0,9	22,9

Source: déclaration centrale des risques à la Banque de France (encours déclarés > 76 K€)

L'immobilier demeure le premier secteur d'activité, avec des encours stables dont la moitié porte sur des SCI propriétaires de locaux d'exploitation.

La principale évolution concerne la progression des secteurs Distribution - Commerce et Biens de consommation alors que dans le même temps, les secteurs Industrie de base et Construction mécanique et électrique enregistrent un recul sensible de leurs encours.

99

## Concentration sur les emprunteurs

	Répartition 2004 en %	Poids par rapport aux fonds propres en %	Répartition 2003 en %	Evolution des engagements 2004/2003 en %
Part du premier emprunteur	1,7	8,3	1,7	+ 8,5
Part des 10 premiers emprunteurs	11,5	54,3	10,9	+ 9,3
Part des 50 premiers emprunteurs	25,7	121,9	25,3	+ 5,3
Part des 100 premiers emprunteurs	30,6	144,9	31,3	+ 1,2

Source: déclaration centrale des risques à la Banque de France (encours déclarés > 76 K€)

La concentration des risques sur les principaux emprunteurs s'est stabilisée après la baisse sensible observée en 2003. Le poids de leurs encours par rapport aux fonds propres du Groupe est en diminution par rapport à 2003. Les 100 premiers risques du Groupe ne représentent plus que 144,9 % des fonds propres contre 167,6 % au 31 décembre 2003.

## Secteurs sensibles

en millions d'euros	31/12/2004	31/12/2003
Services des télécommunications	445	860
Transport aérien (compagnies aériennes et financements structurés)	826	933
Aéronautique et spatial (constructeurs et équipementiers)	1 430	1 258
Tourisme-Hôtellerie-Restaurant	2 942	2 315
Luxe	1 272	1 435
Assurances	1 376	1 359

Source: déclaration centrale des risques à la Banque de France (encours déclarés > 76€)

Les encours portés sur ces secteurs sont stables par rapport à 2003. Si la réduction des encours s'est poursuivie sur les télécommunications et le transport aérien, une hausse sensible est intervenue sur le secteur du tourisme et dans une moindre mesure dans le domaine aéronautique.

## Les encours douteux

Le coût du risque s'élève à 480 millions d'euros, en baisse de 15 % à périmètre constant, dont 376 millions d'euros pour la banque de proximité et 104 millions d'euros dans le périmètre de Natexis Banques Populaires. Cette baisse

limitée traduit une amélioration de la conjoncture tout en conservant une politique constante de provisionnement très prudente.

Le taux de couverture des encours douteux (hors provisions générales) ressort à 68 % au 31 décembre 2004 et témoigne de cette politique prudente de couverture.

en millions d'euros	2004				2003			
	Montants bruts	Provisions	Montants nets	Taux de couverture en %	Montants bruts	Provisions	Montants nets	Taux de couverture en %
<b>Encours douteux</b>								
Interbancaire	109	(59)	50	54	117	(74)	44	63
Clientèle	5 180	(3 577)	1 602	69	5 293	(3 556)	1 737	67
Crédit-bail et assimilé	417	(242)	175	58	415	(249)	166	60
Portefeuille titres et débiteurs divers	202	(154)	47	76	207	(129)	79	62
<b>Total</b>	<b>5 907</b>	<b>(4 032)</b>	<b>1 875</b>	<b>68</b>	<b>6 033</b>	<b>(4 008)</b>	<b>2 025</b>	<b>66</b>

## Répartition par type de clientèle

au 31 décembre 2004  
en % des encours

	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Autres
<b>Opérations sur clientèle et crédit-bail</b>				
Encours sains	54,1	8,1	33,7	4,1
Créances douteuses - compromis	65,1	16,1	16,7	2,0
Créances douteuses - non compromis	72,4	12,3	14,4	0,8
Provisions créances douteuses - compromis	68,0	15,6	14,7	1,7
Provisions créances douteuses - non compromis	71,0	14,2	13,9	0,9

La clientèle Entreprises représente la plus grande proportion des encours en défaut.

Leur analyse géographique indique qu'ils proviennent à 99,7 % de la France pour la banque de proximité.

Concernant Natexis Banques Populaires, la ventilation par pays des risques et des provisions indique une stabilité aussi bien en terme de risques que de provisions, avec une hausse des risques en Europe de l'Est et une baisse des risques et des provisions en Asie.

Zones géographiques	Risques individualisés	Risque pays (base nette)	Total des risques	% par rapport au 31/12/2003	Provisions risques individualisés	Provisions risques pays	Provisions risques sectoriels	Total provisions	% par rapport au 31/12/2003
France	1 003	-	1 003	- 5,4 %	639	-	123	762	- 5,8 %
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	209	292	501	- 2,1 %	145	-	36	181	16,0 %
Pays de l'Europe de l'Est	37	256	293	14,0 %	23	0	7	31	0,0 %
Amérique du Nord	131	-	131	- 16,6 %	65	-	58	123	5,1 %
Amérique centrale et latine	133	600	733	5,5 %	76	43	12	130	- 7,8 %
Afrique et Moyen-Orient	106	661	767	5,1 %	59	73	5	138	7,0 %
Japon	0	-	-	-	0	-	0	0	-
Asie et Océanie	57	1 061	1 119	- 8,4 %	33	10	4	47	- 35,6 %
Non ventilé	7	-	7	- 46,2 %	7	-	0	7	- 46,2 %
<b>Risques et couverture</b>	<b>1 683</b>	<b>2 871</b>	<b>4 554</b>	<b>- 2,0 %</b>	<b>1 047</b>	<b>126</b>	<b>245</b>	<b>1 418</b>	<b>- 3,5 %</b>

Ventilation des risques et des provisions au 31/12/2004 du périmètre Natexis Banques Populaires

## Risque de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire sont principalement concentrés chez Natexis Banques Populaires, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le système de suivi est détaillé ci-après.

Dans le prolongement des travaux initiés dès 2002, l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques de marché s'est poursuivi en 2004 chez Natexis Banques Populaires. Ces améliorations concernent l'organisation, les procédures et les mesures de risque.

### Suivi du risque de contrepartie

Les engagements sur les contreparties des activités de marché, qui sont le plus souvent des établissements bancaires, sont encadrés par des limites. Ces limites font l'objet de décisions prises dans le cadre d'un comité ad hoc et sont suivies dans les outils de surveillance de la banque. Les dépassements éventuels sont traités dans des comités mensuels spécifiques.

### La politique poursuivie

Natexis Banques Populaires par le biais de la Direction des Financements structurés et marchés et de la Direction Actions et arbitrages intervient sur les marchés de capitaux. Ces interventions se font pour compte de la clientèle de Natexis Banques Populaires (intermédiation, courtage, gestion pour compte de tiers) ou pour compte propre.

Les activités pour compte propre peuvent être de différentes natures :

- facilitation pour la clientèle de Natexis Banques Populaires ;
- activités de trading ;
- activités d'arbitrage ;
- gestion du risque de taux global et gestion de la transformation par la trésorerie de Natexis Banques Populaires.

Les entités portant des risques pour compte propre sont la Direction des Financements Structurés et Marchés et le Métier Actions et Arbitrages.

### Le dispositif de maîtrise des risques de marché

Le dispositif permanent de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires repose sur 3 piliers :

- une architecture de contrôle organisée principalement autour de 3 échelons de contrôle : le middle office de chaque entité, le contrôle interne et la Direction des Risques, ces deux dernières assurant une surveillance indépendante des risques ;
- une méthodologie de mesure des risques de marché visant à appréhender les risques encourus par la banque ;
- un dispositif de limites fixé en cohérence avec les indicateurs de risques définis dans la méthodologie interne de mesure des risques. Ce dispositif de limites couvre Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du groupe Natexis Banques Populaires.

Les principaux indicateurs « standard » utilisés sont des sensibilités aux risques spécifiques portés par les différentes activités (taux, change, action, matières premières, volatilités, émetteur, etc.).

Parallèlement à ces indicateurs « standard », Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR (Value at Risk) La VaR développée au sein du groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure est définie à partir d'un historique de données de un an de profondeur, avec un horizon de perte potentielle à 1 jour et

un intervalle de confiance de 99 %. Au 31 décembre 2004, elle s'élevait à 7,044 millions d'euros, ventilée comme suit :

en millions d'euros	VaR au 31/12/2004
Risque de taux	4,975
Risque de change	0,252
Risque actions	5,944
Risque commodities	0,384
Diversification	(4,511)
<b>Total</b>	<b>7,044</b>

La filiale américaine (ABM Corp.), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus ou moins 100 points de base et son impact sur les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilités...). Au 31 décembre 2004, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de la valeur du portefeuille de 16,9 millions de dollars.

## Risque de taux

Le risque de taux est principalement appréhendé par la mesure de l'incidence de « chocs de taux d'intérêts » d'une amplitude de 200 bp, à la baisse comme à la hausse.

Le Groupe utilise également un scénario dit « de modification de la pentification de la courbe » : augmentation de 100 bp des taux courts de marché et diminution de 1 % des taux longs de marché.

### La sensibilité de la marge d'intérêts

Pour les Banques Populaires et les Caisses de Crédit Maritime Mutuel, la situation a peu évolué entre les deux exercices. On note ainsi, en bilan constant, une sensibilité de - 9 % à une baisse globale des taux de marché de 200 bp. La sensibilité à une évolution inverse des taux passe de - 6 % à - 4 %.

En bilan dynamique, on note une très légère augmentation du risque. En cas de baisse globale de l'ensemble des taux, la sensibilité passe de - 11 % à - 13 %. Cette sensibilité s'explique principalement par un rythme prévisionnel d'accroissement des crédits supérieur à celui des ressources.

### La gestion de la liquidité

Les limites portent sur des impasses de trésorerie liées au bilan dynamique dans le double contexte d'un développement normal et d'une crise de liquidité, mesurées sur des horizons de quatre ans et d'un an respectivement.

Par ailleurs, chaque banque doit suivre de manière formalisée son impasse de transformation en bilan statique sur un horizon de 10 ans ainsi que l'incidence sur la capacité bénéficiaire d'une augmentation de spread de 50 points de base appliquée au coût de l'impasse en bilan dynamique.

Le besoin de liquidité a légèrement progressé compte tenu d'un développement commercial toujours volontariste. Toutes les banques respectent les ratios réglementaires.

## Risque opérationnel

Le Groupe a poursuivi ses travaux de maîtrise des risques opérationnels en engageant, d'une part, des travaux d'approfondissement de la cartographie des risques dont il dispose depuis 2002 et, d'autre part, de l'homogénéisation et la rénovation de ses plans de continuité d'activité.

Le dispositif de cartographie des risques opérationnels s'appuie sur une approche qualitative et quantitative, cohérente avec les futures évolutions prudentielles.

Ces travaux, menés sous l'égide de la Banque Fédérale, associent tous les établissements du Groupe et visent à le doter de référentiels homogènes et de plans de continuité d'activité au niveau des meilleurs « standard » de Place.

## Assurances et couverture des risques

A l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants à l'aide de couvertures spécifiques négociées auprès des assureurs et ré-assureurs. Le programme conclu pour l'année 2005 achève la mise en place du dispositif couvrant les risques importants et majeurs du Groupe Banque Populaire. Ainsi, les polices souscrites visent les domaines de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile des mandataires sociaux, des fraudes et détournements dont il serait victime et la plus grande part de l'infrastructure informatique et des immeubles ou sites importants du Groupe Banque Populaire tels les sièges sociaux et les centres informatiques ; polices auxquelles sont associées une garantie perte d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation et une couverture des dommages immatériels éventuellement subis par chaque établissement.

Comme pour 2004, l'ensemble de ce programme a été souscrit pour 2005, dans des conditions dans l'ensemble plus favorables que celles constatées précédemment, auprès de compagnies d'assurances internationales à la solvabilité reconnue et indiscutable.

## Risque juridique

Le Groupe Banque Populaire fait actuellement l'objet d'actions en responsabilité, en nombre limité. Après examen et en fonction des connaissances qu'il a des procédures en cours et de leurs éléments, le Groupe considère que ces lignes ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, non plus que sa structure financière ; leurs conséquences éventuelles qui ont donné lieu à un provisionnement raisonnable ont été intégrées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2004. Il en va de même en matière fiscale.



# La rémunération des mandataires sociaux

La fonction d'organe central du Groupe Banque Populaire est exercée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, les informations ci-après détaillent, à ce titre, la rémunération de ses mandataires sociaux.

## Rémunérations et avantages de toutes natures versés à chaque mandataire social, durant l'exercice, par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par toutes sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires

■ La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires comprend une partie fixe et une partie variable dont les critères de détermination sont les suivants :

– la partie fixe est fonction :

- du niveau du produit net bancaire,
- de la mobilité,
- de l'ancienneté dans la fonction.

– la partie variable est déterminée à partir des performances portant sur les critères suivants :

- l'évolution du produit net bancaire,
- le niveau et l'évolution du coefficient d'exploitation,
- le niveau et l'évolution du ROE.

Au titre des années 2003 et 2004, les sommes versées aux mandataires sociaux sont les suivantes :

en euros	2004					2003				
	Au titre de la B.F.B.P.		Au titre des sociétés contrôlées par la B.F.B.P.		Rémunération totale	Au titre de la B.F.B.P.		Au titre des sociétés contrôlées par la B.F.B.P.		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable		Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe Dupont	228 386	75 000	263 000	75 000	641 386	227 899	75 000	263 000	75 000	640 899
M. Michel Goudard	296 943	90 000	-	-	386 943	294 380	90 000	-	-	384 380
M. Jean-Paul Dubus*	250 598	60 000	-	-	310 598	247 200	60 000	-	-	307 200

\* titulaire d'un contrat de travail

■ Les indemnités de fonction et avantages en nature des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (base fiscale pour 2004, correspondent au logement et à la voiture de fonction dont bénéficient MM. Dupont, Goudard et

Dubus. En outre, M. Dupont perçoit une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de Président-Directeur général. Au titre des années 2003 et 2004, les sommes versées aux mandataires sociaux sont les suivantes :

en euros	2004			2003		
	Au titre de la B.F.B.P.	Au titre des sociétés contrôlées par la B.F.B.P.	Total	Au titre de la B.F.B.P.	Au titre des sociétés contrôlées par la B.F.B.P.	Total
M. Philippe Dupont	61 853	-	61 853	56 658	-	56 658
M. Michel Goudard	15 921	-	15 921	13 182	-	13 182
M. Jean-Paul Dubus	14 656	-	14 656	16 393	-	16 393

## Jetons de présence

La Banque Fédérale des Banques Populaires accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux conseils d'administration et aux conseils spécialisés du conseil d'administration :

- la rémunération, par séance et par personne, au titre du conseil d'administration est de 994 €,
- la rémunération, par séance et par personne, au titre des comités spécialisés du conseil est la suivante :
  - Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) : 1 524 €,
  - Comité des Comptes : 1 524 €,
  - Comité des Rémunérations : 762 €.

Au titre de leurs mandats dans la Banque Fédérale des Banques Populaires, la somme des jetons de présence au titre de l'année 2003 et versée en 2004 s'est élevée à 210 328 €, les bénéficiaires sont indiqués dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires bénéficient de jetons de présence au titre de leurs mandats aux conseils d'administration de sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le montant versé au titre de l'année 2004 est de 205 310 €, les bénéficiaires sont indiqués dans le tableau ci-après.

en euros

Administrateurs	Montants des jetons de présence versés en 2004* par la B.F.B.P. (en euros)	Montants des jetons de présence versés en 2004* par des sociétés contrôlées par la B.F.B.P. (en euros)
Président Dupont	10 934	10 065
M. Hébrard	12 458	5 897
M. Brevard	10 934	14 185
M. Clavaud	15 506	25 668
M. Comas	10 934	17 325
M. Cordel	13 982	13 725
M. Dettelleux	9 940	-
M. Devianne	13 982	-
M. Duquesne	12 458	13 725
M. Gentili	10 934	22 665
M. Jacquier	10 934	8 205
M. Jardin	10 934	-
M. de la Porte du Theil	12 458	17 435
M. Moutte	13 982	-
M. Nalpas	15 506	18 195
M. Thibaud	14 512	13 695
M. Tourret	9 940	24 525
<b>Total</b>	<b>210 328</b>	<b>205 310</b>

\* En application de la loi NRE du 15 mai 2001, ne figurent dans ce tableau que les jetons de présence versés durant l'exercice 2004. Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, elles correspondent aux jetons de présence au titre des conseils d'administrations et des conseils spécialisés de l'année 2003. Pour les autres sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, elles correspondent aux jetons de présence des conseils d'administration de l'année 2004.

En outre M. Goudard, au titre de sa fonction de censeur au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires, a perçu, au cours de l'année 2004, des jetons de présence pour un montant de 10 065 €.

## Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Il n'existe pas, à ce jour, de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natexis Banques Populaires (voir tableau ci-après) au titre du mandat exercé dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et du mandat exercé dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Options de souscription d'actions de Natexis Banques Populaires consenties aux mandataires sociaux de la B.F.B.P.	Nombre d'options attribuées		Prix en euros	Dates d'échéance		Plan n°
	Au titre du mandat dans la B.F.B.P.	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la B.F.B.P.		Options exerçables	Options exerçables jusqu'au	
M. Philippe Dupont	10 000	10 000	94,30	19/09/05	19/09/08	N°9-CA 19/09/01
	5 500	5 500	72,47	11/09/06	11/09/09	N°10-CA 20/11/02
	6 000	6 000	83,25	10/09/07	10/09/10	N°11-CA 10/09/03
	6 000	6 500	89,10	17/11/08	17/11/11	N°12-CA 17/11/04
M. Michel Goudard	6 000	-	94,30	19/09/05	19/09/08	N°9-CA 19/09/01
	4 200	-	72,47	11/09/06	11/09/09	N°10-CA 20/11/02
	4 200	-	83,25	10/09/07	10/09/10	N°11-CA 10/09/03
	5 000	-	89,10	17/11/08	17/11/11	N°12-CA 17/11/04
M. Jean-Paul Dubus	4 000	-	94,30	19/09/05	19/09/08	N°9-CA 19/09/01
	2 800	-	72,47	11/09/06	11/09/09	N°10-CA 20/11/02
	2 800	-	83,25	10/09/07	10/09/10	N°11-CA 10/09/03
	3 000	-	89,10	17/11/08	17/11/11	N°12-CA 17/11/04

Aucune levée d'options n'a été effectuée par les mandataires sociaux au cours des exercices 2001 à 2004.

## Prêts et garanties consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux

Néant

# Evolution récente et perspectives d'avenir

## Concernant les Banques Populaires régionales

■ Fusion absorption de la Banque Populaire Nord de Paris par la Banque Populaire BICS

Les sociétaires de la Banque Populaire Nord de Paris et de la Banque Populaire BICS, réunis en assemblées générales extraordinaires respectivement les 9 et 10 novembre 2004, ont approuvé le projet de fusion absorption de la Banque Populaire Nord de Paris par la Banque Populaire BICS. Cet accord a donné naissance à la Banque Populaire Rives de Paris, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le conseil d'administration a nommé Marc Jardin, Président de la nouvelle banque; Pierre Noblet en est devenu le Vice-Président délégué et Jean Criton, le Directeur général.

■ Projet de rapprochement entre la Banque Populaire du Midi et la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège

Les conseils d'administration de la Banque Populaire du Midi et de la Banque Populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège ont décidé à l'unanimité le 26 octobre 2004, de lancer une étude de faisabilité en vue de leur rapprochement. Leurs comités d'entreprise en ont été informés respectivement les 27 et 28 octobre 2004.

Ce rapprochement aboutirait à la création d'une Banque Populaire financièrement plus forte, dotée d'équipes renforcées et de moyens importants pour poursuivre la conquête de son marché, sur toute la région du Languedoc Roussillon, de l'Ariège et du sud de l'Ardèche.

## Concernant le développement international dans la banque de détail

Le 24 février 2005, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a pris acte de la bonne fin des négociations menées avec l'ÖVAG, la DZ Bank et la WGZ Bank pour créer, au sein de Volksbank International AG (VBI), une plate-forme commune de banque de proximité en Europe centrale et orientale, conformément à ses décisions des 21 janvier et 22 juin 2004. VBI est un établissement de crédit autrichien qui contrôle un réseau de banques de proximité rassemblant, à ce jour, 145 agences.

Le conseil d'administration a ainsi autorisé la Banque Fédérale des Banques Populaires à souscrire à une augmentation de capital de VBI lui permettant de détenir environ 25 % du capital de cette dernière.

## Concernant Natexis Banques Populaires

### Plan 2007

Le 25 février 2005, à l'occasion de la présentation de ses résultats 2004, Natexis Banques Populaires a rendu publiques les grandes orientations et projections chiffrées<sup>(1)</sup> de son plan 2007. Les principes d'action retenus s'inscrivent dans une perspective à moyen terme, en vue d'accroître les résultats grâce à un développement soutenu.

Ces orientations visent à :

- exploiter au mieux le potentiel de développement des métiers,
  - renforcer l'ancrage, auprès des entreprises et institutionnels en France, par une accélération des ventes croisées et de produits à haute valeur ajoutée;
  - amplifier les synergies avec la clientèle des Banques Populaires;
  - valoriser plus systématiquement des compétences « métiers » fortes (ingénierie sociale, financement des matières premières, financements structurés, poste clients);
  - intensifier l'activité des implantations dans les pays les plus porteurs d'Europe continentale.
- poursuivre l'amélioration de l'efficacité des métiers avec des investissements en hommes et en technologie. Le rythme d'augmentation des charges sera cependant sensiblement inférieur à celui des revenus,
- renforcer les fonctions de pilotage et de contrôle.

En se fondant sur un scénario central comportant certaines hypothèses économiques, notamment un coût du risque égal à 34 points de base des encours pondérés en 2007 (contre 21 points de base en 2004), ce plan conduit aux projections suivantes :

- un taux de croissance annualisé moyen du PNB des pôles égal à 9,4 % sur la période;
- un taux de croissance annualisé moyen du RBE des pôles égal à 16 % sur la période;
- un ROE qui atteint 14 % en 2007.

### Accord de partenariat avec The Bank of New York comme « Global Custodian »<sup>(2)</sup>

Le 11 janvier 2005, Natexis Banques Populaires a rendu public les termes de son partenariat avec The Bank of New York qui devient le dépositaire international du Groupe Banque Populaire. The Bank of New York fournira une offre complète de services permettant d'assurer la conservation des 80 milliards d'euros de valeurs internationales déposées dans 48 pays.

Parallèlement, Natexis Banques Populaires deviendra le conservateur local d'une grande partie des actifs français de The Bank of New York.

(1) Avertissement : par nature, ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques. Le risque existe que ces projections ne soient pas atteintes. Nous recommandons donc au lecteur de ne pas accorder à ces projections une confiance injustifiée dès lors que de nombreux facteurs pourraient faire que les résultats futurs de Natexis Banques Populaires soient différents.

(2) Le « Global Custodian » est un intermédiaire financier qui offre une prestation de conservation de titres sur l'ensemble des places financières.

# Éléments financiers

## Etats financiers consolidés

Bilan consolidé actif

Bilan consolidé passif

Hors-bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

## Notes et annexes

Méthodes et périmètre de consolidation  
Règles de présentation et d'évaluation

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes de consolidation
<b>Note 2</b>	Principes comptables et méthodes d'évaluation
<b>Note 3</b>	Évolutions du périmètre de consolidation
<b>Note 4</b>	Autres informations
<b>Note 5</b>	Périmètres de consolidation comparés

## Annexes aux comptes consolidés

107

### Annexes à l'actif consolidé

<b>Annexe 1</b>	Emplois interbancaires et assimilés
<b>Annexe 2</b>	Détail des effets publics
<b>Annexe 3</b>	Créances saines interbancaires
<b>Annexe 4</b>	Opérations avec la clientèle – Actif
<b>Annexe 5</b>	Détail des autres concours à la clientèle
<b>Annexe 6</b>	Opérations de crédit-bail et assimilées
<b>Annexe 7</b>	Portefeuille titres
<b>Annexe 8</b>	Obligations et autres titres à revenu fixe
<b>Annexe 9</b>	Actions et autres titres à revenu variable
<b>Annexe 10</b>	Évolution des titres d'investissement
<b>Annexe 11</b>	Transferts de portefeuille
<b>Annexe 12</b>	Placements des entreprises d'assurance
<b>Annexe 13</b>	Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<b>Annexe 14</b>	Evolution des titres de participation et assimilés
<b>Annexe 15</b>	Evaluation des titres de participation
<b>Annexe 16</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles
<b>Annexe 17</b>	Evolution des immobilisations d'exploitation et hors exploitation
<b>Annexe 18</b>	Immobilisations données en location simple non financière
<b>Annexe 19</b>	Ecarts d'acquisition – Actif
<b>Annexe 20</b>	Comptes de régularisation et actifs divers
<b>Annexe 21</b>	Autres actifs et emplois divers
<b>Annexe 22</b>	Comptes de régularisation – Actif
<b>Annexe 23</b>	Comptes de régularisation de l'assurance – Actif

## Annexes au passif consolidé

<b>Annexe 24</b>	Ressources interbancaires et assimilées
<b>Annexe 25</b>	Détail des ressources interbancaires
<b>Annexe 26</b>	Opérations avec la clientèle – Passif
<b>Annexe 27</b>	Détail des comptes de la clientèle – Passif
<b>Annexe 28</b>	Dettes représentées par un titre
<b>Annexe 29</b>	Provisions techniques des entreprises d'assurance – Passif
<b>Annexe 30</b>	Comptes de régularisation et passifs divers
<b>Annexe 31</b>	Autres passifs
<b>Annexe 32</b>	Comptes de régularisation – Passif
<b>Annexe 33</b>	Comptes de régularisation de l'assurance – Passif
<b>Annexe 34</b>	Ecarts d'acquisition – Passif
<b>Annexe 35</b>	Synthèse des provisions
<b>Annexe 36</b>	Provisions pour risques et charges
<b>Annexe 37</b>	Couverture des encours douteux
<b>Annexe 38</b>	Dettes subordonnées
<b>Annexe 39</b>	Evolution des dettes subordonnées
<b>Annexe 40</b>	Capitaux propres consolidés
<b>Annexe 41</b>	Fonds pour Risques Bancaires Généraux

## Annexes au hors-bilan consolidé

<b>Annexe 42</b>	Engagements de financement
<b>Annexe 43</b>	Engagements de garantie
<b>Annexe 44</b>	Opérations sur instruments financiers à terme
<b>Annexe 45</b>	Classification par portefeuille
<b>Annexe 46</b>	Détails des dérivés de crédit
<b>Annexe 47</b>	Ventilation des équivalents risques pondérés

## Annexes au compte de résultat consolidé

<b>Annexe 48</b>	Intérêts et assimilés
<b>Annexe 49</b>	Revenu des titres à revenu variable
<b>Annexe 50</b>	Commissions
<b>Annexe 51</b>	Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation
<b>Annexe 52</b>	Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés
<b>Annexe 53</b>	Autres résultats d'exploitation bancaire
<b>Annexe 54</b>	Marge brute des entreprises d'assurance
<b>Annexe 55</b>	Résultat des autres activités
<b>Annexe 56</b>	Charges générales d'exploitation
<b>Annexe 57</b>	Effectifs
<b>Annexe 58</b>	Coût du risque
<b>Annexe 59</b>	Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés
<b>Annexe 60</b>	Résultat exceptionnel
<b>Annexe 61</b>	Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique
<b>Annexe 62</b>	Ventilation de l'impôt différé comptabilisé

## Autres informations

<b>Annexe 63</b>	Durée résiduelle des éléments à terme
<b>Annexe 64</b>	Ventilation des encours par zones géographiques
<b>Annexe 65</b>	Ventilation des encours par agents économiques
<b>Annexe 66</b>	Analyse sectorielle du résultat
<b>Annexe 67</b>	Analyse des sociétés mises en équivalence
<b>Annexe 68</b>	Résultat des entreprises d'assurance
<b>Annexe 69</b>	Comptes de résultat de gestion à périmètre constant

# Etats financiers consolidés

## Bilan consolidé actif

en millions d'euros	annexes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Opérations interbancaires et assimilées	1 à 3	55 463	53 438	49 442
Opérations avec la clientèle	4 à 5	120 584	111 800	98 880
Opérations de crédit-bail et assimilées	6	8 890	8 072	7 384
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	7 à 11	26 256	22 397	24 834
Placements des entreprises d'assurance	12	26 044	23 451	20 927
Participations et autres titres détenus à long terme	13 à 15	989	2 096	2 120
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 à 18	2 389	2 237	2 040
Ecarts d'acquisition	19	228	261	330
Comptes de régularisation et actifs divers	20 à 23	9 561	13 411	14 787
<b>Total de l'actif</b>		<b>250 404</b>	<b>237 163</b>	<b>220 744</b>



## Bilan consolidé passif

en millions d'euros	annexes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Opérations interbancaires et assimilées	24 à 25	46 972	39 682	48 935
Opérations avec la clientèle	26 à 27	98 253	98 945	84 209
Dettes représentées par un titre	28	42 001	37 527	31 403
Provisions techniques des entreprises d'assurance	29	25 725	23 660	21 312
Comptes de régularisation et passifs divers	30 à 33	16 861	18 212	18 068
Ecarts d'acquisition	34	142	290	229
Provisions pour risques et charges	35 à 37	1 939	1 873	1 853
Dettes subordonnées	38 à 39	4 675	4 431	3 927
Fonds pour risques bancaires généraux	40 à 41	2 192	2 077	1 891
Intérêts minoritaires	40	2 068	1 962	1 706
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	40	9 576	8 504	7 211
- Capital souscrit		3 033	2 886	2 431
- Primes d'émission		741	635	455
- Réserves consolidées et autres		4 743	4 130	3 793
- Résultat de l'exercice		1 059	853	532
<b>Total du passif</b>		<b>250 404</b>	<b>237 163</b>	<b>220 744</b>

# Etats financiers consolidés (suite)

## Hors-bilan consolidé

en millions d'euros	annexes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements donnés de l'activité bancaire		<b>58 012</b>	50 144	48 556
- Engagements de financement	42	34 760	31 673	29 031
- Engagements de garantie	43	22 933	17 955	19 004
- Engagements sur titres		319	516	521
Engagements donnés de l'activité d'assurance		-	-	-
<b>Engagements reçus</b>				
Engagements reçus de l'activité bancaire		<b>13 713</b>	10 199	5 861
- Engagements de financement	42	5 514	3 955	853
- Engagements de garantie	43	7 900	5 378	4 536
- Engagements sur titres		299	866	472
Engagements reçus de l'activité d'assurance		<b>85</b>	36	14

## Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	annexes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts et produits assimilés	48	9 620	9 283	10 806
Intérêts et charges assimilés	48	(6 100)	(5 933)	(7 699)
Revenus des titres à revenu variable	49	65	65	68
Commissions nettes	50	2 321	2 172	1 866
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	51	414	361	159
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	52	240	183	(21)
Autres produits d'exploitation bancaire nets	53	74	32	78
Marge brute des entreprises d'assurance	54	810	722	383
Produits nets des autres activités	55	196	181	108
<b>Produit net bancaire</b>		<b>7 640</b>	<b>7 066</b>	<b>5 748</b>
Charges générales d'exploitation	56	(4 788)	(4 491)	(3 896)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(307)	(305)	(241)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 545</b>	<b>2 270</b>	<b>1 611</b>
Coût du risque	58	(480)	(565)	(513)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 065</b>	<b>1 705</b>	<b>1 098</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	67	7	11	3
Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés	59	26	19	42
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>2 098</b>	<b>1 735</b>	<b>1 143</b>
Résultat exceptionnel	60	(30)	(23)	(45)
Impôts sur les bénéfices	61	(700)	(544)	(405)
Reprises nettes sur écarts d'acquisition		(33)	(17)	47
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux		(115)	(169)	(118)
Intérêts minoritaires		(161)	(129)	(90)
<b>Résultat net - Part du groupe</b>		<b>1 059</b>	<b>853</b>	<b>532</b>

# Méthodes et périmètre de consolidation – Règles de présentation et d'évaluation

## Note 1 – Principes et méthodes de consolidation

### 1.1 – Définition du Groupe Banque Populaire

Le Groupe Banque Populaire est un groupe de structure mutualiste et présente à ce titre une organisation capitaliste originale en forme de « pyramide inversée » : les Banques Populaires, détenues à 100 % par leurs sociétaires, contrôlent capitalistiquement la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle-même organe central du Groupe et holding de Natexis Banques Populaires, véhicule coté.

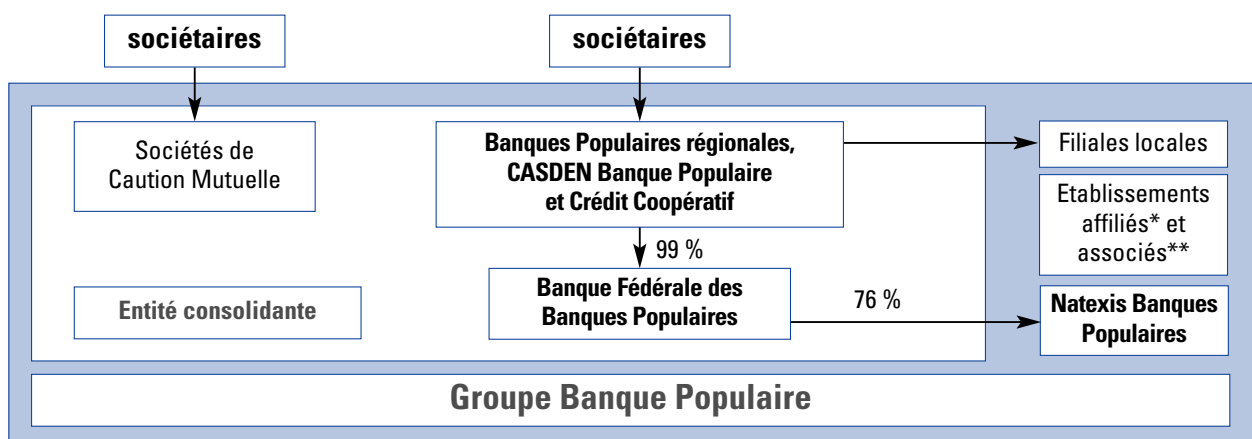
L'établissement de comptes consolidés pour un groupe de structure coopératif reste facultatif et a été décidé sur base

volontaire, dans un souci de transparence et de clarté. En cela, les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire sont certifiés et leur élaboration est en tous points comparable à celle des autres groupes bancaires.

La traduction en consolidation de l'originalité capitaliste du Groupe Banque Populaire est fondée sur l'article 1001 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable permettant aux réseaux d'établissements de crédit dotés d'un organe central de définir en leur sein une entité consolidante constituée par un ensemble d'établissements de crédit affiliés directement ou indirectement à cet organe central.

L'entité consolidante du Groupe Banque Populaire est à ce titre composée :

- des Banques Populaires, à savoir les 20 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif;
- des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) agréées collectivement avec les Banques Populaires auxquelles elles se rattachent;
- de l'organe central du Groupe : la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire au sens de la loi.



(\*) En application de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, le Crédit Maritime Mutuel est devenu, depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2003, « affilié » à la Banque Fédérale des Banques Populaires;

(\*\*) Les établissements de crédit « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association ont été consolidés à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2004 (cf. note 3, § 2 – Evolution de périmètre).

Le Groupe Banque Populaire inclut le Groupe Crédit Maritime Mutuel en tant que structure affiliée à l'organe central Banque Fédérale des Banques Populaires et, depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2004, les établissements de crédit ayant signé une convention d'association avec le Crédit Coopératif (cf. note 3, § 2).

Les autres entreprises du Groupe (dont Natexis Banques Populaires) sont appréhendées comme des filiales de l'entité consolidante du Groupe.

Cette définition de l'entité consolidante signifie que le capital du Groupe Banque Populaire est exclusivement détenu par les sociétaires et composé de la somme des capitaux sociaux des 20 Banques Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire, du Crédit Coopératif et des SCM.

### 1.2 – Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du code monétaire et financier.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en oeuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques

Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés, chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Le système de garantie du réseau des Banques Populaires assure également la garantie de liquidité et de solvabilité du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central aux termes de l'article L. 512.69 du code monétaire et financier. Cette garantie est subsidiaire du dispositif de solidarité financière interne au Crédit Maritime Mutuel.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

### 1.3 – Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe Banque Populaire sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 99-07 sur les règles de consolidation et le règlement CRC 2000-04 sur le format des états de synthèse consolidés.

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté sur la période.

### 1.4 – Méthodes de consolidation

Les entreprises sous le contrôle exclusif de l'entité consolidante et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière ou les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Une société est considérée exercer un contrôle exclusif sur une autre société lorsqu'elle est en mesure de « diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités ». Il en est ainsi

lorsque l'entité consolidante détient la majorité des droits de vote (et non simplement du capital) dans une autre entreprise, mais c'est aussi le cas lorsque, sans détenir la majorité des voix, elle exerce une influence dominante du fait de clauses contractuelles ou de la dilution du capital de la filiale.

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle résulte de leur accord.

Les entreprises dans lesquelles l'entité consolidante détient une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité consolidante détient 20 % au moins des droits de vote.

## 1.5 – Périmètre de consolidation

Outre l'entité consolidante multicéphale, l'essentiel du périmètre est composé des filiales directes ou indirectes de la Banque Fédérale des Banques Populaires, principalement portées par Natexis Banques Populaires dont le Groupe détient 75,6 % au 31 décembre 2004.

Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais d'une appréciation qualitative sur la pertinence de l'apport pour les comptes du Groupe.

Cependant, afin de maintenir la cohérence des différentes consolidations produites au sein du Groupe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour le Groupe.

La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les modifications intervenues au cours de l'année 2004 figurent en notes 3 et 5.

## 1.6 – Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros avec un comparatif sur trois exercices, 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels au 31 décembre des sociétés du Groupe. En cas de clôture décalée, les entités concernées établissent des comptes intermédiaires contrôlés par les commissaires aux comptes.

## 1.7 – Entrées dans le périmètre

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle filiale, il est procédé à la réestimation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan identifiables de l'entité, conformément aux méthodes retenues par le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et le montant global de cette réestimation constitue l'écart résiduel d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis linéairement sur une période fixée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition et n'excédant pas 10 ans. Pour les montants inférieurs à un million d'euros, l'amortissement se fait sur un an.

Annuellement, le Groupe Banque Populaire procède, en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant, à une ré-estimation des écarts d'acquisition positifs supérieurs à 4 millions d'euros en vue de réviser, le cas échéant, le plan d'amortissement de l'écart. La méthode de valorisation retenue est celle de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow). En 2004, à l'issue de cette évaluation, il est apparu nécessaire de pratiquer un amortissement complémentaire de 37,6 millions d'euros par rapport à la charge d'amortissement courante de la période (cf. « Annexes aux Comptes consolidés » – annexe 19).

En cas de cession partielle des titres, l'écart d'acquisition restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata des titres cédés.

La méthode dérogatoire d'imputation des écarts d'acquisition sur les capitaux propres dite « pooling of interest », prévue au § 215 du règlement CRC n° 99-07, n'est pas utilisée dans les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire.

## 1.8 – Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Le bilan et le hors-bilan des filiales et succursales étrangères sont convertis en euros aux cours de fin d'exercice à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion en résultant sont portés dans les capitaux propres consolidés.

Les cours moyens de l'exercice sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres consolidés.

Les cours de change utilisés sont les cours indicatifs de la Banque de France.

## 1.9 – Opérations de crédit-bail loueur

Les opérations de crédit-bail, effectuées par les filiales du Groupe spécialisées dans ce domaine, sont retraitées en consolidation selon les principes de la comptabilité financière. Les loyers sont ventilés en une part de remboursement de capital et une part d'intérêts. L'impôt différé passif est calculé sur la totalité de la réserve latente.

Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les encours financiers sont déclassés dès lors qu'ils présentent un impayé de plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier). Le principe de contagion de l'ensemble des contrats de crédit-bail est également appliqué dans la comptabilité financière des entités spécialisées dès lors qu'un contrat de crédit-bail est inscrit en créances douteuses.

Les plus et moins-values de cession ainsi que les dotations et reprises de provisions de crédit-bail (biens loués et tempo-

rairement non loués) sont inscrites en produit net bancaire. Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en coût du risque.

Les immeubles donnés en crédit-bail font l'objet d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immeuble, objet du contrat, demeure à terme la propriété du crédit-bailleur.

Les biens immobiliers ou mobiliers détenus en vue de leur location simple, non assimilable à des opérations de crédit-bail, sont inclus dans le poste « immobilisations corporelles » et évalués comme telles.

## 1.10 – Opérations de crédit-bail preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives.

Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations apparaissent au compte de résultat en « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

## 1.11 – Provisions réglementées

Les provisions réglementées, dont les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles passées en comptabilité individuelle pour la seule application de législations fiscales, sont annulées en consolidation.

## 1.12 – Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

De manière à maintenir la totale comparabilité des comptes de l'exercice 2004 avec ceux des exercices précédents, le Groupe Banque Populaire n'a pas appliqué la recommandation n° 2003-R.01 du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative à la comptabilisation des passifs sociaux.

L'application de cette recommandation sera effectuée dans le cadre du passage des comptes du Groupe aux normes IFRS prévu en 2005. Après prise en compte des impôts différés, l'effet de l'application de la norme IAS 19 aurait conduit à prélever un montant de 220 millions d'euros sur les capitaux d'ouverture, sans impact significatif sur le résultat de la période du fait de l'application de la méthode dite « du corridor ».

### ■ Le provisionnement des passifs sociaux

Il est réalisé de manière homogène, en consolidation, pour l'ensemble des entités du Groupe.

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse autonome de retraites (CAR) ;
- les compléments de pension bancaire des Caisses de Natexis Banques Populaires ;
- les indemnités et congés de fin de carrière ;
- les médailles du travail.

– Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natexis Banques Populaires issu de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale.

Cet engagement est recalculé à partir de données individuelles régulièrement mises à jour. Les projections sont effectuées avec les tables de mortalités prospectives, au taux d'actualisation de 3,5 % net d'inflation.

– Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natexis Banques Populaires, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un excédent et un équilibre entre les réserves de la caisse et les engagements actualisés. Aucune provision n'a donc été constituée à ce titre.

– Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Prospérité, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration globale. En application de l'avis 2001-G du Comité d'Urgence du CNC, les provisions mathématiques sont éliminées puis reconstituées sous forme de provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation. L'engagement provisionné est déterminé selon la méthode dite prospective, c'est-à-dire par projection des salaires au terme et calcul des droits acquis à cette date; il intègre un taux d'actualisation de 3,50 % et un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 7,5 %.

– L'engagement du Groupe au titre des médailles du travail a été chiffré selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

#### ■ Accord de cessation temporaire d'activité

Le 18 février 2002, le Groupe Banque Populaire a signé, avec les partenaires sociaux, un accord de « cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS) », en application de l'accord de branche A.F.B. du 15 janvier 2001 instituant ce dispositif. Le 30 août 2002, le Groupe Banque Populaire et le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, ont signé une convention de « Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés », permettant l'exonération de cotisations de sécurité sociale des allocations versées dans le cadre de l'accord.

Au 31 décembre 2004, une provision de 18 millions d'euros est constituée dans les comptes consolidés au titre de ce dispositif pour couvrir l'engagement relatif aux salariés pouvant potentiellement demander à bénéficier du dispositif. Le coût des départs anticipés, établi selon un calcul

actuariel, est étalé sur la durée de vie active restante de la population concernée jusqu'au 31 mars 2006, date de fin de l'accord.

L'engagement relatif aux salariés qui ont demandé à bénéficier de l'accord CATS, est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2004, sous forme de charge à payer, pour un montant correspondant à la totalité de la durée du portage, soit 19 millions d'euros.

## 1.13 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Les FRBG enregistrent les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Non déductibles fiscalement et ne faisant l'objet d'aucun impôt différé, les FRBG constitués sont partie intégrante des capitaux propres consolidés.

Les FRBG comprennent le Fonds Fédéral de Solidarité, les Fonds Régionaux de Solidarité constitués dans les Banques Populaires régionales mais à la disposition du Groupe dans le cadre des mécanismes de solidarité financière du réseau (cf. note 1, § 2), ainsi que les FRBG dotés dans les comptes de chaque établissement de crédit du Groupe.

De manière à permettre l'adéquation du niveau consolidé du FRBG avec les risques du Groupe, les FRBG constitués dans les comptes individuels ou sous-consolidés des sociétés incluses dans le périmètre peuvent être réexaminés au niveau consolidé conformément à l'article 300 du règlement CRC 99.07.

En 2002, cette option a été utilisée à hauteur des FRBG constitués dans les Banques Populaires en représentation d'une quote-part des plus-values réalisées lors de la cession des titres Natexis Asset Management et Natexis Inter-épargne à Natexis Banques Populaires, soit 69 millions d'euros.

En 2003 et 2004, aucun retraitement du FRBG n'a été pratiqué.

## 1.14 – Opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

## 1.15 – Impôt sur les sociétés

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 35,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- les impôts différés provenant des décalages temporels provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en l'absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence conduit à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices écoulés.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Un taux d'impôt différé est appliqué en fonction des dates de retournement des décalages temporaires, soit 34,94 % pour 2005 et 34,44 % pour 2006 et les années suivantes, compte tenu de la réduction, puis de la suppression de la contribution additionnelle de 3 % instaurée par la loi de finances 2005.

Dans le cas des sociétés étrangères, les taux locaux d'imposition ont été appliqués.

## 1.16 – Entreprises d'assurance

Les règles comptables applicables aux entreprises d'assurance (détaillées en note 2, §12) sont maintenues pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe. Cependant, les charges et produits font l'objet d'un reclassement par nature selon les principes bancaires et non par destination.

Les postes de bilan et de hors-bilan sont présentés dans les postes de même nature déjà existants selon le format bancaire.

Les éléments spécifiques à l'activité d'assurance sont regroupés sur quelques postes. Au bilan, deux postes spécifiques sont créés respectivement à l'actif et au passif : les placements des entreprises d'assurance et les provisions techniques. Au compte de résultat apparaît la marge brute des activités d'assurance (cf. « Annexes aux Comptes consolidés » – annexe 54).

Les placements d'assurances représentatifs de ressources émises par d'autres entités consolidées sont éliminés au titre de l'élimination des opérations réciproques. Il en résulte que les provisions techniques peuvent être représentées au niveau consolidé tant par des placements d'assurance que par des emplois bancaires.

Conformément au règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance, les provisions pour égalisation des entreprises d'assurance ont été éliminées et la fraction de la réserve de capitalisation susceptible d'être reprise au vu d'un scénario d'évolution défavorable de la courbe des taux affectant les titres passibles de la réserve a donné lieu au calcul d'une participation et d'un impôt différé à hauteur du risque calculé et du taux de distribution servi aux assurés.

En revanche, la provision pour égalisation constituée par le groupe Coface est maintenue au passif en provision technique, dans la mesure où cette provision couvre un risque macro-économique de fluctuation de sinistralité sur plusieurs exercices (cf. « Annexes aux Comptes consolidés » – annexe 29).

## Note 2 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés selon les principaux principes comptables suivants :

### 2.1 – Opérations sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit et appliqué, pour la première fois, au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il porte notamment sur les modalités de classification des créances douteuses, l'identification des créances douteuses compromises et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché. En 2003, à l'issue des travaux de recensement des crédits restructurés affectés par ce règlement, l'écart d'intérêt futur entre le taux consenti et le taux du marché lors de la restructuration, avait fait l'objet d'un calcul de décote s'élevant à 11,4 millions d'euros. S'agissant de crédits restructurés lors d'exercices antérieurs, la décote avait été constatée par



prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003 d'un montant, après effet d'impôt, de 7,4 millions d'euros dont 5,6 millions d'euros revenant au Groupe. Le montant de la décote à étaler s'élève à 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, après reprise en produits de l'exercice de 1,7 million d'euros enregistrés dans les intérêts et produits assimilés.

Le déclassement automatique des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois ou neuf mois) en fonction de la nature de l'opération est effectué.

Le principe de contagion est appliqué conformément à ces dispositions et l'encours total des créances sur un même client est transféré en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu à calcul d'une décote représentant l'écart entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au moment de la restructuration, sur les flux futurs attendus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage à perte est envisagé, conformément à l'avis de Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2003.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision, en déduction d'actif, destinée à couvrir le risque de perte et tenant compte des garanties dont la société est amenée à bénéficier.

Les provisions pour dépréciation sont calculées après analyse individuelle des dossiers et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les intérêts courus sur les créances douteuses simples sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat, ils font l'objet d'un provisionnement intégral en diminution des produits constatés.

Les intérêts courus sur les créances douteuses compromises ne sont pas enregistrés sauf en cas d'encaissement effectif.

Les dotations nettes de reprises des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées constituent la charge du risque sur opérations de crédit en ligne « coût du risque » au compte de résultat, à l'exception des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le « produit net bancaire ». L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le « produit net bancaire ».

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés et le prêt est provisionné en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

## 2.2 – Conversion des opérations en devise

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle de Natexis Banques Populaires sont inscrites en comptes de régularisation.

## 2.3 – Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilées » lorsque l'émetteur est l'Etat, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

### Portefeuille de transaction

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et

le solde des gains et pertes latents et réalisés sur cessions est porté au poste du compte de résultat « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ». S'ils viennent à être détenus plus de six mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

### Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Les revenus de dividendes des actions de placement sont inscrits au poste du compte de résultat « Revenus des titres à revenu variable ».

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable qui font l'objet soit d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). En cas de rupture de l'adossé, les titres d'investissement sont reclassés en titres de placement.

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention d'une détention jusqu'à échéance, toutefois, en cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Conformément aux informations demandées à l'article 1<sup>er</sup> du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004, le montant des moins-values latentes relatives au portefeuille d'investissement s'élève à 147 millions d'euros au 31 décembre 2004.

### Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus-values de cessions. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au

plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de provisions déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Les dotations et reprises de provisions comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés ».

L'origine de ce portefeuille provient essentiellement des participations des sociétés de capital investissement du sous-ensemble Natexis Banques Populaires.

## 2.4 – Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres non consolidés

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais puis sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes.

La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cessions et les dotations et reprises de provisions sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

## 2.5 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le Groupe Banque Populaire n'a pas retenu la possibilité offerte d'appliquer ce texte par anticipation. Ce règlement comporte des dispositions transitoires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, définies à l'article 15 du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité et portant sur les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions.

Au 31 décembre 2003, l'application de ce nouveau règlement a conduit à la constatation d'une provision de 2,7 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros après effet impôt, prélevé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003 (soit 1,4 million d'euros en part groupe).

Au 31 décembre 2004, la provision a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 0,5 million d'euros.

### Immobilisations d'exploitation

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes consolidés du Groupe, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National.

Pour les autres entités du Groupe, les terrains et constructions figurent au bilan consolidé pour le prix d'acquisition ou d'apport augmenté des réévaluations légales.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée probable d'utilité selon le mode linéaire ou dégressif en fonction des usages professionnels reconnus fiscalement.

### Immobilisations hors exploitation

Les immobilisations corporelles hors exploitation sont évaluées au plus bas du coût historique ou de la valeur estimée de marché par application de la méthode de capitalisation des loyers normatifs. Conformément à la lettre du Secrétaire Général de la Commission Bancaire en date du 21 octobre 1997, les actifs immobiliers hors exploitation, y compris les immeubles dits de patrimoine ou de rapport, ont été provisionnés immeuble par immeuble lorsqu'il apparaissait un risque de moins-values latentes sans compensation avec les plus-values latentes sur d'autres immeubles.

Les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés, qui font l'objet de programmes pluriannuels ayant pour seul objet d'apporter aux actifs concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien.

### Immobilisations incorporelles

Les droits au bail et les fonds de commerce acquis sont enregistrés au coût d'acquisition. Amortis ou provisionnés dans les comptes individuels, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire dans les comptes consolidés lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de cinq ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également les valeurs de réseaux du groupe Coface calculées sur la base de 40 % du chiffre d'affaires pour les sociétés d'assurance, et sur la base d'une analyse multicritères de valorisation (flux financiers nets actualisés, multiple PER, multiple chiffre d'affaires) pour les sociétés de services (information et gestions de créances). Ces valeurs de réseaux ne font pas l'objet d'un amortissement annuel mais d'un test de dépréciation effectué annuellement.

Le Groupe Banque Populaire procède à une évaluation des valeurs de réseaux résiduelles selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie

(Discounted Cash Flow) en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant.

En 2004, le résultat de cette méthode appliquée au groupe Coface n'a pas remis en cause sa valorisation dans les livres du Groupe Banque Populaire et l'évaluation retenue pour les valeurs de réseau qui s'élèvent à 341,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une valeur équivalente aux deux exercices précédents, dont 284,3 millions d'euros au titre des sociétés d'assurance et 57,3 millions d'euros pour les sociétés de services.

## 2.6 – Dettes subordonnées

La Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que Natexis Banques Populaires sont les deux principaux émetteurs de ressources subordonnées pour le compte du Groupe.

En cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, n'interviendrait qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les charges d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont comptabilisés, en consolidation, en charges de la période au cours de laquelle l'émission a été effectuée.

## 2.7 – Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir plusieurs types de risques :

■ **Risques de contrepartie domestique** : des provisions pour risques et charges sont constatées au passif du bilan pour les risques clientèle non affectés ainsi que pour les engagements irrévocables constatés en hors-bilan.

■ **Risques sectoriels et géographiques** : les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activité de Natexis Banques Populaires et de la BRED Banque Populaire présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines d'activité, et le niveau de provisionnement, ont vocation à évoluer dans le temps en fonction des cycles économiques des différents secteurs d'activité et géographiques.

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de la BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de « sortie de bilan » (defeasance), l'autre « d'option de vente ». A cette fin, deux structures ont été créées, Edval Investment Ltd pour la defeasance et Worledge Investment Ltd pour l'option de vente.

Ces deux structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002 (cf. note 3, § 6 - Cas particulier des entités ad hoc), en application du § 10052 du règlement CRC 99-07 et modifié par le règlement CRC 2004-04, relatif aux entités ad hoc et conformément aux recommandations

communes de la Commission des Opérations de Bourse et de la Commission bancaire, publiées le 6 novembre 2002 et relatives à l'interprétation des dispositions réglementaires sur les « Montages déconsolidants et sorties d'actifs ». Leur consolidation implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

A l'actif du bilan consolidé, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période, la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement de ces opérations.

Dès lors, au 31 décembre 2004, le résultat de ces filiales (produit de 5,3 millions d'euros) a été affecté en totalité à une dotation complémentaire aux provisions pour risques pays en vertu de l'équilibre entre les charges de provisionnement et les produits des entités.

Au 31 décembre 2004, l'encours net des créances optionnées s'élève à 62 millions d'euros (brut 142 millions d'euros, provisions 80 millions d'euros) alors que le portefeuille de créances de defaisance a été totalement cédé sur le marché secondaire.

■ **Risques pays** : Les créances du Groupe comportant des risques souverains et n'ayant pas fait l'objet des retraitements évoqués ci-dessus sont périodiquement analysées et provisionnées en tenant compte de la méthodologie préconisée par les autorités de tutelle et de l'estimation de la valeur de ces créances sur le marché secondaire des risques pays. L'essentiel des risques pays du Groupe est porté par Natexis Banques Populaires.

## 2.8 – Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par les dirigeants responsables.

### Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits ou charges assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilés ».

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement, ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

Le Groupe comptabilise des contrats internes dans le respect des garanties formelles réglementaires sans dégager de résultat significatif sur soi-même.

Pour des contrats à terme négociés sur des marchés organisés, les variations de marge positive ou négative sur les contrats non dénoués en date d'arrêté sont enregistrées en résultat.

Pour des contrats à terme traités sur des marchés de gré à gré, la moins-value latente est enregistrée en résultat par voie de provision alors que les produits latents ne sont pas enregistrés.

### Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

### Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

## 2.9 – Activité institutionnelle de Natexis Banques Populaires

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

### 2.10 – Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### 2.11 – Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

## 2.12 – Principales méthodes de comptabilisation des entreprises d'assurance

### Placements des entreprises d'assurance

Les primes encaissées par les entreprises d'assurance sont utilisées dans les placements d'assurance regroupés en trois catégories : les valeurs mobilières notamment des titres obligataires à taux fixe ou révisable, les actions, les actifs immobiliers et les prêts et dépôts.

Les titres obligataires ou assimilés sont inscrits à leur prix d'actif à la date d'acquisition. La différence entre leur prix d'achat et leur valeur de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Les autres valeurs mobilières font l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité lorsque leur prix d'achat global est supérieur à la valeur de réalisation globale à la date d'inventaire.

Les placements immobiliers non cotés sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette des frais d'achat. La valeur de réalisation qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Les placements dans les entreprises liées sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur de réalisation.

### Provisions techniques

Les entreprises d'assurance doivent avoir à l'actif de leur bilan un montant de placements au moins égal à leurs engagements techniques : les provisions techniques.

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre.

Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique. En 2003, les modalités de calcul des provisions pour sinistres de certaines filiales de Coface ont été harmonisées sans incidence sur le résultat, après prise en compte de la provision d'égalisation.

Les provisions pour participation aux bénéfices représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE) sont constituées en cas de moins-value latente globale sur les portefeuilles de placements non amortissables, à hauteur de 1/3 de la moins-value latente à la clôture. La somme de cette dotation et de la provision d'ouverture ne peut toutefois être supérieure à la moins-value constatée à la clôture. Les conséquences du décret n° 2003-1236 du 22 décembre 2003 modifiant l'article R 331-5-1 du code des Assurances portant sur la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité (PRE) ont été traitées, au 31 décembre 2003, conformément à l'avis n° 2004-B du

Comité d'Urgence du CNC du 21 janvier 2004. Considérant que la PRE correspond à un risque non couvert par ailleurs, le Groupe Banque Populaire a choisi de comptabiliser intégralement dans les comptes consolidés les PRE constituées partiellement par les filiales d'assurance. Le passage d'un provisionnement partiel, tel que pratiqué au 31 décembre 2002 en accord avec la Commission de Contrôle des Assurances, à un provisionnement intégral constituait un changement de méthode comptable dont les effets avaient été imputés sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2003 à hauteur de 148,5 millions d'euros avant impôt, soit 95,9 millions d'euros après effet d'impôt, dont 72,3 millions d'euros revenant au Groupe. Compte tenu de l'évolution favorable des marchés en 2003, aucune PRE ne s'était avérée nécessaire en fin d'exercice, et ce montant complémentaire avait été repris par imputation sur les capitaux propres de clôture.

Le règlement n° 2004-10 du CRC a modifié les dispositions du règlement 2000-05 relatives au traitement de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) dans les comptes consolidés. Celle-ci ne peut désormais plus être maintenue dans les comptes consolidés.

Ce changement de réglementation est sans conséquence sur les comptes consolidés de l'exercice 2004 car le risque de dépréciation des actifs de placement est couvert par la provision pour dépréciation durable (PDD) et aucune provision pour risque d'exigibilité n'est comptabilisée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance à la clôture de l'exercice.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour égalisation des risques, les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

## Note 3 – Evolutions du périmètre de consolidation

Les principales modifications intervenues au cours de l'exercice 2004 ont été les suivantes :

### 3.1 – Fusion de Banques Populaires

Sur décisions de leurs assemblées générales respectives du 9 et 10 novembre 2004, la **Banque Populaire Nord de Paris** (Saint-Denis) et la **Banque Populaire BICS** (Montrouge) ont fusionné pour donner naissance à la **Banque Populaire Rives de Paris**.

Les Banques Populaires fusionnées faisant partie de l'entité consolidante et les apports ayant été effectués en valeur comptable, l'opération est sans incidence sur les comptes consolidés.

### 3.2 – Elargissement du périmètre de consolidation du Crédit Coopératif

#### Les établissements de crédit « associés »

L'adossement du Crédit Coopératif au Groupe Banque Populaire en 2003, s'est traduit par la fusion du Crédit Coopératif et de la Caisse Centrale du Crédit Coopératif (C.C.C.C.), mettant fin, pour celle-ci, à son rôle d'organe central au sens de la loi Bancaire du 24 janvier 1984.

De ce fait, les autorités de tutelle ont demandé que les établissements de crédit anciennement affiliés à la C.C.C.C. bénéficient du « parrainage » du Crédit Coopératif à compter de l'absorption.

Sur décision du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) du 25 juillet 2003, et à l'issue de la fusion-absorption intervenue le 17 octobre 2003, le Crédit Coopératif continue d'exercer une responsabilité de premier niveau à l'égard des anciens affiliés. Cette responsabilité s'est trouvée formalisée dans les conventions d'association signées entre chacun des établissements, jusqu'ici affilié à la C.C.C.C., et le Crédit Coopératif qui en garantit désormais la liquidité et la solvabilité. Ces établissements de crédit autonomes deviennent « associés » au Crédit Coopératif.

Les établissements de crédit « associés » pratiquent, avec une compétence sectorielle ou géographique, le cautionnement mutuel, le financement solidaire, ou le crédit aux PME-PMI. Il s'agit des établissements suivants :

- **Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais**, établissement à statut coopératif qui collecte une épargne locale servant à financer de projets à forte utilité sociale,
- **CMGM**, société coopérative de cautionnement mutuelle, outil financier de la Fédération des Industries Mécaniques,
- **Gedex Distribution**, SA qui consent des prêts aux adhérents de sa maison-mère, Gedex, coopérative de commerçants-détaillants en matériaux de construction et fournitures pour le bricolage,
- **Nord Financement**, coopérative financière qui s'adresse aux PME-PMI de l'industrie et des services de la Région Nord Pas-de-Calais,
- **Société financière de la NEF**, établissement de l'association NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) qui assure le financement de projets à forte utilité sociale, environnementale ou culturelle,
- **Socorec**, société de caution de la Fédération des Coopératives de Commerçants,
- **Sofigard**, coopérative financière de l'Union des Syndicats Patronaux du Gard, destinée à faciliter l'accès au crédit de ses membres en leur accordant sa caution,
- **Sofindi**, coopérative financière garantit les concours du Crédit Coopératif aux PMI de la région Poitou-Charentes, de Gironde et aux entreprises du secteur de « l'image »,
- **Sofirif**, société financière du groupement coopératif régional interentreprises du Val-d'Oise et le GIE-SACV de Cergy-Pontoise,
- **Sofiscop**, société financière des sociétés coopératives de production (SCOP), qui facilite pour l'ensemble du territoire à l'exception du Sud-Est, l'accès de ses membres aux financements en apportant sa garantie,
- **Sofiscop-Sud Est**, société financière habilitée à cautionner les sociétés coopératives de production dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Auvergne au titre de leurs crédits d'investissement,
- **Somodimec**, société financière de l'Union départementale des industries métallurgiques, électriques et connexes de l'Isère,

■ **Somupaca**, société financière qui facilite pour l'ensemble du territoire l'accès aux financements des PMI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en apportant sa garantie,

■ **La Banque EDEL** (et sa filiale monétique **Moninfo**) qui exerce une activité bancaire avec le mouvement Leclerc, détenu à 34 % et était au 31 décembre 2003, consolidé par mise en équivalence. La **Banque EDEL** a signé une convention d'association avec le Crédit Coopératif, et, à ce titre, la **Banque EDEL** et sa filiale **Moninfo** sont désormais consolidées par intégration globale au 31 décembre 2004.

### Les autres opérations dans le périmètre du Crédit Coopératif

En juin 2004, la **SDR du Nord Pas-de-Calais** détenue à 29 % par le Crédit Coopératif Banque Populaire a cédé au Crédit Coopératif 80 % des parts de **Batinorest**, établissement de crédit-bail immobilier industriel et de services au Crédit Coopératif. Ces deux sociétés sont consolidées par mise en équivalence, depuis le second semestre 2003 (**Batinorest** au travers du Groupe **SDR du Nord Pas-de-Calais**). S'agissant d'un reclassement de titres, la plus-value d'apport réalisée dans le cadre de cette opération a été annulée dans les comptes consolidés.

Concomitamment à cette cession, la **SDR du Nord Pas-de-Calais** a apporté ses encours clientèle de crédit-bail à son ancienne filiale **Batinorest**. L'apport partiel d'actif a été réalisé en valeur comptable et le boni de fusion a été annulé dans les comptes consolidés.

A l'issue de ces opérations, la **SDR du Nord Pas-de-Calais** reste consolidée par mise en équivalence et **Batinorest** est intégrée globalement.

### Impact sur les comptes du Groupe

L'impact consécutif à l'élargissement du périmètre de consolidation du Crédit Coopératif sur les résultats consolidés du Groupe Banque Populaire est de 41,4 millions d'euros en terme de « produit net bancaire » et de 2,8 millions d'euros en « résultat net ».

## 3.3 – Autres entrées de périmètre

- Dans le sous-groupe **Coface**:
  - **Coface Ort** et ses filiales après le rachat, fin mars 2004, du sous-groupe Ort, spécialisé dans l'information financière et commerciale en ligne;
  - **Coface Collection North America**, **Coface Holding Latin America**, **Coface Holding do Brasil** et **Coface Servicios Argentine**, spécialisées dans l'information financière;
  - **Coface Services Nederland** et **Coface Servicios Panama**, spécialisées dans l'information et la gestion de créances;
  - **London Bridge Finance Limited**, spécialisée dans l'affacturage.

■ **Immobilière Natexis**, filiale spécialisée dans les investissements immobiliers et **Investima 6** holding immobilière;

■ **Natexis US Finance Corporation**, filiale de refinancement de la succursale de New York;

■ **Natexis Private Equity Opportunities**, filiale de capital investissement;

■ **Paris Office Fund**, filiale détenue à parité avec le groupe AXA, spécialisée dans l'activité de marchand de biens;

■ **VR Factorem**, filiale allemande d'affacturage, créée en partenariat avec le groupe allemand GENO.

L'impact de ces sociétés sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 au « produit net bancaire » et au « résultat net » est le suivant (en millions d'euros) :

31 décembre 2004		
Sociétés	Produit net bancaire	Résultat net
Sous-groupe Coface	36	1
<i>dont sous-groupe Ort</i>	<i>35</i>	<i>2</i>
Immobilière Natexis (ex Villcomm)	0	(1)
Investima 6	0	0
Natexis Private Equity Opportunities	0	(1)
Natexis US Finance Corporation	0	0
Paris Office Fund	1	1
VR Factorem	1	0

## 3.4 – Sorties de périmètre

Les sociétés sorties du périmètre de la consolidation au cours de l'exercice 2004 sont les suivantes :

■ **C2C** cédée par la **CASDEN Banque Populaire** à la CAMIF au cours du 1<sup>er</sup> semestre,

■ **CODINF Services**, filiale du sous-groupe **Coface** (mise en équivalence), cédée au cours du premier semestre 2004,

■ **Crédit Coopératif Trésorerie Plus**, filiale du Crédit Coopératif, suite à la sortie de ses actifs et de ses passifs,

■ **LF12** filiale de la **CASDEN Banque Populaire** et de la **BRED Banque Populaire**, déconsolidée suite à la sortie de ses actifs et de ses passifs,

■ **Natexis Actions Avenir** et **Natexis Nouveaux Marchés**, filiales du sous-groupe **Natexis Banques Populaires**, à l'issue de leurs liquidations,

■ 9 filiales déconsolidées, leurs activités n'étant plus significatives :

– **Foncière Victor Hugo**, **SNC Azur Immo** et **SMI**, 3 filiales de la **Banque Populaire Côte d'Azur**;

– **Amedis**, filiale de la **BRED Banque Populaire**;

– **Cyberplus Market** et **Guidéo**, filiales de la **Banque Fédérale des Banques Populaires**;

– **Sofinnova** et **Proxima**, filiales du sous-groupe **Natexis Banques Populaires**;

– **Crédit Maritime Investissement**, filiale du Groupe **Crédit Maritime Mutuel**.

Au 31 décembre 2003, la contribution respective de ces sociétés au « produit net bancaire » et au « résultat net » était la suivante (en millions d'euros) :

31 décembre 2003		
Sociétés	Produit net bancaire	Résultat net
Amedis	1	0
C2C	0	0
Codinf Service	-	0
Crédit Coopératif Trésorerie Plus	0	0
Crédit Maritime Investissement	0	0
Cyberplus Market	0	0
Foncière Victor Hugo	0	0
Guidéo	0	0
LF12	8	5
Natexis Actions Avenir	0	0
Natexis Nouveaux Marchés	0	0
Proxigma	1	0
SMI	0	0
SNC Azur Immo	0	0
Sofinnova	-	0

### 3.5 – Autres opérations

Les autres opérations relatives au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Absorption d'**E-Market** par **Slib** ;
- Augmentation du pourcentage d'intérêts de **Natexis Banques Populaires** dans **Coface SA** (de 98 à 100 %) à la suite de l'OPRO de mai 2004 ;
- Augmentation du pourcentage d'intérêts de **Coface SA** dans **Unistrat Assurance** (de 50 à 100 %) par rachat des minoritaires ;
- Absorption de la **SCI BP** et de la **SCI Javel** portant le siège de la **Banque Fédérale des Banques Populaires**, absorbées par cette dernière ;
- Absorption de **Sodega** (Guadeloupe), **Sodema** (Martinique) et **Sofideg** (Guyane) par leur holding la SAS Antilles Guyane Participation, renommée **Sofiag** (filiale de la **BRED Banque Populaire**).

### 3.6 – Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes (entités ad hoc) que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées.

Le paragraphe 10052 du règlement CRC 99-07 et modifié par le règlement CRC 2004-04 définit trois critères à apprécier pour déterminer l'existence de ce contrôle, étant précisé que la prise en compte d'un seul de ces critères ne suffit pas à caractériser celui-ci. Ces critères sont les suivants :

- pouvoir de décision assorti ou non des pouvoirs de gestion sur les activités courantes de l'entité ;
- capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des avantages économiques de l'entité ;

- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Suite à la publication, le 6 novembre 2002, par l'Autorité des Marchés Financiers (Commission des Opérations de Bourse à l'époque) et par la Commission bancaire, de recommandations communes relatives à l'interprétation de ces dispositions réglementaires, deux filiales de Natexis Banques Populaires créées en 1991 et 1992 pour le retraitement des risques pays de l'ex-BFCE (cf. note 2, § 7) ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002 : **Edval C Investment Ltd** et **Worledge Investment Ltd**. L'inventaire des autres structures ad hoc réalisé jusqu'au 31 décembre 2002, ne fait pas apparaître de conditions qui permettent de les inclure dans le périmètre de consolidation.

Les structures ad hoc peuvent être déclinées selon les catégories suivantes :

#### 3.6.1 – Les opérations de titrisation

- Natexis Banques Populaires a réalisé, depuis l'exercice 2000, 5 opérations de titrisation synthétique pour son propre compte (PARIS1, PARIS2, NATIX, IGLOO et **IGLOO2**) pour un encours total de 4 109 millions d'euros.

Ces opérations de titrisation visent à transférer une partie significative du risque de contrepartie associée à certains portefeuilles de prêts (Collateralised Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Link Notes). Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances-crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

Dans le cadre d'une gestion active des portefeuilles et après accord des autorités de tutelle, il a été décidé au premier semestre 2004 de mettre fin par anticipation à la titrisation synthétique PARIS1 et PARIS2.

Les autres entités ad hoc NATIX et IGLOO ne sont pas consolidées car leurs comptes ne reflètent que la protection accordée à Natexis Banques Populaires et sa couverture sur les marchés, le risque résiduel étant assuré par les investisseurs qui financent l'entité.

Par contre, l'analyse de l'opération de titrisation **IGLOO2** réalisée en 2003 a amené le Groupe à consolider le FCC, les Banques Populaires ayant souscrit les parts émises par **IGLOO2** exposées à la majorité des risques.



Le détail des opérations est indiqué dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros		31 décembre 2004					
Entités	Devise	Création	Echéance	Montant Brut Titrisé	Risques Pondérés Titrisés	Risques Pondérés Conservés	Premières pertes conservées par le Groupe
IGL00	EUR	2000	2005	997	778	368	33
NATIX	USD	2000	2008	190	190	34	3
	(premières pertes en EUR)						
IGL002	EUR	2003	2008	1 678	1 377	444	110
				<b>2 865</b>	<b>2 345</b>	<b>846</b>	<b>146</b>

■ Courant 2002, Natexis Banques Populaires a réalisé une titrisation pour le compte de la clientèle destinée à refinancer les portefeuilles de créances de cette dernière en accédant au marché des billets de trésorerie. Dans cette opération, Natexis Banques Populaires exerce les fonctions d'arrangeur, de dépositaire, d'agent placeur, de banque de liquidité et de garant de la lettre de crédit. Il s'agit d'un conduit multicédant dénommé Elixir Funding.

Au regard des 3 critères retenus pour apprécier le contrôle de la structure, le critère afférent à la « majorité des risques » est déterminant: en période de chargement du conduit, Natexis Banques Populaires vise la syndication de la majorité des risques avant un an; en période de croisière, la syndication de plus de 50 % des lignes de liquidité et de la lettre de crédit sera effective à tout moment. Dans ces conditions, la structure est exclue du périmètre de consolidation.

Des lignes de liquidité sur les billets de trésorerie émis par ce conduit ont été ouvertes, ainsi qu'une lettre de crédit, pour les montants suivants :

en millions d'euros	31 décembre 2004
Montant autorisé	<b>614,6</b>
Montant tiré	<b>38,2</b>
Ligne de liquidité NBP	<b>248,4</b>
Lettre de crédit NBP	<b>5,0</b>

■ En mars 2001, la **BRED Banque Populaire** a effectué une opération de titrisation (FCC CRYSTALYS), la totalité des parts de ce FCC représentant un montant de 681 millions d'euros au 31 décembre 2004 a été comptabilisée en titres de placement. Ce fonds contient un encours de prêts habitat pour un montant quasi-équivalent, une partie de ces encours de crédits est garantie par la **CASDEN Banque Populaire** pour 238 millions d'euros. Toute opération notamment de cession donnera lieu à une information spécifique visant à préciser la réalité des risques portés à l'issue de sa réalisation. La **BRED Banque Populaire** n'ayant pas le pouvoir de décision et

de gestion, relevant d'une société de gestion indépendante, le FCC n'est pas consolidé.

■ En décembre 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ont effectué une opération de titrisation (**FCC Amaren II**). L'opération bénéficiant des évolutions réglementaires intervenues en novembre 2004, des obligations et non pas des parts de FCC ont été émises représentant 1 750 millions d'euros. L'actif du FCC est composé de 1 026 millions d'euros de prêts immobiliers **CASDEN Banque Populaire** et de 769 millions d'euros de prêts immobiliers de la **BRED**. Une partie de ces encours de crédits est garantie par la **CASDEN Banque Populaire** et les Sociétés de Caution Mutuelle de la **BRED Banque Populaire** pour 555 millions d'euros. La **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ayant conservé à elles deux la majorité des titres émis par le FCC, le fonds **Amaren II** est consolidé par le Groupe Banque Populaire.

### 3.6.2 – Les montages fiscaux

Les montages fiscaux concernent le financement d'actifs (avions, bateaux, villages hôteliers, technocentres...) pour le compte de clients via des entités transparentes fiscalement (GIE, SCI, SA intégrées fiscalement) essentiellement exercés dans le pôle de Natexis Banques Populaires et pour lesquels il est membre, seul ou aux côtés d'autres banques. Dans ces montages, Natexis Banques Populaires intervient en tant que prêteur de deniers et vendeur de positions fiscales. Au regard de la problématique de la consolidation de ces structures, Natexis Banques Populaires exerce les pouvoirs de décision sur les activités courantes selon une relation fiduciaire dans l'intérêt de ses clients. L'économie d'ensemble de ces montages correspond à une gestion pour compte de tiers où Natexis Banques Populaires n'a pas le contrôle de l'entité au sens du paragraphe 10052 du règlement CRC 99-07, modifié par le règlement CRC 2004-04. Ces montages ne sont donc pas consolidés.

### 3.6.3 – Les montages immobiliers

Les montages immobiliers concernent le financement de biens immobiliers (parking, bureaux, sièges sociaux,...) pour le compte de clients via des SCI titulaires de contrats de crédit-bail mis en place par les filiales de crédit-bail du Groupe. Comme pour la catégorie des montages fiscaux, ces filiales interviennent dans le cadre d'une relation fiduciaire à la demande de ses clients sans que l'existence du contrôle puisse s'établir au regard de l'un des critères prévu au paragraphe 10052 du règlement CRC 99-07, modifié par le règlement CRC 2004-04.

### 3.6.4 – Le plan d'épargne Groupe (opération « Alizé »)

Le 31 mai 2001, **Natexis Banques Populaires** a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds (**FCPE** nommé **Alizé Levier**) a été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital.

La **Banque Fédérale des Banques Populaires** a conclu un engagement de garantie avec le dépositaire du fonds, par lequel elle garantit la valeur liquidative des parts à l'occasion de toutes présentations de rachat par un porteur de parts du Fonds.

L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le **FCPE Alizé Levier** au périmètre de consolidation du Groupe.

## 3.7 – Comptes consolidés retraités

L'effet des variations de périmètre de la période sur le compte de résultat est présenté en annexe 69 par la réalisation d'un compte de résultat 2003 pro-forma permettant de fournir une information comparable, incluant de manière rétrospective les principaux mouvements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2004 ou au cours du second semestre 2003 :

- entrée du Crédit Maritime Mutuel, réglementairement affilié à la BFBP à compter du 1<sup>er</sup> août 2003 et qui n'avait donc contribué au résultat 2003 que sur le second semestre 2003,
- entrées des filiales de l'Agence Française de Développement acquises par la BRED Banque Populaire fin 2003 et qui n'avaient pas contribué au résultat consolidé en 2003,
- entrées des établissements de crédit non filiales ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif, intégrés globalement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- entrée du sous-groupe Ort, acquis par Coface en avril 2004.

De manière à neutraliser les effets des changements de périmètre sur les évolutions 2004, les chiffres 2003 ont été corrigés pour la détermination de variations à périmètre constant à partir des données de gestion non auditées par les commissaires aux comptes.

## Note 4 – Autres informations

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis Banques Populaires lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis Banques Populaires a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservée aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis Banques Populaires.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 75,56 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis Banques Populaires, actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis Banques Populaires au cours préalablement proposé par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis Banques Populaires à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Note 5 – Périmètres de consolidation comparés

### Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002			
	Libellés / Filières	Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
(a)				(b)			(b)			(b)	
<b>I) Entités consolidantes</b>											
<b>Banques Populaires</b>											
Banque Populaire Occitane	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Sud-Ouest	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Massif Central	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire des Alpes	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Nord	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Centre	-	FR		fusion	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Centre Atlantique	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N
Banque Populaire Loire et Lyonnais	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Provençale et Corse	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Lorraine Champagne	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BICS - Banque Populaire	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Haut-Rhin	-	FR		fusion	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Atlantique	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de la Côte d'azur	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire du Midi	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Centre-Atlantique	-	FR		fusion	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire des Pyrénées-orientales, de l'Aude et de l'Ariège	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de l'Ouest	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Rives de Paris	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
Banque Populaire Nord de Paris	-	FR		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire de la Région Economique de Strasbourg	-	FR		fusion	N		fusion	N	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire d'Alsace	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N
Banque Populaire Val de France	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED - Banque Populaire	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CASDEN Banque Populaire	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
Crédit Coopératif	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
<b>Sociétés de Caution Mutuelle</b>											
ACEF QUERCY AGENAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BICS HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. PYRENEES-ORIENTALES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FOREST. SEINE-ET-MARNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
PROCOMI COTE-D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF BAS-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF BRETAGNE-ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF CENTRE-ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002		
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SOCACEF NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF QUERCY-AGENAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCACEF TARN ET AVEYRON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ALPES-MARITIMES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ANJOU-VENDEE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ARIEGE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA AUDE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA AVEYRON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BAS-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BICS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BOUCHES-DU-RHONE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BOURGOGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA BRED-IDF	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CHAMPAGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CHARENTE-MARITIME	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA CORSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DAUPHINE-ALPES DU SUD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DEUX-SEVRES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA DOUBS-HTE-SAONE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUTE-GARONNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA HAUT-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA JURA-AIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOIRE-ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOIRE-Ht-VIVARAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LOT-ET-GARONNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA LYON-ET-REGION	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MIDI	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MIDI-PYRENEES OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA MORBIHAN-FINISTERE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA Nord de Paris	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA R.O.P.	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA REGIONALE L-C-D	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA REUNION	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA ROUSSILLON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA SUD-OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA TARN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAL-DE-FRANCE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMA VAUCLUSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI ANJOU-VENDEE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI AUDE-ARIEGE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales		31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002		
		(a)	Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
SOCAMI BAS-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BASSIN-ADOUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BORDEAUX-ET-REGION	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BOURGOGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI BRETAGNE-ATLANTIQUE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI CENTRE-OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI CHAMPAGNE	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI COTE D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI DAUPHINE-ALPES DU SUD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI FRANCHE-COMTE-M-A	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HAUTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HAUT-RHIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI HTE-GARONNE-HABITAT	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LIMOUSIN	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LORRAINE	-	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	///	///	N	///	///	N
SOCAMI MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI MIDI	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI Nord de Paris	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI PYRENEES-ORIENTALES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI QUERCY-AGENAIS	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI R.O.P.	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI SUD OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI TARN ET AVEYRON	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMI VAL-DE-FRANCE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMMES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAMUPROLOR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOCAUPROMI	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOFRONTA	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB COTE D'AZUR	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB FRANCHE-COMTE-M-A	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB LORRAINE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB NORD	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB SAVOIE-HTE-SAVOIE	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SOPROLIB SUD-OUEST	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
<b>Etablissements Centraux</b>											
BANQUE FEDERALE											
DES BANQUES POPULAIRES	-	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 décembre 2002		
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle

## II – Etablissements « affiliés » ou « associés » (c)

### Etablissements « affiliés »

CAISSE REGIONALE DE GUADELOUPE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	1.95%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE DE MARTINIQUE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE DE MEDITERRANEE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE DE REUNION (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE DE VENDEE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE DU FINISTERE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE LITTORAL MANCHE (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE MORBIHAN / L.A (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE REGION NORD (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
CAISSE REGIONALE SUD OUEST (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N
SOCIETE CENTRALE DU CREDIT MARITIME MUTUEL (12)	FR	7.64%	100.00%	I.G.	7.68%	10.00%	I.G.	entrante en 2003	N
UNION DES CAISSES REGIONALES (12)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N

### Etablissements « associés »

CMGM (10)	FR	6.03%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
EDEL (10)	FR	33.94%	100.00%	I.G.	33.94%	33.94%	M.E.	entrante en 2003	N
GEDEX DISTRIBUTION (10)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
MONINFO (10)	FR	33.91%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
NORD FINANCEMENT (10)	FR	0.96%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOCIETE FINANCIERE DE LA NEF (10)	FR	6.95%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOCOREC (10)	FR	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOFIGARD (10)	FR	0.29%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOFINDI (10)	FR	5.06%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOFIRIF (10)	FR	4.29%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOFISCOPE (10)	FR	1.68%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOFISCOPE SUD EST (10)	FR	3.92%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOMUDIMEC (10)	FR	0.35%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	
SOMUPACA (10)	FR	1.74%	100.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N	

## III – FILIALES

### III.1 – filiales de banques de proximité

ACHATPRO (9)	FR	91.37%	91.37%	M.E.	39.58%	39.58%	M.E.	37.44%	37.44%	M.E.
AGRO AUDACES (4)	FR	88.39%	91.82%	I.G.	80.02%	82.94%	I.G.	79.72%	71.54%	I.G.
AMEDIS (9)	GB	déconsolidation		N	0.00%	96.00%	I.G.	0.00%	96.00%	I.G.
ATLANTIQUE PLUS (6)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BANKEO (2)	FR	60.00%	60.00%	I.G.	60.00%	60.00%	I.G.	entrante en 2003	N	
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BATINOREST (10)	FR	85.13%	80.00%	I.G.	entrante en 2004	N	entrante en 2004	N		
BDG SCI (5)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BERCY GESTION FINANCE (9)	FR	99.96%	99.96%	I.G.	99.96%	99.96%	I.G.	99.96%	99.96%	I.G.
BFBP ACTIONS EUROPE (9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BGF+ (9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003	N	
BIC BRED (9)	FR	99.95%	99.95%	I.G.	99.94%	99.94%	I.G.	99.94%	99.94%	I.G.
BICEC (2)	CM	51.99%	52.48%	I.G.	51.99%	52.48%	I.G.	51.95%	52.48%	I.G.
BISE (10)	PL	37.92%	37.91%	M.E.	28.55%	26.80%	M.E.	entrante en 2003	N	
B-PROCESS (9)	FR	34.89%	34.89%	M.E.	26.56%	26.56%	M.E.	25.39%	25.39%	M.E.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 décembre 2002			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
BRED COFILEASE	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BRED GESTION	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
BTP BANQUE	(10)	FR	99.95%	99.95%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	(10)	FR	79.42%	79.42%	I.G.	79.41%	79.41%	I.G.	entrante en 2003		N
C.2.C	(3)	FR	déconsolidation		N	48.99%	48.99%	M.E.	48.99%	48.99%	M.E.
CAISSE CENTRALE	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT	(10)	FR	33.40%	33.40%	M.E.	33.40%	33.40%	M.E.	entrante en 2003		N
CAISSE SOLIDAIRE	(10)	FR	11.40%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
CAPI COURT TERME N°1	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CERIUS INVESTISSEMENTS	(4)	FR	99.85%	99.85%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CLICK AND TRUST	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
CLIVEO SNC	(2)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
COFEG	(9)	FR	99.67%	99.67%	I.G.	99.67%	99.67%	I.G.	99.67%	99.67%	I.G.
COFIBRED	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
COFICOR	(9)	FR	99.76%	99.76%	I.G.	99.76%	99.76%	I.G.	99.80%	99.80%	I.G.
COOPAMAT	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
CREDIT COOPERATIF TRESORERIE PLUS	(10)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
CREDIT MARITIME INVESTISSEMENT	(12)	FR	déconsolidation		N	2.61%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
CREDIT MARITIME VIE	(12)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	3.07%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
CYBERPLUS MARKET	(4)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	91.77%	99.68%	I.G.
DE PORTZAMPARC	(6)	FR	72.16%	74.53%	I.G.	67.02%	67.02%	I.G.	65.97%	65.98%	I.G.
ECOFI INVESTISSEMENT	(10)	FR	99.98%	99.99%	I.G.	99.98%	99.98%	I.G.	entrante en 2003		N
EFITEL	(10)	FR	99.99%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
ESFIN	(10)	FR	37.58%	37.58%	M.E.	37.58%	37.58%	M.E.	entrante en 2003		N
FCC AMAREN II	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
FINANCIERE VECTEUR	(8)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
FONCIERE VICTOR HUGO	(7)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GC2I INVESTISSEMENT	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GIE CARSO MATERIEL	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GIE LIVE ACHATS	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GIE PARNASSE INVEST.	(3)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
GIE USC	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
GROUPEMENT DE FAIT	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
GUIDEO	(2)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
IMMOBICS SA	(5)	FR	fusion		N	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	(4)	FR	99.76%	99.76%	I.G.	99.75%	99.75%	I.G.	99.75%	100.00%	I.G.
INTER PROMO	(3)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
INTERCOOP	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
L F I	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
LF12	(4)	FR	déconsolidation		N	99.01%	99.01%	I.G.	99.01%	99.01%	I.G.
LF14	(9)	FR	98.04%	98.04%	I.G.	98.04%	98.04%	I.G.	98.04%	98.04%	I.G.
LUX EQUIP BAIL	(9)	LU	90.00%	90.00%	I.G.	90.00%	90.00%	I.G.	90.00%	100.00%	I.G.
MONE+CC2	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
NOVACREDIT	(4)	FR	65.77%	65.77%	I.G.	66.00%	66.00%	I.G.	66.00%	66.00%	I.G.
OUEST CROISSANCE SCR	(4)	FR	97.58%	99.22%	I.G.	96.62%	99.23%	I.G.	96.35%	99.23%	I.G.
PARNASSE FINANCES	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
PARNASSIENNE DE CREDIT	(3)	FR	91.95%	92.44%	I.G.	91.95%	92.44%	I.G.	91.90%	92.44%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 décembre 2002			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
PREPAR COURTAGE	(9)	FR	99.20%	99.20%	I.G.	99.30%	99.30%	I.G.	99.20%	99.20%	I.G.
PREPAR-IARD	(9)	FR	99.99%	99.99%	I.G.	99.98%	99.98%	I.G.	99.98%	99.98%	I.G.
PREPAR-VIE	(9)	FR	99.78%	99.78%	I.G.	99.77%	99.77%	I.G.	99.77%	99.77%	I.G.
PROMEPAR	(9)	FR	99.96%	99.97%	I.G.	99.96%	99.91%	I.G.	99.91%	99.91%	I.G.
SBE	(2)	FR	99.78%	99.78%	I.G.	99.77%	99.77%	I.G.	99.71%	99.71%	I.G.
SCI du CREDIT COOPERATIF	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
SCI L'ARENAS	(7)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SCI SAINT-DENIS	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
SDR Nord Pas de Calais	(10)	FR	28.92%	28.92%	M.E.	28.92%	28.92%	M.E.	entrante en 2003		N
SGTI	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	37.44%	37.44%	M.E.
SICOMI COOP	(10)	FR	50.35%	50.35%	I.G.	49.96%	49.96%	I.G.	entrante en 2003		N
SMI	(7)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SNC AZUR IMMO	(7)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SNC M+X	(4)	FR	99.67%	100.00%	I.G.	99.65%	100.00%	I.G.	99.62%	100.00%	I.G.
SOCIEP	(8)	FR	99.99%	99.99%	I.G.	99.99%	100.00%	I.G.	99.99%	100.00%	I.G.
SODEGA	(9)	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	37.44%	37.44%	M.E.
SODEMA	(9)	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	37.44%	37.44%	M.E.
SOFIAG (ex Antilles Guyane Participations)	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
SOFIDEG	(9)	FR	fusion		N	100.00%	100.00%	I.G.	37.44%	37.44%	M.E.
SOFIDER	(9)	FR	100.00%	99.49%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	37.44%	37.44%	M.E.
SOFINCIL	(3)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SPIG	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
TRANSIMAT	(10)	FR	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
TRANSIMMO	(10)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
TRUST AND PAY	(9)	FR	59.35%	44.00%	I.P.	55.69%	44.00%	I.G.	62.70%	50.00%	I.G.
VECTEUR GESTION	(8)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
VIALINK	(9)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N

### III.2 – Natexis Banques Populaires et ses filiales (d)

NATEXIS BANQUES POPULAIRES	-	FR	75.59%	75.59%	I.G.	75.34%	75.34%	I.G.	72.85%	72.85%	I.G.
----------------------------	---	----	--------	--------	------	--------	--------	------	--------	--------	------

#### Grandes clientèles, financements et marchés

BAIL EXPANSION	(1)	FR	75.50%	99.88%	I.G.	75.25%	99.88%	I.G.	72.76%	99.88%	I.G.
DOMIMUR	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	(1)	FR	37.79%	50.00%	I.G.	37.67%	50.00%	I.G.	36.42%	50.00%	I.G.
ECRINVEST 6	(1)	FR	75.54%	99.94%	I.G.	75.29%	99.93%	I.G.	72.79%	99.93%	I.G.
ENERGECO	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
FINANCIERE CLADEL	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
FRUCTIBAIL	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
FRUCTICOMI	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
INVESTIMA 6	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
NATEXIS ALGERIE	(1)	DZ	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS ABM CORP	(1)	US	75.59 %	100.00 %	I.G.	75.34 %	100.00 %	I.G.	72.85 %	100.00 %	I.G.
NATEXIS ARBITRAGE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS BAIL	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER Inc	(1)	US	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER SA	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS COFICINE	(1)	FR	69.92%	92.50%	I.G.	69.68%	92.50%	I.G.	67.38%	92.50%	I.G.
NATEXIS FINANCE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.



Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002		
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
NATEXIS FUNDING	(1)	FR	75.59 %	99.99 %	I.G.	75.33 %	99.99 %	I.G.	72.84 %	99.99 %	I.G.
NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.85%	99.99%	I.G.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(1)	US	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS LEASE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS LUXEMBOURG	(1)	LU	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS METALS	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	80.00%	I.G.	58.28%	80.00%	I.G.
NATEXIS MOSCOW	(1)	RU	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(1)	FR	74.90%	99.08%	I.G.	74.65%	99.08%	I.G.	72.19%	99.10%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY ASIA	(1)	HK	déconsolidation		N	déconsolidation		N	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(1)	US	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
PARIS OFFICE FUND	(1)	FR	37.79%	50.00%	I.P.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
SBFI	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
VAL A (SAS)	(1)	FR	74.14%	98.09%	I.G.	73.90%	98.09%	I.G.	71.46%	98.09%	I.G.
<b>Capital investissement et gestion de fortune</b>											
BANQUE PRIVÉE ST DOMINIQUE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100,00%	I.G.	72.85%	100,00%	I.G.
BP DEVELOPPEMENT GLOBALE	(4)	FR	85.26%	93.91%	I.G.	90.84%	97.73%	I.G.	84.43%	93.43%	I.G.
BPSD GESTION	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
FCPR NATEXIS INDUSTRIE	(1)	FR	67.88%	89.80%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
FIN. NATEXIS SINGAPOUR	(1)	SG	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
FINATEM	(1)	DE	68.03%	100.00%	I.G.	67.80%	90.00%	I.G.	entrante en 2003		N
FNS2	(1)	SG	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
IDF NORD CROISSANCE	(1)	FR	fusion		N	fusion		N	90.96%	100.00%	I.G.
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(1)	FR	69.78%	91.81%	I.G.	57.68%	92.36%	I.G.	54.85%	92.33%	I.G.
MERCOSUL	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS INVESTISSEMENT	(1)	FR	75.17%	99.45%	I.G.	69.62%	99.27%	I.G.	67.88%	99.23%	I.G.
NATEXIS INVEST ASIA	(1)	HK	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS ACTIONS AVENIR	(1)	FR	liquidée		N	61.90%	81.25%	I.G.	62.24%	84.73%	I.G.
NATEXIS CAPE	(1)	LU	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	98.71%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS CAPITAL STRUCTURANT	(1)	FR	50.80%	50.80%	I.G.	61.12%	73.71%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS INDUSTRIE	(1)	FR	75.46%	99.83%	I.G.	75.34%	99.85%	I.G.	65.61%	99.85%	I.G.
NATEXIS INVERSIONES	(1)	SP	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS NOUVEAUX MARCHES	(1)	FR	liquidée		N	68.90%	91.53%	I.G.	66.95%	91.61%	I.G.
NATEXIS PRIVATE BANKING Luxembourg	(1)	LU	66.37%	87.80%	I.G.	66.15%	87.80%	I.G.	63.96%	87.80%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100,00%	I.G.	72.85%	100,00%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
NATEXIS VENTURE SELECTION	(1)	FR	75.58%	100.00%	I.G.	75.16%	99.76%	I.G.	entrante en 2003		N
NEM2	(1)	FR	75.46%	99.82%	I.G.	75.34%	88.07%	I.G.	64.00%	88.03%	I.G.
NPEIS	(1)	SG	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
SOFINNOVA	(1)	FR	déconsolidation		N	18.37%	24.38%	M.E.	17.48%	24.38%	M.E.
SOPRANE ASSURANCES	(1)	FR	75.41%	99.76%	I.G.	75.16%	99.76%	I.G.	72.67%	99.76%	I.G.
SOPROMECC	(1)	FR	85.26%	100.00%	I.G.	78.95%	97.13%	I.G.	76.58%	76.58%	I.G.
SPEF DEVELOPPEMENT	(1)	FR	75.59%	99.99%	I.G.	75.33%	99.98%	I.G.	72.84%	99.98%	I.G.
SPEF LBO	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.85%	99.99%	I.G.
SPEF VENTURE	(1)	FR	75.57%	99.98%	I.G.	75.32%	99.97%	I.G.	72.83%	99.97%	I.G.
SUD EST CROISSANCE	(1)	FR	fusion		N	fusion		N	93.34%	100.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002		
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
<b>Services</b>											
ABP PREVOYANCE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
ABP VIE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
ADIR	(1)	LB	25.70%	33.99%	M.E.	25.61%	33.99%	M.E.	entrante en 2003		N
ASSURANCES BP IARD	(1)	FR	37.74%	49.99%	M.E.	37.68%	49.99%	M.E.	36.43%	49.99%	M.E.
AXELTIS Ltd	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
BANCASSURANCE POPOLARI	(1)	IT	38.55%	51.00%	I.P.	38.42%	51.00%	I.G.	37.15%	51.00%	I.G.
E-MARKET	(1)	FR		fusion	N	75.34%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
LA PROSPERITE	(1)	FR		fusion	N		fusion	N	77.70%	100.00%	I.G.
LINEBOURSE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	84.46%	96.94%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSET SQUARE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSURANCES	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.33%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS INTEREPARGNE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	99.99%	I.G.		scission	N
NATEXIS INTERTITRES	(1)	FR	75.55%	99.93%	I.G.	75.28%	99.92%	I.G.	entrante en 2003		N
NATEXIS LIFE	(1)	LU	72.45%	100.00%	I.G.	72.21%	100.00%	I.G.	69.83%	100.00%	I.G.
NATEXIS PAIEMENTS	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(1)	FR	75.32 %	99.67 %	I.G.	75.10 %	99.68 %	I.G.	72.62 %	99.68 %	I.G.
NXPB1	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
OFIVM	(1)	FR	25.70%	34.00%	M.E.	25.62%	34.00%	M.E.	24.77%	34.00%	M.E.
PROXIGMA	(1)	FR		déconsolidation	N	75.34%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
SAMIC	(1)	MC	57.15%	75.60%	I.G.	56.96%	75.60%	I.G.	50.70%	69.60%	I.G.
SLIB	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
SOCECA	(1)	FR	18.87%	24.97%	M.E.	18.81%	24.97%	M.E.	18.19%	24.97%	M.E.
VITALIA VIE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
<b>Poste clients</b>											
COFACE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	98.01%	I.G.	71.40%	98.01%	I.G.
ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN	(11)	DE	56.69%	75.00%	I.G.	55.38%	75.00%	I.G.	71.40%	98.01%	I.G.
AK COFACE FINANZ	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	53.55%	100.00%	I.G.
ALLGEMEINE KREDIT COFACE	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONS	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
ASSURCREDIT	(11)	FR	30.24%	40.00%	I.P.	29.54%	40.00%	I.P.	entrante en 2003		N
CENTRE D'ETUDES FINANCIERES	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N	entrante en 2004		N
CIMCO SYSTEMS LIMITED	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
CODINF Services	(11)	FR		cession	N	22.15%	30.00%	M.E.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE AK HOLDING	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N	entrante en 2004		N
COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	21.42%	30.00%	M.E.
COFACE DEBT PURCHASE	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE EXPERT	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	(11)	MX	75.59%	100.00%	I.G.		entrante en 2004	N	entrante en 2004		N
COFACE HOLDING NORTH AMERICA	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT BULGARIA	(11)	BU	56.68%	100.00%	I.G.	55.37%	100.00%	I.G.	34.80%	65.00%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	31 décembre 2004				31 décembre 2003			31 décembre 2002			
	(a)	Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
COFACE INTERCREDIT CZECH REPUBLIC	(11)	CZ	56.68%	100.00%	I.G.	53.71%	97.00%	I.G.	51.94%	97.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA)	(11)	HR	56.68%	100.00%	I.G.	55.37%	100.00%	I.G.	53.54%	100.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT HUNGARY	(11)	HU	56.68%	100.00%	I.G.	55.37%	100.00%	I.G.	51.94%	97.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT POLAND	(11)	PL	54.98%	97.00%	I.G.	53.71%	97.00%	I.G.	32.12%	60.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT ROMANIA	(11)	RO	56.68%	100.00%	I.G.	33.22%	60.00%	I.G.	53.54%	100.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA	(11)	SK	56.68%	100.00%	I.G.	55.37%	100.00%	I.G.	32.12%	60.00%	I.G.
COFACE INTERCREDIT SLOVENIA	(11)	SI	56.68%	100.00%	I.G.	33.22%	60.00%	I.G.	53.54%	100.00%	I.G.
COFACE ITALIA	(11)	IT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE MOPE	(11)	PT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE NORTH AMERICA	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE ORT	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
COFACE RECEIVABLE MANAGEMENT	(11)	BR	fusion		N	fusion		N	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SCRL	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICE	(11)	IT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICE ECUADOR	(11)	EC	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICES COLOMBIA	(11)	CO	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICES NETHERLAND	(11)	NL	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICES PERU	(11)	PE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICES VENEZUELA	(11)	VE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICIOS	(11)	CL	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICIOS ARGENTINA	(11)	AR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL	(11)	BR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
COFACE SERVICIOS ESPANA,SL	(11)	ES	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
COFACE SERVICIOS MEXICO SA DE CV	(11)	MX	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE SERVICIOS PANAMA	(11)	PA	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
COFACE UK HOLDING (ex LBF Group)	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACE UK SERVICES LIMITED	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING HOLDING	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING.AT	(11)	AT	déconsolidation		N	déconsolidation		N	67.12%	100.00%	I.G.
COFACERATING.COM	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING.DE	(11)	DE	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING.FR	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING.IT	(11)	IT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COFACERATING.US	(11)	US	déconsolidation		N	déconsolidation		N	71.40%	100.00%	I.G.
COFACREDIT	(11)	FR	27.21%	36.00%	M.E.	26.58%	36.00%	M.E.	71.40%	100.00%	I.G.
COFINPAR	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COGERI	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
COGESTIMO	(11)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	71.40%	100.00%	I.G.
CREDICO LIMITED	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
CREDITORS GROUP HOLDINGS LTD	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
EIOS	(11)	FR	22.50%	29.76%	M.E.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
FIMIPAR	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
GRAYDON HOLDING	(11)	NL	20.79%	27.50%	M.E.	20.31%	27.50%	M.E.	19.64%	27.50%	M.E.
GRUPE COFACE INTERCREDIT HOLDING AG	(11)	AT	56.68%	74.99%	I.G.	55.37%	74.99%	I.G.	53.54%	74.99%	I.G.

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 décembre 2002			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
JI INTERNATIONAL	(11)	US		fusion	N	fusion		N	71.40%	100.00%	I.G.
KOMPASS BILGI	(11)	TK	52.84%	69.91%	I.G.	51.62%	69.91%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS CZECH REPUBLIC	(11)	CZ	70.30%	93.00%	I.G.	68.67%	93.00%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS HOLDING	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS JAPAN	(11)	JP	75.55%	99.95%	I.G.	73.80%	99.95%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS POLAND	(11)	PL	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS SOUTH EAST ASIA	(11)	SG	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
KOMPASS UNITED STATES	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
LIBRAIRIE ELECTRONIQUE	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
LONGDON BRIDGE FINANCE LIMITED	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
N.V. COFACE EURO DB	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
ÖSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE	(11)	AT	71.05%	94.00%	I.G.	73.84%	94.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
ÖKV KREDITINFORMATION	(11)	AT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	67.12%	94.00%	I.G.
OR INFORMATIQUE	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
ORCHID TELEMATICS LIMITED	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
REACOMEX	(11)	LU		déconsolidation	N	déconsolidation		N	71.40%	100.00%	I.G.
THE CREDITORS GROUP LIMITED	(11)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	35.70%	100.00%	I.G.
THE CREDITORS INFORMATION CO LTD	(11)	IT	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
UNISTRAT ASSURANCES	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	50.00%	50.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
UNISTRAT COFACE	(11)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
VERITAS BUSINESS INFORMATION	(11)	US		fusion	N	fusion		N	71.40%	100.00%	I.G.
VERITAS CARIBBEAN CORPORATION	(11)	US		fusion	N	fusion		N	71.40%	100.00%	I.G.
VERITAS CREDIT CORPORATION	(11)	US		fusion	N	fusion		N	71.40%	100.00%	I.G.
VERITAS DE CENTRO AMERICA	(11)	CR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
VERITAS PUERTO RICO CORP.	(11)	US	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
VERITAS SA ARGENTINA	(11)	AR	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
VISCONTEA COFACE	(11)	IT	75.59%	100.00%	I.G.	73.84%	100.00%	I.G.	71.40%	100.00%	I.G.
CREDIFRANCE-FACTOR	(2)	FR		fusion	N	fusion		N	95.48%	95.48%	I.G.
NATEXIS FACTOREM	(1)	FR	75.33%	99.66%	I.G.	75.08%	99.66%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
VR FACTOREM	(1)	DE	38.42%	51.00%	I.P.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
<b>Autres activités</b>											
AUXILIAIRE ANTIN	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
CIE FONCIERE NATEXIS	(1)	FR	75.58%	100.00%	I.G.	75.33%	100.00%	I.G.	72.84%	100.00%	I.G.
CO ASSUR	(1)	FR	75.44%	99.80%	I.G.	75.17%	99.80%	I.G.	72.67%	99,76%	I.G.
CRISTAL NÉGOCIATIONS	(1)	FR	75.55%	99.96%	I.G.	75.31%	96.96%	I.G.	72.82%	96.96%	I.G.
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
FONCIERE KUPKA	(1)	FR	75.58%	100.00%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	fusion		N
IFCIC	(1)	FR	15.43%	20.42%	M.E.	15.38%	20.42%	M.E.	14.87%	20.42%	M.E.
IMMOBILIERE NATEXIS	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	entrante en 2004		N	entrante en 2004		N
INTERFINANCE NATEXIS NV	(1)	NL	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
NATEXIS ALTAIR	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS AMBS	(1)	US	0.00%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NATEXIS IMMO EXPLOITATION	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NBP INVEST	(1)	FR	75.59%	75.59%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL I, LLC	(1)	US	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC	(1)	US	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	75.34%	I.G.	100.00%	72.85%	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC	(1)	US	0.00%	100.00%	I.G.	0.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N

Sociétés Libellés / Filiales	(a)	31 décembre 2004			31 décembre 2003			31 décembre 2002			
		Implan- tation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (b)
SAGP	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
SAS MONTMARTRE 1	(1)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	72.85%	100.00%	I.G.
SAS SBE	(2)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SCI ALTAIR 1	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	80.99%	100.00%	I.G.
SCI ALTAIR 2	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	80.99%	100.00%	I.G.
SCI VALMY COUPOLE	(1)	FR	75.46%	100.00%	I.G.	75.21%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
SEGEX	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
SEPIA	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
SIBP	(2)	FR	99.06%	100.00%	I.G.	99.05%	100.00%	I.G.	98.99%	100.00%	I.G.
SODETO	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
SOGAFI	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
SPAFICA	(1)	FR	75.58%	99.99%	I.G.	75.33%	99.99%	I.G.	72.84%	99.99%	I.G.
SPV IGLOO2	(2)	IE	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	99.99%	I.G.	entrante en 2003		I.G.
STÉ FINANCIÈRE BFCE	(1)	FR	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd EUR	(1)	GB	75.59%	100.00%	I.G.	75.34%	100.00%	I.G.	72.85%	100.00%	I.G.

### III.3 – Autres filiales

MAINE SERVICES	(2)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.
SAS VALMY	(2)	FR	déconsolidation		N	déconsolidation		N	100.00%	100.00%	I.G.
FCP ALIZE	(4)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	100.00%	100.00%	I.G.	entrante en 2003		N
SCI BP	(2)	FR	fusion		N	99.00%	99.00%	I.G.	99.00%	99.00%	I.G.
SCI JAVEL	(2)	FR	fusion		N	99.00%	99.00%	I.G.	99.00%	99.00%	I.G.
SCI PONANT+	(2)	FR	100.00%	100.00%	I.G.	99.90%	100.00%	I.G.	99.00%	99.00%	I.G.

#### Commentaires :

##### (a) Groupe d'appartenance :

- 1 Natexis Banques Populaires
- 2 Banque Fédérale des Banques Populaires
- 3 CASDEN Banque Populaire
- 4 Filiales communes aux Banques Populaires
- 5 Banque Populaire Rives de Paris
- 6 Banque Populaire Bretagne Atlantique
- 7 Banque Populaire de la Côte d'Azur
- 8 Banque Populaire Val de France
- 9 BRED Banque Populaire
- 10 Crédit Coopératif
- 11 Coface
- 12 Crédit Maritime Mutuel

##### (b) Méthode de consolidation

- I.G. Intégration Globale
- M.E. Mise en équivalence
- I.P. Intégration proportionnelle
- N. Non consolidé

(c) En application de l'article 93 de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, la Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central du réseau du Crédit Maritime Mutuel. Le Crédit Maritime Mutuel est ainsi devenu "affilié" à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

L'adossment du Crédit Coopératif au Groupe Banque Populaire en 2003 s'est traduit par la fusion du Crédit Coopératif et de la Caisse Centrale du Crédit Coopératif (C.C.C.C.), mettant fin, pour cette dernière, à son rôle d'organe central au sens de la Loi Bancaire du 24 janvier 1984. Sur décision du Comité des Établissements de Crédits et des Entreprises d'Investissement (CECEI) du 25 juillet 2003, et à l'issue de la fusion-absorption intervenue le 17 octobre 2003, le Crédit Coopératif continue d'exercer une responsabilité de premier niveau à l'égard des anciens « affiliés », cette responsabilité se trouve formalisée dans des conventions d'association signées entre chacun des établissements, jusqu'ici affiliés à la C.C.C.C., et le Crédit Coopératif qui en garantit désormais la liquidité et la solvabilité. Ces établissements de crédit sont devenus « associés » (en remplacement du terme « affiliés ») au Crédit Coopératif.

(d) Les filiales de Natexis Banques Populaires sont ventilées selon la nouvelle organisation articulée en quatre grands pôles (cf. Annexes aux comptes consolidés - Annexe 66).

# Annexes aux comptes consolidés

## Annexe 1 – Emplois interbancaires et assimilés

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Caisse, banques centrales, CCP		3 354	1 767	2 034
Effets publics et valeurs assimilées	2	12 483	9 396	11 231
Créances sur les établissements de crédit		39 626	42 275	36 177
– à vue	3	2 863	3 123	3 851
– à terme	3	36 339	38 577	31 603
– créances douteuses nettes		50	44	36
– provisions pour risques pays affectées		-	-	-
– valeurs non imputées		115	234	134
– créances rattachées		259	297	553
<b>Total</b>		<b>55 463</b>	<b>53 438</b>	<b>49 442</b>
Dont :				
– créances restructurées aux conditions de marché		-	-	-
– créances restructurées hors conditions de marché		32	35	37
– décote nette		(7)	(9)	(10)

## Annexe 2 – Détail des effets publics

en millions d'euros	2004				2003				2002
	Transaction	Placement	Investissement (Annexe 10)	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total	Total
Montants bruts	6 806	2 857	2 655	12 318	3 851	2 863	2 500	9 214	11 005
Provisions pour dépréciation		(5)	-	(5)	-	(8)	(1)	(9)	(10)
Créances rattachées		95	75	170	-	117	74	191	235
<b>Total</b>	<b>6 806</b>	<b>2 947</b>	<b>2 730</b>	<b>12 483</b>	<b>3 851</b>	<b>2 971</b>	<b>2 574</b>	<b>9 396</b>	<b>11 231</b>

## Annexe 3 – Créances saines interbancaires

en millions d'euros	2004			2003			2002
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total	Total
Comptes et prêts	2 863	7 759	10 622	3 123	8 748	11 872	11 462
Prêts financiers		640	640	-	756	756	853
Valeurs reçues en pension livrée		174	174	-	212	212	155
Titres reçus en pension livrée		27 473	27 473	-	28 716	28 716	22 879
Prêts subordonnés à durée déterminée		287	287	-	139	139	39
Prêts subordonnés à durée indéterminée		5	5	-	5	5	67
<b>Total</b>	<b>2 863</b>	<b>36 339</b>	<b>39 202</b>	<b>3 123</b>	<b>38 577</b>	<b>41 700</b>	<b>35 454</b>

## Annexe 4 – Opérations avec la clientèle – Actif

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Comptes ordinaires débiteurs		7 513	9 417	7 885
Créances commerciales		3 513	3 424	3 118
Affacturage		2 974	1 936	1 858
Autres concours à la clientèle	5	103 978	94 079	83 539
Créances rattachées et valeurs non imputées		1 003	1 206	1 029
Créances douteuses nettes		1 604	1 739	1 451
Provisions pour risques pays affectées		(1)	(2)	(2)
<b>Total</b>		<b>120 584</b>	<b>111 800</b>	<b>98 880</b>
Dont :				
– créances restructurées aux conditions de marché		380	349	332
– créances restructurées hors conditions de marché		23	17	14
– décote nette		(2)	(1)	(1)

## Annexe 5 – Détail des autres concours à la clientèle

en millions d'euros	2004	2003	2002
Crédits à l'exportation	1 147	1 267	1 497
Crédits de trésorerie et de consommation	20 125	18 247	18 559
Crédits à l'équipement	30 199	28 385	23 931
Crédits à l'habitat	38 367	33 519	28 223
Autres crédits à la clientèle	5 741	5 583	6 607
Valeurs reçues en pension	48	21	30
Titres reçus en pension	8 095	6 821	4 428
Prêts subordonnés	256	235	263
<b>Total</b>	<b>103 978</b>	<b>94 079</b>	<b>83 539</b>

## Annexe 6 – Opérations de crédit-bail et assimilées

en millions d'euros	2004				2003				2002
	immobilier	mobilier	LOA	Total	immobilier	mobilier	LOA	Total	Total
Encours clientèle	4 284	3 254	1 097	8 635	3 797	2 956	1 080	7 833	7 174
Biens temporairement non loués	30	18	-	48	28	17	-	46	23
Provisions pour dépréciation	(14)	(34)	(4)	(52)	(13)	(19)	(4)	(36)	(34)
Encours douteux nets	102	69	8	179	92	55	9	156	121
Créances rattachées	70	9	1	80	67	5	1	74	99
<b>Total</b>	<b>4 472</b>	<b>3 316</b>	<b>1 102</b>	<b>8 890</b>	<b>3 971</b>	<b>3 014</b>	<b>1 087</b>	<b>8 072</b>	<b>7 384</b>

## Annexe 7 – Portefeuille titres

en millions d'euros	2004					2003					2002
	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement (Annexe 10)	TAP (1)	Total	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	TAP (1)	Total	Total
<b>Obligations et assimilés</b>											
Valeurs brutes	9 043	6 087	7 199		<b>22 329</b>	4 399	5 974	8 572	-	18 945	21 599
Provisions pour dépréciation	-	(53)	(104)		<b>(157)</b>	-	(57)	(82)	-	(139)	(155)
<b>Valeurs nettes</b> (Annexe 8)	<b>9 043</b>	<b>6 034</b>	<b>7 095</b>		<b>22 172</b>	<b>4 399</b>	<b>5 917</b>	<b>8 489</b>	<b>-</b>	<b>18 805</b>	<b>21 444</b>
<b>Actions et assimilés</b>											
Montants bruts	827	2 269	-	1 342	<b>4 438</b>	632	2 026	-	1 321	3 979	3 813
Provisions pour dépréciation	-	(87)	-	(267)	<b>(354)</b>	-	(148)	-	(239)	(387)	(423)
<b>Valeurs nettes</b> (Annexe 9)	<b>827</b>	<b>2 182</b>	<b>-</b>	<b>1 075</b>	<b>4 084</b>	<b>632</b>	<b>1 877</b>	<b>-</b>	<b>1 082</b>	<b>3 592</b>	<b>3 390</b>
<b>Total</b>	<b>9 870</b>	<b>8 216</b>	<b>7 095</b>	<b>1 075</b>	<b>26 256</b>	<b>5 031</b>	<b>7 794</b>	<b>8 489</b>	<b>1 082</b>	<b>22 397</b>	<b>24 834</b>

(1) Les TAP ou Titres de l'Activité de Portefeuille correspondent principalement aux investissements des entreprises de capital investissement du Groupe.

## Annexe 8 – Obligations et autres titres à revenu fixe

en millions d'euros	2004				2003				2002
	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement (Annexe 10)	Total	Tran- saction	Place- ment	Investis- sement	Total	Total
<b>Valeurs brutes</b>									
Titres cotés									
– émis par des organismes publics	711	164	57	<b>932</b>	260	177	83	520	600
– autres émetteurs	4 026	1 421	3 840	<b>9 288</b>	2 480	2 202	4 679	9 361	12 647
Titres non cotés									
– émis par des organismes publics	-	14	-	<b>14</b>	-	-	25	25	585
– autres émetteurs	1 965	4 415	3 064	<b>9 443</b>	1 128	3 530	3 536	8 194	6 037
Titres prêtés	217	-	-	<b>217</b>	89	-	-	89	281
Titres empruntés	2 124	-	-	<b>2 124</b>	443	-	-	443	1 121
Créances douteuses	-	36	143	<b>179</b>	-	39	148	187	174
Créances rattachées	-	37	104	<b>140</b>	-	27	100	128	154
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>9 043</b>	<b>6 087</b>	<b>7 199</b>	<b>22 329</b>	<b>4 399</b>	<b>5 974</b>	<b>8 572</b>	<b>18 945</b>	<b>21 599</b>
dont titres subordonnés	-	35	22	<b>57</b>	-	77	11	88	139
<b>Provisions</b>									
Provisions pour créances douteuses	-	(33)	(104)	<b>(137)</b>	-	(29)	(82)	(112)	(126)
Provisions pour dépréciation	-	(20)	-	<b>(20)</b>	-	(28)	-	(28)	(29)
Provisions pour risques pays	-	-	-	<b>-</b>	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>-</b>	<b>(53)</b>	<b>(104)</b>	<b>(157)</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>(82)</b>	<b>(139)</b>	<b>(155)</b>
<b>Total net</b>	<b>9 043</b>	<b>6 034</b>	<b>7 095</b>	<b>22 172</b>	<b>4 399</b>	<b>5 917</b>	<b>8 489</b>	<b>18 805</b>	<b>21 444</b>



## Annexe 9 – Actions et autres titres à revenu variable

en millions d'euros	2004				2003				2002
	Tran- saction	Place- ment	TAP	Total	Tran- saction	Place- ment	TAP	Total	Total
<b>Valeurs brutes</b>									
<b>Titres cotés</b>									
– OPCVM de capitalisation	1	755	-	755	17	410	-	426	337
– autres OPCVM	40	139	-	179	53	219	-	272	307
– autres titres	245	227	33	505	245	281	40	566	897
<b>Titres non cotés</b>									
– OPCVM de capitalisation	26	176	-	202	10	192	-	202	202
– autres OPCVM	150	771	-	921	144	637	-	781	443
– autres titres	365	195	1 309	1 869	164	279	1 281	1 725	1 620
Actions propres	-	0	-	0	-	0	-	0	0
Créances rattachées	-	6	-	6	-	7	-	7	6
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>827</b>	<b>2 269</b>	<b>1 342</b>	<b>4 438</b>	<b>632</b>	<b>2 026</b>	<b>1 321</b>	<b>3 979</b>	<b>3 813</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>									
Provisions sur titres cotés	-	(78)	(8)	(86)	-	(83)	(9)	(92)	(151)
Provisions sur titres non cotés	-	(9)	(259)	(268)	-	(66)	(229)	(295)	(272)
Provisions sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total provisions</b>	<b>-</b>	<b>(87)</b>	<b>(267)</b>	<b>(354)</b>	<b>-</b>	<b>(149)</b>	<b>(238)</b>	<b>(387)</b>	<b>(423)</b>
<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>2 182</b>	<b>1 075</b>	<b>4 084</b>	<b>632</b>	<b>1 877</b>	<b>1 082</b>	<b>3 592</b>	<b>3 390</b>
<b>Résultats latents</b>									
Moins-values latentes dont :		(87)	(267)			(149)	(238)		
– estimations au cours de Bourse		/	(8)			/	(9)		
– autres méthodes		/	(259)			/	(229)		
Plus-values latentes dont :		163	414			133	507		
– estimations au cours de Bourse		/	25			/	24		
– autres méthodes		/	389			/	483		

## Annexe 10 – Evolution des titres d'investissement

en millions d'euros	2002	2003	Achats	Cessions	Rembour- sements	Conversion	Décote / surcote	Transferts	Variation de périmètre	Autres variations (1)	2004
<b>Effets publics</b>											
Valeur brute	3 139	2 500	368	(14)	(170)	(1)	(9)		1	(21)	2 655
Résultat des cessions réalisées											
<b>Obligations et autres TRF</b>											
Valeur brute	9 647	8 572	6 156	(1 559)	(5 665)	(184)	(7)	(73)	43	(83)	7 199
Résultat des cessions réalisées				(1)							

(1) Variations liées à l'évolution des éliminations des intra groupes.

## Annexe 11 – Transferts de portefeuille

en millions d'euros	2004			2003			2002		
	Transaction	Placement	Investissement	Transaction	Placement	Investissement	Transaction	Placement	Investissement
<b>Effets publics</b>									
Montants bruts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Obligations et autres TRF</b>									
Montants bruts	-	83	(83)	(8)	(125)	134	-	(215)	215
Provisions pour dépréciation	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-
<b>Actions et assimilés</b>									
Montants bruts	(56)	56	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les transferts de portefeuille enregistrés en 2004 n'ont pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice.

## Annexe 12 – Placements des entreprises d'assurance

en millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Actifs des sociétés d'assurance</b>			
Terrains et constructions	585	581	678
Autres placements	21 166	18 850	16 801
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	4 292	4 020	3 448
<b>Total</b>	<b>26 044</b>	<b>23 451</b>	<b>20 927</b>

Les placements d'assurance constitutifs de ressources émises par d'autres établissements du Groupe ont été annulés au titre de l'élimination des opérations réciproques.

## Annexe 13 – Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Immobilisations financières brutes	14/15	1 049	965	965
Provisions pour dépréciation	14/15	(161)	(162)	(150)
<b>Immobilisations financières nettes</b>		<b>888</b>	<b>804</b>	<b>815</b>
Participations mises en équivalence	67	90 (1)	101	44
Ecart de conversion		5	6	(9)
Créances rattachées et autres (2)		6	1 186	1 270
<b>Total</b>		<b>989</b>	<b>2 096</b>	<b>2 120</b>

(1) La diminution de la valeur des participations mise en équivalence entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 est principalement due au changement de mode de consolidation de la Banque Edel (intégrée globalement en 2004).

(2) Dont en 2002 et 2003 avance d'actionnaires à la société Ecrinvest4 dans le cadre de l'opération de portage des titres Vivendi Universal Publishing par Natexis Banques Populaires pour le compte du Groupe Lagardère: I 165 M€ en 2003 et I 250 M€ en 2002. L'opération a été débouclée au cours du premier semestre 2004.

## Annexe 14 – Evolution des titres de participation et assimilés

en millions d'euros	2002	2003	Augmen- tations	Dimi- nutions	Con- version	Variation de périmètre	Autres variations	2004
<b>Valeurs brutes</b>								
Participations et autres titres détenus à long terme	773	802	76	(55)	(1)	30	(35)	<b>817</b>
Parts dans les entreprises liées	126	128	32	(18)	4	16	31	<b>193</b>
Parts de sociétés civiles immobilières	66	34	-	-	-	-	4	<b>39</b>
<b>Sous-total</b>	<b>965</b>	<b>965</b>	<b>108</b>	<b>(73)</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>1 049</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>								
Participations et autres titres à long terme	(135)	(142)	(12)	20	1	-	4	<b>(128)</b>
Parts dans les entreprises liées	(11)	(16)	(1)	4	-	(6)	(8)	<b>(27)</b>
Parts de sociétés civiles immobilières	(4)	(4)	-	2	-	-	(4)	<b>(6)</b>
<b>Sous-total</b>	<b>(150)</b>	<b>(162)</b>	<b>(14)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>(8)</b>	<b>(161)</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>815</b>	<b>804</b>	<b>94</b>	<b>(47)</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>(8)</b>	<b>888</b>

## Annexe 15 – Evaluation des titres de participation

en millions d'euros	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		Total Valeur nette	Valeur estimative des titres		
	Valeur brute	Dépré- ciations	Valeur brute	Dépré- ciations		Selon le cours de Bourse	Autres méthodes	
<b>En 2004</b>								
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Sur établissements de crédit	34	-	151	(3)	<b>181</b>	45	321	
Sur autres sociétés à caractère financier	8	(1)	43	(9)	<b>47</b>	8	42	
Sur autres sociétés	43	-	403	(62)	<b>384</b>	78	348	
Autres titres détenus à long terme	66	(38)	64	(15)	<b>77</b>	33	64	
<b>Total des participations</b>	<b>150</b>	<b>(39)</b>	<b>661</b>	<b>(89)</b>				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>111</b>		<b>572</b>		<b>689</b>	<b>164</b>	<b>775</b>	
<b>Rappel 2003</b>								
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>								
Sur établissements de crédit	33	-	141	(4)	<b>170</b>	45	130	
Sur autres sociétés à caractère financier	3	(1)	87	(5)	<b>85</b>	3	115	
Sur autres sociétés	41	(1)	374	(71)	<b>342</b>	78	419	
Autres titres détenus à long terme	60	(41)	63	(19)	<b>63</b>	11	65	
<b>Total des participations</b>	<b>136</b>	<b>(43)</b>	<b>666</b>	<b>(98)</b>				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>93</b>		<b>567</b>		<b>661</b>	<b>138</b>	<b>728</b>	

## Annexe 16 – Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	Annexes	2004				2003			2002	
		Valeurs brutes	Amortissements	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	17									
Immobilisations incorporelles		1 005	(380)	(51)	<b>574</b>	930	(320)	(53)	558	525
Immobilisations corporelles		3 369	(1 733)	(3)	<b>1 632</b>	3 144	(1 596)	(24)	1 524	1 337
<b>Total</b>		<b>4 374</b>	<b>(2 113)</b>	<b>(54)</b>	<b>2 206</b>	<b>4 074</b>	<b>(1 916)</b>	<b>(76)</b>	<b>2 081</b>	<b>1 862</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	17	148	(34)	(17)	<b>97</b>	<b>78</b>	<b>(24)</b>	<b>(1)</b>	<b>53</b>	<b>55</b>
<b>Immobilisations données en location simple non financière</b>	18	219	(125)	(9)	<b>86</b>	<b>230</b>	<b>(118)</b>	<b>(10)</b>	<b>102</b>	<b>122</b>
<b>Total</b>		<b>4 741</b>	<b>(2 272)</b>	<b>(80)</b>	<b>2 389</b>	<b>4 383</b>	<b>(2 059)</b>	<b>(87)</b>	<b>2 237</b>	<b>2 040</b>

## Annexe 17 – Evolution des immobilisations d'exploitation et hors exploitation

en millions d'euros	2002	2003	Augmentations	Diminutions	Conversion	Variation de périmètre	Autres	2004
<b>Valeurs brutes</b>								
<b>Immobilisations incorporelles d'exploitation</b>								
Droits au bail et fonds commerciaux (1)	481	492	12	(2)	-	4	6	<b>512</b>
Logiciels	299	363	73	(30)	(1)	10	15	<b>430</b>
Autres	36	76	35	(21)	-	2	(28)	<b>63</b>
	816	930	121	(53)	(1)	16	(7)	<b>1 005</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Terrains	188	199	2	-	-	(1)	(2)	<b>198</b>
Constructions	919	1 041	31	(4)	-	-	(57)	<b>1 011</b>
Parts de SCI	46	62	19	-	-	-	9	<b>91</b>
Autres	1 607	1 842	348	(119)	(2)	(3)	4	<b>2 070</b>
	2 760	3 144	401	(123)	(2)	(4)	(46)	<b>3 369</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	77	78	11	(5)	-	(1)	64	<b>148</b>
<b>Amortissements et provisions</b>								
<b>Immobilisations incorporelles d'exploitation</b>								
Droits au bail et fonds commerciaux	(46)	(59)	(13)	-	-	-	(4)	<b>(76)</b>
Logiciels	(229)	(295)	(65)	26	1	(6)	(1)	<b>(341)</b>
Autres	(17)	(18)	(3)	5	-	-	2	<b>(13)</b>
	(291)	(373)	(81)	31	1	(6)	(3)	<b>(431)</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Terrains	(10)	(10)					7	<b>(3)</b>
Constructions	(420)	(480)	(44)	2		2	15	<b>(504)</b>
Autres	(993)	(1 130)	(184)	78	1	(1)	6	<b>(1 229)</b>
	(1 423)	(1 620)	(228)	81	1	1	28	<b>(1 737)</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	(22)	(25)	(4)	2			(23)	<b>(51)</b>

(1) En 2003 et en 2004, le Groupe a procédé pour l'arrêté des comptes à une évaluation des actifs incorporels les plus significatifs en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'évaluation indépendant. cf. note 2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation, § 5.

**Annexe 18 – Immobilisations données en location simple non financière**

en millions d'euros	2004	2003	2002
Encours bruts	198	204	203
Amortissements	(125)	(118)	(98)
Provisions pour dépréciation	(6)	(8)	(7)
<b>Encours net</b>	<b>67</b>	<b>78</b>	<b>98</b>
Immobilisations et créances douteuses nettes	19	24	24
Créances rattachées	-	1	1
<b>Total des immobilisations données en location simple non financière</b>	<b>86</b>	<b>102</b>	<b>122</b>

**Annexe 19 – Ecart d'acquisition - Actif**

en millions d'euros	2002	2003	Ecart d'acquisition amorti	Variations de l'exercice	Conversion	2004
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>377</b>	<b>366</b>	<b>(9)</b>	<b>24</b>	<b>(6)</b>	<b>375</b>
Natexis Bleichroeder Inc	107	90	-	-	(6)	84
Groupe Coface	69	67	-	36	-	103
Natexis Assurances	60	60	-	-	-	60
Natexis Banques Populaires	51	51	-	3	-	54
Natexis Bail	18	18	-	-	-	18
Samic	16	17	-	(17)	-	0
Coficiné	15	15	-	-	-	15
Natexis Factorem	9	13	-	-	-	13
Banque du Dôme (absorbée en 2003 par Natexis Factorem)	4	-	-	-	-	
Banque Privée Saint Dominique	6	6	(6)	-	-	
Natexis Intertitres	-	6	-	-	-	6
Autres	23	23	(3)	3	-	23
<b>Amortissements (1)</b>	<b>(48)</b>	<b>(105)</b>	<b>9</b>	<b>(56)</b>	<b>5</b>	<b>(148)</b>
<b>Ecart d'acquisition actif nets</b>	<b>330</b>	<b>261</b>		<b>(33)</b>	<b>(1)</b>	<b>228</b>

(1) Conformément aux recommandations de l'AMF et de la Commission Bancaire, le Groupe a procédé à une évaluation des écarts d'acquisitions les plus significatifs ayant conduit à une dépréciation exceptionnelle de 37,6 M€ (34,4 M€ pour Natexis Bleichroeder Inc et 3,2 M€ pour Samic). cf. note 1 - Principes et méthodes de consolidation, § 7.

**Annexe 20 – Comptes de régularisation et actifs divers**

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Autres actifs et emplois divers	21	4 791	4 911	7 204
Comptes de régularisation	22	3 910	5 506	4 566
Comptes de régularisation de l'assurance	23	860	2 994	3 017
<b>Total</b>		<b>9 561</b>	<b>13 411</b>	<b>14 787</b>

## Annexe 21 – Autres actifs et emplois divers

en millions d'euros	2004	2003	2002
Instruments conditionnels achetés	1 625	1 067	2 187
Réglement d'opérations sur titres	335	575	1 131
Impôts différés actifs	573	471	437
Promotion immobilière	74	39	35
Autres stocks et emplois divers	146	540	27
Débiteurs divers	2 023	2 206	3 372
Créances douteuses nettes	5	3	3
Créances rattachées	10	9	11
<b>Total</b>	<b>4 791</b>	<b>4 911</b>	<b>7 204</b>

## Annexe 22 – Comptes de régularisation - Actif

en millions d'euros	2004	2003	2002
Comptes d'encaissement	597	1 055	1 125
Comptes d'ajustement	406	360	371
Comptes d'écart	5	7	4
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués	1	3	1
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	5	7	4
Charges constatées d'avance	109	130	155
Produits à recevoir	1 037	1 184	936
Primes d'émission restant à étaler	41	42	54
Autres charges à répartir	9	3	4
Autres comptes de régularisation	1 699	2 715	1 913
<b>Total</b>	<b>3 910</b>	<b>5 506</b>	<b>4 566</b>

## Annexe 23 – Comptes de régularisation de l'assurance - Actif

en millions d'euros	2004	2003	2002
Part des réassureurs dans les provisions techniques (1)	263	2 584	2 643
Créances nées d'opérations d'assurance directe	393	233	231
Créances nées d'opérations de réassurance	49	52	39
Primes restant à émettre	129	105	90
Frais d'acquisition reportés	19	12	7
Autres créances	6	8	7
<b>Total</b>	<b>860</b>	<b>2 994</b>	<b>3 017</b>

(1) La baisse significative des provisions d'assurance-vie à la charge des réassureurs s'explique par l'arrivée à échéance au 31 décembre 2003, du traité de réassurance en quote-part conclu en 1998 pour une durée initiale de 5 ans.

## Annexe 24 – Ressources interbancaires et assimilées

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Banques centrales, CCP		29	32	3
Comptes et emprunts				
- à vue	25	5 446	6 104	12 091
- à terme	25	40 823	32 712	36 064
Autres sommes dues		396	645	382
Dettes rattachées		277	189	395
<b>Total</b>		<b>46 971</b>	<b>39 682</b>	<b>48 935</b>

## Annexe 25 – Détail des ressources interbancaires

en millions d'euros	2004			2003			2002
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 561	-	2 561	3 268	-	3 268	7 034
Comptes et emprunts	2 633	9 724	12 357	2 631	10 095	12 726	16 422
Valeurs données en pension livrée	17	1 546	1 563	205	777	982	1 520
Titres donnés en pension livrée	234	29 553	29 788	-	21 840	21 840	23 178
<b>Total</b>	<b>5 446</b>	<b>40 823</b>	<b>46 269</b>	<b>6 104</b>	<b>32 712</b>	<b>38 816</b>	<b>48 155</b>

## Annexe 26 – Opérations avec la clientèle - Passif

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Comptes et emprunts				
- à vue	27	57 817	53 616	41 827
- à terme	27	38 788	43 768	40 949
Dépôts de garantie		224	200	135
Autres sommes dues		425	380	364
Dettes rattachées		999	979	934
<b>Total</b>		<b>98 253</b>	<b>98 945</b>	<b>84 209</b>

## Annexe 27 – Détail des comptes de la clientèle - Passif

en millions d'euros	2004			2003			2002
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	17 836	18 415	<b>36 251</b>	15 591	17 897	33 488	28 673
Comptes et emprunts	33 752	7 890	<b>41 643</b>	34 578	6 118	40 696	34 662
Emprunts auprès de la clientèle financière	116	513	<b>629</b>	105	1 909	2 014	2 484
Valeurs données en pension livrée	67	-	<b>67</b>	5	13	18	12
Titres donnés en pension livrée	5 731	11 654	<b>17 385</b>	3 030	17 541	20 570	16 411
Comptes d'affacturage	314	315	<b>630</b>	306	292	598	534
<b>Total</b>	<b>57 817</b>	<b>38 788</b>	<b>96 605</b>	<b>53 616</b>	<b>43 768</b>	<b>97 384</b>	<b>82 776</b>

## Annexe 28 – Dettes représentées par un titre

en millions d'euros	2004	2003	2002
Bons de caisse et bons d'épargne	<b>177</b>	187	192
Titres du marché interbancaire	-	-	2
Titres de créances négociables	<b>35 650</b>	29 424	24 300
<i>dont : - souscrits par des établissements de crédit</i>	<b>21 705</b>	18 403	9 051
<i>- souscrits par la clientèle financière</i>	<b>3 985</b>	2 702	1 558
<i>- souscrits par la clientèle</i>	<b>9 960</b>	8 319	13 691
Obligations émises	<b>4 962</b>	6 797	5 813
Autres dettes représentées par un titre	<b>921</b>	782	699
Dettes rattachées	<b>291</b>	337	399
<b>Total</b>	<b>42 001</b>	<b>37 527</b>	<b>31 403</b>



## Annexe 29 – Provisions techniques des entreprises d'assurance - Passif

en millions d'euros	2004	2003	2002
Provisions mathématiques	24 399	22 493	20 150
<i>dont</i> : - assurance-vie	19 860	18 265	16 517
- assurance IARD	176	162	131
- représentatives de contrats en unités de comptes	4 363	4 065	3 502
Provisions pour sinistres	934	830	861
Provisions d'égalisation (1)	187	135	83
Autres provisions techniques	33	34	115
Provisions pour participation aux bénéficiés	172	168	103
Réserves de capitalisation	-	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>25 725</b>	<b>23 660</b>	<b>21 312</b>

(1) La provision pour égalisation constituée sur le groupe Coface est maintenue au passif en provision technique dans la mesure où cette provision couvre un risque macro-économique de fluctuation de sinistralité sur plusieurs exercices. cf. note 1 - Principes et méthodes de consolidation, § 16.

## Annexe 30 – Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Autres passifs	31	10 855	8 646	9 367
Comptes de régularisation	32	5 809	7 066	6 253
Comptes de régularisation de l'assurance	33	196	2 500	2 448
<b>Total</b>		<b>16 861</b>	<b>18 212</b>	<b>18 068</b>

## Annexe 31 – Autres passifs

en millions d'euros	2004	2003	2002
Instruments conditionnels vendus	1 446	1 045	2 450
Règlement d'opérations sur titres	344	462	573
Impôts différés passifs	421	399	388
Dettes de titres	4 541	3 140	2 859
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	166	164	160
Créditeurs divers	3 588	3 101	2 644
Subvention d'investissement	160	98	73
Fonds publics affectés	114	129	105
Dettes rattachées	75	110	116
<b>Total</b>	<b>10 855</b>	<b>8 646</b>	<b>9 367</b>

## Annexe 32 – Comptes de régularisation - Passif

en millions d'euros	2004	2003	2002
Comptes d'encaissement	747	791	623
Comptes d'ajustement	1 058	697	569
Comptes d'écart	6	6	8
Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués	-	1	-
Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués	14	5	2
Produits constatés d'avance	873	2 004 (1)	2 043
Charges à payer	1 372	1 490	1 206
Autres comptes de régularisation	1 738	2 072	1 801
<b>Total</b>	<b>5 809</b>	<b>7 066</b>	<b>6 253</b>

(1) Dont, produits perçus d'avance dans le cadre de l'opération de portage des titres Vivendi Universal Publishing par Natexis Banques Populaires pour le compte du Groupe Lagardère : 1 165 M€ en 2003 et 1 250 M€ en 2002. L'opération a été débloquée au cours du premier semestre 2004.

## Annexe 33 – Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

en millions d'euros	2004	2003	2002
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	101	96	71
Dettes nées d'opérations de réassurance	76	97	57
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires(1)	14	2 304	2 319
Autres dettes	4	2	1
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>2 500</b>	<b>2 448</b>

(1) La baisse significative des dépôts espèces s'explique par l'arrivée à échéance au 31 décembre 2003, du traité de réassurance en quote-part conclu en 1998 pour une durée initiale de 5 ans.

## Annexe 34 – Ecarts d'acquisition – Passif

en millions d'euros	2002	2003	Variations de l'exercice	2004
<b>Valeurs brutes</b>	<b>433</b>	<b>510</b>	<b>(107)</b>	<b>403</b>
<i>Natexis Banques Populaires</i>	<i>388</i>	<i>388</i>	<i>-</i>	<i>388</i>
<i>Autres</i>	<i>46</i>	<i>123</i>	<i>(107)(1)</i>	<i>16</i>
<b>Amortissements</b>	<b>(204)</b>	<b>(220)</b>	<b>(40)</b>	<b>(260)</b>
<b>Ecarts d'acquisition passifs nets</b>	<b>229</b>	<b>290</b>	<b>(147)</b>	<b>142</b>

(1) Dont -117 M€ d'écarts d'acquisitions passifs sur filiales de l'Agence Française de Développement (acquises en fin 2003), affectés aux provisions pour créances douteuses et après effet impôt - cf. annexes 35 et 62.

## Annexe 35 – Synthèse des provisions

en millions d'euros	Annexes	2002	2003	Augmen- tations	Dimi- nutions	Con- version	Variation de périmètre	Autres	2004
<b>Provisions déduites de l'actif</b>									
Provisions pour créances douteuses		3 388	3 967	1 255	(1 364)	(21)	187 (2)	(44)	<b>3 980</b>
Provisions pour dépréciation		718	714	221	(285)	(2)	2	26	<b>675</b>
Provisions pour risques pays		2	2	-	-	-	-	-	<b>2</b>
<b>Total des provisions d'actif</b>		<b>4 108</b>	<b>4 683</b>	<b>1 475</b>	<b>(1 649)</b>	<b>(24)</b>	<b>189</b>	<b>(19)</b>	<b>4 657</b>
<b>Provisions de passif</b>									
Provisions pour risques de contrepartie	36	770	859	164	(178)	(10)	4	15	<b>854</b>
Provisions pour risques de dépréciation	36	72	62	16	(40)	-	9	-	<b>47</b>
Provisions pour charges d'exploitation	36	995	944	187	(109)	(1)	3	7	<b>1 031</b>
Provisions exceptionnelles	36	16	9	9	(10)	-	-	(1)	<b>7</b>
<b>Total des provisions de passif</b>		<b>1 853</b>	<b>1 873</b>	<b>376</b>	<b>(337)</b>	<b>(10)</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>1 939</b>
<b>Total des provisions</b>		<b>5 961</b>	<b>6 557</b>	<b>1 851</b>	<b>(1 986)</b>	<b>(34)</b>	<b>205</b>	<b>(2)</b>	<b>6 597</b>

Effet résultat : 135

<i>Incidences sur le compte de résultat</i> (1)	Dotations	Reprises	Effet net
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(304)</b>	<b>553</b>	<b>249</b>
Frais généraux	(112)	56	(56)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(416)</b>	<b>609</b>	<b>193</b>
Coût du risque	(1 345)	1 304	(41)
Résultat sur valeurs immobilisées	(21)	43	22
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(1 782)</b>	<b>1 955</b>	<b>174</b>
Résultat exceptionnel	(9)	10	1
Impôt sur les sociétés	(60)	20	(40)
<b>Résultat net avant partage</b>	<b>(1 851)</b>	<b>1 986</b>	<b>135</b>

(1) Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. L'annexe ci-dessus permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé.

(2) Dont 180 M€ de provisions sur créances douteuses après affectation de l'écart d'acquisition passif sur filiales de l'Agence Française de Développement (acquises fin 2003), soit 117 M€ après effet d'impôt - cf. annexes 34 et 62.

## Annexe 36 – Provisions pour risques et charges

en millions d'euros	2002	2003	Augmen- tations	Dimi- nutions	Con- version	Variation de périmètre	Autres	2004
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>								
Provisions sur engagements hors-bilan	103	129	67	(66)	-	4	5	<b>138</b>
Provisions pour risques pays (1)	290	263	28	(29)	(7)	-	-	<b>255</b>
Provisions sectorielles (1)	139	269	8	(22)	(2)	-	-	<b>252</b>
Provisions pour litiges clientèle	52	89	45	(26)	-	-	18	<b>126</b>
Autres provisions clientèle	187	108	17	(34)	-	-	(8)	<b>82</b>
	<b>770</b>	<b>859</b>	<b>164</b>	<b>(178)</b>	<b>(10)</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>854</b>
<b>Provisions pour risques de dépréciation</b>								
Portefeuille titres et instruments financiers à terme	29	17	9	(15)	-	-	4	<b>15</b>
Immobilisations financières	16	19	2	(10)	-	-	-	<b>11</b>
Promotion immobilière	6	5	1	(1)	-	-	(4)	<b>1</b>
Autres actifs	21	22	4	(14)	-	9	-	<b>21</b>
	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>16</b>	<b>(40)</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>47</b>
<b>Provisions pour charges futures d'exploitation</b>								
Engagements de retraite du personnel en activité	204	232	45	(7)	-	(1)	3	<b>270</b>
Engagements de retraite du personnel en retraite	545	553	17	(15)	-	-	(1)	<b>554</b>
Provisions pour impôts et taxes	177	100	60	(33)	-	-	4	<b>130</b>
Autres provisions d'exploitation	69	59	65	(53)	-	4	1	<b>77</b>
	<b>995</b>	<b>944</b>	<b>187</b>	<b>(109)</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1 031</b>
<b>Provisions exceptionnelles</b>								
Provisions pour restructurations informatiques	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Provisions pour restructurations exceptionnelles	12	9	5	(6)	-	-	(3)	<b>5</b>
Autres provisions exceptionnelles	5	-	4	(4)	-	-	2	<b>2</b>
	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>1 853</b>	<b>1 873</b>	<b>377</b>	<b>(337)</b>	<b>(10)</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>1 939</b>

(1) Les provisions pour risques pays et les provisions sectorielles couvrent principalement des risques liés aux activités de Natexis Banques Populaires. Le niveau de ces risques et leur provisionnement ont vocation à évoluer en fonction des cycles économiques de ces activités, ainsi que des zones géographiques où elles s'exercent.

## Annexe 37 – Couverture des encours douteux

en millions d'euros	2004				2003				2002	
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Taux de couverture	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Taux de couverture	Valeurs nettes	Taux de couverture
Opérations interbancaires	109	(59)	50	54,2 %	117	(74)	44	62,9 %	36	65,2 %
– Douteux	79	(33)	46		4	(1)	4		23	
– Douteux compromis	30	(26)	4		113	(73)	40		13	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	5 596	(3 819)	1 778	68,2 %	5 708	(3 805)	1 903	66,7 %	1 562	67,3 %
– Douteux	2 442	(1 252)	1 191		1 539	(805)	734		849	
– Douteux compromis	3 154	(2 567)	587		4 169	(3 000)	1 169		712	
Portefeuille titres et débiteurs divers	202	(154)	47	76,5 %	207	(129)	79	62,0 %	74	65,0 %
– Douteux	88	(65)	23		82	(42)	40		40	
– Douteux compromis	114	(89)	25		126	(87)	39		34	
<b>Total des encours douteux (1)</b>	<b>5 907</b>	<b>(4 032)</b>	<b>1 875</b>	<b>68,3 %</b>	<b>6 033</b>	<b>(4 008)</b>	<b>2 025</b>	<b>66,4 %</b>	<b>1 672</b>	<b>67,2 %</b>
– Douteux	2 610	(1 350)	1 259	51,7 %	1 626	(848)	778	52,2 %	912	57,1 %
– Douteux compromis	3 298	(2 682)	616	81,3 %	4 407	(3 160)	1 247	71,7 %	759	74,4 %

(1) Les taux de couverture annoncés ci-dessus sont calculés à partir des seules provisions affectées à des risques identifiés (créances douteuses), et ne tiennent pas compte des provisions sectorielles ou pour risques souverains enregistrées au passif et présentées en annexe 36.

## Annexe 38 – Dettes subordonnées

en millions d'euros	Annexes	2004	2003	2002
Dettes subordonnées à durée déterminée	39	4 398	4 049	3 705
Dettes subordonnées à durée indéterminée	39	163	266	136
Dépôts de garantie à caractère mutuel		19	23	8
Dettes rattachées		95	92	77
<b>Total</b>		<b>4 675</b>	<b>4 431</b>	<b>3 927</b>

## Annexe 39 – Evolution des dettes subordonnées

en millions d'euros	2002	2003	Emissions	Remboursements	Conversion	Variation de périmètre	Reclassification	Autres	2004
			(1)					(2)	
<b>Dettes subordonnées à durée déterminée</b>									
Titres subordonnés	3 580	4 043	671	(309)	(18)	-	-	10	4 397
Emprunts subordonnés	125	6	30	(30)	-	-	-	(5)	1
	3 705	4 049	701	(339)	(18)	-	-	4	4 398
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>									
Titres subordonnés	82	211	-	-	-	(87)	-	9	133
Emprunts subordonnés	55	55	-	(27)	-	1	-	1	30
	136	266	-	(28)	-	(85)	-	9	163
<b>Total</b>	<b>3 842</b>	<b>4 316</b>	<b>702</b>	<b>(367)</b>	<b>(18)</b>	<b>(85)</b>		<b>14</b>	<b>4 561</b>

(1) Les émissions de TSR en 2004 ont été réalisées par la Banque Fédérale des Banques Populaires (TSR juin: 81 M€ - échéance 2014, TSR octobre: 77 M€ - échéance 2010, TSR décembre: 45 M€ - échéance 2015), par le Crédit Coopératif (TSR décembre: 30 M€ - échéance 2014) et par Natexis Banques Populaires (TSR novembre: 450 M€ - échéance 2016).

(2) Les autres mouvements sur dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées.

## Annexe 40 – Capitaux propres consolidés

en millions d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves (1)	Capitaux propres hors FRBG	FRBG	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Capitaux propres consolidés au 31/12/02 avant affectation	2 431	455	3 793	6 679	1 891	<b>8 570</b>	1 616
Résultat au 31/12/02	-	-	532	532	-	<b>532</b>	90
Distribution	-	-	(81)	(81)	-	<b>(81)</b>	(76)
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/02 après affectation</b>	<b>2 431</b>	<b>455</b>	<b>4 244</b>	<b>7 130</b>	<b>1 891</b>	<b>9 021</b>	<b>1 630</b>
Augmentation de capital	286	114 (2)	(148)	253	-	<b>253</b>	-
Ecart de conversion	-	-	(74)	(74)	-	<b>(74)</b>	(93)
Changements de méthode (3)	-	-	(7)	(7)	-	<b>(7)</b>	(2)
Entrée du Crédit Coopératif (4)	169	66	113	348	9	<b>357</b>	6
Entrée du Crédit Maritime Mutuel (5)	-	-	-	-	8	<b>8</b>	204
Autres variations de périmètre (6)	-	-	-	-	-	-	87
Dotation nette au FRBG	-	-	-	-	169	<b>169</b>	-
Autres variations	-	-	1	1	-	<b>1</b>	-
Capitaux propres consolidés au 31/12/03 avant affectation	2 886	635	4 129	7 651	2 077	<b>9 727</b>	1 833
Résultat au 31/12/03	-	-	853	853	-	<b>853</b>	129
Distribution	-	-	(86)	(86)	-	<b>(86)</b>	(86)
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/03 après affectation</b>	<b>2 886</b>	<b>635</b>	<b>4 896</b>	<b>8 418</b>	<b>2 077</b>	<b>10 494</b>	<b>1 876 (7)</b>
Augmentation de capital	147	106 (2)	(106)	147	-	<b>147</b>	-
Ecart de conversion	-	-	(37)	(37)	-	<b>(37)</b>	(42)
Changements de méthode	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	62 (8)
Dotation nette au FRBG	-	-	-	-	115	<b>115</b>	-
Autres variations (9)	-	-	(10)	(10)	-	<b>(10)</b>	10
Capitaux propres consolidés au 31/12/04 avant résultats	3 033	741	4 743	8 517	2 192	<b>10 709</b>	1 906
Résultat au 31/12/04	-	-	1 059	1 059	-	<b>1 059</b>	162
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/04 après résultats</b>	<b>3 033</b>	<b>741</b>	<b>5 802</b>	<b>9 576</b>	<b>2 192</b>	<b>11 768</b>	<b>2 068 (10)</b>

(1) Part du Groupe dans les réserves, report à nouveau, différences de consolidation, écarts de réévaluation, écarts de conversion, bénéfice consolidé

(2) Dans le cadre des fusions de Banques Populaires régionales, les réserves de l'entité absorbée sont transférées en prime d'émission dans la nouvelle Banque Populaire.

### Eléments 2003 :

(3) Changements de méthode comptable: cf. note 1, § 3 - Principes et méthode de consolidation.

– Le règlement CRC 2002-03, portant notamment sur les modalités de classification des créances douteuses et le traitement comptable des créances restructurées à des conditions hors marché, s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. A l'issue des travaux de recensement des crédits affectés par ce règlement, l'écart d'intérêt futur entre le taux consenti lors de la restructuration et le taux du marché a fait l'objet d'un calcul de décote. S'agissant de crédits restructurés lors d'exercices antérieurs, la décote a été constatée par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2003 d'un montant, après effet d'impôt, de 7,4 M€ dont 5,6 M€ revenant au Groupe.

– Le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le Groupe Banque Populaire n'a pas retenu la possibilité offerte d'appliquer ce texte par anticipation. Ce règlement comporte des dispositions transitoires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et portant sur les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions ainsi que les dépenses de renouvellement. Au 31 décembre 2003, l'application de ce nouveau règlement a conduit à constater une provision de 1,5 M€ d'euros après effet impôt, prélevé sur les réserves consolidées, dont 1,4 M€ revenant au Groupe.

– Les conséquences du décret n° 2003-1236 du 22 décembre 2003 modifiant l'article R 331-5-I du Code des Assurances portant sur la constitution d'une Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) ont été traitées conformément à l'avis n° 2004-B du Comité d'Urgence du CNC du 21 janvier 2004. Considérant que la PRE correspond à un risque non couvert par ailleurs, le Groupe Banque Populaire a choisi de comptabiliser intégralement dans les comptes consolidés les PRE constituées partiellement par les filiales d'assurance :

- Le passage d'un provisionnement partiel, tel que pratiqué au 31/12/2002 en accord avec la Commission de Contrôle des Assurances, à un provisionnement intégral constitue un changement de méthode comptable dont les effets ont été imputés sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2003 à hauteur de 148,5 M€ avant impôt, soit 95,9 M€ après effet d'impôt, dont 72,3 M€ revenant au Groupe ;
- Compte tenu de l'évolution favorable des marchés en 2003, aucune PRE ne s'avère nécessaire au 31 décembre 2003, la reprise de la PRE est constatée par les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour un montant équivalent ;
- Au final, le changement de méthode est donc sans effet sur les capitaux propres et le résultat consolidés.

(4) Le 30 janvier 2003, dans le cadre de son rapprochement avec le Groupe Banque Populaire, et sur décision de son assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2003, le Crédit Coopératif a adopté le statut légal de société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable. Le Crédit Coopératif devient ainsi une nouvelle Banque Populaire, nouvelle composante de l'entité consolidante et ses filiales qu'elle détient directement ou indirectement entrent, au cours de l'exercice 2003, dans le périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire. cf. note 3, § 2 - Evolutions de périmètre de consolidation.

(5) Le 1<sup>er</sup> août 2003, en application de l'article 93 de la loi de sécurité financière n° 2003-706, la Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central du réseau du Crédit Maritime Mutuel. Compte tenu de son statut d'« affilié », ses réserves sont versées au poste « intérêts minoritaires ». cf. note 3, § 3 - Evolutions de périmètre de consolidation.

(6) Ce poste comprend principalement :

- 178 M€ suite à l'entrée de Natexis Banques Populaires Capital III, filiale de Natexis Banques Populaires, créée pour l'émission d'une quatrième tranche d'actions préférentielles ;
- (- 90 M€) d'impact brut suite à l'intégration du FCP Alizé Levier qui porte 2,25 % du capital de Natexis Banques Populaires, fonds constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés du Groupe Banque Populaire dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe ;
- (- 1 M€) des autres variations de périmètre.

(7) Les intérêts minoritaires relatifs aux émissions d'actions préférentielles s'élèvent à 597 M€.

#### Éléments 2004 :

(8) Ce poste comprend principalement :

- 80 M€ d'impact relatifs à l'entrée des établissements de crédit (non filiales) ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif. Compte tenu de leur statut d'associés, leurs réserves sont versées au poste « intérêts minoritaires »,
- (-15) M€ d'impact relatif à l'Offre Publique de Retrait Obligatoire de Natexis Banques Populaires sur le titre Coface,
- (-13) M€ de rachat par la Coface de minoritaires dans Unistrat,
- 7 M€ d'impact de dilution suite aux rachats des titres de BP Développement par Natexis Banques Populaires aux Banques Populaires,
- 1 M€ des autres variations de périmètre.

(9) Le 23 décembre 2004, achat par Natexis Assurances des 435 000 actions du Crédit Maritime Vie, détenues auparavant par le Groupe Crédit Maritime. S'agissant d'une opération de restructuration interne, les plus-values ont été neutralisées. La variation des intérêts minoritaires résultant du reclassement de titres trouve sa contrepartie dans la variation des réserves consolidées sans impact sur le résultat.

(10) Les intérêts minoritaires relatifs aux émissions d'actions préférentielles s'élèvent à 571 M€ au 31 décembre 2004.

## Annexe 41 – Fonds pour risques bancaires généraux

en millions d'euros	2002	Augmentation	Diminution	Conversion	Variation de périmètre (2)	Autres	2003
Fonds Fédéral de Solidarité (1)	426	5	-	-	-	-	431
Fonds Régionaux de Solidarité (1)	269	73	-	-	-	1	343
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 196	98	(8)	-	17	(1)	1 302
<b>Total</b>	<b>1 891</b>	<b>177</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>17</b>		<b>2 077</b>
en millions d'euros	2003	Augmentation	Diminution	Conversion	Variation de périmètre	Autres	2004
Fonds Fédéral de Solidarité (1)	431	7	-	-	-	-	438
Fonds Régionaux de Solidarité (1)	343	78	-	-	-	5	427
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 302	89	(59)	-	-	(5)	1 327
<b>Total</b>	<b>2 077</b>	<b>174</b>	<b>(59)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 192</b>

(1) Le Fonds Fédéral ainsi que les Fonds Régionaux de solidarité sont constitutifs des mécanismes de solidarité financière au sein du réseau Banques Populaires, tels que décrits au § 1 et 13 de la note 1 : Principes et méthodes de consolidation.

(2) En 2003 : impact de l'entrée du Crédit Coopératif et du réseau du Crédit Maritime Mutuel.

## Annexe 42 – Engagements de financement

en millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Engagements de financement donnés</b>			
Aux établissements de crédit	2 681	2 681	3 709
A la clientèle	32 079	28 992	25 322
– Ouverture de crédits documentaires	1 157	947	853
– Autres ouvertures de crédits confirmés	28 581	25 726	21 055
– Autres engagements	2 341	2 320	3 414
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>34 760</b>	<b>31 673</b>	<b>29 031</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>			
D'établissements de crédit	5 514	3 955	853
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>5 514</b>	<b>3 955</b>	<b>853</b>

## Annexe 43 – Engagements de garantie

en millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Engagements de garantie donnés</b>			
D'ordre d'établissements de crédit	2 042	2 080	2 028
– confirmation d'ouverture de crédits documentaires	981	656	908
– autres garanties	1 061	1 424	1 120
D'ordre de la clientèle	20 891	15 875	16 976
– cautions immobilières	1 127	1 057	1 067
– cautions administratives et fiscales	1 831	1 912	1 714
– autres cautions et avals donnés	6 929	2 528	1 912
– autres garanties données	11 004	10 378	12 282
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>22 933</b>	<b>17 955</b>	<b>19 004</b>
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit</b>	<b>7 900</b>	<b>5 378</b>	<b>4 536</b>



## Annexe 44 – Opérations sur instruments financiers à terme

en millions d'euros	2004			2003			2002
	Cou- verture	Autres opérations	Total	Cou- verture	Autres opérations	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>							
<b>Opérations sur marchés organisés</b>							
Contrats de taux	12	43 145	<b>43 157</b>	46	75 664	75 710	45 946
Contrats de change	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	7	28 209	<b>28 216</b>	10	28 560	28 570	21 385
	<b>19</b>	<b>71 354</b>	<b>71 373</b>	56	104 225	104 280	67 331
<b>Opérations de gré à gré</b>							
Accords de taux futurs	4 353	70 836	<b>75 189</b>	17 269	260 038	277 307	214 453
Swaps de taux	190 363	332 475	<b>522 838</b>	198 577	122 042	320 619	333 542
Autres contrats à terme	31	793	<b>824</b>	24	168	192	171
	<b>194 747</b>	<b>404 104</b>	<b>598 851</b>	215 870	382 248	598 118	548 166
<b>Contrats de change à terme</b>							
Swaps cambistes							
– à recevoir	49 358	1 560	<b>50 918</b>	55 154	2 791	57 944	51 589
– à livrer	55 405	1 519	<b>56 924</b>	54 562	7 916	62 479	43 643
Swaps financiers							
– à recevoir	2 273	4 666	<b>6 939</b>	1 517	408	1 926	2 789
– à livrer	3 971	4 458	<b>8 429</b>	1 507	474	1 980	2 822
Autres contrats de change							
– à recevoir	4 254	835	<b>5 088</b>	1 763	859	2 622	3 238
– à livrer	517	2 026	<b>2 543</b>	776	1 912	2 688	2 598
	<b>115 778</b>	<b>15 064</b>	<b>130 842</b>	115 278	14 360	129 639	106 679
<b>Total opérations fermes</b>	<b>310 544</b>	<b>490 522</b>	<b>801 066</b>	<b>331 204</b>	<b>500 833</b>	<b>832 037</b>	<b>722 176</b>
<b>Opérations conditionnelles</b>							
<b>Opérations sur marchés organisés</b>							
Options de taux							
– achetées	-	7 468	<b>7 468</b>	-	4 343	4 343	4 461
– vendues	-	1 470	<b>1 470</b>	-	4 424	4 424	4 181
Options de change							
– achetées	-	-	-	-	1	1	-
– vendues	-	-	-	-	1	1	-
Autres options							
– achetées	1	6 575	<b>6 576</b>	1	9 329	9 329	6 556
– vendues	1	5 874	<b>5 875</b>	1	9 091	9 093	6 870
	<b>2</b>	<b>21 387</b>	<b>21 389</b>	2	27 188	27 191	22 067
<b>Opérations de gré à gré</b>							
Options de taux							
– achetées	9 362	22 693	<b>32 055</b>	3 080	15 950	19 030	19 005
– vendues	1 798	32 449	<b>34 247</b>	1 819	25 871	27 689	22 877
Options de change							
– achetées	58 942	12	<b>58 954</b>	35 285	4	35 290	39 772
– vendues	58 170	9	<b>58 179</b>	40 005	-	40 005	43 660
Autres options							
– achetées	58	9 295	<b>9 354</b>	3 954	9 569	13 523	12 843
– vendues	1	7 741	<b>7 742</b>	18	8 281	8 299	10 998
	<b>128 331</b>	<b>72 200</b>	<b>200 531</b>	84 161	59 674	143 836	149 156
<b>Total opérations conditionnelles</b>	<b>128 334</b>	<b>93 586</b>	<b>221 920</b>	<b>84 164</b>	<b>86 863</b>	<b>171 026</b>	<b>171 223</b>
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	<b>438 877</b>	<b>584 108</b>	<b>1 022 985</b>	<b>415 367</b>	<b>587 696</b>	<b>1 003 063</b>	<b>893 399</b>

Les montants notionnels présentés dans le tableau ci-dessus ne constituent qu'un indicateur de volumétrie des opérations sur instruments financiers à terme contractés par le Groupe Banque Populaire. L'équivalent risques pondérés des opérations sur instruments dérivés est présenté en note 47.

En application de l'article 2 du CRC 2004-16 relatif à l'information sur la juste valeur des Instruments Financiers à Terme, la valeur de marché est évaluée à 1 124 M€ pour l'ensemble des opérations fermes, et à - 37 M€ pour les opérations conditionnelles.

## Annexe 45 – Classification par portefeuille

en millions d'euros	2004					2003					2002
	Micro cou- verture	Macro cou- verture	Position ouverte isolée	Trading	Total	Micro cou- verture	Macro cou- verture	Position ouverte isolée	Trading	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>											
Accords de taux futurs	4 188	166	-	70 836	<b>75 189</b>	17 031	238	177	259 860	277 307	214 453
Swaps de taux	160 324	30 038	1 285	331 190	<b>522 838</b>	141 783	56 794	10 268	111 775	320 619	333 542
Swaps de taux et de devises	6 208	37	859	8 265	<b>15 369</b>	3 014	9	882	-	3 906	5 611
Autres contrats à terme	83	195	546	-	<b>824</b>	156	18	17	-	192	171
	<b>170 803</b>	<b>30 436</b>	<b>2 689</b>	<b>410 291</b>	<b>614 220</b>	161 985	57 059	11 345	371 635	602 024	553 777
<b>Opérations conditionnelles</b>											
Options de taux achetées	6 710	2 652	1	22 692	<b>32 055</b>	1 108	1 973	-	15 950	19 030	19 005
Options de taux vendues	485	1 313	1	32 448	<b>34 247</b>	678	1 141	2	25 869	27 689	22 877
	<b>7 195</b>	<b>3 965</b>	<b>2</b>	<b>55 140</b>	<b>66 302</b>	1 785	3 114	2	41 819	46 720	41 883
<b>Total</b>	<b>177 998</b>	<b>34 401</b>	<b>2 691</b>	<b>465 432</b>	<b>680 522</b>	<b>163 770</b>	<b>60 173</b>	<b>11 346</b>	<b>413 454</b>	<b>648 743</b>	<b>595 660</b>

## Annexe 46 – Détail des dérivés de crédit

en millions d'euros	2004		2003	
	Opérations de couverture	Autres opérations	Opérations de couverture	Autres opérations
<b>Crédit Default swap</b>				
Vendeur de protection	<b>14</b>	<b>268</b>	26	22
Acheteur de protection	<b>4 902</b>	<b>280</b>	5 169	135
<b>Autres dérivés de crédit</b>				
Vendeur de protection	-	<b>4</b>	2	18
Acheteur de protection	-	<b>0</b>	79	133

160

## Annexe 47 – Ventilation des équivalents risques pondérés

en millions d'euros	2004				2003				2002
	Admi- nistra- tions	Ets de crédit OCDE	Autres contre- parties	Total	Admi- nistra- tions	Ets de crédit OCDE	Autres contre- parties	Total	Total
<b>Risques de crédits non pondérés avant compensation</b>									
	198	10 206	754	<b>11 159</b>	84	10 094	593	10 770	13 161
Effets de la compensation et de la collatéralisation	(72)	(7 365)	(100)	<b>(7 537)</b>	(17)	(7 238)	(5)	(7 259)	(5 267)
<b>Risques de crédits non pondérés après compensation</b>									
	126	2 841	655	<b>3 622</b>	67	2 856	588	3 511	7 894
Pondération	0 %	20 %	50 %	/	0 %	20 %	50 %	/	/
<b>Equivalents risques de crédit pondérés</b>	<b>0</b>	<b>568</b>	<b>327</b>	<b>896</b>	<b>0</b>	<b>571</b>	<b>294</b>	<b>865</b>	<b>1 687</b>

Les équivalents risques pondérés sur instruments dérivés permettent de traduire les instruments dérivés en équivalents « encours de crédit », selon les règles définies pour le calcul des risques du ratio international de solvabilité (ratio Cooke). La collatéralisation et la compensation sont des techniques de minoration du risque par compensation contractuelle des positions sur une même contrepartie.

## Annexe 48 – Intérêts et assimilés

en millions d'euros	2004			2003			2002
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net	Net
Opérations avec les établissements de crédit	(1 571)	1 410	(161)	(1 398)	1 323	(75)	(268)
Opérations avec la clientèle	(1 729)	5 535	3 806	(1 715)	5 172	3 458	3 280
Opérations de crédit-bail	(24)	456	432	(21)	463	442	438
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 272)	1 716	(556)	(2 189)	1 638	(551)	(421)
Opérations de macro-couverture	(504)	503	(1)	(610)	687	77	77
<b>Total (1)</b>	<b>(6 100)</b>	<b>9 620</b>	<b>3 520</b>	<b>(5 933)</b>	<b>9 283</b>	<b>3 350</b>	<b>3 107</b>

(1) En 2002 et 2003, les produits d'intérêts sur opérations de macro-couverture étaient enregistrés avec les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit. La présentation des colonnes 2002 et 2003 a donc été retraitée pour faciliter la comparaison.

## Annexe 49 – Revenus des titres à revenu variable

en millions d'euros	2004	2003	2002
Dividendes reçus sur titres de placement	14	12	16
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	27	21	21
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	24	32	31
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>68</b>

## Annexe 50 – Commissions

en millions d'euros	2004			2003			2002
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(59)	38	(22)	(45)	28	(17)	(14)
Opérations sur moyens de paiement	(340)	690	350	(297)	634	337	293
Opérations avec la clientèle	(117)	1 352	1 235	(100)	1 329	1 229	1 022
Opérations sur titres	(33)	280	246	(45)	269	224	438
Opérations de change	(2)	10	8	(1)	11	10	10
Engagements hors-bilan	(17)	131	115	(14)	111	97	238
Prestations de services financiers	(121)	493	372	(123)	399	276	(138)
Activités de conseil	-	16	16	-	16	16	17
<b>Total</b>	<b>(688)</b>	<b>3 009</b>	<b>2 321</b>	<b>(625)</b>	<b>2 797</b>	<b>2 172</b>	<b>1 866</b>

161

## Annexe 51 – Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation

en millions d'euros	2004	2003	2002
Résultat sur titres de transaction	537	241	127
Résultat sur opérations de change	76	15	59
Résultat sur instruments financiers à terme	(204)	91	(8)
Mouvements de provisions pour risques et charges	5	14	(20)
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>361</b>	<b>159</b>

## Annexe 52 – Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	2004			2003			2002
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total	Total
Dotations aux provisions	(108)	(85)	<b>(193)</b>	(143)	(98)	(241)	(326)
Reprises de provisions	172	60	<b>232</b>	209	84	293	157
Moins-values de cession	(60)	(25)	<b>(85)</b>	(64)	(25)	(89)	(108)
Plus-values de cession	117	173	<b>290</b>	119	103	222	259
Autres éléments	(1)	(3)	<b>(4)</b>	(1)	(1)	(2)	(4)
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>63</b>	<b>183</b>	<b>(21)</b>

## Annexe 53 – Autres résultats d'exploitation bancaire

en millions d'euros	2004			2003			2002
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total	Total
<b>Opérations de crédit-bail et location financière</b>							
Résultats de cession	(21)	4	<b>(17)</b>	(25)	4	(21)	(7)
Provisions pour dépréciation d'actifs	(36)	37	<b>1</b>	(31)	28	(3)	(14)
Autres produits et charges	(275)	285	<b>10</b>	(224)	242	18	7
	(332)	326	<b>(6)</b>	(280)	274	(6)	(14)
<b>Opérations de location simple non financière</b>							
Résultats de cession	-	4	<b>4</b>	(1)	1	-	1
Provisions pour dépréciation d'actifs	(4)	6	<b>2</b>	(4)	5	1	9
Autres produits et charges	(16)	22	<b>6</b>	(15)	21	6	3
	(20)	32	<b>12</b>	(20)	27	7	14
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>							
Quote-part d'opérations faites en commun	(20)	11	<b>(9)</b>	(15)	4	(11)	(4)
Refacturations de charges et produits bancaires	(18)	9	<b>(9)</b>	(28)	10	(18)	(7)
Autres produits et charges accessoires	(67)	152	<b>85</b>	(79)	139	60	91
	(105)	172	<b>67</b>	(122)	153	31	79
<b>Total</b>	<b>(457)</b>	<b>531</b>	<b>74</b>	<b>(422)</b>	<b>454</b>	<b>32</b>	<b>78</b>

## Annexe 54 – Marge brute des entreprises d'assurance

en millions d'euros	2004	2003	2002
Primes perçues sur l'activité d'assurance vie	<b>2 844</b>	2 641	2 396
Primes perçues sur l'activité de prévoyance	<b>107</b>	90	75
Primes perçues sur l'activité d'assurance-crédit	<b>698</b>	621	267
Produits nets des placements financiers	<b>1 159</b>	1 102	145
Charges de prestation	<b>(2 769)</b>	(2 519)	(2 278)
Variation des provisions techniques (1)	<b>(1 305)</b>	(1 298)	(267)
Autres produits non techniques	<b>76</b>	85	44
<b>Total</b>	<b>810</b>	<b>722</b>	<b>383</b>

(1) Dont dotation nette à la provision d'égalisation du Groupe Coface (48 M€ en 2003 et 52 M€ en 2004).

**Annexe 55 – Résultat des autres activités**

en millions d'euros	2004	2003	2002
Gestion de patrimoine immobilier	9	14	6
Activité de promotion immobilière	-	2	6
Activités de marchands de biens	5	1	6
<b>Total activités immobilières</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
Prestations et développement de services informatiques	43	68	46
Prestations de credit management (1)	120	85	41
Autres activités diverses	19	11	3
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>181</b>	<b>108</b>

(1) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisées par les filiales spécialisées de Coface.

**Annexe 56 – Charges générales d'exploitation**

en millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Frais de personnel</b>			
Salaires et traitements	(1 779)	(1 660)	(1 412)
Charges de retraite et assimilées	(283)	(272)	(243)
Autres charges sociales	(566)	(524)	(437)
Intéressement des salariés	(135)	(116)	(92)
Participation des salariés	(82)	(76)	(71)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(154)	(146)	(125)
<b>Total « Frais de personnel »</b>	<b>(2 999)</b>	<b>(2 794)</b>	<b>(2 379)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes	(148)	(165)	(164)
Autres charges générales d'exploitation	(1 641)	(1 532)	(1 353)
<b>Total « Autres charges d'exploitation »</b>	<b>(1 789)</b>	<b>(1 697)</b>	<b>(1 517)</b>
<b>Total</b>	<b>(4 788)</b>	<b>(4 491)</b>	<b>(3 896)</b>

163

**Annexe 57 – Effectifs**

En nombre (1)	2004	2003	2002
Effectifs	44 509	43 224 (2)	39 223
Dont réseau domestique	40 428	39 417	36 176
Dont réseau international	4 081	3 807	3 047

(1) Effectifs actifs en fin d'exercice en équivalent temps plein (ETP).

(2) L'augmentation sur l'exercice 2003 est principalement liée aux entrées de périmètre dans la « banque de proximité » :

- Groupe Crédit Coopératif: 1 486 ETP
- Groupe Crédit Maritime Mutuel: 959 ETP

## Annexe 58 – Coût du risque

en millions d'euros	2004					2003					2002	
	Dotations	Reprises nettes de provisions	Pertes non couvertes par provisions	Récupérations sur créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes de provisions	Pertes non couvertes par provisions	Récupérations sur créances amorties	Net	Net	
<b>Provisions affectées</b>												
Encours interbancaires	(4)	11	(1)	-	<b>6</b>	(11)	8	(1)	-	(4)	(16)	
Encours sur la clientèle	(1 129)	695	(49)	34	<b>(449)</b>	(1 036)	588	(35)	28	(455)	(455)	
Titres et débiteurs divers	(47)	(10)	(3)	9	<b>(51)</b>	(49)	5	(22)	26	(40)	(71)	
	(1 180)	696	(54)	44	<b>(494)</b>	(1 096)	601	(58)	54	(499)	(542)	
<b>Provisions pour risques et charges</b>												
Engagements hors-bilan	(66)	66	-	-	-	(51)	38	-	-	(13)	(7)	
Provisions générales	(70)	83	-	-	<b>13</b>	(211)	154	-	-	(57)	7	
Provisions risques-pays	(29)	30	-	-	<b>1</b>	(18)	22	-	-	4	29	
	(165)	179	-	-	<b>14</b>	(279)	213	-	-	(66)	29	
<b>Total coût du risque</b>	<b>(1 345)</b>	<b>875</b>	<b>(54)</b>	<b>44</b>	<b>(480)</b>	<b>(1 375)</b>	<b>814</b>	<b>(58)</b>	<b>54</b>	<b>(565)</b>	<b>(513)</b>	

dont :

– reprises de provisions devenues sans objet

875

814

– reprises de provisions utilisées

429

320

Total reprises

1 304

1 134

– pertes couvertes par des provisions

(429)

(320)

Reprises nettes

875

814

## Annexe 59 – Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés

en millions d'euros	2004				2003				2002	
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Total	
Dotations aux provisions	(18)	(3)	-	<b>(21)</b>	(30)	(1)	-	(31)	(44)	
Reprises de provisions	36	7	-	<b>43</b>	36	12	-	48	34	
Moins-values de cession	(26)	(10)	(11)	<b>(47)</b>	(27)	(18)	(5)	(50)	(67)	
Plus-values de cession	31	9	11	<b>51</b>	39	4	9	52	119	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>(4)</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	

## Annexe 60 – Résultat exceptionnel

en millions d'euros	2004	2003	2002
Produits et charges exceptionnelles (nettes de provisions)	(31)	(17)	(27)
Dont :			
Charges de fusions (1)	(17)	(22)	(21)
Charges sur autres restructurations	(4)	(5)	(20)
Contribution au fonds de garantie de place	-	-	(4)
Effet des variations de périmètre de la période	-	-	-
Autres éléments	(11) (2)	10 (3)	18 (4)
Dotations aux provisions exceptionnelles	1	(6)	(18)
Dont :			
Convergence informatique	-	-	-
Provisions pour fusions (1)	1	(5)	(4)
Autres provisions pour restructuration	-	-	(8)(4)
Autres provisions	-	(1)	(6)
<b>Total</b>	<b>(30)</b>	<b>(23)</b>	<b>(45)</b>

(1) Charges pour fusions de Banques Populaires régionales.

(2) Dont charges sur plan de stocks options du Groupe Coface: (7,8) M€

(3) Dont (10) M€ au titre de la consolidation des structures E-market et des nouvelles filiales de Coface (Kompass et Cofacering) et 24 M€ au titre de dégrèvements de TVA et de taxe sur les salaires.

(4) Dont 6 M€ de produits pour première consolidation des structures Edval C Investment Ltd et Worledge Investment Ltd par Natexis Banques Populaires neutralisés par la constatation d'une provision risques pays sur crédits optionnés de 6 M€.

## Annexe 61 – Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique

en millions d'euros	2004	2003	2002
+ Résultat de l'exercice (avant partage)	1 221	982	621
+ Impôt de l'exercice	700	544	405
+ Dotations aux FRBG	115	168	118
+/- Autres différences permanentes (1)	(235)	(284)	(107)
- Résultat des sociétés en équivalence	(7)	(12)	(3)
<b>= Résultat fiscal consolidé</b>	<b>1 794</b>	<b>1 397</b>	<b>1 034</b>
x Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>= Impôt théorique</b>	<b>(598)</b>	<b>466</b>	<b>(345)</b>
+ Avoir fiscaux	8	8	12
+ Effets de l'intégration fiscale	13	11	13
+ Contributions et CSB	(30)	(29)	(28)
+ Impôts aux taux réduits	(7)	(33)	(37)
+ Redressements fiscaux	(44)	(42)	(3)
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	(7)	(5)	1
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence	(12)	6	(24)
+ Taxe libératoire sur réserves de Plus-Value à Long Terme (2)	(25)	-	-
+ Autres éléments	2	6	5
<b>= Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(700)</b>	<b>(544)</b>	<b>(405)</b>
<b>dont : - impôt exigible</b>	<b>(721)</b>	<b>(567)</b>	<b>(457)</b>
<b>- impôt différé</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>52</b>

(1) Y compris bases taxables à taux réduit et résultat des filiales ayant émis des actions préférentielles et dont le dividende est assimilé fiscalement à une charge d'intérêt.

(2) Impôt constaté en application de l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du CNC relatif au traitement comptable de la taxe exceptionnelle de 2,5 % sur les réserves spéciales des plus-values à long terme dans le cadre des nouvelles dispositions fiscales introduites par l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004.

## Annexe 62 – Ventilation de l'impôt différé comptabilisé

en millions d'euros	2004	2003	2002
<b>Principales sources d'impôts différés (1)</b>			
GIE fiscaux	(450)	(524)	(548)
Réserves latentes de crédit-bail	(618)	(593)	(495)
Provisions pour passif social	624	615	638
Autres provisions non déduites	900	720	700
Plus-values latentes sur OPCVM	70	52	30
Déficits ordinaires et ARD	310	329	365
Autres décalages temporels	(47)	(2)	(122)
<b>Total des sources brutes d'impôts différés</b>	<b>789</b>	<b>597</b>	<b>568</b>
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(414)	(451)	(508)
<b>Total des sources nettes d'impôts différés</b>	<b>375</b>	<b>146</b>	<b>60</b>
<b>Impôt différé comptabilisé</b>			
Impôt différé au taux courant	150	84	67
Impôt différé - Contributions et CSB	8	5	4
Impôt différé au taux réduit	(6)	(17)	(21)
<b>Impôt différé total comptabilisé</b>	<b>152</b>	<b>72</b>	<b>49</b>
dont : - impôt différé actif (2)	573	471	437
- impôt différé passif	(421)	(399)	(388)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs sont entre parenthèses.

(2) Dont 63 M€ d'impôt différé actif comptabilisé suite à l'affectation aux provisions pour créances douteuses de l'écart d'acquisition passif sur filiales de l'Agence Française de Développement (acquises fin 2003) - cf. annexes 34 et 35.



## Annexe 63 – Durée résiduelle des éléments à terme

en millions d'euros

2004

	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total à terme
<b>Emplois</b>						
Créances sur établissements de crédit (1)	11 132	11 934	18 965	6 539	87	48 657
Créances sur la clientèle	17 937	12 782	38 298	35 395	5	104 417
Créances de crédit-bail	561	1 502	4 749	1 666	157	8 635
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 890	2 118	5 471	3 320	211	22 009
<b>Total des emplois</b>	<b>40 520</b>	<b>28 336</b>	<b>67 482</b>	<b>46 921</b>	<b>460</b>	<b>183 719</b>
<b>Ressources</b>						
Dettes sur établissements de crédit	12 051	14 297	12 494	1 980	0	40 823
Dettes sur la clientèle	22 701	3 890	8 317	3 837	43	38 788
Dettes représentées par un titre	20 945	7 858	10 988	1 828	91	41 710
Emprunts subordonnés	11	325	1 366	2 696	163	4 561
<b>Total des ressources</b>	<b>55 708</b>	<b>26 370</b>	<b>33 166</b>	<b>10 341</b>	<b>298</b>	<b>125 883</b>

(1) Y compris effets publics

en millions d'euros

2003

	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total à terme
<b>Emplois</b>						
Créances sur établissements de crédit (1)	7 717	24 223	10 001	5 796	54	47 791
Créances sur la clientèle	18 657	11 643	35 530	30 214	18	96 062
Créances de crédit-bail	482	1 371	4 240	1 628	112	7 833
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 016	2 392	6 683	4 522	17	18 630
<b>Total des emplois</b>	<b>31 872</b>	<b>39 629</b>	<b>56 454</b>	<b>42 160</b>	<b>201</b>	<b>170 316</b>
<b>Ressources</b>						
Dettes sur établissements de crédit	5 870	20 445	4 716	1 681	0	32 712
Dettes sur la clientèle	27 815	4 316	7 941	3 544	152	43 768
Dettes représentées par un titre	17 311	8 540	9 101	2 142	96	37 190
Emprunts subordonnés	128	272	1 197	2 456	263	4 316
<b>Total des ressources</b>	<b>51 124</b>	<b>33 573</b>	<b>22 955</b>	<b>9 823</b>	<b>511</b>	<b>117 986</b>

(1) Y compris effets publics.

## Annexe 64 – Ventilation des encours par zones géographiques

en millions d'euros

2004

	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Amérique Centrale Latine	Afrique Moyen Orient	Asie Océanie	Non Ventilé	Total
<b>Opérations sur établissements de crédit</b>	<b>26 824</b>	<b>8 635</b>	<b>284</b>	<b>310</b>	<b>376</b>	<b>713</b>	<b>2 420</b>	<b>64</b>	<b>39 626</b>
	67 %	22 %	1 %	1 %	1 %	2 %	6 %	0 %	100 %
<b>Opérations sur clientèle et crédit-bail</b>	<b>109 840</b>	<b>12 110</b>	<b>791</b>	<b>2 733</b>	<b>868</b>	<b>1 572</b>	<b>871</b>	<b>688</b>	<b>129 474</b>
	84 %	9 %	1 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	100 %
<b>Opérations sur titres (1)</b>	<b>10 020</b>	<b>3 944</b>	<b>6</b>	<b>5 141</b>	<b>73</b>	<b>43</b>	<b>453</b>	<b>67</b>	<b>19 747</b>
	52 %	20 %	0 %	26 %	0 %	0 %	2 %	0 %	100 %

(1) Hors prêts et emprunts de titres.

en millions d'euros

2003

	France	Europe de l'Ouest	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Amérique Centrale Latine	Afrique Moyen Orient	Asie Océanie	Non Ventilé	Total
<b>Opérations sur établissements de crédit</b>	<b>29 189</b>	<b>8 941</b>	<b>201</b>	<b>403</b>	<b>431</b>	<b>699</b>	<b>1 986</b>	<b>425</b>	<b>42 275</b>
	69 %	21 %	0 %	1 %	1 %	2 %	5 %	1 %	100 %
<b>Opérations sur clientèle et crédit-bail</b>	<b>103 088</b>	<b>4 328</b>	<b>664</b>	<b>7 986</b>	<b>934</b>	<b>1 424</b>	<b>899</b>	<b>549</b>	<b>119 872</b>
	86 %	4 %	1 %	7 %	1 %	1 %	1 %	0 %	100 %
<b>Opérations sur titres (1)</b>	<b>8 351</b>	<b>2 971</b>	<b>9</b>	<b>5 516</b>	<b>182</b>	<b>43</b>	<b>573</b>	<b>628</b>	<b>18 273</b>
	46 %	16 %	0 %	30 %	1 %	0 %	3 %	3 %	100 %

(1) Hors prêts et emprunts de titres.

## Annexe 65 – Ventilation des encours par agents économiques

en millions d'euros

2004

	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Administrations publiques et Sécurité Sociale	Autres	Total
<b>Opérations sur établissements de crédit</b>	<b>39 626</b>	/	/	/	/	/	/	<b>39 626</b>
<b>Opérations sur clientèle et crédit-bail</b>	/	<b>73 783</b>	<b>10 073</b>	<b>40 295</b>	<b>1 580</b>	<b>1 922</b>	<b>1 821</b>	<b>129 473</b>
- Encours sains	/	72 677	9 801	39 932	1 548	1 921	1 817	127 695
- Créances douteuses - compromis	/	2 058	506	524	56	3	7	3 154
- Créances douteuses - non compromis	/	1 757	303	354	17	1	8	2 441
- Provisions créances douteuses - compromis	/	(1 811)	(368)	(347)	(34)	(2)	(5)	(2 567)
- Provisions créances douteuses - non compromis	/	(898)	(169)	(167)	(8)	(1)	(7)	(1 250)
<b>Opérations sur titres (1)</b>	<b>6 155</b>	<b>4 944</b>	<b>8</b>			<b>3 075</b>	<b>5 567</b>	<b>19 747</b>
- Créances sur titres à revenu fixe	6 153	4 926	8			3 071	5 550	19 708
- Créances douteuses sur titres - compromis	2	10				20	41	73
- Créances douteuses sur titres - non compromis		74					3	77
- Provisions créances douteuses sur titres - compromis	(1)	(12)				(16)	(25)	(54)
- Provisions créances douteuses sur titres - non compromis		(55)					(2)	(57)

(1) Hors prêts et emprunts de titres.

en millions d'euros

2003

	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Administrations publiques et Sécurité Sociale	Autres	Total
<b>Opérations sur établissements de crédit</b>	<b>42 275</b>	/	/	/	/	/	/	<b>42 275</b>
<b>Opérations sur clientèle et crédit-bail</b>	/	<b>67 252</b>	<b>9 230</b>	<b>36 204</b>	<b>1 502</b>	<b>2 661</b>	<b>3 023</b>	<b>119 872</b>
- Encours sains	/	65 933	8 988	35 894	1 479	2 661	3 016	117 971
- Créances douteuses - compromis	/	3 011	528	576	36	1	16	4 168
- Créances douteuses - non compromis	/	1 051	210	259	9	1	8	1 538
- Provisions créances douteuses - compromis	/	(2 198)	(376)	(395)	(19)	(1)	(11)	(3 000)
- Provisions créances douteuses - non compromis	/	(545)	(120)	(130)	(3)	(1)	(6)	(805)
<b>Opérations sur titres (1)</b>	<b>4 823</b>	<b>3 733</b>	<b>17</b>			<b>3 312</b>	<b>6 388</b>	<b>18 273</b>
- Créances sur titres à revenu fixe	4 828	3 696	17			3 311	6 347	18 199
- Créances douteuses sur titres - compromis	2	55				2	54	113
- Créances douteuses sur titres - non compromis		45				2	27	74
- Provisions créances douteuses sur titres - compromis	(2)	(40)				(2)	(34)	(78)
- Provisions créances douteuses sur titres - non compromis	(5)	(23)				(1)	(6)	(35)

(1) Hors prêts et emprunts de titres.

## Annexe 66 – Analyse sectorielle du résultat

en millions d'euros  
au 31 décembre 2004

	Banque de proximité (1)	Banque de financement, d'investissement, de services					Total	Activité fédérale & autres activités (2)	Total Groupe
		Grandes clientèles, financement et marchés (3)	Capital investissement et gestion de fortune (4)	Services (5)	Gestion du Poste clients (6)	Autres activités (7)			
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 967</b>	<b>1 157</b>	<b>189</b>	<b>609</b>	<b>634</b>	<b>80</b>	<b>2 668</b>	<b>5</b>	<b>7 640</b>
<i>évolution 2004 / 2003</i>	<i>4 %</i>	<i>6 %</i>	<i>51 %</i>	<i>8 %</i>	<i>3 %</i>	<i>ns</i>	<i>9 %</i>	<i>ns</i>	<i>8 %</i>
<b>Frais généraux et assimilés</b>	<b>(3 269)</b>	<b>(656)</b>	<b>(89)</b>	<b>(408)</b>	<b>(503)</b>	<b>(155)</b>	<b>(1 811)</b>	<b>(15)</b>	<b>(5 095)</b>
<i>évolution 2004 / 2003</i>	<i>3 %</i>	<i>6 %</i>	<i>9 %</i>	<i>2 %</i>	<i>2 %</i>	<i>ns</i>	<i>5 %</i>	<i>ns</i>	<i>6 %</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 698</b>	<b>501</b>	<b>100</b>	<b>201</b>	<b>131</b>	<b>(76)</b>	<b>857</b>	<b>(10)</b>	<b>2 545</b>
<i>évolution 2004 / 2003</i>	<i>7 %</i>	<i>6 %</i>	<i>127 %</i>	<i>24 %</i>	<i>4 %</i>	<i>ns</i>	<i>19 %</i>	<i>ns</i>	<i>12 %</i>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 343</b>	<b>398</b>	<b>84</b>	<b>185</b>	<b>126</b>	<b>(25)</b>	<b>768</b>	<b>(12)</b>	<b>2 098</b>
<i>évolution 2004 / 2003</i>	<i>9 %</i>	<i>44 %</i>	<i>251 %</i>	<i>20 %</i>	<i>2 %</i>	<i>ns</i>	<i>48 %</i>	<i>ns</i>	<i>21 %</i>

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction de l'activité du Groupe Banque Populaire, structurée en trois niveaux, eux-mêmes représentatifs de la diversité des activités exercées par le Groupe.

**Le premier niveau (1)**, constitué des Banques Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire, du Crédit Coopératif, du Crédit Maritime Mutuel, des Sociétés de Caution Mutuelle ainsi que des filiales directes de ces entités, assure, avec les filiales directes (hors Natexis Banques Populaires) de la Banque Fédérale des Banques Populaires, l'essentiel de l'activité banque de proximité du Groupe.

**Le deuxième niveau** est constitué de la Banque Fédérale des Banques Populaires (2), il recouvre l'activité fédérale du Groupe, garant de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natexis Banques Populaires.

**Le troisième niveau** est représenté par Natexis Banques Populaires, banque de financement, d'investissement, et de services du Groupe Banque Populaire. Selon la nouvelle organisation mise en place au cours du premier semestre 2004, Natexis Banques Populaires est divisé en quatre grands pôles :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés (3) constitué des directions Corporate France (y compris crédit-bail), International, Financements structurés et marchés, Matières premières, Actions et arbitrage et Fusions acquisitions. Elles sont principalement assurées par Natexis Banques Populaires, Natexis Lease, Natexis Bleichroeder.
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune (4) comprend le Capital investissement (Natexis Private Equity) et la gestion de Fortune (Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg).
- le pôle Services (5) rassemble les Services bancaires, financiers et technologiques et la Gestion pour compte de tiers (hors Gestion de fortune). Les Services bancaires, financiers et technologiques ont pour vocation à développer et commercialiser une offre étendue de prestations et services bancaires et financiers à destination des banques et des intermédiaires financiers, notamment dans un cadre de sous-traitance. La Gestion pour compte de tiers est principalement exercée par Natexis Asset Management (gestion collective), Natexis Assurances (assurance) et Natexis Interépargne (ingénierie sociale).
- le pôle Poste clients (6) regroupe les métiers d'assurance crédit et de services de credit management exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natexis Factorem.
- les autres activités (7) sont les activités non directement opérationnelles de Natexis Banques Populaires, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des « activités institutionnelles » exercées pour le compte de l'Etat. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

Les variations sont données à périmètre constant. Pour les déterminer, les chiffres concernant la référence 2003 ont été retraités sur la base du périmètre au 31 décembre 2004 :

- dans la banque de proximité, corrigés de l'entrée des filiales de l'Agence Française de Développement (consolidées fin 2003), de l'impact du Groupe Crédit Maritime Mutuel (consolidé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003), et de l'impact des établissements de crédit associés au Groupe Crédit Coopératif (consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004),
- dans le pôle Natexis Banques Populaires, en tenant compte de la nouvelle organisation, et corrigés de l'intégration d'ORT (filiale de Coface, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004).

## Annexe 67 – Analyse des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros

	2004		2003		2002	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières (1)	42	(1)	58	3	13	1
Sociétés non financières	47	8	43	8	31	2
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>7</b>	<b>101</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>3</b>

(1) L'augmentation de la valeur des sociétés des sociétés financières entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 est principalement due à la mise en équivalence des filiales du Crédit Coopératif (entrée dans le Groupe en 2003). La diminution en 2004 de la valeur des participations mises en équivalence est principalement due au changement de mode de consolidation de la Banque Edel (intégrée globalement en 2004).

## Annexe 68 – Résultat des entreprises d'assurance

en millions d'euros

2004

Présentation de l'assurance	Présentation bancaire						
	PNB	Frais généraux	RBE	Résultat exceptionnel	Impôt	Eléments de sous consolidation	Résultat net
<b>DONNÉES INDIVIDUELLES OU SOUS CONSOLIDÉES</b>							
Primes	3 650	3 650		3 650			3 650
Produits des placements	1 232	1 232		1 232			1 232
Ajustements ACAV (plus-values)	228	228		228			228
Autres produits techniques	6	6		6			6
Charges de sinistres	(2 010)	(2 005)	(5)	(2 010)			(2 010)
Charges de provisions techniques	(1 324)	(1 324)		(1 324)			(1 324)
Participations au résultat	(764)	(764)		(764)			(764)
Frais d'acquisition et d'administration	(636)	(287)	(349)	(636)			(636)
Charges des placements	(287)	(283)	(4)	(287)			(287)
Ajustements ACAV (moins-values)	(16)	(16)		(16)			(16)
Autres charges techniques	53	70	(17)	53			53
Produits des placements transférés	(2)	(2)		(2)			(2)
<b>Résultat technique</b>	<b>131</b>	<b>506</b>	<b>(375)</b>	<b>131</b>			<b>131</b>
Produits des placements alloués	(6)	(6)		(6)			(6)
Autres produits non techniques	275	275		275			275
Autres charges non techniques	(192)	(50)	(142)	(192)			(192)
Résultat des sociétés en équivalence	4					4	4
Résultat exceptionnel	(7)				(7)		(7)
Participation des salariés	(1)		(1)	(1)			(1)
Impôt sur les bénéfices	(75)				(75)		(75)
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)					(7)	(7)
Intérêts minoritaires	(1)					(1)	(1)
<b>Résultat net</b>	<b>121</b>	<b>725</b>	<b>(518)</b>	<b>207</b>	<b>(7)</b>	<b>(75)</b>	<b>121</b>
<i>dont : - marge d'intérêt</i>		<i>(18)</i>					
<i>- commissions</i>		<i>(187)</i>					
<i>- marge d'assurance</i>		<i>810</i>					
<i>- credit management</i>		<i>120</i>					
<i>- autres produits nets d'exploitation</i>		<i>1</i>					

**Ce tableau permet d'opérer un passage entre les comptes individuels (ou sous consolidés pour le groupe Coface) des entreprises d'assurance et leur traduction dans les comptes présentés au format bancaire.**

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par natures selon le format bancaire. Au niveau du produit net bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

## Annexe 69 – Comptes de résultat de gestion à périmètre constant

Afin de fournir une information comparable, le tableau suivant présente les principales composantes du compte de résultat en intégrant globalement sur l'ensemble des exercices 2003 et 2004 :

- le Crédit Maritime Mutuel, réglementairement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2003, et qui n'avait contribué au résultat 2003 que sur le second semestre 2003 ;
- les filiales de l'Agence Française de Développement acquises par la BRED Banque Populaire fin 2003 et qui n'avaient pas contribué au résultat consolidé en 2003 ;
- les établissements de crédit non filiales ayant signé un contrat d'association avec le Crédit Coopératif, intégrés globalement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- Ort, société acquise par Coface en avril 2004.

De manière à neutraliser les effets des changements de périmètre sur les évolutions 2004, les chiffres 2003 ont été corrigés pour la détermination de variations à périmètre constant (pro forma) à partir des données de gestion non auditées par les commissaires aux comptes.

en millions d'euros	31/12/04	31/12/03 <i>publié</i>	Effet des variations de périmètre	31/12/03 <i>« Pro forma »</i>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 640</b>	<b>7 066</b>	<b>162</b>	<b>7 228</b>
Frais généraux	(5 095)	(4 796)	(107)	(4 903)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 545</b>	<b>2 270</b>	<b>55</b>	<b>2 325</b>
Coût du risque	(480)	(565)	(4)	(569)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 065</b>	<b>1 705</b>	<b>51</b>	<b>1 756</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7	11	(1)	10
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	19	0	19
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>2 098</b>	<b>1 735</b>	<b>50</b>	<b>1 785</b>
Résultat exceptionnel	(30)	(23)	1	(22)
Impôts sur les bénéfices	(700)	(544)	(19)	(563)
Reprises nettes sur écarts d'acquisition	(33)	(17)		(17)
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(115)	(169)	(3)	(172)
Intérêts minoritaires	(161)	(129)	(9)	(138)
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>1 059</b>	<b>853</b>	<b>20</b>	<b>873</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe Banque Populaire  
Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil Syndical de la Chambre Syndicale des Banques Populaires du 20 septembre 2000 et par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

## 2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques.
- Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 19 de l'annexe, votre Groupe a procédé à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition les plus significatifs figurant à son bilan consolidé, laquelle s'est appuyée sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant et vérifié leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé au 31 décembre 2004.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 – Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2005

Les commissaires aux comptes

**BARBIER FRINAULT & AUTRES**  
**ERNST & YOUNG**

Richard Olivier – Olivier Durand

**SALUSTRO REYDEL**

Michel Savioz



# Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

174

**Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> Août 2003.**

<b>Les procédures de contrôle interne</b>	<b>175</b>
Organisation générale	175
Les procédures de suivi et de contrôle des risques	177
Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable	182



# Les procédures de contrôle interne

## Organisation générale

Le système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et financière – laquelle prévoit, outre des dispositifs généraux d'organisation, un dispositif de contrôle externe spécifique assuré par la Commission Bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF) –, ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire.

Ces principes ont été définis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire, et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne dans le Groupe Banque Populaire.

Ils sont complétés par des référentiels, de manière à assurer par familles de risques – financiers et opérationnels – un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe Banque Populaire.

Des réflexions sont d'ores et déjà engagées pour adapter ces dispositifs à l'évolution du règlement sur le contrôle interne dont la parution est prévue au premier semestre de l'année 2005. Par ailleurs, la mise en place progressive des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle II), coordonnée au niveau du Groupe Banque Populaire, est mise à profit pour mettre à jour et compléter les référentiels existants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, la gestion, le suivi des risques et l'organisation du système d'information de contrôle interne reflètent son organisation décentralisée et s'effectuent à deux niveaux: celui de chaque établissement, sur base consolidée le cas échéant, et celui de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corps de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des Comités Consultatifs qu'elle institue dans les Banques Populaires: Comité d'Audit (avec possibilité de se doubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple un Comité du Sociétariat).

Bien avant la loi du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé, le 21 janvier 2004, la Charte du Système de Contrôle Interne du Groupe Banque Populaire. Celle-ci dispose en synthèse que chacun est acteur du Système de Contrôle Interne de l'entité à laquelle il appartient.

Dans chaque entité significative du Groupe Banque Populaire, le Système de Contrôle Interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel de l'établissement à l'échelon le plus élevé. Le Directeur général de l'établissement, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

## Les acteurs internes du contrôle

### Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre

- premier niveau: l'auto-contrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation;

- deuxième niveau: le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement, ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre, tout à la fois, des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation. Les contrôles réglementaires participent de ce deuxième moyen. Ils sont exercés par le déontologue, le Responsable du Contrôle des Services d'Investissement, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le correspondant TRACFIN et tout autre responsable d'un domaine de contrôle spécifique exigé par la réglementation en vigueur;

- troisième niveau: le contrôle périodique rassemble l'Audit et/ou l'Inspection qui agissent par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées, conformément à la réglementation en vigueur en 2004, par le responsable du Système de Contrôle Interne. Il rend compte de l'exercice de sa mission à l'exécutif, responsable de la mise en œuvre du Système de Contrôle Interne, au Comité d'Audit et à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

## Le rôle du conseil d'administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

## L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral

Organe central en application du code monétaire et financier, la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque Banque Populaire comme de l'ensemble du réseau en s'appuyant sur une instance de contrôle, le Comité d'Audit et des Risques Groupe. Plus généralement, elle surveille et contrôle l'ensemble des établissements qui composent le Groupe Banque Populaire, et en particulier ses filiales.

## Les acteurs internes du contrôle

Pour accomplir sa mission de surveillance centrale, le Comité d'Audit et des Risques Groupe s'appuie sur la Direction centrale de l'Inspection Contrôle Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui lui procure l'essentiel de ses moyens.

La Direction centrale Inspection Contrôle Risques assure les missions effectives de contrôle au travers de trois piliers :

- la Direction du Contrôle des Risques, non impliquée dans la décision commerciale assure l'harmonisation des règles Groupe et le déploiement de méthodes adaptées de contrôle des risques ainsi qu'une mission de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : crédits/contrepartie, taux, liquidité, et risques opérationnels du Groupe ;
- un Département est dédié à l'animation et à l'accompagnement méthodologique et technique des contrôles et audits internes des établissements du Groupe Banque

Populaire. Il vise à faire converger leurs réalisations autour des « best practices » identifiées dans les banques. Son action en 2004 a principalement porté sur la réalisation de méthodologies communes d'audit et la constitution d'un référentiel de contrôle des services d'investissement. Un « état des lieux » permettant d'évaluer les systèmes de contrôle interne est réalisé annuellement à destination du Comité d'Audit et des Risques Groupe dans le cadre du rapport 97-02 Groupe ;

■ l'Inspection Générale et son audit informatique procèdent à des audits périodiques des entités du Groupe Banque Populaire conformément à la charte de l'Inspection Générale approuvée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ces missions se déroulent suivant un planning qui concilie le traitement prioritaire des principales zones de risques identifiées par les deux autres piliers, et le contrôle récurrent de l'ensemble des composantes du Groupe Banque Populaire selon des périodicités pluriannuelles. Les travaux réalisés couvrent l'analyse quantitative et qualitative des risques ainsi que celle de la qualité des systèmes d'informations et de contrôle interne. Plus globalement, ils s'assurent du bon fonctionnement des entités revues. L'Inspection Générale rend compte de ses missions à la Présidence-Direction générale du Groupe Banque Populaire et ses rapports sont communiqués au conseil d'administration. Le suivi de ses recommandations fait l'objet d'un reporting au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

## Le rôle du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le Groupe Banque Populaire et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que le Comité d'Audit et des Risques Groupe qui le relaie dans cette tâche, ont continué à porter une attention soutenue en 2004 au dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire afin de maîtriser l'ensemble des risques liés aux activités exercées, quelles qu'en soient les sources.

### Les délibérations du conseil ayant traité des questions relatives au contrôle

Durant l'année 2004, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été amené à statuer à plusieurs reprises, en complément des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe, sur des questions relatives au contrôle interne, et notamment :

- en janvier :
  - approbation et généralisation de la Charte du Système de Contrôle Interne des établissements du Groupe Banque Populaire ;
  - analyse des premiers enseignements tirés du déploiement des moteurs de notation corporate et retail, et approbation des recommandations du CARG afférentes ;

- en avril :
  - examen des risques de bilan du Groupe et approbation de la mise à jour du référentiel Groupe ;
  - approbation du rapport du président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2003 ;
- en mai :
  - examen des rapports annuels sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire ;
  - approbation de la mise à jour du référentiel Groupe des risques de crédit ;
  - adoption d'un plan d'actions collectives visant à parfaire le dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- en novembre :
  - examen des risques de contrepartie du Groupe ;
  - approbation d'un plan d'actions Groupe pour la maîtrise du risque de crédit en 2005 ;
  - point d'étape sur l'évolution de la réglementation sur le contrôle interne et la réforme du Système de Contrôle Interne qui en découlera ;
  - approbation d'un plan d'actions sur la conformité à la réglementation AMF et à la prévention du blanchiment.

### Les sujets traités dans les réunions plénières du Comité d'Audit et des Risques Groupe

Au cours de l'année 2004, le CARG s'est réuni à six reprises en session plénière :

- quatre fois au titre du Groupe Banque Populaire :
  - en janvier, pour :
    - faire un point d'avancement du chantier de Bâle II concernant les risques de crédit ;
    - statuer sur les projets de chartes du Système de Contrôle Interne des établissements du Groupe Banque Populaire et de la sécurité des biens et des personnes ;
    - réfléchir sur les incidences des projets d'évolution du règlement CRBF 97-02 sur le contrôle interne pour les établissements du Groupe Banque Populaire, avec un focus particulier sur les exigences de Bâle relatives au risque de conformité ;
  - en mars, pour examiner les risques de bilan du Groupe Banque Populaire, mettre à jour le référentiel de ces risques (risque global de taux et liquidité) et statuer sur le projet de rapport du Président sur le contrôle interne ;
  - en mai, pour analyser le rapport annuel sur le Contrôle Interne Groupe, valider la mise à jour du référentiel des risques de crédit et examiner le rapport d'audit effectué sur un nouveau réseau affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
  - en octobre, pour analyser le rapport annuel sur les risques de contrepartie Groupe et faire un point sur le risque de non-conformité dans le Groupe Banque Populaire et les évolutions du Système de Contrôle Interne.
- deux fois, au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires

- en mai, pour analyser le rapport annuel sur le contrôle interne et un rapport d'audit ;
- en octobre, pour faire le point sur l'évaluation des risques au 30 juin à la Banque Fédérale des Banques Populaires et examiner les suites données à un rapport d'audit.

## Les procédures de suivi et de contrôle des risques

### Organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;
- et les risques opérationnels.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans les corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en juin 2004 et référentiel des risques de taux et de liquidité mis à jour en avril 2004).

### Le risque de crédit

#### La filière Risques de crédit dans les banques selon le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Cette politique de risques vise à définir :

- la stratégie de développement commercial et les objectifs poursuivis, notamment sur la nature, la qualité et les volumes des risques pris ;
- les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques ;
- les limites internes de prises de risques qui sont plus contraignantes que les limites réglementaires.

Une réflexion a été engagée en 2004 sur les missions de la filière risques de crédit des banques et du Groupe Banque Populaire pour tirer pleinement parti de la refonte des outils de mesure et de pilotage des risques dans le cadre du projet Bâle II. Cette réflexion sera élargie pour prendre en compte les évolutions réglementaires en cours (CRBF 97-02).

### Décisions et délégations

La décision d'engagement s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés et s'appuie sur l'évaluation du coût de la prise de risque et son opportunité pour la banque et sur des niveaux de délégation clairs, fonction des cotations et des volumes d'engagement, respectant le principe de la double signature ou de la délégation, conformément à l'article 21 du CRBF 97-02. Le cas échéant, le décideur s'appuie sur des expertises externes (juridique, financière, internationale, etc.), notamment auprès des entités spécialisées du Groupe Banque Populaire.

### Mesure et suivi des risques de crédit Surveillance des engagements

Le suivi de l'ensemble des fonds de commerce est basé sur des critères de risques et des natures de clientèles.

Un système de détection préventive du risque, adapté aux spécificités de chaque segment de clientèle, permet de traiter le client avant le premier incident, en plus de la surveillance assurée par plusieurs entités indépendantes et non redondantes dans leurs interventions.

Le pilotage des risques vise à donner aux organes exécutifs et délibérants de chaque établissement et du Groupe Banque Populaire une vision quantitative et qualitative des risques, tant en matière de stocks que de flux d'opérations. Il porte, entre autres choses, sur l'examen régulier des dossiers sensibles et plus particulièrement sur les niveaux de risques et de provisionnement.

Le système d'information permet l'élaboration de tableaux de bord de suivi des risques individuels et globaux des portefeuilles, reflétant les niveaux d'activités ainsi que les évolutions qualitatives et quantitatives des risques.

### Gestion des clients douteux/douteux compromis

Des organisations dans les banques permettent d'assurer un suivi spécifique de ces dossiers afin notamment de perpétuer la politique prudente du Groupe Banque Populaire en matière de provisionnement. Des comités se réunissent régulièrement dans les banques afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, les banques peuvent également décider de réserves visant à les protéger d'une dégradation de leurs risques qu'elles estiment probable à l'égard d'un secteur ou d'un pays.

### Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe

Le système de centralisation est automatisé pour les contreparties financières. Les banques disposent des informations relatives aux engagements les plus significatifs sur la base Risques de la Banque Fédérale des Banques

Populaires et accèdent également aux analyses constamment actualisées de Natexis Banques Populaires et à celles du Comité d'Audit et des Risques Groupe.

### Cotation des clients

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle.

- Pour les crédits aux entreprises, le dispositif est fondé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité de la contrepartie et s'appuie sur l'expertise des acteurs, commerciaux et représentants des risques, étant entendu que ceux-ci ont le dernier mot. L'échelle de notes de contrepartie comprend seize niveaux, hors défaut.

- Pour les professionnels et les particuliers, les systèmes font appel aux techniques statistiques et prennent en compte deux paramètres essentiels : la note de la contrepartie et le taux de perte de la transaction. Les échelles de notation comprennent dix niveaux, hors défaut.

- Pour les contreparties financières, les banques s'appuient sur la Banque Fédérale des Banques Populaires qui sélectionne les contreparties autorisées en fonction des notes des agences de notation.

### Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation.

### Les instances de reporting et de contrôle du risque de crédit du Groupe Banque Populaire

L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques, le Comité d'Audit et des Risques Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les décisions prises par le Comité d'Audit et des Risques Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

Pour les risques interbancaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixés et les encours par contrepartie. La

Direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie en fonction d'une limite d'intervention qui est fonction des caractéristiques financières de la contrepartie et du poids de nos engagements dans les concours totaux accordés à celle-ci.

Toute différence d'appréciation sur les niveaux de risques du Groupe Banque Populaire ou d'un établissement est portée à la connaissance du CARG mensuel pour arbitrage.

La Direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'attache à constituer un système d'information permettant le recensement de l'ensemble des risques du Groupe Banque Populaire dans le cadre du chantier Bâle II.

## Les risques de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire sont principalement concentrés chez Natexis Banques Populaires, filiale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le système de suivi est détaillé ci-après.

### Suivi du risque de contrepartie

Les engagements sur les contreparties des activités de marché, qui sont le plus souvent des établissements bancaires, sont encadrés par des limites. Ces limites font l'objet de décisions prises dans le cadre d'un comité ad hoc et sont suivies dans les outils de surveillance de la banque. Les dépassements éventuels sont traités dans des comités mensuels spécifiques.

### La politique poursuivie

Natexis Banques Populaires par le biais de la Direction des Financements structurés et marchés et de la Direction Actions et arbitrages intervient sur les marchés de capitaux. Ces interventions se font pour compte de la clientèle de Natexis Banques Populaires (intermédiation, courtage, gestion pour compte de tiers) ou pour compte propre.

Les activités pour compte propre peuvent être de différentes natures :

- facilitation pour la clientèle de Natexis Banques Populaires ;
- activités de trading ;
- activités d'arbitrage ;
- gestion du risque de taux global et gestion de la transformation par la trésorerie de Natexis Banques Populaires.

Les entités portant des risques pour compte propre sont la Direction des Financements structurés et marchés et la Direction Actions et arbitrages.

### Le dispositif de maîtrise des risques de marché

Le dispositif permanent de maîtrise des risques de marché de Natexis Banques Populaires repose sur 3 piliers :

- une architecture de contrôle organisée principalement autour de 3 échelons de contrôle : le middle office de chaque entité, le contrôle interne, et la Direction des Risques, ces deux dernières assurant une surveillance indépendante des risques ;

- une méthodologie de mesure des risques de marché visant à appréhender les risques encourus par la banque ;
- un dispositif de limites fixé en cohérence avec les indicateurs de risques définis dans la méthodologie interne de mesure des risques. Ce dispositif de limites couvre Natexis Banques Populaires et ses filiales.

Le contrôle des risques des activités de marché de Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe Banque Populaire. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs « standard », cependant Natexis Banques Populaires développe un modèle interne fondé sur une mesure en VaR.

Les principaux indicateurs « standard » utilisés sont des sensibilités aux risques spécifiques portés par les différentes activités (taux, change, action, matières premières, volatilités, émetteur, etc.).

Parallèlement à ces indicateurs « standard », Natexis Banques Populaires met en œuvre des calculs en VaR. La VaR développée au sein du Groupe Natexis Banques Populaires est une VaR historique. Elle vise à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché.

Chacun des responsables des activités de marché se voit déléguer des limites sur les indicateurs de mesure des risques afin d'encadrer les risques pris par l'activité.

Les décisions en matière de délégation sont prises dans le cadre des comités des risques de marché se réunissant mensuellement.

La mesure des risques de marché est réalisée quotidiennement par les middle offices à partir des systèmes front office ou d'outils ad hoc.

Le respect des délégations est contrôlé quotidiennement par les middle offices, qui informent les responsables de la direction opérationnelle concernée, le contrôle interne et la Direction des risques en cas de dépassement des limites. Pour chaque dépassement, une décision associant le métier, le middle office et la Direction des Risques est prise : rentrée immédiate dans la limite ou acceptation d'un dépassement temporaire.

## Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt et est analysé comme un risque de marge.

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs.

### Une politique propre à chaque banque

La gestion du risque de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel mis à jour en avril 2004. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques

financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a réalisé, avec les directeurs financiers du Groupe Banque Populaire, un référentiel des risques de taux et de liquidité comprenant, outre des règles de saine gestion, des normes de mesure (méthodologie, scenarii) et de contrôle des risques (limites).

Risques de taux: les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans selon des scenarii prédéfinis.

Risques de liquidité: les limites d'impasse sont fixées en pourcentage de l'actif sur le bilan « dynamique » selon un scénario normal et un scénario de crise, sur des horizons allant jusqu'à quatre ans.

Dans le cadre du chantier Bâle II, les travaux vont être poursuivis et enrichis afin d'assurer une vision consolidée des risques pris dans l'ensemble du Groupe.

### **Les instances de reportage et de contrôle du risque de taux et de liquidité du Groupe Banque Populaire**

La Banque Fédérale des Banques Populaires fixe les hypothèses des différents scenarii et s'assure que la sensibilité des résultats des Banques Populaires aux variations de taux est compatible avec la capacité bénéficiaire de chaque banque.

La Direction du Contrôle des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires a constitué un système d'informations permettant le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes, ce qui permet au CARG d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle.

## **Les risques opérationnels**

### **La maîtrise des risques opérationnels**

Elle repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités, décentralisé dans chaque banque et organisé conformément aux exigences du CRBF 97-02. La méthodologie Groupe se compose d'un référentiel risques en cours de rénovation, d'un recensement des activités couvertes et d'un outil de reportage.

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs: risque de perte due à une inadéquation ou à une défaillance attribuable à des processus ou procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été entreprise par le Groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en

quatre grandes catégories: systèmes et processus, fraude et risques externes, juridiques et déontologiques, stratégiques.

Les travaux menés dans le cadre de la cartographie des risques et du chantier Bâle II devraient permettre à terme de fournir au CARG une vision centralisée sur l'ampleur de ces risques.

En outre, les travaux engagés au troisième trimestre 2004 sous l'égide de la Banque Fédérale des Banques Populaires visent, à partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels, et d'un guide d'élaboration des plans de continuité d'activité, à doter les établissements du Groupe Banque Populaire d'une méthodologie homogène. S'inspirant des meilleures pratiques internes, elle leur permettra, en prenant appui sur l'existant, de disposer courant 2005 de Plans de Continuité d'Activité remis à jour et conformes aux attentes du Régulateur. Des tests de deux scénarios de crise majeurs (indisponibilité des systèmes d'information et inaccessibilité aux locaux) seront organisés au premier semestre 2005.

### **Assurances et couvertures des risques**

A l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants à l'aide de couvertures spécifiques négociées auprès des assureurs et ré-assureurs. Le programme conclu pour l'année 2005 achève la mise en place du dispositif couvrant les risques importants et majeurs du Groupe Banque Populaire. Ainsi, les polices souscrites visent les domaines de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile des mandataires sociaux, des fraudes et détournements dont il serait victime et la plus grande part de l'infrastructure informatique et des immeubles ou sites importants du Groupe Banque Populaire tels les sièges sociaux et les centres informatiques; polices auxquelles sont associées une garantie perte d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation et une couverture des dommages immatériels éventuellement subis par chaque établissement.

Comme pour 2004, l'ensemble de ce programme a été souscrit pour 2005, dans des conditions dans l'ensemble plus favorables que celles constatées précédemment, auprès de compagnies d'assurances internationales à la solvabilité reconnue et indiscutable.

## **Perspectives**

La préparation au nouveau ratio de solvabilité international des banques, dit ratio Bâle II, figure parmi les dossiers stratégiques majeurs du Groupe Banque Populaire. Lancé en 2000 et piloté au plus haut niveau du Groupe Banque Populaire, ce vaste projet qui concerne l'ensemble des métiers, associe toutes les banques et les centres informatiques au sein d'un projet fédéral et mobilise de nombreux collaborateurs.

Ce dispositif, fondé sur des méthodologies homogènes et des systèmes communs, décidé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, a été mis en œuvre largement et de manière réussie sur les grandes classes d'actifs fin 2003. Il se poursuit par la mise en place des

dispositifs de pilotage harmonisés et, s'agissant des risques opérationnels, de la rénovation et de la généralisation de nos outils de cartographie et de mesure des risques.

## Lutte contre le blanchiment et déontologie

### Lutte contre le blanchiment

A la prévention du blanchiment des capitaux provenant d'activités criminelles ou délictueuses engagée au début des années 90 s'est ajoutée, au lendemain des événements du 11 septembre 2001, la répression du financement du terrorisme.

Sur ces deux terrains complémentaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est investie dans la définition des procédures de prévention ainsi que dans la conception des outils de formation pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire.

### Des moyens de détection renforcés

La Banque Fédérale des Banques Populaires a édité un guide de procédures cadre en matière de prévention du blanchiment dont une mise à jour a été diffusée en 2004. Ce dispositif de portée générale s'applique à l'ensemble des établissements financiers du Groupe Banque Populaire. Il a vocation à être décliné au plan opérationnel dans les procédures internes de chacun des établissements. Il intègre un catalogue de requêtes informatiques destiné à satisfaire aux obligations de vigilance imposées par les textes légaux et réglementaires.

Pour industrialiser les dispositifs en place, la Banque Fédérale des Banques Populaires a par ailleurs procédé au choix d'un progiciel de gestion des listes de terroristes publiées par les Autorités Publiques pour l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire (décision du conseil d'administration du 22 janvier 2003). Associé à un système de diffusion des mises à jour des listes, le dispositif mis en place repose sur un système de traitement centralisé des flux transitant par Natexis Banques Populaires et un contrôle décentralisé au niveau local des comptes de la clientèle.

### Un programme de formation commun

Sur l'ensemble de l'année 2004, l'attention portée à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs à la prévention du blanchiment est restée soutenue, en s'appuyant notamment sur l'outil développé au sein de la Fédération des Banques Françaises.

## Déontologie

Considérée au sein du Groupe Banque Populaire comme un élément indissociable du développement durable, la vigilance en matière de déontologie a reposé en 2004 sur des moyens accrus.

## Une réglementation cadre commune au Groupe Banque Populaire

Au sein du Groupe Banque Populaire, le code de déontologie, qui avait été élaboré par la Chambre Syndicale des Banques Populaires (aujourd'hui Banque Fédérale des Banques Populaires), a servi de base pour la rédaction des règlements intérieurs de chacune des entités.

L'ensemble de ces dispositions déontologiques vise, avant tout, le respect des intérêts de la clientèle. Celui-ci se traduit, dans le cadre des normes légales réglementaires et conventionnelles en vigueur, par une obligation de diligence, de loyauté, de neutralité et de discrétion s'imposant à tous les collaborateurs.

### Un déontologue dans chaque banque

Dans chaque Banque Populaire a été nommé un déontologue. Au sein de Natexis Banques Populaires, et dans l'esprit des directives du Conseil des Marchés Financiers (maintenant l'AMF), cette fonction, séparée de la filière Inspection-Audit au cours de l'exercice 2002, a vu ses moyens et le dispositif mis en œuvre progressivement renforcés sur les exercices 2003 et 2004, en étoffant significativement ses équipes et en déployant ses moyens dans les différents métiers.

L'équipe de Déontologie Centrale est en charge de la coordination du dispositif déontologique de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, du suivi des personnes sensibles de Natexis Banques Populaires, des listes de surveillance, du suivi et de la conduite des différents projets transversaux et supervise l'activité des déontologues dédiés aux pôles métiers, proches des responsables de ces métiers.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, bien que n'exerçant pas d'activité de prestataire de services d'investissement, s'est dotée d'un déontologue. Elle joue pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire un rôle d'animation et d'incitation en matière de déontologie. Elle assure en particulier la diffusion et les commentaires de tous les textes intervenant dans ce domaine.

# Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

## Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire est assuré par la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central des Banques Populaires et holding du sous-groupe Natexis Banques Populaires. C'est dans ce cadre que la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et déployé un référentiel de consolidation destiné à assurer la fiabilité du processus et fondé sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables au Groupe Banque Populaire incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour toutes les consolidations et sous-consolidations produites au sein du Groupe Banque Populaire, propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses ;
- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par la diffusion de solutions d'interface et la mise en place de plus de 5 800 contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés. Au cours de 2004, ces contrôles individualisés ont été étendus à chacune des entités du périmètre sous consolidé de Coface ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde bi-quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe Banque Populaire.

Courant 2004, le Groupe Banque Populaire a engagé le processus d'une consolidation à fréquence trimestrielle. Non publiée, cette consolidation trimestrielle procure une avancée significative dans le dispositif de contrôle interne, notamment grâce à une meilleure anticipation des opérations de l'exercice, une fiabilisation des prévisions sur base consolidée et une plus grande fréquence de rapprochements des opérations intra-groupe.

## Projet de conversion des comptes consolidés du Groupe aux normes IFRS

Le projet de conversion des comptes consolidés du Groupe aux normes IFRS a été lancé en juin 2002, sous la responsabilité de la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Après une première étape d'analyse des textes, puis une seconde étape d'étude de solutions opérationnelles, les développements informatiques nécessaires à la conversion ont commencé à être déployés au sein du Groupe à partir de l'année 2004 et continueront sur 2005 conformément au calendrier initial, qui est à ce stade correctement respecté.

C'est dans ce cadre, que la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et déployé une nouvelle liasse de consolidation permettant de recenser et contrôler l'ensemble des compléments à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes IFRS. Cette solution, forte de plus de 3250 contrôles permet d'assurer une piste d'audit intégrale entre les comptes consolidés en normes françaises et ceux produits en normes IFRS. Le déploiement de cette solution, opérationnelle à compter de juin 2004, s'est accompagné d'un vaste programme de formation à destination des équipes comptables et financières de chacune des entités consolidées au sein du Groupe Banque Populaire.

Les comptes consolidés 2004 au format IFRS (hors application des normes IAS 32 et IAS 39) seront présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 20 avril 2005.

## Processus de contrôle

### Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Décentralisées par nature du fait de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, les procédures de contrôles internes sont adaptées à la propre organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;



- un niveau intermédiaire représenté par les directions financières ou comptables où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes;
- un niveau impliquant les inspections/audits internes, dans leur rôle de contrôle des contrôles;
- un niveau correspondant aux travaux des comités des comptes ou d'audit, dont sont dotées les principales entités incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire et qui ont pour mission d'analyser les comptes individuels ou consolidés des entités concernées et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Ces contrôles périodiques et permanents, qui s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe Banque Populaire, portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

## Contrôle de niveaux supérieurs

En complément des procédures d'auto-contrôle et de contrôle mises en place dans les entités locales chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui assure, de par ses fonctions d'organe central du réseau, un examen régulier des états financiers des Banques Populaires déclarés dans le cadre réglementaire de la BAFI (états 4000 et annexes). De manière à optimiser son efficacité, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a fait le choix volontaire d'exercer ce contrôle sur une base mensuelle, allant ainsi au-delà de la fréquence trimestrielle réglementairement demandée par la Commission Bancaire;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collègue et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, notamment sur le respect des normes Groupe Banque Populaire édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne;
- les missions ponctuelles de l'Inspection Générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans les établissements du Groupe Banque Populaire et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Rôle de l'organe délibérant

- Le Comité des Comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont le rôle a été défini en page 13, s'est réuni par deux fois en présence des commissaires aux comptes, le 3 septembre 2004 et le 21 février 2005 pour examiner les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, respectivement au 30 juin et au 31 décembre 2004, avant présentation au conseil d'administration.

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission Bancaire (CRBF 97.02) pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, la Direction Inspection-Contrôle Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires présente au Comité d'Audit et des Risques Groupe et au conseil d'administration un rapport annuel sur la synthèse du contrôle interne du Groupe Banque Populaire.

Elle évalue ainsi, sur la base de questionnaires détaillés, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier des entités du périmètre de consolidation, le cas échéant sur base consolidée.

## Perspectives

En 2005, le Groupe Banque Populaire poursuivra, comme en 2004, ses stratégies visant à optimiser ses dispositifs de traitement et de contrôle et à les adapter aux évolutions de ses activités, mais aussi de l'environnement réglementaire (comité de Bâle, normes IFRS, réglementation bancaire).

Les efforts entrepris en vue de rationaliser les moyens et méthodes de travail des équipes en charge de la production, du contrôle et du suivi des états comptables et financiers seront maintenus.

Concernant ses systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Groupe Banque populaire est engagé à court et moyen terme dans de nombreux chantiers, dont le développement se poursuivra. Ceux-ci portent en particulier sur la poursuite de la bonne intégration des Banques Populaires au sein du système d'information comptable d'i-BP, la poursuite de l'intégration complète du sous-périmètre Coface dans le dispositif de consolidation directe du Groupe Banque Populaire, à l'occasion d'un changement de progiciel de consolidation à l'horizon mi-2006, la réduction des délais de clôture des comptes du Groupe Banque Populaire.

Enfin, l'accent sera mis sur l'intégration progressive du référentiel IFRS dans les chaînes de traitement comptable de l'ensemble des entités concernées, de manière à disposer d'une comptabilité bi-référentielle à partir d'un même événement unitaire donné.

# Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Groupe Banque Populaire, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

**Groupe Banque Populaire**  
**Exercice clos le 31 décembre 2004**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Groupe conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne du Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2005

Les commissaires aux comptes

**BARBIER FRINAULT & AUTRES**  
**ERNST & YOUNG**

Richard Olivier – Olivier Durand

**SALUSTRO REYDEL**

Michel Savioz



# Éléments complémentaires

Personne qui assume la responsabilité du document de référence	186
Attestation du responsable du document de référence	186
Communication financière	186
Dépendances éventuelles	186
Faits exceptionnels ou litiges	186
Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence	187
Table de concordance	188

## Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire et Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## Attestation du responsable du document de référence

« A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »



Le Président, Philippe Dupont

## Communication financière

### Agenda

■ 25 février 2005

Publication des résultats 2004 du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires.

■ 21 avril 2005

Communiqué de presse (IFRS)

■ 19 mai 2005

Assemblée générale des actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (matin) et de Natexis Banques Populaires (après-midi)

■ 8 septembre 2005

Publication des résultats du premier semestre 2005 du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires en normes IFRS

### Responsable de l'information

M. Pierre Jacob

Directeur de la Communication financière Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Tél. : 33 (0) 1 40 39 68 79 / Fax : 33 (0) 1 40 39 63 40

[pierre.jacob@bfbp.banquepopulaire.fr](mailto:pierre.jacob@bfbp.banquepopulaire.fr)

### Dépendances éventuelles

Le Groupe Banque Populaire n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

### Faits exceptionnels ou litiges

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe Banque Populaire.

# Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

**Groupe Banque Populaire**

**Exercice clos le 31 décembre 2004**

En notre qualité de commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire et Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et PricewaterhouseCoopers Audit, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation portant sur l'annexe 40 qui « expose le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et PricewaterhouseCoopers Audit, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation portant sur la note 1.3 de l'annexe qui « expose les conditions de mise en œuvre des règlements CRC 2002-2003 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et CRC 2002-2010 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 2005

Les commissaires aux comptes

**BARBIER FRINAULT & AUTRES**  
**ERNST & YOUNG**

Richard Olivier – Olivier Durand

**SALUSTRO REYDEL**

Michel Savioz

## Le document de référence inclut par ailleurs :

- le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (figurant dans la partie « Éléments financiers 2004 » du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes (figurant dans la partie « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne » du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

# Table de concordance entre le document de référence et le rapport annuel

Le présent rapport annuel, enrichi des rubriques énumérées ci-dessous, tient lieu de document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

<b>Attestations des responsables</b>		Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	p. 20
Attestations des responsables du document de référence	p. 186	Information financière pro-forma	p. 172
Attestations des contrôleurs légaux des comptes	p. 187	Ratios prudentiels réglementaires	p. 91
Politique d'information	p. 186	Comptes sociaux et annexes	Néant
<b>Renseignements de caractère général concernant l'émetteur</b>		Comptes semestriels	Néant
<b>Capital et droits de vote</b>	Néant	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	
<b>Activité du Groupe</b>	Néant	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	p. 10
Organisation du Groupe	p. 22	Composition et fonctionnement des comités	p. 13
Chiffres clés du Groupe	p. 4	Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	p. 103
Informations chiffrées sectorielles	p. 170	Dix premiers salariés non mandataires sociaux	Néant
Marché et positionnement concurrentiel de l'émetteur	p. 52 à 69	Conventions réglementées	Néant
Politique d'investissements	p. 90	<b>Evolution récente et perspectives d'avenir</b>	
Indicateurs de performance	Néant	<b>Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne en application de l'article L. 225-37 du code de commerce</b>	p. 10 et 174
<b>Analyse des risques du Groupe</b>		<b>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce</b>	p. 184
Facteurs de risques :			
■ Risques de marché	p. 101		
■ Risques particuliers	p. 96		
■ Risques juridiques	p. 102		
■ Risques industriels et liés à l'environnement	Néant		
Assurance et couverture des risques	p. 102		
<b>Patrimoine, situation financière et résultats</b>			
Comptes consolidés et annexes	p. 110 et 140		
Engagement hors bilan	p. 112		



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 conformément à l'article 211-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par le Groupe Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires – Le Ponant de Paris, 5 rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15.

# Contacts

---

## Groupe Banque Populaire

Le Ponant de Paris  
5, rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15  
Tél. : (33) 01 40 39 60 00 – Fax : (33) 01 40 39 60 01

---

## Direction de la Communication financière Groupe

Pierre Jacob

### Relations Investisseurs

Cécilia Matissart

### Relations Presse

Véronique Davet-Fournier

### Communication Fédérale

Maryvonne Monique Pollet  
Fanny Kerecki

---

**[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)**

---

Les rapports annuels du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires sont disponibles sur internet à la rubrique :  
**« LE GROUPE » / « INFORMATIONS FINANCIERES »**



